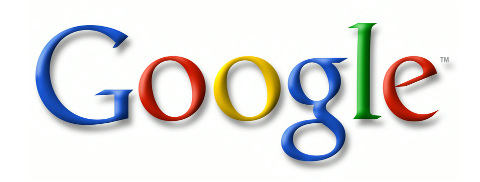
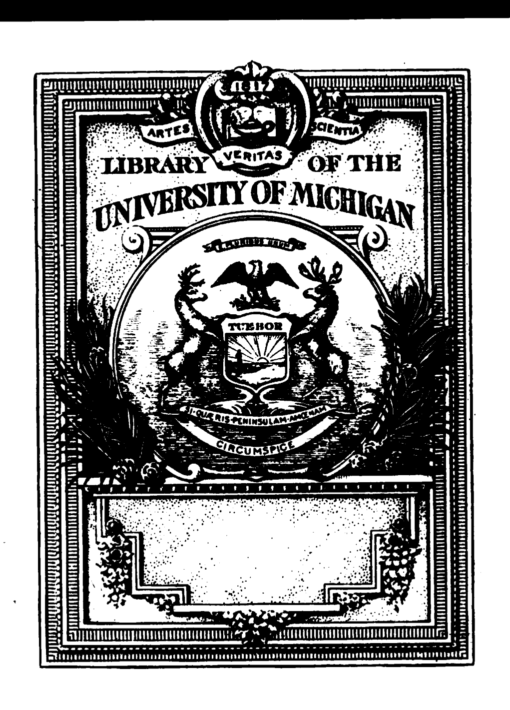




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



Suitte a des recherches sur
les vers de soie des anciens
Page. 88.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

AVRIL. 1746.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER rue S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT rue du Champ-Fleuri dans la Maison de M. Lourdet Correcteur des Comptes au premier étage sur le derriere entre un Perruquier & un Serrurier à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France rue du Champ-Fleuri, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS



MERCURE
DE FRANCE.
DÉDIÉ AU ROI.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.

EPITRE.

AU ROI



EN VAIN pour te louer dans ma verve indiscrette,
Grand Roi, j'entreprendrois d'emboucher la Trompette ;
Ce dessein dangereux, l'écueil de tant d'Auteurs,
Ne sçait point m'éblouir par ses déhors trompeurs ;
Et sur ce pas glissant ma Muse, encor timide,

Au fortir du berceau n'ose marcher fans guide.
Qu'un autre plus connu fur le mont des neuf
Sœurs,
Formé par leurs leçons, comblé de leurs faveurs,
Pour chanter les combats rapelle son audace ;
Que des riches Trésors qu'enfante le Parnasse
Prodigue en fes écrits, il étale à nos yeux
Ce qu'ils ont de plus noble & de plus gloieux.
Qu'il nous peigne ces murs par toi réduits en cen-
dre,
Ces murs que l'ennemi voulut envain défendre,
Qu'il peigne ces Rivaux de ta gloire éblouis;
Interdits & tremblants au feul nom de Louis.
Pour moi, loin des combats, loin du bruit des allar-
mes,
Je veux peindre les fruits des fuccès de tes armes,
Tes Etats confervés, ton Peuple exempt d'effroi,
Exploits encor plus grands & plus dignes de toi.
De quelque haut éclat dont brille le courage,
Il eft d'autres vertus d'un auffi noble ufage
Tous ces fameux Guerriers, tous ces grands
Conquérans,
Ne font le plus fouvent que d'illuftres tyrans.
Alexandre jadis la terreur de la terre,
De l'Hellefpont au Gange allant porter la guer-
re,
Voyoit autour de lui vingt Rois humiliés
Dépofer triftement leur couronne à fes pieds,

Et d'un faste barbare écoutant les maximes,
N'opposoit que la force à des droits légitimes;
Mais en vain l'Univers sembla le réverer,
Vainement ses exploits le firent admirer;
Le tems qui des Héros conserve la mémoire,
Distingue leurs défauts en nous peignant leur gloire.
Mais un Roi qui sçait joindre aux bontés de Titus,
Le grand cœur d'Alexandre & mille autres vertus,
Qui du bonheur public fait son bonheur suprême,
Qui cherche son repos aux dépens du sien même;
Ferme dans ses desseins, modeste en ses succès,
N'a recours aux combats que pour avoir la paix.
A ce portrait, Grand Roi, qui peut te méconnoître?
La France y reconnoît & son pere & son maître,
Le Belge son effroi, l'Europe son vengeur,
L'Empire son soutien, & l'Anglois son vainqueur.
Envain ces ennemis qu'une haine immortelle
Rend jaloux de la France, & réunit contre elle,
Prétendent s'opposer à tes justes desseins;
Leurs foudres impuissants s'éteignent dans leurs mains.
Leurs Peuples délaissés implorans ta clémence,
Trouvent dans ton appui la paix & l'abondance;

Ils beniſſent la main qui les a dégagés
Des maux où leurs voiſins ſont aujourd'hui plongés;
Ils n'ont point éprouvé ces fleaux effroyables,
Du deſtin des combats ſuites trop déplorables,
Où le Soldat guidé par ſon avidité
Se fait une vertu de ſa férocité,
Où le fer & le feu ſuccedant au pillage,
D'un vainqueur ſanguinaire aſſouviſſent la rage,
Et diſtinguoient jadis tous ces cruels guerriers,
Qui d'un ſang odieux flétriſſoient leurs lauriers.
Grand Roi, pourſuis toujours; rien ne manque à ta gloire;
La clémence embellit la plus belle victoire.
C'eſt par-là que Henri, ce Héros rédouté,
Fameux par ſa valeur & grand par ſa bonté,
Malgré les vains efforts d'une ligue rebelle,
Soumit enfin la France, & fut adoré d'elle.
Vainement autrefois le ſecond des Céſars
Au char de ſa fortune enchaînoit les hazards,
Des droits de ſa patrie uſurpateur injuſte,
Jamais il n'eut porté le beau titre d'Auguſte
Si bientôt ſa fureur n'eut fait place aux bienfaits;
Ce titre ſi fameux fut le fruit de la paix.
Rome juſques alors à la guerre occupée
D'un ſpectacle nouveau parut être frappée.
Ce n'étoit plus ce tems de troubles, de débats;
Dans ſes murs autrefois témoins de cent combats
Elle voit accourir les Arts, la politeſſe;

Rome de beaux esprits va dépeupler la Grece,
Et ravir aux vaincus les uniques faveurs
Qui les pouvoient encore égaler aux vainqueurs.
Là les doctes rivaux de Pindare & d'Homere,
Courtisans, Citoyens, maîtres en l'art de plaire,
Dans leurs chants immortels vantant leur protecteur,
De son empire heureux célébroient la douceur;
Là plus d'un Thucidide & plus d'un Démosthêne
Parut avec éclat sous l'appui de Mecêne.

Mais quoi! Pour retrouver un empire si doux
Le devons nous chercher chés d'autres que chés nous?
Grand Roi, lorsque l'Europe en proye à tant d'allarmes,
Voit par tout la victoire accompagner tes armes,
Lorsque tes ennemis tremblent sous leurs remparts,
Le calme en tes états regne de toutes parts.
L'avare possesseur d'une terre fertile
Ne craint point d'avoir pris une peine inutile
Il attend que Cerés prodigue dans ses dons;
Fasse éclore pour lui ses plus riches moissons;
Déja d'un triste oubli les Muses retirées,
Par tes soins généreux à ta Cour attirées,
Vont retrouver ce tems cher à leur souvenir,
Où l'on vit regner Mars, & les Beaux Arts fleurir,
Déja leurs doctes mains au Temple de mémoire
De ton regne fameux éternisent l'histoire.

O combien d'écrivains d'un beau zéle enflâmés,
Prétendent nous tracer tes exploits renommés !
Mais d'un pareil projet l'étendue infinie
Avec un zéle ardent veut un vaste genie.
Loin ces hardis Auteurs qui dès leur premier pas
S'empressent à te suivre au milieu des combats
De tes nobles travaux la peinture brillante ;
Ne peut être le fruit d'une Muse naissante.
Peut être même enfin que ce chantre fameux
Qui dans les champs Troyens fit combattre les Dieux,
Qui conduisit Achille aux rives du Scamandre,
Et du triste Ilion fait vivre encor la cendre,
Après avoir chanté tant de fameux exploits
Pour célébrer les tiens auroit manqué de voix,
Si témoin de ta gloire, & de ton grand courage,
Il t'eût vû l'œil serein dans l'horreur du carnage,
Braver ce qu'ont d'affreux & la flâme & le fer,
Et ces foudres plus craints que ceux de Jupiter,
S'il t'eût vû bienfaisant ensemble & redoutable,
Tendre à tes ennemis une main secourable,
De l'autre foudroyer ces remparts orgueilleux
Du Belge & du Batave azile précieux.
Tels n'étoient point jadis ceux qu'une erreur commune
Mit au rang des travaux d'Apollon & Neptune,
Et qui durant dix ans témoins de tant de morts,

De tous les Grecs ligués braverent les efforts,
Mais dans tes grands desseins ta valeur redoutée
Par d'obstacles pareils ne peut être arrêtée.
Poursuis, Prince cheri, tes généreux projets,
Fais trembler tes Rivaux ; rends heureux tes sujets,
Ou plutôt suspendant les coups de ton tonnerre
Fais succeder la paix aux horreurs de la guerre.

C'est alors que sans crainte élevant notre voix,
Nos chants célébreront la douceur de tes loix ;
C'est alors qu'à nos yeux cette paix désirée
Retracera les jours de Saturne & de Rhée,
Siécle d'or que la Fable embellit de ses traits,
Et dont tu dois encor augmenter les attraits.



LETTRE *à MM. les Auteurs du Mercure sur l'éloquence du Barreau.*

QUelques personnes ont été un peu indisposées contre vous, MM, de ce que l'on a lû dans votre recueil (c'est le second volume de Juin 1745, page 123.) que la Chaire est parmi nous le seul azile qui reste à l'éloquence. » Le Barreau (est-il » dit dans cet endroit) n'est plus pour elle » qu'un champ sterile où la chicane a semé

» ses épines, & les Avocats, quoiqu'il y
» ait dans ce corps des gens d'un grand mé-
» rite, sont réduits à n'employer pour dé-
» fendre leurs parties qu'une dialectique sé-
» che & aride au lieu des figures brillantes
» & pathétiques qu'employoient jadis De-
» mosthene & Ciceron. Mais si le Barreau
» ne peut plus retentir que de clameurs
» sophistiques semblables à celles de l'école,
» la Chaire offre à l'éloquence le champ le
» le plus vaste; c'est là qu'elle peut em-
» ployer toutes ses ressources & se servir de
» toutes ses armes pour étonner l'imagina-
» tion & pour subjuguer l'ame.

Ce discours est d'autant plus piquant qu'il est éloquent lui-même & qu'il se fait croire. Je veux cependant faire votre paix avec les personnes dont je vous parle. Elles n'ont pour s'appaiser qu'à faire attention que vous ne parlez point des Orateurs mais de l'éloquence du Barreau en general qui n'est plus susceptible des ornemens qui brillent dans les autres discours. Faites réflexions aussi de votre côté que vous pouviez vous passer de la comparaison; les ouvrages dont vous faisiez l'éloge sont assez beaux par eux mêmes, pour qu'il ne soit pas besoin de les élever aux dépens des autres.

Peut-être aussi n'avez-vous pas assés examiné quelle est la nature de cette éloquence

avec qui vous mettez en parallele celle de la Chaire. Si vous l'aviez fait vous auriez pu voir que son genre est different de celui des autres, soit de celle de la Chaire, soit de celle des discours Académiques ou des Panégyristes qui sont aussi differens entr'eux.

L'éloquence n'est que le talent de persuader ou de convaincre, en un mot d'entrainer à son sentiment ceux de qui l'on est écouté. Il faut donc qu'un homme qui parle aux autres examine principalement qui sont ceux devant qui il prononce ses discours.

L'éloquence de la Chaire doit ressembler à celle de Demosthéne, parce que cet Orateur ainsi que les Prédicateurs s'adressoit à des Peuples qu'il falloit persuader & entraîner par de grands mouvemens, mais les discours du Barreau doivent être d'une espece toute differente. Un Orateur alors ne parle pas pour des personnes qu'il veuille uniquement persuader: ce n'est pas le Public assemblé sans interêt qui doit décider du sort de celui dont il défend la cause: ses veritables auditeurs sont des Juges dont le cœur ne doit point se laisser séduire par des mouvemens de pitié, de tendresse, de haine ou de colere.

Tout l'art doit alors consister à leur exposer avec ordre & dans le point de vûe le plus favorable pour celui que l'on défend, les faits

qui se sont passés, les conventions qui ont été faites entre les parties, à expliquer les differens actes qui peuvent concourir à expliquer quelle a été leur intention : cet art consiste dans les moyens à remettre sous les yeux des Juges les regles & les loix, & à prouver que celui que l'on défend les a suivies, & que ceux que l'on attaque s'en sont écartés.

Il faut autant de talens naturels & autant de goût pour réussir dans ce genre d'éloquence, & pour rejetter les ornemens étrangers, que pour faire des descriptions pathetiques des périls qui menaçoient la ville d'Athénes, & des malheurs où les Citoyens auroient été exposés après la perte de leur liberté.

Des descriptions de cette nature ne peuvent se trouver au Barreau. C'est en vain qu'un Avocat feroit envisager la triste situation d'une femme dont ont veut faire déclarer nul le mariage, & l'état funeste où seront réduits des enfans à qui on va ôter l'honneur de la légitimité, pour les rendre sans naissance, sans parens, sans appui & les plonger dans l'opprobre de la batardise. Ce seroit vainement que l'on voudroit toucher les Juges en exprimant de la maniere la plus pathétique la situation malheureuse d'un homme languissant depuis long-tems dans les

horreurs d'une prison, & engager les Magistrats par des mouvemens de pitié à lui rendre la liberté. Ce sont des sentimens ausquels un Orateur doit sçavoir que ceux qui l'écoutent ne doivent point se livrer, Toute son éloquence doit se fixer à montrer d'une maniere sensible que le mariage de celle qu'il défend a été célébré suivant les regles prescrites par les loix, ou que celui qui est dans les fers est innocent du crime dont on l'accuse. Tous les autres ornemens sont étrangers dans ces occasions : il s'agit de *convaincre l'esprit* de Juges éclairés & non de *persuader* des personnes que l'on voudroit entraîner par les sentimens du cœur.

Ce n'est pas qu'un Avocat ne puisse employer & n'use quelquefois de ces traits d'éloquence parlesquels l'esprit est ému, & qui sçavent toucher le cœur, mais ces traits ne doivent être qu'à la suite de raisonemens solides, & pour les faire aimer après les avoir fait sentir. Un Orateur par un exorde touchant peut préparer les esprits à écouter favorablement les faits qu'il va exposer, mais il faut que ces faits suivent ; sans cela il n'aura excité que de vains sentimens qui ne peuvent rien produire : par des considérations importantes & noblement exprimées il peut affermir les moyens qu'il a établis mais ce ne seront pas ces considérations qui pourront

jamais triompher s'il n'a pas exactement raproché les regles & les loix des objets dont il s'agit de juger.

On ne doit donc pas élever l'éloquence de la Chaire aux dépens de celle du Barreau, parce que ce sont deux genres differens dont chacun a des qualités qui lui sont propres, & des beautés qui lui sont particulieres. Un Avocat qui ne voudroit employer que l'art d'émouvoir & de toucher, ne réussiroit pas ; un Prédicateur qui ne voudroit que prouver des choses dont la foi nous rend certains ne posséderoit pas le talent qui lui convient.

Il ne faut pas comparer non plus l'éloquence du Barreau avec celle des discours Académiques. La premiere a un fondement réel ; il s'agit de détailler des circonstances veritables, de les développer, de les prouver, & d'en tirer des consequences justes pour obtenir ce que l'on demande à un autre, ou pour se dispenser de lui accorder ce qui ne lui est pas dû. Le plan d'un pareil discours est régulier suivant la methode que vous approuvez dans votre Mercure de Février 1746 page 110; on y trouve nécessairement l'exorde, la naration, la confirmation & la peroraison.

Dans les discours Académiques il s'agit plûtôt d'établir quelque point de Morale ou de Metaphysique, que de faits réels sur les-

quels il soit nécessaire de prononcer. L'éloquence alors consiste à trouver des idées avouées de tout le monde afin de démontrer par la comparaison celles que l'on veut faire prendre à ses auditeurs. Il est question de trouver des idées neuves & brillantes pour plaire & s'attirer l'attention. Il faut chercher des expressions qui rendent exactement les idées que l'on a conçues & que l'on veut donner aux autres. Comme les Académies ne sont établies, pour la plûpart, que pour perfectionner le langage, il est nécessaire de se servir de tours de phrases heureux, brillans par la beauté du style, & qui charment l'oreille avant que de passer à l'esprit.

Les Panégyristes doivent encore employer un autre genre d'éloquence entierement different de celui du Barreau & de celui des Académies. Quoique le plan de leurs discours ne soit point suivi par ordre de faits comme un récit ordinaire, il est presque historique, mais comme les faits que l'on expose au public sont connus de tout le monde, on n'est pas obligé de tomber dans la secheresse des preuves. Les figures les plus communes de cette sorte d'éloquence sont les antithèses. On fait l'éloge d'un Heros en montrant sa modestie dans l'éclat de sa gloire, & sa grandeur dans les adversités, son

courage dans les dangers, & sa bonté lorsque tout lui est soumis. Cette espece d'éloquence est susceptible de ce qu'il y a de plus brillant, même dans la Poësie, c'est-à-dire, des grandes images; on peut dépeindre un Roi qui a vû d'un œil tranquille les dangers d'une bataille sanglante, au milieu de ses guerriers qui animés par ses regards ont rempli les campagnes de ses ennemis vaincus ou dispersés, & qui ne fait paroître sur son front qu'une fierté modeste. Quelle peinture charmante à nous faire que de nous le représenter honorant de ses embrassemens même un Heros qui a contribué à sa gloire, & étendant ses soins jusques sur ses ennemis mourans pour lui avoir résisté ! Qu'il est aisé de faire sentir à des peuples qui servent & qui adorent un semblabe maître, combien ils lui sont chers, puisqu'il prend pitié de ses ennemis même lorsque la victoire les lui a soumis !

On voit combien toutes ces sortes d'éloquences se ressemblent peu, & que l'on ne doit les comparer entr'elles que pour éviter de se servir dans l'une de ce qui ne convient qu'aux autres.

Il seroit possible de dire que celle du Barreau a des superiorités sur elles, en premier lieu parce qu'elle est infiniment *plus variée*. Dans les autres discours on doit sui-

vre toujours le même plan & la même forme ; mais comme les differens évenemens qui arrivent parmi les hommes sont infinis, les differentes contestations qui naissent entr'eux le sont aussi. Tous les Panégyriques ont quelque chose de semblable entr'eux; Tous les discours Académiques roulent sur des sujets d'une qualité pareille, mais jamais une cause n'a ressemblé à un autre ; il se trouve toujours des circonstances nouvelles qui doivent faire changer l'art de l'Orateur.

Une seconde qualité de l'éloquence du Barreau, c'est qu'elle est beaucoup plus étendue & oblige l'Orateur à embrasser un systême beaucoup plus vaste que les autres. Il n'y a aucun autre discours que la même heure ne voyent commencer & finir, & un discours du Bareau dure quelquefois plus de douze Audiences. On sera forcé de convénir qu'il faut une plus grande force de genie pour suivre un plan aussi étendu, que pour composer un discours qui n'occupe, pour ainsi dire, que quelques momens.

Il faut convenir que comme tous les Prédicateurs & tous les Académiciens ne sont pas éloquens, tous les Avocats ne le sont pas non plus, mais cela n'empêche pas que l'éloquence du Barreau ne soit aussi parfaite en son genre que celles d'une autre espece ; il ne

s'agit de la part de l'Orateur que de la posséder, & de la part des auditeurs que d'en connoître tout le prix.

Aucun Orateur n'a surpassé dans son genre ceux que le Barreau à vû briller dans notre siécle. L'un (de l'aveu de tout le monde) réunissoit à la solidité des raisons l'énergie des termes & la beauté de la diction. L'autre par une justesse d'esprit infinie saisissoit uniquement le vrai moyen de sa cause, & tous ses argumens venoient sans cesse s'y rendre comme à un centre dont il ne se laissoit jamais écarter. Un autre dont la fécondité ne tarissoit jamais étonnoit par la beauté & la varieté de ses idées, & entraînoit par la force de ses raisonnemens qu'il sçavoit présenter sous tant de formes diverses, que ceux qui y avoient d'abord resisté étoient enfin obligés de céder.

Si leurs discours ne sont point immortels par l'impression, c'est ce qui ajoute encore à leur merite. Combien faut-il plus de genie pour parler sans avoir écrit, que de rendre des choses dont on a chargé sa mémoire? combien faut-il plus d'éloquence pour développer sur le champ des raisonnemens abstraits & les détruire, que pour exposer des pensées sur lesquelles on a reflechi, & que l'on a eu le tems d'arranger entr'elles?

Enfin l'Auteur des caracteres dit qu'il est

plus difficile de bien plaider que de bien prêcher, & que cependant il se trouve plus de bons Avocats que de bons Prédicateurs. Seroit-ce qu'il y auroit plus de gens naturellement éloquens parmi les Avocats que parmi les Orateurs de la Chaire ? c'est ce que je vous laisse à décider.

Je suis, &c.

LA SAGESSE ETERNELLE.

ODE.

» Homme aveugle, dit la Sagesse,
» Quelle vaine erreur te conduit ?
» Ton sort, malgré-toi, m'intéresse ;
» Suivrai-je toujours qui me fuit ?
» Accours à la voix qui t'appelle ;
» A mes Loix ne sois plus rebelle ;
» Je t'enyvrérai de plaisirs ;
» Ose renoncer à tes vices,
» Et dans un torent de délices
» Je surpasserai tes désirs.

» Mais dans ta course qui t'arrête ?
» Qui fait chanceler ton espoir ?

» Mon fils, la récompense est prête ;
» Le bonheur est en mon pouvoir.
» Considere mon origine :
» Elle est éclatante, divine ;
» Ma source est dans l'éternité ;
» Je descends de l'Etre suprême
» Et je partage avec lui-même
» Son heureuse immortalité.

* » J'étois en sa sainte présence
» Quand il élevoit les côteaux :
» Je réglois avec complaisance
» Le juste équilibre des eaux.
» Je dressois au niveau les plaines ;
» Ma voix temperoit les haleines
» Du Zéphire & de l'Aquilon.
» Le Soleil me dût sa lumiere ;
» Je le couvris dans sa carriére
» Des Cieux comme d'un pavillon.

** » La nuit a ramené son ombre.
» Quels abimes sont découverts !
» Des Terres, des Soleils sans nombre
» Sont les bornes de l'Univers.
» Des bords du Midi jusqu'à l'Ourse,
» Ces globes dirigent la course
» Du Nautonnier qui fend les flots ;

* *Création.*
** *Corps célestes.*

» Tandis qu'au sein de l'esperance
» Le Laboureur plein d'assûrance
» Puise la force & le repos.

(a) » Jette les yeux sur cet espace
» Que remplit l'humide élement :
» Uni dans toute sa surface
» Il ne montre aucun mouvement.
» Bien-tôt échapés à la vûe
» Ses flots s'énfuiront dans la nue
» Pour retomber dans les enfers ;
» Quels débordemens ! quels ravages ! . .
» Mon doigt marque sur ces rivages
» La borne où se brisent les mers.

(b) » Sortez du sein de la poussiere
» Insectes invisibles corps ;
» Parlez ; qui sçût de la matiére
» Animer en vous les ressorts ?
» Mortel, que ma grandeur étonne ;
» Un nouveau monde t'environne,
» Aussi-tôt créé que conçû.
» Le mouvement & l'harmonie
» Conservent la tramblante vie
» D'un corps par moi seule aperçu.

(c) Des hommes qu'admira la Gréce,

(a) *Mers*
(b) *Petits insectes qu'on n'apperçoit qu'avec le microscope.*
(c) *Les sept Sages,*

» Diviniſérent la raiſon :
» Croyant poſſeder la ſageſſe,
» Ils n'en connurent que le nom.
» Envain, peuple avide de gloire,
» Tes travaux dignes de mémoire
» Reſpiroient le grand & le beau ;
» Je fuïois les yeux de tes ſages :
» Au travers de mille nuages
» Ils entrevirent mon flambeau.

» Mon fils, redoute les paroles
» Des heureux, des Sages du tems ;
» A croire leurs diſcours frivoles
» Ils coulent ſeuls des jours contens.
» Leur ſageſſe eſt une chimére.
» Leur bonheur un ombre legére.
» Et leur vie un tiſſu d'erreurs.
» Qu'ils ſe ceignent le front de roſes,
» La palme que tu te propoſes
» Ne paſſe point comme ces fleurs.

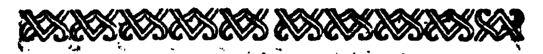
O ! Reine aimable & triomphante,
Que vos tabernacles ſon beaux !
Votre ſein tous les jours enfante
Des biens, des prodiges nouveaux.
De tant de beautés raſſemblées,
De tant de graces dévoilées
L'éclat me remplit de fraïeur ;
Mon ame interdite, éperdue,

Tremble & demeure suspendue,
Entre l'amour & la terreur.

Ah! si par une force heureuse
J'étois à moi-même arraché,
Si votre main victorieuse
Détruisoit en moi le peché,
Libre alors, une sainte audace
Me feroit voler sur la trace
Des parfums qui marquent vos pas;
Ma voix aux cris de la Nature
S'uniroit pour venger l'injure
D'un Dieu que l'on n'adore pas.

Trahe me: post te curremus in odorem unguentorum tuorum. Cant. Cant. v. 2.





*LETTRE de M. Jean de Linchet Marchand Eventailliste de . . en Gascogne, à M. Jacques Marchand Eventailliste * demeurant rue Mouffetar à Paris.*

M. Je suis d'une Province où depuis Adam jusqu'à nous inclusivement il y a eu des gens d'esprit. Les Gascons sont aussi célébres par leurs saillies que par leur courage. D'où vient donc que la Garonne n'a jamais vû sur ses bords ce que la Seine a produit sur les siens? Jamais il n'est sorti de chés nous un Eventailliste qui possedât toutes les qualités que vous réunissez en vous même. Nous avons eû des Ouvriers pleins de feu, mais manquant de justesse dans leur composition; d'autres avoient quelques étincelles de ce génie heureux qui vous anime, M. mais ils n'avoient point les graces naïves qui vous caractérisent; je suis en état d'en juger; je connois depuis longtems vos Eventails; mon correspondant à Paris me les

* M. Jacques est mort depuis quelques mois; c'est une grande perte que nous avons faite; il à légué au public ses ouvrages qui étoient son seul bien, & nous croyons devoir lui donner cette Letire comme un effet de la succession du deffunt.

envoye

envoye à mesure que vous les mettez au jour : les premiers que j'ai vus m'ont rempli d'une admiration que les derniers ont augmentée encore. Que ne puis-je aussi vous raconter les effets qu'ils produisent dans ces climats brûlants ?

C'est vous qui dans le tems que la Nature expire
Sous les traits meurtriers d'un Soleil irrité
Fournissez l'air que l'on respire,
Et crez un Printems au milieu de l'Eté ;
C'est par vos soins qu'au gré d'une main exercée,
Des plis ingénieux d'une étoffe agitée,
Mille tendres Zéphirs s'échappent dans les airs,
Et par des mouvemens divers
Badinant avec grace autour d'une coëffure,
Agitent mollement ces nœuds
Que forme un Art industrieux
Dans une belle chevelure,
Et par un aimable murmure,
Semblent appeller auprès deux
Les Ris, les Amours & les Jeux.

Ce seroit ici le lieu, M., de vous nommer l'émule, le rival d'Eole. Mais quoique vous ayez avec ce Dieu des rapports qui lui font honneur, j'apperçois entre vous des differences qui font diparoitre toute ombre de comparaison.

Car ce perſonnage Divin
Au fond de ſon manoir concave
N'a jamais eû que des vents dans ſa cave,
Et la vôtre eſt pleine de vin.

Il ſeroit plus naturel de placer auprès de vous les Ouvriers célébres qui ont illuſtré notre profeſſion. Loin que votre gloire ſouffrit de ce parallele, elle en recevroit un nouvel éclat : c'eſt ce que j'ai fait décider dans notre derniere aſſemblée ſyndicale. Vous ſçavez, M., que nous avons chés nous une de ces aſſemblées; elle ſe tient deux fois le mois; nous y aſſiſtons régulierement, & toutes les fois que nous n'avons absolument rien à faire là, après nous être entretenus un moment de nos affaires particulieres, nous nous occupons profondément de celles des autres : dans la ſéance dont je parle on apporta un de vos Eventails, & ce fût d'abord le ſujet de notre converſation.

Chacun en penſa ce qu'il pût,
Chacun en dit ce qu'il voulut ;
Les uns le trouvoient admirable,
D'autres, ſeulement agréable :
Un mien voiſin grand diſeur de bons mots
Prit l'Eventail, & tenant les yeux clos
Il le tourna par devant, par derriere

Et conclut en cette maniere :
Pour moi je ne dis rien, sinon
Que le gentil Auteur de ce bijoux mignon,
A moins qu'il ne change de nom,
Ne fera jamais rien de bon.

Quand ce fut à mon tour de parler, je montai mon discours sur le ton que prend le sage Nestor au commencement de l'Iliade; je fis valoir ma longue expérience dans les matieres que nous traitions ; je citai de nouveau les courses que j'avois faites pour voir les plus riches magasins des Eventaillistes de l'Europe. Je parlai de mon habileté dans le Dessein & dans les autres parties de mon Art ; enfin je me rendis tant de justice, qu'on s'apperçut bien que ma modestie seule m'empêchoit de dire tout ce que je pensois sur mon compte ; après avoir ainsi préparé les esprits, je continuai de la sorte ;

Et qu'on ne pense pas, Mrs, que notre profession ne demande pas de génie de la part de ceux qui l'exercent ; oui, je prétends qu'il en faut plus pour faire un bon Eventail, qu'il n'en a fallu pour élever les Pyramides d'Egypte,

Ce discours vous surprend, & vous croyez peut-être
Que le seul amour propre aujourd'hui le fait naître;

Ecoutez, je vais le justifier ; il faut un peu de géomérrie pour tracer le plan d'une Pyramide, il faut de l'argent pour la faire construire ; on peut avoir tout cela & n'être qu'un sot. Mais combien de qualités d'un autre genre ne demandons nous pas dans un Eventailliste ? Nous voulons qu'il ait de l'invention & du goût, de la fécondité & de la justesse ; nous voulons qu'il peigne, qu'il trace des images, qu'il créé ou de lui-même ou d'après les autres ; nous voulons en un mot qu'il travaille pour notre plaisir autant que pour notre utilité ; & pour cela on a besoin de toute autre chose que d'un compas, car pour en revenir à notre exemple, qu'y a-t-il de si admirable dans ces anciennes merveilles d'Egypte ? Il me semble que le fait est simple, & voici comme je l'imagine : Le célébre Pharaon, ou quelque'un de ses successeurs ayant vû une petite Pyramide, il lui prit fantaisie d'en élever d'une grandeur énorme ; il en donne l'ordre à des Architectes qui sçavoient lire, ceux-ci consultent un certain Vitruve qui a écrit sur cette matiére ; ils trouvent dans cet Auteur les proportions de l'édifice qu'ils doivent construire, ils les font suivre par les Ouvriers subalternes que le Roi d'Egypte payoit, & aussi-tôt les Pyramides sont faites. Avouez, Mrs., qu'on ne fabrique pas un

Eventail avec autant de facilité : cependant on se fait une petite idée de notre profession.

Un public stupide, envieux,
Sur nos progrès fermant les yeux,
Nous prend pour des esprits futiles,
Dangereux à l'Etat, dans le monde inutiles;
J'ai vû même des gens, & j'en palis d'effroi
Qui le disoient de bonne foi.

Il est vrai que c'étoient des politiques & de ces politiques qui couverts d'or & d'argent déclament sans cesse contre un luxe qu'on devroit bannir, disent-ils, de la société avec tout ce qui sert à l'entretenir; ainsi suivant ces charitables Mrs. tout Eventailliste, Bijoutier, Orfevre &c.

Devroit aller tête premiere
S'établir dans une riviere.

Je n'examine pas actuellement où nous meneroient ces consequences, mais je suis sûr que pour détruire le principe dont elles sortent, il suffiroit de distinguer le luxe qui enrichit l'Etat d'avec celui qui le ruine. Cette digression nous écarteroit de notre sujet, & j'ai quelque chose de plus précis à vous rappeller.

On se plaint que les Arts tombent en

France, que les grands Maîtres en tout genre ont disparu, & que ceux qui leur ont succédé ne produisent plus de ces ouvrages ausquels les suffrages des contemporains concilient par avance ceux de la postérité. Il faut avouer, Mrs, qu'il y a quelque chose de vrai dans cette accusation. Nous avons en notre particulier quantité d'Ouvriers qui deshonorent la profession, & trop souvent leur honte rejaillit sur les corps dont ils sont membres ; c'est une injustice évidente, mais il ne suffit pas de la connoître, il seroit bon de la faire cesser, s'il étoit possible : pour y parvenir il faudroit de concert suivre un Réglement qui remédiât à tout. 1°. Celui qui n'a point de talent, au lieu d'aspirer à la Maîtrise devroit toute sa vie rester garçon de boutique. 2°. Celui qui a reçu quelques talens, devroit en connoître l'étendue, en renfermer l'usage dans les bornes que la Nature lui a prescrites, & ne pas travailler à des Eventails composés, lorsqu'il ne peut en faire que de simples. 3°. Celui dont les grands talens sont couronnés par des succès proportionnés, doit encore s'assujettir à certaines régles dictées par la raison, & mettre surtout dans ses sujets une vraisemblance parfaite. Je reprends ces trois idées ; l'importance de la matiere l'exige.

Avant que d'entreprendre un ouvrage,

avant que de vouloir porter un fardeau, il faut mesurer ses forces, c'est le sentiment d'Horace, avant lui le bon sens l'avoit dit, & il ne conviendroit pas aujourd'hui, même à un homme d'esprit, de penser autrement.

Faute d'appliquer ce principe, plusieurs de nos confreres mettent au jour des productions indignes qui portent avec elles un caractére de réprobation; ce sont des Eventails sans graces & sans légereté, des machines lourdes où l'on voit à decouvert les traces d'une lime pesante, & les traits d'un pinceau grossier. Ces Eventaillistes sont parmi nous ce que les froids Ecrivains sont dans leur genre; les uns & les autres parviennent par la même route au même but; ils fatiguent & ils endorment. Il me tomba ces jours passés entre les mains un Eventail qui venoit d'une de ces boutiques; à son poids & à sa structure je le jugeai capable de produire les plus singuliers effets; comme celui qui me le présentoit le vantoit extrêmement, je le priai d'en faire l'essai sur lui-même.

Il ébranle aussi-tôt son Eventail énorme;
Au vent que produisoit cette machine informe
Son sein s'ouvre & s'épanouit,
Mais bientôt, ô revers funeste!
L'Eventail tombe, l'ennui reste,
Et mon homme s'évanouit.

Je reprocherai à d'autres Ouvriers un défaut moins commun, mais dont les effets sont à peu-près les mêmes ; ceux-ci donnent trop d'ampleur & trop de jeu à leurs Eventails, & de-là quarrive-t-il ? C'est qu'au lieu de tempérer les chaleurs de l'Eté par une fraicheur modérée, ils excitent autour de nous des tempêtes qui nous font transir de froid. Quand un pareil instrument est agité, malheur à ceux qui se trouvent dans la sphére de son action : on est réellement alors dans les Mondes de Descartes, on tourne, on circule, on passe d'un tourbillon à l'autre sans s'en appercevoir. Le bruit étourdit, le mouvement éblouit. Je comparerois volontiers ces sortes d'Eventails à ces ouvrages de Prose ou de Poësie surchargés d'esprit, d'où s'échappent avec impétuosité une infinité de traits hors d'œuvre & de saillies déplacées, & plus particulierement, à ces styles boursouflés, qui au moyen d'une nuée d'épithétes bruyantes qu'ils trainent après eux marchent en grondant & font un fracas horrible ; indigné contre des abus si marqués, je ne sçaurois m'empêcher d'adresser à ceux qui les introduisent parmi nous une apostrophe des plus violentes :

Peres des ouragans, fleaux de l'Univers,
Eventaillistes détestables,

Quoi! par des vents insurportables
Vous troublez l'empire des airs ?
Quos ego... Je me tais. Mais pour rendre publiques
Les marques d'un si grand courroux
Je n'irai plus dans vos boutiques,
Et crainte de vos vents je fuirai loin de vous.

Il est enfin un troisiéme écueil contre lequel viennent souvent échouer ceux même qui ont sçu se garantir des deux autres. On n'étudie point la Nature, & consequemment on ne la rend point dans la vérité; on la déguise comme si elle n'étoit pas assés belle d'elle-même. Jettons les yeux sur ces fameux Eventails que les curieux conservent dans leurs cabinets comme des chefs-d'œuvre de l'Art. Nous y verrons.....

Concluons donc, Mrs, car je n'aime pas à être Prolixe, concluons que M. Jacques est un des Ouvriers qui a porté le plus loin la gloire de notre Art, & je ne l'ai trouvé en défaut que dans une occasion : peut-être même n'ai-je pas bien pris sa pensée, peut-être y a-t-il dans ce qui fait l'objet de ma censure une finesse qui doit échapper à des Provinciaux. En examinant de près un de ses Eventails qui représentoit en même-tems plusieurs figures humaines, deux Montres & une Marmite, je me suis apperçu que

l'Ouvrier avoit donné une langue à tout cela ; j'en ai été surpris, je l'avoue, non pas tant à cause des deux Montres, car on peut supposer qu'elles étoient à répétition, & dans ce cas la langue seroit un signe vraiment symbolique ; mais il m'a paru qu'il n'auroit pas fallu en donner une à la Marmite. *Dixi.*

Je finis par-là mon Discours divisé en trois points. On m'avoit écouté avec attention ; je sentois en parlant que la douce persuasion couloit de mes lévres, & je fus bien tôt convaincu qu'elle s'étoit glissée dans l'esprit de mes Auditeurs, car au lieu

Que mes confreres autrefois
Disoient en entendant ma voix ;
Ah ! cadedis, comme il bredouille !
Tous étonnés il dirent cette fois :
Eh donc ! voyez comme il gasouille !

Je tirai un bon augure de ce changement d'expression & je voulus en profiter. Je proposai à l'assemblée de vous écrire pour vous remercier de l'honneur que vous faisiez à notre profession, & des modéles que vous nous donniez à imiter : ma proposition fut reçue avec applaudissement, & on voulut que l'Orateur de l'assemblée en fut le Secretaire ; que ne devons-nous pas attendre, disoit-on, d'un homme qui sans préparation

parle, Prose, Vers & bon sens? Apparemment ce M. Jacques est une Divinité tutelaire qui inspire ceux qui veulent toucher à son éloge.

Ainsi, M., un impromptu qu'on m'accuse d'avoir fait, me force à vous écrire une Lettre que je ne sçaurai point faire, & pendant que ces Messieurs se félicitent de leur choix, je suis occupé à vous prouver qu'il n'est point fondé en raison, car sans faire tort à votre influence, à laquelle au contraire j'ajoûte beaucoup de foi, je vous avouerai que mon Discours n'étoit rien moins qu'un impromptu. Comme je prévoyois que vos ouvrages ne tarderoient pas à faire du bruit dans quelqu'une de nos assemblées, & peut être même à y exciter des divisions, j'avois à tout hazard levé des troupes pour votre service, & préparé des raisons pour les opposer au mauvais goût: c'est là tout le mystére: je n'aime pas les impromptus brusques, j'ai même des raisons pour les hair,

Car mon esprit pour l'ordinaire
S'enfuit quand il m'est nécessaire;
Ainsi privé de mon desir
Je me réduis tout simplement à faire
Des impromptus fabriqués à loisir.

Quoiqu'il en soit, M., flaté de la glorieuse commission dont on m'a chargé, j'ai pensé quelque tems à la maniere dont je m'en acquitterois, mais comme je restois toujours au-dessous de mon sujet, j'ai crû que l'aveu de mon insuffisance valoit mieux que de steriles efforts ; & qu'un récit naturel de ce qui s'est passé dans notre assemblée vous plairoit plus que le pompeux étalage que je pouvois faire de vos talens & de vos vertus. Un éloge qui n'étoit point destiné à parvenir jusqu'à vous ne doit pas vous paroître suspect.

Je suis, Monsieur, &c.

Ce 15 Fevrier 1746.

EPITRE Aux Muses.

Heureux, Muses, heureux ceux que loin du vulgaire
Vos faveurs ont admis dans votre sanctuaire !
Contents de vos lauriers, & charmés de vos vers,
Ils n'ont pas la fureur de troubler l'Univers.
Ils n'aiment point à voir sur les pas d'Alexandre
Les Trônes fracassés, ni les Villes en cendre.
Loin des soins du commerce & des cris du Barreau,

Votre Pinde pour eux eſt l'objet le plus beau ;
Un jardin, un ruiſſeau qui fuit dans les prairies.
Borne avec agrément leurs doctes réveries ;
Ils cherchent ces vallons où Zéphir chaque jour
Voit les Ris & Vénus danſer avec l'Amour.
Auſſi, Muſes, auſſi rien n'égale leur gloire.
L'oubli n'en doit jamais effacer la mémoire.
Sous les Drapeaux de Mars le Grec & le Romain
N'ont acquis un grand nom qu'au prix du ſang humain.
L'éclat de ces lauriers dont ils paroient leurs têtes,
S'eſt auſſi-tôt paſſé qu'ont paſſé leurs conquêtes,
Mais les fleurs qu'en vos champs les Auteurs vont cueillir,
Nont point cauſé de maux, & ne ſçauroient vieillir.

Que la Tour (1) dans un Temple où régne la Prudence
Tienne en main de Thémis le glaive & la balance,
Que du Chayla (2) bravant le canon & les dards,
De l'orgueilleux Anglois briſe les Etendarts :
Quant à moi je me plais dans ces belles retraites
Qu'habite ſous vos Loix un peuple de Poëtes :
Je n'admire que vous ; vous êtes aujourd'hui

(1) *Premier Préſident au Parlement d'Aix.*
(2) *Lieutenant Général des Armées.*

Mes délices, mes biens, ma gloire, mon appui.

O Muses! ô Permesse! & vous charmans rivag
Qui me transportera dans vos sombres bocages
Comme autrefois ce Grec, (1) couché sur
gazon,
Quand pourrai-je dormir sur le haut Hélicon?
Comblez donc mes souhaits; ouvrez à mon auda
Le chemin le plus court qui conduise au Parnass
Et peut-être qu'un jour plus heureuse en ses son
Ma Muse aura l'honneur d'être au gré des Bourbo

Manuel Prêtre de la Doctrine Chrétienne.



LETTRE de M. l'Abbé Beaulieu Prêt Chapelain de S. Didier de Poitiers, réponse à M. l'Abbé de S. Remy qui l'a p de lui communiquer ses Réflexions sur sujet: Pourquoi les gens de Lettres so rarement favorisés de la fortune.

JE voudrois bien vous satisfaire, M., la Question que vous me proposez; vous connois plus capable que moi de bien traiter; vous auriez dû le faire vo méme; si vous l'eussiez entrepris, c'eut é

(1) *Hésiode.*

avec ce succès ordinaire qui vous distingue si bien dans la République des Lettres : de plus, la priere que vous me faites n'est-elle point une épreuve à laquelle vous voulez mettre mon discernement, ou pour pénetrer ma façon de penser ? Je vous répondrai donc, M., dans quelque vûe que vous m'ayez interrogé, mais ce sera seulement sous les auspices de votre indulgence ; mon Discours rendra peut-être mal ce que je pense & ce que je sens ; d'ailleurs la brieveté du délai que vous m'avez accordé resserre mon travail dans des bornes très-étroites ; le peu de tems que j'ai pour vous répondre ne me permet pas de donner à mon Discours l'ordre & l'arrangement qui pourroient le faire goûter.

Rarement on voit les gens de Lettres, même malgré la supériorité de leur mérite & de leurs talens, avoir part aux faveurs de la fortune ; leurs prétentions & leurs espérances sont très-bornées, & leur ambition ne peut s'exercer que sur des objets médiocres ; les Dignités ni les richesses ne les attendent point au bout de leur carriére : mais pourquoi des hommes qui par leur éducation doivent avoir l'esprit éclairé & les sentimens nobles, qui se sentent des lumieres & des forces supérieures, pourquoi, dis-je, ne profitent-ils pas de cette disposition pour

parvenir à être élevés par la fortune au dessus du vulgaire comme ils le sont par leu esprit ? Pour moi, M. je crois que c'es cette élévation d'esprit qui leur est nuisible l'homme de Lettres, (je parle de l'homm de Lettres qui est en même-tems homme d bien) fait trop peu de cas des richesses des grandeurs pour leur sacrifier son rep & son goût ; l'ambition ne le sollicite poi assés pour lui inspirer l'ardeur & l'activi nécessaires à ceux qui veulent faire fortune quelque prix que ce soit : il lui faudrc d'ailleurs être souple, complaisant, flateu & quelquefois ramper honteusement ; homme qui sent un peu ce qu'il vaut pet il gagner sur soi de faire sa cour à des homm qu'il croit avoir droit de mépriser ? Peut même quelquefois dissimuler ce qu'il pens leur égard ? quand même le mauvais état ses affaires le détermineroit enfin à vouloir mander quelques graces, n'a-t-il pas à cra dre ou des refus humilians ou des prome trompeuses? De plus quelle idée peut-il av de la fortune lorsqu'il la voit prodiguée t les jours à des personnes du mérite le p mince ? Cela est arrivé dans tous les siéc & s'il en doute il n'a qu'à ouvrir ses Liv & consulter l'Histoire pour s'en convain Je puis bien appliquer au mérite littér ce que l'Abbé de S. Réal dit du mérite

général; le mérite, selon lui, le plus exempt de défauts, est souvent un obstacle à la fortune, & rarement il aide à réussir.

De grandes qualités dans un homme qui se présente à la Cour irritent ceux dont elles arrachent l'admiration; d'ailleurs les premieres places de la faveur sont déja prises; le Prince ou le Ministre contens de leur choix ne songent seulement pas qu'ils en peuvent faire un meilleur; c'est ainsi que le mérite languit & est rarement employé. *Meritum laudatur & alget.*

Pour répondre en même tems, M. à l'article de la *conversation* sur laquelle vous me demandez aussi quelques réflexions, je vous dirai que le talent de rendre la conversation agréable suppose beaucoup d'art & de délicatesse: rien n'est si facile avec nos inferieurs parce que la déference qu'ils ont pour nous met le choix du sujet entre nos mains & nous donne la liberté de le changer à notre gré, mais les difficultés commencent avec nos égaux; ils ont le même droit que nous au choix & au changement, & la civilité nous oblige quelquefois à les suivre dans un Discours qui est sans agrément pour nous, ou que nous avons peine à comprendre; l'embarras augmente avec nos supérieurs; il faut ou se taire ou entendre parfaitement ce qu'on dit; le respect ne nous permet point

de changer le sujet, & s'ils le changent eux
mêmes, notre devoir est de les suivre,
notre honneur de ne pas paroître ignora
sur tout ce quil leur plaît de proposer, ma
c'est particulierement avec les personnes
qualité qu'on ne sçauroit user de trop
précaution si l'on veut se soutenir longten
dans leur estime. Trop de sçavoir & d'agr
ment les blesse parce qu'il leur fait sentir
qui leur manque. Trop peu leur pese & l
ennuye; ils méprisent ce qui ne vaut p
plus qu'eux, ils redoutent ce qui les surpa
se de trop loin. On sçait l'avanture de
Gntilhomme Italien qui perdit le Chape
Rouge pour avoir montré plus d'esprit qu'
Cardinal qui fut élû Pape quelques jo
après.

En géneral la conversation avec nos éga
ou nos inférieurs demande beaucoup
douceur & de civilité; un air ouvert d
les manieres & un tour obligeant dans l'
pression; avec nos supérieurs c'est une co
fiance honnête sans présomption, un mél
ge de sçavoir & de besoin d'être instru
qui nous fasse expliquer avec grace ce qu
est bien aise d'apprendre de nous, &
nous dispose toujours à prêter docilem
l'oreille à ce qu'on se croit en état de n
apprendre, mais avec les uns & les autre
homme qui veut se faire goûter n'acco

jamais d'entrée dans ses discours à l'air de suffisance & d'orgueil, à la vivacité qui tient de l'emportement, à l'opiniâtreté & moins encore à la raillerie, car de quelque agrément que cette derniere soit temperée, elle fait toûjours plus d'ennemis que d'admirateurs. *Dicteria magis repugnant quam arrident.* *

Je suis, Monsieur, &c.

A Poitiers ce 20 Fevrier 1746.



A une Demoiselle assise devant son miroir. Traduction de l'Anglois.

LEs Dieux font aux mortels de dangereux
 bienfaits :
La beauté n'est souvent qu'une source de larmes ;
Pour avoir vû dans l'eau ses agréables traits
 Narcisse, qui l'eut crû jamais ?
 Mourut victime de ses charmes.

Vous avez, Emilie, une égale beauté ;
 Etes-vous plus en sûreté ?
 Défiez-vous de cette glace ;

* *Quintil.*

Comme vous Narcisse se vit ;
Objet de sa flâme il périt ;
Un même destin vous ménace.
Mon amour vous en avertit.

L'imprudente & jeune alouette
Badine devant un miroir ;
Elle y vole, elle aime à s'y voir ;
Dupe de son humeur coquette,
Elle court, sans songer au péril qui l'attend,
Vers le piege ennemi que l'Oiseleur lui tend.
L'Amour aujourd'hui vous assiége ;
Il use du même détour ;
Il veut que vous soyez captive de l'Amour
Pour lui servir après de piége.

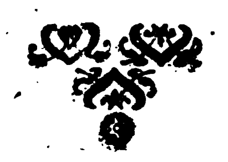
Lorsque vous contemplez ces attraits enchanteurs
Répandus par Hébé sur votre beau visage,
Songez qu'ils ont l'éclat & le destin des fleurs :
Ils s'enfuiront tous avec l'âge ;
Vous les regretterez ; il ne sera plus tems ;
L'Amour n'aura pour vous que des yeux ménaçans
Sur le déclin de votre vie ;
Il ne vous laissera que d'affreux repentirs ;
Vous verrez une autre Emilie
Dans ce miroir qui fait tous vos plaisirs.

Au Printems de votre jeunesse

Ecouterez-vous la fierté?
Méprisez ses avis; sçachez que la beauté
Doit votre cœur à la tendresse.
Votre âge vous promet un destin des plus doux;
Diane étoit aussi belle que vous;
Cette Déesse, après s'être admirée
Mille fois dans les claires eaux
Des fontaines & des ruisseaux
Préfera le plaisir de se voir adorée
Par un jeune Chasseur, de se voir dans ses bras,
Au plaisir d'admirer d'inutiles appas.

Jusques à quand ce cœur volage
Ressemblera-t-il au miroir?
J'ai crû quelquefois entrevoir
Qu'il me devenoit moins sauvage.
Mais ce n'étoit helas! qu'une legere image
Qui ne brille à mes yeux que pour s'évanouir;
Et dont il reste à peine un foible souvenir.

Du Gliral à Rouen.





*LETTRE de M. D*** à M. D*** sur les sensations des bêtes.*

IL est vrai, M., que j'ai demeuré quelque tems avec des personnes très-respectables qui ont eu bien des bontés pour moi, mais qui étoient extrêmement attachées au sentiment de Descartes sur les bêtes. Ce fut ce qui me donna lieu d'écrire quelques réflexions qui me vinrent alors dans l'esprit sur ce sujet; on vous en a parlé & les voici.

Les animaux ont des organes comme nous; quelques uns même en ont qui paroissent bien plus subtils que les nôtres. L'odorat des chiens a bien plus de finesse que notre odorat, la vûe des oiseaux de de proye a une portée plus grande que celle de nos yeux, & les taupes voient où assûrément nous ne verrions point.

Mais les animaux ont-ils, comme nous une sensation intérieure, lorsque les organes de leurs sens sont émus? Quand les objets extérieurs se peignent dans le fond de leurs yeux, ont-ils le sentiment de la vûe? Quand le chien vient à la voix de

son maître, y a-t-il eu dans le chien quelque chose de plus que le simple ébranlement des organes de l'oreille, & ce chien connoît-il que c'est son maître qui l'appelle?

Les divers mouvemens des organes ne sont que des propriétés du corps, mais le sentiment intérieur qui en résulte est une affection qui suppose que le corps est uni à une ame. Tout sentiment intérieur est une sorte de pensée dont le corps est incapable. Le corps seul n'est susceptible que des propriétés qui sont des suites de l'étendue, comme de mouvement, de divisibilité, de figure &c.

Ainsi on demande si les bêtes ont le sentiment de la vûe, de l'odorat, du goût, de l'ouie, & du toucher; si elles ressentent du plaisir & de la douleur, & si elles sont émues intérieurement comme nous par les passions, dont elles nous donnent tous les jours tant de témoignages extérieurs.

On l'avoit crû ainsi jusqu'à Descartes, mais ce Philosophe prétend que les bêtes ne sont que de simples automates comme cette Statue admirable que nous avons vûe dans ces derniers tems qui jouoit plusieurs airs de flute avec une justesse & une expression merveilleuse, & qui assûrément n'entendoit ni ne sentoit rien en les jouant,

Le sentiment intérieur étant une sorte de pensée selon Descartes, si les bêtes, dit-il, avoient ce sentiment elles penseroient, si elles pensoient elles auroient une ame, si elles avoient une ame, cette ame étant spirituelle elle seroit immortelle, & digne ou de punition, ou de récompense.

Tel est le raisonnement de ce Philosophe & de ses disciples, raisonnement fondé non sur une exacte discussion du fait, mais uniquement sur des conséquences & des analogies. Ses adversaires, à leur tour, en tirent de son systême qui ne sont pas moins dangéreuses. » Car, disent-ils, comme le Pere Pardies l'a fort bien remarqué, » si une fois » on admet que toutes les opérations des » bêtes peuvent se faire sans ame & par » la seule machine de leur corps, on vien- » dra bien-tôt à faire le pas, & à dire aussi » que toutes les opérations des hommes » peuvent se faire par une semblable dispo- » sition de la machine de leur corps.

» Ainsi les partisans de l'un ou de l'autre » parti n'ont pas plus de droit les uns que » les autres, continue le P. Pardies, de se » reprocher leurs sentimens & de les rendre » odieux par la suite qu'on en pourroit tirer » en faveur des impies.

Mais écartons l'idée de ces conséquences odieuses; elles ne donnent aucune lumiere

pour le fond de la choſe qui n'eſt qu'une ſimple queſtion de fait. Le ſentiment de Deſcartes a donné lieu de faire l'application de cette penſée ingénieuſe d'un de nos modernes, que *les grands génies font les ſyſtêmes, & que les bons n'y croyent point.*

Le P. Pardies, Jéſuite de réputation, n'eſt pas le ſeul qui ſe ſoit élevé contre le ſentiment de Deſcartes, il a été prévenu & ſuivi par un grand nombre de perſonnes également pieuſes & ſçavantes.

Pour moi je m'en tiens au gros bon ſens du Laboureur, du Chaſſeur, & de tous ceux qui aprivoiſent & qui dreſſent des animaux, avec leſquels ils ne dédaignent pas de faire une ſorte de converſation croyant les entendre & en être entendus. Après cet aveu je prendrai la liberté d'ajouter ici quelques réflexions.

I. Dieu eſt le maître ſouverain de ſes créatures; il les a faites telles qu'il lui a plû; il leur a donné les facultés qu'il a jugé à propos de leur donner, ainſi qu'il y ait des Oiſeaux de proie, des Tigres, des Pantéres, des Crocodiles, des Vipéres, des Serpens à ſonnette, des Tarentules, un Ver ſolitaire qui ſe nourrit de notre chile, des Inſectes qui vivent du plus pur de notre ſang &c. Ce n'eſt point à nous à vouloir approfondir la conduite de Dieu, *Cela eſt*: ad-

mirons, respectons, & adorons Dieu créateur & conservateur, en lui rendant graces de ce qu'il veut bien nous permettre de détruire ses propres ouvrages, si admirablement organisés, quand ils nous nuisent & que nous sommes les plus forts, soit par notre force naturelle, soit par celle que nous empruntons de notre industrie, & n'est-ce pas ainsi, pour le dire en passant, que le puissant opprime le foible, & que l'homme s'assujettit l'homme même.

II. Pourquoi n'y auroit-il pas plusieurs espéces d'ames, les unes immortelles comme l'ame de l'homme, & les autres sujettes à n'être conservées qu'aussi long-tems que dureroit l'œconomie animale de leur corps ; & celles-ci pourroient être divisées en ames moins brutes, comme celles des Chiens, des Singes, des Eléphans, des Castors, des Renards &c. & en ames plus brutes telles que celles des Anes &c, ensorte qu'il y a peut être entre les hommes & les animaux une difference à peu près semblable à celle qu'il y a entre les animaux & les plantes, qui végétent, qui vivent, qui respirent, qui se multiplient &c.

Mais encore un coup ce n'est point à nous à approfondir la conduite de Dieu, & encore moins à mettre des bornes à sa Toute Puissance.

Mais si d'un côté nous ne pouvons pas nous refuser à reconnoître le fait qui nous frappe, qui nous saisit, qui nous étonne, nous ne devons pas pour cela mettre notre esprit à la torture, afin d'imaginer des systêmes pleins d'illusions & inventés uniquement pour éluder des difficultés apparentes, qui ne sont difficultés que pour les esprits foibles qui même n'y penseroient point si on ne leur en donnoit pas la pensée.

III. * *Le péché est une action, une parole ou un désir contre la Loi de Dieu.* Ainsi le péché suppose donc d'abord une Loi, ensuite il suppose de la part du pécheur la liberté & un certain dégré de raison & de lumiére. De-là vient que les enfans qui n'ont pas encore atteint l'âge de raison, ni les personnes qui ont perdu l'esprit ne péchent point.

Or les bêtes n'ont aucune loi. On peut leur dire avec un de nos Poëtes : *

Vous vous abandonnez sans remords, sans terreur
A votre pente naturelle ;
Point de loi parmi vous ne la rend criminelle.

En second lieu les bêtes n'ont pas autant de raison ni de lumiére que ceux de nos

* August. L. 22. cont. Faust. C. 27.
* Des Houl. Idile. T. 1. p. 130.

enfans & de nos insensés qui en ont le moi
& dont les actions contre la Loi ne sont p
imputées à péché. Ainsi les bêtes ne sc
capables ni de mérite ni de démérite
par conséquent dignes de punition ou
récompense. Les Oiseaux de proie, les bêt
voraces, les Vipéres &c. suivent leur disp
sition méchanique, & il n'y a que la loi
plus fort qui puisse, ou les empêcher
nuire, ou les punir d'avoir nui.

IV. Avant Descartes il n'y avoit eu qu't
fort petit nombre de personnes qui eusse
pensé comme lui sur les bêtes, & le
opinion étoit demeurée dans l'obscurité
n'avoit pas eu l'honneur de faire secte. Ai
l'on peut dire qu'avant ce Philosophe to
le monde étoit généralement persuadé q
les bêtes ont du sentiment. On disputo
seulement sur la question de sçavoir si ell
ont la faculté de raisonner & jusqu'à qu
point s'étend en elles cette faculté.

V. Mais revenons au jugement de
Nature. Je demande à quelque partis
des automates, si jamais il n'a fait de co
versation par signe avec un muet? Qua
le muet répondoit à ses signes, le Philos
phe croyoit sans doute que le muet l'ente
doit, qu'il voyoit, qu'il sentoit: & pou
quoi le croyoit-il? Parce que le muet r
pondoit congrument à ce que le Philos

phe lui faisoit entendre. Eh bien le Chien répond ainsi à son maître. Et pourquoi sommes nous persuadés que les autres hommes avec qui nous vivons tous les jours, voyent, entendent, sentent & pensent comme nous? C'est que par leurs gestes, par leur mine, & par leurs actions, ils nous font connoître qu'ils répondent à nos pensées. Il n'y a sur ce point entre la bête & nous que la difference du plus au moins, & celle de l'immortalité de notre principe de sentiment & de la mortalité du principe de sentiment dans les bêtes, qui ont des organes semblables aux nôtres.

VI. Les statues des Dieux des anciens avoient des oreilles & n'entendoient pas: elles avoient des yeux & ne voyoient pas. Pourquoi? C'est qu'elles n'avoient que le dehors des organes des sens. Mais dans les bêtes l'organisation est entiére, elle est extérieure & intérieure; leurs yeux sont de véritables yeux, leurs oreilles sont des oreilles véritables: tous les nerfs des organes de leurs sens aboutissent à un cerveau. Et si je disois qu'avec de tels yeux elles ne voyent point & qu'avec de telles oreilles, elles n'entendent point, je croirois soutenir qu'avec l'estomach qu'elles ont elles ne digérent point.

La Nature n'auroit-elle donc fait la dépense d'une organisation si admirable que

pour nous en imposer, & nous faire croire que les bêtes voyent & entendent, pendant qu'elles ne verroient ni n'entendroient pas plus que de simples Statues ?

VII. Je ne m'arrêterai pas à une infinité d'histoires qu'on rapporte des Eléphans, des Castors, des Singes, &c. Il n'y a personne qui n'observe tous les jours dans les animaux domestiques des procédés qui supposent évidemment du sentiment. Les passions surtout, telles que la jalousie, la tristesse de l'absence du maître &c. me paroissent encore une grande preuve de sentiment dans les bêtes..

Que le Cartésien me permette donc de le renvoyer non seulement aux ouvrages du P. Pardies, du P. Daniel & à quelques autres : mais surtout au sentiment naturel qu'il a lui-même lorsque son Chien le caresse, lui obéit, le démele dans la foule & lui donne tant d'autres marques de sentiment. Quelle ingratitude de ne pas reconnoître au moins que ce Chien sent ce qu'il témoigne avec tant d'ardeur! Faut-il que des subtilités frivoles étouffent dans le Cartésien ce que les simples lumiéres du bon sens & le jugement de la Nature font voir avec tant d'évidence au reste des hommes ?

Voilà, M., les réflexions dont on vous a parlé. Permettez moi d'ajouter ici l'Epi-

gramme de Mlle. Descartes niéce du Philosophe au sujet de la Fauvete de Mlle. Scuderi: cet Oiseau qui venoit à la voix de sa maîtresse donna de l'exercice aux beaux esprits de ce tems-là.

Voici quel est mon compliment
Pour la plus belle des Fauvétes;
Quand elle revient où vous êtes,
Ah! m'écriai-je, avec étonnement,
N'en déplaise à mon oncle, elle a du jugement.

Ainsi, M., je m'en tiens au jugement de la Nature & je sens l'illusion de ces hypothèses arbitraires fondées sur de pures imaginations. Elles n'ont qu'un tems dit Ciceron * & ce même tems qui en abolit peu à peu le régne confirme tous les jours les jugemens de la Nature.

J'ajouterai aussi que le tems ne fait qu'augmenter en moi les sentimens d'estime & de reconnoissance que vous sçavez, M., que j'ai pour vous &c.

* Opinionum commenta delet dies, Naturæ judicia confirmat. Cic. de Nat. Deor. L. 2. C. 2.

A Paris ce 2 Mars 1746.

A M. le Maréchal Comte de Saxe sur sa campagne d'Hyver en 1746.

A Suivre ce Héros nos troupes toujours prêtes
Bravent d'un long Hyver les plus vifs contre-tems ;
Ce Général faisant en Hyver des conquêtes,
Que ne ferat-il point au retour du Printems ?

Le Chat Ambitieux,

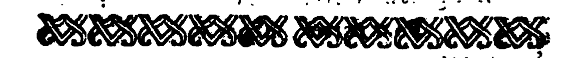
FABLE.

JAdis un Chat de maigre échine
Chés une vieille avoit pauvre cuisine ;
Rarement d'un morceau de pain
Avoit-il ordinaire,
Mais pour appaiser grande faim
Encor faut-il le néceſſaire.
Hélas ! il ne voyoit de souris ni de rats ;
Son gîte étoit trop vuide de farine ;
Auſſi dans ce séjour où régnoit la famine
Jamais il ne vint d'autres Chats.

Arrive un jour enfin qu'il voit sur la muraille
Un de ces beaux Minets qui font torche & ripaille,
Gros, gras, bien nourri,
Et qui croquent peu de souris;
Minons d'une belle quarrure
Soutenans avec peine une large figure:
Dis-moi, cria maigret, comment cet embon-
point?
Tu créves dans ton gras pourpoint
Tandis que je suis miserable:
Un grand me reçoit à sa table,
Lui répond le Chat gras;
J'y prends tous mes repas;
J'attrape un bon morceau dont je remplis ma
panse;
C'en seroit bien assès pour toi, je pense.
Maigret ambitieux y veut être conduit;
Grasset en fut d'accord, il le mene & l'instruit
Chemin faisant de son manége:
Déja Maigret content étoit prêt d'arriver;
Le Destin lui dressoit un piége
Dont il ne pouvoit se sauver.
Des gens adroits étoient en embuscade
Pour porter l'estocade
Sur troupe de matous, qui le jour précedent
Causerent du désordre,
Et porterent la dent
Sur un riche souper qu'ils avoient osé mordre.
Maigret à peine entré sur des plats apperçoit

Grand aprêt de gibier, plusieurs morceaux de
viande;
Les dévorer des yeux, jetter patte friande,
S'en saisir c'est tout un, & tandis qu'il rongeoit
La premiere griffée,
Une fléche sur lui finement décochée
Perce soudain sa peau,
S'enfonce en sa poitrine
Et traverse sa platte échine;
Maigret quitte alors le morceau
Cherche à prendre la fuite;
Il ne voit plus le Chat gras à sa suite;
Pénétré de douleur,
Il promit en jurant après un tel malheur
De retourner & vivre en sa chaumiere,
Heureux & trop content de son mince ordinaire.

Vivre de peu sans nulle passion
Est l'état desirable
A l'homme raisonnable,
Qui se perd s'il se livre à son ambition.



BOUTS RIMES.

TOi dont les ans sont les deux tiers de *trente*,
Je jure, Iris, qu'au de-là de *quarante*

Mon cœur encor suivra la loi du *tien*
Si ton desir veut s'accorder au *mien*.
Feux mutuels rarement à *cinquante*
Se font sentir, & jamais à *soixante* ;
Chacun alors sent éteindre le *sien*
L'amitié reste & le cœur n'y perd *rien*
Lors nous lirons l'ouvrage des *septante* ;
Peut-être ainsi gagnerons-nous *nonante*,
Puis nous mourrons ensemble en gens de *bien*
Autant unis que S. Roch & son *chien*.



EPITRE.

*Sur ma maladie à M**.*

Tu veux donc, cher ami, qu'encor foible & tremblante,
Ma main te trace fortement
Le tableau douloureux ou l'esquisse sanglante
Des maux que j'ai soufferts aux bords du monument ?

***

Qu'exiges tu de moi ! pourquoi dans les ténébres
Après cinq mois cruels, plonger encor mon cœur ?
Pour peindre de mon mal & la force & l'horreur

Je n'ai plus ces couleurs, ni ces pinceaux funébres
Qui seuls lugubrement expriment la douleur.

Toutefois j'obéis ; je retourne sans peine
Sur ces momens affreux dont je frémis encor :
Que ne peut l'amitié ! quand le cœur nous entraine
L'esprit se renouvelle & fait tout sans effort.

Des biens les plus chéris que le Ciel nous dispense,
Il n'en est point, ami, d'égaux à la santé :
Sans elle nous n'avons qu'une triste existence :
Sans elle, Crésus même au sein de l'opulence
Du plus doux sentiment ne seroit point flaté.

Dégoûté dès vingt ans d'un plaisir raisonnable,
Je prodiguai ce bien, si cher, si délectable ;
Victime de l'erreur, je me suis détrompé ;
Ce bien que je croyois immense, inaltérable,
Comme un éclair s'est dissipé.

Comme un Loup dévorant, la fiévre impitoyable
M'enchaînant dans mon lit, m'accabla de ses fers :
Ce brûlant tourbillon, furieux, indomptable,
Ouvrit bien-tôt la porte à mille maux divers.

Les douleurs, le dégoût, les langueurs, l'insomnie

M'assiégeant à la fois, m'avoient anéanti ;
Mon esprit s'affaissa : le feu de mon génie
Soudain fut amorti.

Dans les sombres horreurs qu'offre la nuit obscure,
Mes esprits animaux, coulans à l'aventure,
Tracerent à mes yeux de bizarres portraits :
Tout se défigura : tout ne fut qu'imposture,
Et l'aimable Nature
A mes sens égarés n'eut plus que de faux traits.

Ne pouvant plus fermer ma débile paupiere,
J'aspirois à revoir le céleste flambeau :
Quelquefois, fatigué de sa vive lumiere,
Et fuyant la Nature entiere,
Qui ne m'étoit plus qu'un fardeau,
Je demandois aux Dieux de finir ma carriere,
Et de me plonger au tombeau.

Ma raison égarée enfanta ce systême,
Et me fit un blasphémateur ;
Je ne voyois plus rien : je m'ignorois moi-même,
Et n'avois plus en moi qu'un germe destructeur :
Raison, souffle divin, don du Ciel, mais fragile,
Pourquoi te troubles-tu ? quel ressort, quel moteur,
Te fait agir au gré de la mortelle argile
Dont nous forma le Créateur ?

Dans ce funeste état, martyr des aphorismes,
J'essuyai les essais de prétendus Docteurs :
A leur ton décif, à leurs brillans sophismes,
Je ne vis que des imposteurs.

Opposés l'un à l'autre, une guerre éternelle
Régne parmi ces Charlatans :
L'un dit *oui*, l'autre *non*, & la race mortelle,
Sert de champ de bataille à tous ces combattans.

Malgré cet amer témoignage,
Ne crois pas que leur Art, pratiqué par un sage,
Ne soit respectable à mes yeux :
Un rival d'Hyppocrate est un présent des Cieux :
Arracher un mortel à la Parque ennemie,
C'est être créateur d'une seconde vie ;
C'est ressembler aux Dieux.

Mais, hélas ! qu'il est peu de ces Dieux salutaires
Dont la Nature entend la voix !
Le reste n'est qu'un tas d'assassins mercenaires,
Que d'antiques abus garantissent des Loix.

Succombant à la fin sous mes peines nombreuses
Je te disois adieu pour la derniere fois :
Je croyois déja voir ces routes ténébreuses
Où les simples Berge vont à côté des Rois.

Tranquile par foibleſſe, & cédant ſans murmure,
Je m'abandonnai donc aux ſoins de la Nature:
Habile par inſtinct, & marchant pas-à-pas,
Victorieuſe du trépas,
Elle ſçût rappeller mon ame fugitive;
Elle vint me chercher ſur l'infernale rive,
Et me tendit les bras.

Le repos & la patience,
Soutenus d'un régime auſſi ſimple que ſain,
Furent les artiſans de ma convaleſcence;
Et bravant des Docteurs la ſçavante ignorance;
L'horreur des Médecins fut mon ſeul Médecin.

Enfin je te revois; ton éclipſe eſt finie.
O! mon premier tréſor, ſanté trop peu cherie;
Ame de nos plaiſirs, volupté de nos cœurs,
J'abuſerai plutôt tout d'un coup de la vie,
Que d'abuſer de tes faveurs.

Ne crois pas cependant que ma Philoſophie
Me faſſe renoncer à la ſociété:
Je n'ai point les vapeurs d'une miſantropie
Qui conduit à l'auſtérité:
J'adore encor Eglé, j'eſtime encor Sylvie:
J'aime à table un ami s'égayant dans le vin;
Mais, je hais les plaiſirs que goûte un libertin,
Dès que le ſentiment ſe tourne en frénéſie.

Tendre & fidéle ami, si la vivacité
T'égaroit quelquefois loin de la tempérance,
Que ce récit t'apprenne à cherir la santé;
Que mes réflexions t'inspirent la prudence
D'écarter la licence,
Qui naît du fol excès d'un plaisir emporté.

A Angers le 16 Mars 1746.

MERIDIEN ASTRONOMIQUE universel, sa construction, ses usages & sa preuve, par Jacques Lemaire *Ingénieur pour les Instrumens de Mathématique, de le Société des Arts à Paris Quai de l'Horloge à l'Enseigne du Génie.*

CEt Instrument ne porte que six pouces en quarré & a d'épaisseur environ un pouce & demi, ce qui le rend portatif & commode.

Sa composition est semblable à l'anneau Astronomique à trois cercles qui est déja connu sur mer à la place de l'Astrolabe, mais comme tout le monde sçait que ce qui est le plus contraire à l'usage de cet Instrument est l'incommodité du vent, qui

l'agitant ordinairement dans le tems que l'on veut s'en servir le rend de moins d'usage, & que l'on donne la préférence, pour m'expliquer vulgairement, aux Butterfiels qui sont toujours assujettis aux inconvéniens de l'aiguille aimantée, ce qui les rend toujours variables par ce principe si l'on n'a pas recours à une méridienne tracée avec art, j'ai donc imaginé un support qui fût assés solide pour que l'on pût compter sur son exactitude par la vérification aisée à démontrer, au moyen de laquelle on pût s'assurer par soi-même de l'évidence de sa justesse; pour cet effet j'ai construit une planche de laiton quarrée de 6 pouces & de 2 lignes d'épaisseur.

Sur un des côtés de cette planche j'ai attaché par trois vis une piéce forte à charniere de quatre à cinq lignes de diametre, & environ deux pouces de longueur.

A l'autre côté de la charniere est attachée une piéce demi-circulaire qui embrasse & soutient l'anneau par son méridien, laquelle en elle même devient méridien puisqu'elle en fait partie.

Au côté voisin de cette charniere s'éleve par le moyen d'un ressort une console qui s'engage à un des côtés de la piéce demi-circulaire, de façon que cette piéce ou soutien s'éleve à plomb sur la planche, & entraine par cette situation l'élévation de l'anneau

Astronomique à plomb sur le plan qui est une des choses des plus nécessaires pour avoir l'heure dans la derniere précision, & la plus facile à examiner soit par le moyen d'une équiére, soit d'un fil à plomb.

Les deux autres côtés de la planche sont garnis par deux niveaux d'air à esprit de vin; quatre vis aux quatre coins de la planche forment un ornement qui concourt à rendre les deux niveaux d'accord pour avoir un plan parfaitement horizontal.

Le milieu de cette planche est orné d'une Boussole de quatre pouces de diametre dont l'usage n'est point pour avoir l'heure, mais pour connoître par l'heure la déclinaison de l'aiguille aimantée si l'on a prévû à tous les obstacles, je veux dire si l'on s'est assuré que l'on est éloigné de toute masse de fer qui pourroit influer par son tourbillon sur celui de l'aiguille aimantée.

Usage pour avoir l'heure.

Pour avoir l'heure avec cèt Instrument trois moyens se présentent.

1°. Celui de la Boussole en observant la déclinaison de l'aiguille aimantée.

2°. Celui d'une méridenne tracée avec justesse.

3°. Le dernier, de le placer par lui-même n'ayant besoin ni du premier ni du second moyen pour avoir l'heure.

Trois choses sont requises.

Premierement de mettre l'index de l'allidade sur le jour du mois ou Signe du Zodiaque.

2°. D'ouvrir l'Instrument à angle droit & enclaver le cercle Equinoxial par les petites clefs qui l'enchassent fermement dans la situation où il doit être.

3°. D'enchasser le méridien de l'anneau Astronomique dans la piéce demi-circulaire ou soutien, ensorte que la ligne de foi qui est marquée dans le milieu du soutien ou piéce demi-circulaire soit vis-à-vis du dégré d'élévation du Pole du lieu de l'observation, ce qui est marqué par un quart de cercle gradué au bord du méridien.

Les deux dernieres choses étant exactement observées, il ne reste plus qu'à connoître l'heure par le moyen du troisiéme cercle qui représente le Zodiaque ou le chemin que parcourt le Soleil entre les deux Solstices.

Il faut donc ouvrir ce troisiéme cercle à angle droit avec le méridien; si l'on étoit assuré par une pendule à secondes, ou par sa montre, si elle est bien réglée, qu'il ne fut que six heures du matin ou du soir, alors en présentant au Soleil le côté de la pinule qui est ouverte, la pinule d'argent où se peindra son image sera précisément terminée sur le centre du petit cercle qui

est tracé sur la pinule d'argent, conséquemment le côté de la planche de laiton où est attaché le méridien sera le méridien du lieu, & si avec une régle droite épaisse & parallele appuyée à ce côté on tire une ligne, cette ligne sera essentiellement une ligne méridiene tracée par une seule opération.

Mais si l'on n'a ni montre ni pendule, il faut seulement sçavoir si l'on est devant ou après midi, & pour lors tourner le Zodiaque jusqu'à ce que le Soleil enfile les deux pinules dans leurs points respectifs, je veux dire que l'image du Soleil soit portée à travers l'ouverture de la pinule de cuivre sur la pinule d'argent au centre du cercle qui se trouve marqué; car si c'est le matin, la pinule de cuivre se trouvera à droite du méridien, si c'est après-midi la même pinule se trouvera placée à gauche, ainsi du reste.

L'heure se comptera par la position du troisiéme cercle avec l'Equinoxial second cercle sur lequel les vingt-quatres heures du jour & de la nuit sont marquées par quarts & demi-quarts, ensorte que c'est par la moitié de l'épaisseur du troisiéme cercle qui est divisé par une marque qui sert à indiquer l'heure ou la partie de l'heure gravée sur le cercle Equinoxial que l'on connoît l'heure que l'on cherche.

Comme l'Instrument est trop petit pour

avoir les heures partagées en ſoixante minutes, je vais donner un exemple par lequel on ſera aſſuré de l'heure & de la minute quoique l'heure ne ſoit pas diviſée par minutes, le voici.

Je ſçais par la poſition de ma pinule & de mon inſtrument qu'il eſt actuellement par ſuppoſition neuf heures & un quart quelques minutes de plus dont je ne ſçais point le nombre, alors ſans déranger l'Inſtrument de la place, je fais avancer du côté du méridien le Zodiaque ou troiſiéme petit cercle, enſorte que ſon index ou marque qui partage le cercle en deux parties égales ſoit précisément arrêté ſur neuf heures & demie, qui me donnent bien trente minutes de l'heure courante à connoître, pour lors conſidérant ma pinule d'argent comme le méridien de quelque lieu du monde ſur lequel doit ſe peindre l'image du Soleil à midi dans le centre du petit cercle, je dis & ſoutiens que dès que l'image du Soleil ſera peinte ſur ce plan & au centre du petit cercle, il ſera neuf heures trente minutes dans le lieu de l'obſervation pendant qu'il ſera midi dans quelqu'autre endroit du monde, donc ſi cette même opération eſt repetée par toutes les heures & quarts du reſtant de la journée, j'aurai l'heure & la minute, quoique l'heure ne ſoit pas diviſée par minutes &c.

PREUVE.

Je ſuppoſe avoir un plan parfaitement de niveau & de grandeur convenable à tracer deux méridiennes, que j'ai tracé la premiere le matin par la maniere ci-deſſus indiquée; je veux tracer la deuxiéme par les hauteurs correſpodantes du Soleil par le même Inſtrument.

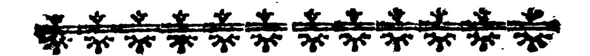
Je commence par retirer l'Inſtrument de ſon lieu, & après l'avoir ployé comme ſi je voulois le placer dans ſon étui je le remets ainſi ployé dans ſon ſoutien enſorte que tous les cercles ſoient renfermés exactement dans leurs places ſous le méridien; pour lors ſans m'embarraſſer de la hauteur du Pole ni du quantiéme du mois, j'éleve ou abaiſſe ma pinule de cuivre que je préſente au Soleil, juſqu'à ce que l'image du Soleil ſe ſoit peinte exactement ſur le centre du petit cercle marqué ſur la pinule d'argent, & je trace par le moyen d'une régle épaiſſe une ligne le long du côté de la charniere qui ſoutient le méridien, & je laiſſe l'Inſtrument dans ſa place ſans toucher aux pinules & cela avant midi.

L'après-midi à peu-près à la même heure je reviens & croiſant la ligne du matin par l'inſtrument je préſente une ſeconde fois la

pinule de cuivre sans la déranger de sa premiere situation (j'entends de la même hauteur du matin donnée par le Soleil) & j'attends avec patience que le Soleil passant par la pinule de cuivre vienne se peindre à la même place que celle avant midi, pour lors ayant mes deux hauteurs corespondantes du Soleil par le moyen des deux pinules, je trace avec la même régle une seconde ligne; tout le monde sçait que le point de la section commune de ces deux lignes est un point de la méridienne, & que la moitié de l'intervalle compris entre ces deux lignes est le deuxiéme point, ce que l'on prend avec un compas en mettant une pointe sur l'intersection & ouvrant le compas pour tracer un arc de cercle qui traverse ces deux lignes; en divisant cet arc en deux parties égales on aura le deuxiéme point de la méridienne, dont si l'on tire par ces deux points une ligne ce sera la méridienne qui doit se trouver paralele à celle qui aura été donnée le matin par l'heure que l'on a cherchée si les opérations ont été faites avec exactitude.

Cet anneau Astronomique est honoré d'une approbation de M. de Mayrand, cidevant Secretaire de l'Académie des Sciences,





POETÆ nec non Oratori celeberrimo, meoque amicissimo, Rhetorices in Parisiensi Ludovici Magni Collegio Professori emerito, & rude laureatâ donato, nostrati Æg. Xav. de la Sante Jesuitæ Sacerdoti, gratiarum actio, propter bina Latina Poëseos volumina dono missa, in quibus unumquodque Carmen selectorum ex suis Alumnis nomine videtur subscriptum.

EPISTOLA

A Paulo Forgesio Maillardo.

REddo tibi, Pater ô nostras clarissime, grates
Ob mihi præclaros, munera missa, libros.
Dicis Alumnorum tantum hoc opus esse: fatetur
Autorem varium, pagina scripta, suum.
Diffiteor; quæque est nimium pars compta; severæ
Major inest limæ lævis ubique labor.
Sese adjungit ibi, cupidisque amplexibus hæret
Ars cata Naturæ consociata bonæ.
Scilicet inde oritur carmen sublime; quod ipsa
Mantua miretur, sulmo vel invideat.

Pingis

Pingis ad expressum vates ; subitòque renasci
Et spirare reor, dextera quidquid arat.
Fontibus hausisti latiis, purumque nitorem,
Quidquid & Augusti regna tulere salis.
Atqui annecte decus decori ; tua sume : Poëtam
Talia non usquam subrubuisse sinent.
Ibis enim longæva volans in sæcula famâ,
Absque novo Phænix intemerate rogo.
Quid propriis aliena juvat cinxisse coronis
Tempora ? simplicitas te facit ista reum.
Debueras præstantem animi tenuare vigorem,
Si tibi mens fuerat certa latere diù.
Haud vulgò Juvenes perfecta Poëmata condunt,
Quin ratio victrix concoquat ingenium.
Hic macer ingenio, timidusve ascendere clivum,
Semper in obscura valle moratur iners.
Flammeus ille vagâ verborum effertur in auras
Luxurie, assuetus spernere falcis opem.
Sic prior accendat marcens torpedine pectus,
Thebani * relegens fervida scripta senis ;
Alter at interdum recubet sub tegmine fagi * *
Febris ubi ardorem temperet unda fluens.
Namque sibi censor vates sua carmina librat,
Atque priusquam aliis, vult placuisse sibi.
Longa dies, longusque labor, dotesque benignæ
Efficiunt dignum posteritate virum,

* *Oda Pindari.*

* * *Ecloga Virgilii.*

Commirio, similem ve tibi, tersove Rapino,
Percita queis sacro fomite corda calent.
Hæc tua sunt, credo, hæc tua sunt : nosterve tuorum
Quisquis Alumnorum nempè Magister erit.



A PHILIS.

LA vertu, l'esprit, & les graces,
De la beauté précieux attributs,
Belle Philis, suivent vos traces,
Et des cœurs tour à tour vous offrent les tributs,
Vos rigueurs, votre indifference,
Ne rebutent point leur constance ;
Ils veulent vous aimer toujours :
L'Amour soumis à votre empire,
Brûle pour vous d'un beau délire ;
Psiché n'eut pas de si beaux jours.



Mon cœur en vous rendant hommage,
Ne suit point la commune loi :
Un excès d'amour est le gage
De ma constance & de ma foi.
Où vais-je, orgueilleux téméraire ?
Mes vœux sont-ils dignes de plaire

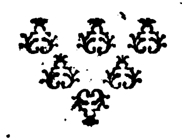
A la Déesse des attraits?
Oui, je sens mon insuffisance,
Et sans former d'autre espérance,
Je vois, j'admire, & je me tais.

Par M. A. C. D. R. au P. D. N.

A CLORIS sur la mort de sa Chienne

DIane, hélas! n'est plus. (Une nuit éternelle
A ravi ses jours précieux)
De la fidélité le plus parfait modéle,
Des graces, des ris, & des jeux.
Cessez, belle Cloris, de pleurer tant de charmes:
L'Amour ce Dieu vengeur s'offense de vos larmes;
Son dépit de Diane a tranché les beaux jours:
Au Dieu des vrais plaisirs rendez enfin les armes;
Cédez, belle Cloris, aux plus tendres amours.

Par le même.



A IRIS le jour de sa fête.

IRis, les vives couleurs
Qui brillent sur votre visage
Ternissent les plus belles fleurs.
En vain pour vous rendre hommage
De Flore irois-je implorer le secours?
Cette Déesse des atours
Connoît trop bien cet heureux assemblage
Des graces, des vertus, précieux avantage,
Dont les Dieux ont pris soin de former vos beaux
jours.
Si mon cœur, belle Iris, étoit fait pour vous plaire,
Je vous l'offrirois en ce jour;
Il est constant, tendre & sincere;
C'est le gage certain du plus parfait amour.

Par le même.



QUATRAIN à Silvie.

En vain à d'autres nœuds on veut porter Tircis ;
L'intérêt ne peut rien sur un cœur bien épris :
Aux loix de l'amour seul son ame est asservie ;
Il attend son bonheur de l'aveu de Silvie.

Par le même.



REFLEXIONS MORALES.

On ne s'ennuie jamais davantage qu'avec les personnes auxquelles on ne peut pas dire qu'on s'ennuie.

La raillerie déconcerte & décourage un Auteur, mais la critique l'éclaire & l'instruit.

S'il est honteux d'être jaloux du bonheur d'autrui, il est beau au contraire d'être jaloux de le faire.

Le crime qui se pare des dehors de l'honneur a ses succès comme la vertu.

Le crime fait des esclaves, la vertu n'a que des sujets.

Il est assés ordinaire dans les petites Villes de Province de prendre part à tout ce qui s'y passe ; l'oisiveté qui y domine traine à sa suite l'esprit de curiosité & de critique. S'observer, se censurer les uns les autres, est une espece d'amusement, dont chacun, dans le cercle d'une vie trop unie qu'on cherche à varier, semble être réciproquement convenu.

Une figure peu revenante fournit très souvent aux sots le prétexte d'insulter un homme de mérite.

Celui qui releve dans un autre des défauts naturels ne s'apperçoit pas que dans le moment même il montre quelque chose de plus désagréable & de moins supportable : une laideur d'ame.

Ceux qui se sont brouillés & racommodés plusieurs fois, prouvent par cette conduite qu'ils ont eu tort ou de se brouiller ou de se raccommoder.

La reconnoissance est une vertu qui fait honneur à deux personnes en même tems.

On ne prouve jamais mieux sa reconnoissance qu'en exposant le bienfait qui en est l'objet.

Il est plus de personnes qui parlent de leur vertu, qu'il n'en est de vertueuses.

L'ambition est un vice d'autant plus funeste à la société qu'il est, pour ainsi dire, sans

point d'appui, & que ne connoissant aucun repos, il est nécessairement ennemi de celui des autres.

Le mépris que les jeunes gens font de la vieillesse n'est qu'une insulte qu'ils se font d'avance à eux-mêmes.

Les Grands peuvent avoir beaucoup d'esprit & de jugement, mais rarement ont-ils de la mémoire.

La vérité n'approche des Princes qu'en tremblant ; c'est aux Princes à la rassurer en l'écoutant attentivement.

Les autres hommes paroissent si petits aux yeux des Princes, & à une si grande distance d'eux, qu'on diroit que les Princes ne les voyent qu'avec le côté d'une lunette qui éloigne & diminue les objets.

On peut comparer les Princes affables à une balance dont un des bassins n'acquiert du poids qu'autant qu'il s'abaisse & éleve l'autre.

Le bonheur & la misere ne sont que relatifs à certains objets ; tel qui paroît heureux ou misérable est souvent tout le contraire de ce qu'il paroît.

Il y a des Pays où il suffit d'être homme, d'avoir des talens & de belles qualités pour pouvoir s'avancer ; dans d'autres il faut que le hazard concoure aussi à l'avancement ; sans naissance on a bien de la peine à percer la foule.

Il y auroit bien moins de procès si les hommes lorsqu'ils les entreprennent, consideroient leurs intérêts du même œil qu'ils les voyent lorsqu'ils sont au moment d'être jugés.

La preuve que notre Religion est la meilleure, c'est qu'elle a été de tout tems la plus combattue.

Il est rare qu'on plaigne ceux qui tombent dans l'adversité, parce qu'il est rare qu'ils n'y tombent point par leur faute.

L'état Monarchique est toujours le plus stable, il ressemble le mieux à l'ordre que Dieu s'est prescrit pour le gouvernement de l'Univers dont l'harmonie dépend du rapport de toutes les parties à un centre & à une unité.

Une armée victorieuse vaut le double de ce qu'elle a d'effectif, & une armée battue vaut la moitié moins.

Près de l'abime où gémit la pauvreté le crime a creusé un précipice; on ne sort de l'un que pour se précipiter dans l'autre.

Il en est de la fortune comme de l'eau qui est dans un bassin; quelque bien cimenté qu'il soit, elle decroît lorsqu'elle ne croît plus.

Une femme qui a de la beauté ou de l'esprit croit toujours en avoir plus qu'elle n'en a. Elle ne juge d'elle-même que par la comparaison qu'elle en a fait avec quelqu'autre

à qui elle suppose moins de charmes ou de mérite; l'amour propre chés le sexe ne perd jamais au parallele.

Fatime a de l'esprit; quelquefois elle rime; foiblement, qu'importe? c'est toujours rimer, & il faut peu de chose pour faire valoir une femme. Mais elle juge, décide, elle a même un cercle où ses décisions sont suivies. Ce cercle n'est qu'un petit Etat dont les loix ne sont pas reçûes dans l'empire du public. Croyez-moi, Fatime, ne critiquez que ce que vous faites, vous montrerez tout à la fois du discernement & de l'esprit.

Le respect & les attentions que dans la vie ordinaire on a pour les femmes ne sont qu'une espece d'indemnité que les hommes leur ont accordée pour les avantages qu'ils ont sur elles du côté de la vie civile.

Le sçavoir dans les femmes n'est jamais indifferent; il sert ou à les faire estimer, ou à les rendre ridicules & insupportables.

Une femme qui ne sçait que peu de chose vaut souvent moins qu'une femme qui ne sçait rien.

L'amour est un foible qui a cependant plus de force que la raison.

L'amour naît assés communément de la réciprocité des sentimens, mais il peut subsister sans cette réciprocité. Un feu s'éteint d'un côté & continue avec violence par l'autre.

L'avantage d'être aimable ne vaut pas le plaisir d'être aimé.

On ne doit que plaindre ceux qui aiment; il n'y a personne qui dans son propre cœur n'ait l'excuse de cette foiblesse.

La politesse doit avoir ses bornes, elle devient une espece d'importunité & se tourne même en une sorte d'impolitesse, lorsqu'elle est portée à certains excès; il n'y a que l'usage du monde & la bonne compagnie qui donnent ce bon ton & cette aisance de manieres auxquelles on reconnoît l'homme bien élevé; on peut dire absolument qu'il y a des gens ou polis avec impolitesse ou impolis avec politesse.

La conversation doit être libre, aisée, générale. Elle ne se soutient même que par une espece de désordre. On peut la comparer à un Etat Anarchique où qui veut primer & donner la loi se rend insupportable aux autres.

Tout cela a été dit; il n'y a rien de nouveau dans ces maximes. Peut-être Ariste, avez-vous raison. Un autre peut les avoir pensées. Mais ne voulez vous pas nous dire que vous avez beaucoup lû & que vous sçavez beaucoup? je veux le croire. Citez donc, indiquez la source, autrement votre observation ne sera pour moi qu'un discours de vanité. Le plus ignorant en peut dire

autant que vous, Tous les Peintres n'ont peint qu'avec les mêmes couleurs ; il n'y a de difference que dans la maniere de les employer. Parce qu'il s'est fait beaucoup de Tableaux, s'ensuit-il qu'on n'en doit plus faire ?

SONNET SUR LES MEDECINS.

QU'estce qu'un Médecin ? c'est un homme inutile,
Payé pour amuser un malade en son lit,
Un Docteur à grands mots, en quiproquo fertile,
Qui par son Art douteux, très peu de gens guérit.
La Nature lui sert comme étant plus habile.
C'est par elle en effet qu'il soutient son crédit
Avoir recours à lui, c'est donc être imbécille,
Puisque sans ce secours rien ne lui réussit.
Cependant tous les jours on voit le genre humain,
En dépit du bon sens, se mettre sous sa main.
Voilà ce que j'appelle une étrange manie.
L'usage est consulté bien plus que la raison.
Mon Esculape va de maison en maison.
On en connoît l'erreur, mais l'erreur est suivie.

EPITRE.

A Monsieur & Madame Chop .... De..

QUand j'aurois de Phebus la Lyre & les talens,
Du sublime Arroüet la muse & les accens,
De l'Illustre Rousseau la plume & le génie,
Et de deffunt Grecourt la vive repartie,
Je ne pourrois jamais trop aimables Chop.....
Dépeindre au naturel les façons engageantes,
La cordialité, les manieres charmantes,
Que vous a prodigué le Maître des humains.
Il me faut, malgré moi, me borner, me restraindre
A chanter les plaisirs qu'on goûte en vos hameaux
Ceux que j'ai ressenti, lorsque sans me contraindre,
Je déclarois la guerre à perdrix & lapreaux;
Lorsque me promenant dans un sombre boccage,
Du tendre Rossignol j'écoutois le ramage:
Ou qu'assis avec vous sur le bord des ruisseaux,
Nous nous entretenions au murmure des eaux.
Hélas! c'en est donc fait? Ce tems charmant n'est plus;

Mes regrets mes desirs sont vains & superflus ?
Du cours de nos plaisirs l'éclair est une image,
Et qui pense autrement n'est ma foi pas trop sage.

A Paris ce 12 Decembre 1745. *De Lalaure.*



LETTRE de Dom Duplessis aux Auteurs du Mercure.

MRs., un Ecrivain périodique dans une de ses feuilles qui porte en tête le numero 33, & pour date le 27 Fevrier 1746; s'est avisé d'imprimer à la page 36 de cette feuille, qu'il *paroît par les Journaux des Sçavans & par les Tablettes Chronologiques de l'Abbé Lenglet, que Dom Toussaint Duplessis a eu part aux deux derniers volumes du* GALLIA CHRISTIANA dont il a *ci-devant*, dit-il, *relevé les infidélités & autres défauts grossiers. Nous sçavons*, ajoute-t-il, *d'ailleurs, que c'est à ce Benedictin & au P. Brice qu'il faut attribuer les vices de ces deux volumes, & non, comme nous l'avons dit, aux PP. Brice & Felix.* Refuter en forme un Ecrivain proscrit depuis long-tems avec tant de justice, & dont les déclamations ne sont communément qu'un tissu de

fauſſetés, de menſonges & de calomnies, ce ſeroit lui faire trop d'honneur, mais le public Littéraire aime à connoître les vrais peres de tels & tels Ouvrages qui n'annoncent point les noms de leurs Auteurs, & il eſt quelquefois juſte de le ſatisfaire à cet égard. Qui que ce ſoit qui ait écrit que j'ai part aux deux derniers volumes du *Gallia Chriſtiana*, a été bien mal informé. Le ſeptiéme qui renferme le Diocèſe de Paris, eſt tout entier de Dom Felix Hodin & de Dom Etienne Brice: je n'en ai pas fait une ſeule ligne. Le huitiéme qui renferme les quatre Diocèſes ſuffragans de Paris, eſt tout entier de Dom Brice & de moi: encore n'y a-t-il de moi que les ſeules Abbayes des Diocèſes de Chartres & de Meaux; tout le reſte eſt de Dom Brice. Il me ſemble après tout qu'on fait dire à l'Abbé Lenglet ce qu'il ne dit nullement.

Il ſe contente d'annoncer d'une maniere vague les trois Continuateurs du *Gallia Chriſtiana*, & il me nomme avec les deux autres, mais il ne dit pas que j'aie eû part aux deux derniers volumes. Ce ſeroit dans ſes tablettes une mépriſe de plus, qu'il n'eſt pas juſte de mettre ſur ſon compte. On ſe vante d'avoir déja relevé les infidélités & autres défauts groſſiers de ces deux volumes. C'eſt une fanfaronnade qui ne mérite pas de re-

plique. Qui doute qu'il n'y ait des fautes dans le *Gallia Christiana*, comme dans tout autre Ouvrage? Mais n'est-il pas vrai aussi qu'il y a beaucoup plus de bon que de mauvais, & incomparablement plus de bon que dans l'ancienne Gaule Chrétienne des Freres sainte Marthe? A l'égard des fautes, aucun de nous trois n'est assés orgueilleux pour s'en croire exempt, mais toujours est-il vrai que personne ne peut-être responsable des fautes d'un Ouvrage qu'il n'a point fait. Et de-là il s'ensuit qu'il n'y a aucune faute de moi dans le septiéme Tome, comme il n'y en a aucune de Dom Felix Hodin dans le huitiéme. Inutilement diroit-on que puisque nous travaillons en commun, les fautes doivent nous être imputées en commun. Le Gazetier lui-même n'admet point de solidité entre nous, comme en effet il n'y en a point, & si cette solidité avoit lieu dans son esprit, pourquoi disculperoit-il Dom Felix des fautes du huitiéme Tome? Il ne le fait, sans doute, que parcequ'il sçait que Dom Felix n'y a point travaillé. Qu'il sçache donc pareillement que je n'ai pas la moindre part au septiéme, & que par conséquent les fautes que lui ou d'autres pourroient y découvrir ne m'appartiennent ni en propre ni en commun. Je suis &c.

SUITE DES RECHERCHES sur les feux de joie des Anciens & sur l'invention de la poudre à canon, à l'occasion de quelques vers de Claudien.

Les Commentateurs (je n'en excepte aucun) nous laissent ici tout l'avantage de prétendre * à une découverte : fidéles à leur méthode ordinaire, qui est de s'étendre sur les choses aisées, & de se taire sur celles qui offrent quelque difficulté, ces Messieurs n'ont pas seulement daigné toucher & faire même semblant d'avoir vû celle dont nous parlons. Il est difficile qu'ils ne l'ayent pas apperçue, & plus j'examine dans le détail cet endroit de Claudien, plus je me persuade qu'il mérite l'attention, & qu'il a de quoi embarrasser sur la nature des anciens feux d'artifice.

Dira-t-on qu'il ne s'agit ici que d'illuminations ? Elles étoient fort ordinaires chés les Anciens dans les réjouissances publiques: mais comment des tourbillons de flammes qui s'élevent, qui se détachent du lieu d'où elles sont parties, des traits de feu lancés au loin peuvent-ils convenir à de simples illuminations ? *Spargentes ardua flammas sce-*

* Barthius, Heinsius, Schrevelius variorum, Pyrrho ad usum.

ma roüe. On m'alleguera peut-être les illuminations des Chinois, & leur fameuse fête des lanternes assés ressemblante pour le dire en passant au λαμπτήρια des Romains & des Grecs: elle est très ancienne chés eux. Les Auteurs qui en ont parlé nous en font des descriptions magnifiques: on y retrouve ces roues, ces lances, ces tourbillons, ces gerbes de feu, mais les Chinois assûrent que l'invention de la poudre date chés eux de la plus haute antiquité, & rien n'empêche de croire, ou plûtôt tout persuade qu'ils la mettent en usage dans leurs feux d'artifice; les huiles, le bitume, le soufre, la poix, toutes sortes de matieres graisseuses peuvent suffire à de simples illuminations, mais il faut des matieres plus épurées, plus rapidement combustibles; au moins à ces matieres grossieres devroit-on mélanger quelqu'autre de nature plus active, & qui servit aux premieres de vehicule pour produire ces feux volans dont il est ici parlé, lesquels se dissipoient presque dans le moment de leur inflammation. Nous ne connoissons que la poudre propre à ces sortes d'effets si vifs & si instantanés, mais cette poudre étoit inconue aux Anciens, on n'oseroit dire le contraire: qu'elle étoit donc la matiére qu'ils lui substituoient? Cherchons cette cause homogéne à notre poudre. Je dis homogéne,

& elle devoit l'être, puisqu'elle produisoit des effets tout à fait pareils à ceux que notre poudre produit. Etoit-ce une sorte de feu grégeois? Mais on ne commença à connoître celui-ci que vers le milieu du septiéme siécle, où il fut inventé sous le Regne de Constantin Pogonat par Callinique, ainsi que le prouvent le P. Petau & d'autres Auteurs qui alleguent à ce sujet un tas de citations dont je dois vous faire grace. Quelques-uns en font remonter l'invention un peu plus haut, & Porphyrogenete rapporte que quand on demandoit aux Grecs dequoi étoient composés ces feux, ils refusoient de s'en expliquer, en disant que cela leur avoit été défendu par le Grand Constantin de qui ils tenoient ce secret. Quoiqu'il en soit, les Grecs n'ont pas si bien gardé leur secret qu'on ne le leur ait surpris. On sçait que leur feu surnommé grégeois étoit un composé de soufre, de naphte, de poix, de gomme & de bitume. On comprend bien qu'une masse formée de toutes ces matiéres doit être très facilement inflammable, & qu'elle pourra causer de très funestes incendies, mais sans ce vehicule dont nous parlions, on n'en tirera jamais ces feux clairs, liquides, volans, ces flammes capables d'investir, d'envelopper des matiéres aussi combustibles qu'est le bois, & qui s'éclipsent en

si peu de momens, qu'elles n'y laissent que des traces légeres de leur passage. *Fida per innocuas errent incendia turres.* Car il est nécessaire de se remettre ici sous les yeux les vers que nous examinons. *Effingat Mulciber orbes per tabulas impunè vagus*, &c. le reste. Rien de cela ne peut convenir au feu grégeois. Personne n'ignore ce qu'en disent nos Histoires surtout dans les Croisades. On sçait ce que rapporte Joinville de la prodigieuse activité de ce feu. Il consumoit tout ce qu'il pouvoit atteindre, & loin que son activité fut passagere & rapide, on fut long-tems à imaginer le moyen de l'éteindre. Aussi le comparoit-on dans le neuviéme & dixiéme siecle au πῦρ ἄσβεστον des Anciens, & peut-être ce feu inextinguible (ainsi nommé sans doute, parcequ'il étoit très-difficile, & non pas impossible de l'éteindre) ne differoit-il en rien du feu grégois. Quelque parti qu'on prenne sur cela rien dans ces deux opinions, qui fixent differentes époques à l'invention du feu grégeois, ne facilite l'intelligence des vers dont nous cherchons l'explication. Si le feu grégeois n'est que du septiéme siécle, ce qui est très probable, on ne peut plus y avoir recours pour expliquer des vers plus anciens de plus de 3 siécles : si l'on en suppose l'invention du tems du Grand Constantin, opinion qui pa-

roît très fausse, on ne sera pas plus avancé à cause de la difference qui se trouve entre les effets que décrit ici Claudien, & ceux que l'on sçait bien certainement avoir été constamment produits par le feu grégeois.

Ne pourroit-on pas pour se tirer d'embarras hazarder une hypothése? celle que je prépare paroîtra hardie, fausse, que sçais-je? mais enfin c'est une hypothése, & si elle n'est pas totalement dépourvue de probabilité, c'en est assés pour qu'on me pardonne de l'avoir risquée. Je ne la dois mettre en avant qu'avec précaution, & qu'après y avoir préparé les esprits par un nombre de petites obsérvations peu considérables, si on les prend chacune en particulier, mais qui toutes réunies peuvent se tourner en preuve de ce que je proposerai. J'observe donc premierement qu'il n'est rien de si incertain que le tems, le lieu, l'occasion où a été inventée la poudre. C'est vers la fin du treiziéme siécle, selon ceux-ci: ceux là la renvoient plus bas, & il est vrai que nos Histoires font mention pour la premiere fois de poudre, quand ils décrivent le siége de Pui-Guillaume en 1328; même dispute sur le nom de celui à qui on doit en faire honneur, les uns veulent que ce soit un Religieux Allemand nommé Berthold Schward, ou le Noir, les autres nomment Bacon Cor-

delier Anglois. Dans un siécle d'ignorance ces bons Religieux ne laissoient pas de se mêler de Chymie. Ils sçavoient occuper leur loisir, & on n'ignore pas ce que leur doivent les Sciences & les Arts.

Or si d'une part nous ne pouvions fixer l'invention d'une machine quelconque, & si de l'autre nous trouvions dans les premiers siécles des effets dont on ne pût expliquer la cause sans l'imputer à la machine en question, ne seroit-on pas fondé à supposer qu'elle auroit préexisté, ou du moins coexisté (passez-moi ces termes) aux effets dont nous verrions les traces dans les siécles les plus reculés? Je n'applique pas encore ce raisonnement au fait dont il s'agit ici, mais j'observe en second lieu que les Annales de la Chine faites par autorité publique, comme on sçait, & l'on voit par conséquent de qu'elle autorité elles sont, font remonter à la plus haute antiquité l'invention de la poudre dans ce vaste Royaume. Ce qui est de certain c'est que lorsque dans ces derniers siécles les Européans pénétrerent dans la Chine, ils y trouverent l'usage de la poudre établi dès long-tems, à ce que leur disoient les Chinois. De plus il est extrêmement probable que dès les premiers siécles du Christianisme, des Européans avoient été dans la Chine, & y avoient apporté la lu-

miere de l'Evangile. Ces Européans n'ont-ils pas pû en rapporter la connoissance que les Chinois avoient, dès ce tems-là, de la poudre & de ses effets ?

J'observe en troisiéme lieu que les Romains eux-mêmes ont pu tirer cette connoissance des Chinois, s'il est vrai, comme l'ont prétendu quelques Géographes, que les armées Romaines aient pénétré jusque dans ces Royaumes. Ces Auteurs fondent leur opinion sur l'explication qu'ils donnent au *Thule* dont parlent les Anciens. Ils disent que c'est le Catai ; du moins les *Seres* dont il est fait mention dans Virgile appuyeroient-ils ce sentiment, puisque ces Seres sont à l'égard des Romains placés encore plus loin que les Chinois. *Seres*, dit Baudran, *populi Asiæ ultra Sinas.*

On a déja apperçu l'hipothèse, ou si l'on veut, le paradoxe que je vais hazarder, mais avant que de l'énoncer clairement, je prie qu'on me permette encore cette observation : notre poudre dequoi est elle composée ? de salpétre, de charbon & de soufre. On ne disconvient pas que les Anciens n'ayent employé & le soufre & le charbon dans differentes machines de guerre propres à porter l'incendie dans les villes & dans les bâtimens ennemis. Ils broyoient sans doute ce soufre & ce charbon, & d'autres matieres

encore; le bitume, la poix, le camphre, &c. & pourquoi ne dirions-nous pas qu'ils y mêloient aussi le salpêtre? & s'ils y ont mêlé le salpêtre, à quoi tient-il qu'ils n'ayent eu de véritable poudre telle que nous l'avons aujourd'hui?

Je n'accumulerai pas un tas d'autorités pour prouver que le salpétre ait été connu des Anciens, qu'ils en ont aperçu les vertus & les propriétés; le fait est incontestable, mais on prétend que ce nitre étoit bien différent de celui que la Pyrotechnie met aujourd'hui en œuvre. Les Anciens, dit-on, n'ont connu que le nitre minéral ou fossile, lequel se formoit naturellement de soi-même, mais il n'en est pas ainsi du nitre artificiel qui étant d'une invention toute nouvelle ne date pas de plus haut que l'invention de nos canons.

Scaliger étoit de ce sentiment, mais il ne laissoit pas de soutenir que le nitre des Anciens égaloit en vertu le nitre artificiel, & il prétendoit l'avoir prouvé par l'analise & la comparaison mutuelle de l'un & de l'autre. La seule difference qu'il admet entre ces deux sortes de nitres est toute à l'avantage du nitre des Anciens, lequel aux termes de cet Auteur est à l'égard du nitre artificiel ce qu'est un minéral parfait, pûr & subtil, comparé à celui qui est imparfait, grossier & terrestre. Le célebre Auteur du grand Art de l'Artillerie, Casimir

Siemienowits n'admet point cette difference, & il ne fait pas difficulté d'avancer que notre salpêtre & celui des Anciens ne different en quoi que ce soit l'un de l'autre. Cet Auteur ajoute *qu'il n'oseroit douter que les Anciens* (je cite ses propres termes, ou plûtôt ceux de son traducteur Noizet) *n'ayent eu le jugement asses éclairé pour connoître que le sel nitre ou salpêtre étoit une matiere fort combustible*, *car c'est*, continue-t-il, *une opinion fort ancienne*, *quoiqu'elle paroisse nouvelle à quelques-uns*, *que le salpêtre est un corps plein d'esprits fort rouges*, *fort chauds & très susceptibles de feu*. Voilà donc selon deux très grands Auteurs, les Anciens en possession d'une poudre toute semblable à la nôtre, mais pourquoi n'en trouvons-nous pas des vestiges bien marqués dans leurs ouvrages? S'ils parlent de leurs feux d'artifice, & qu'ils entrent dans le détail des matiéres qu'ils y employoient, ils font mention d'huile, de soufre, de bitume, de poix, d'encens &c. mais ils ne disent pas un mot de salpêtre. Cette objection se présente naturellement, & Siemienowits ne pouvoit se dispenser de la proposer après l'opinion qu'il avoit avancée. Voici comme il y répond : il dit que *parmi les Anciens c'étoit un grand & misterieux secret que la connoissance des rares & énergiques vertus du salpêtre. Cette connois-*

san e

ſance, ajoute-t-il, *n'étoit communiquée qu'aux gens du métier, c'eſt pourquoi ni Tite-Live, ni Céſar, ni Tacite, Sallufte, Polibe, ni tous les autres Hiſtoriens n'en ont touché aucun mot dans leurs écrits.* Je ne prends pas ſur moi d'aprécier la valeur de cette réponſe. Je ſuis encore plus déterminé à ne rien propoſer ſur la queſtion que je viens de diſcuter, par où il ſemble que je pretende la décider; c'eſt à vous, Meſſieurs à qui je m'en raporte. Si (*a*) Pétrarque s'étoit aviſé de traiter cette queſtion, il n'eût pas aparemment trouvé grande difficulté à la reſoudre, lui qui n'héſite pas de faire honneur à Archiméde de l'invention des canons, & peut-être ſeroit-il de la bonne foi d'avouer que Pétrarque a donné en hazardant ce paradoxe l'interprétation la plus plauſible à tout ce qu'on raconte aſſés confuſément des merveilleuſes machines inventées par ce célebre Mathématicien. Quoiqu'il en ſoit, il n'y aura pas lieu de s'étonner ſi on vient un jour à découvrir dans l'antiquité des Arts dont les derniers ſiécles croient avoir tout l'honneur, & il me paroît que comme un (*b*) Ecrivain de notre tems a fort bien décidé (*c*) *l'ori-*

(*a*) *De remedio utriuſque fortunæ.*
(*b*) Le P. Regnaud Jeſuite.
(*c*) C'eſt le titre même d'un des Ouvrages de cet Auteur.

gine ancienne de la Physique nouvelle, il seroit encore plus aisé de découvrir dans les anciens Artistes les plus heureuses productions peut-être que se revendiquent les modernes Méchaniciens.

Avant que de finir permettez-moi d'ajouter que parmi les lectures à quoi m'ont engagé les recherches que j'ai pris la liberté de vous communiquer, j'ai cru appercevoir dans un ouvrage très estimable une erreur sur laquelle vous voudrez bien encore que je vous consulte : au Tome 3 de l'Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, on trouve l'extrait d'un mémoire de M. Mahudel sur l'origine des feux de joye. En voyant ce titre je crus que je serois dispensé d'aller chercher ailleurs l'explication de tout ce qui m'embarrassoit ; je lus l'extrait, & j'oserai dire, sans blesser ni l'Auteur du mémoire ni l'Auteur de l'extrait, que je n'ai trouvé dans celui-ci rien de remarquable que le ton précis & décidé dont on y avance l'erreur dont je veux parler. Voici comme on s'y énonce : *Il n'y auroit que les feux de joye que nous sçavons avoir été en usage parmi les Anciens qu'on pourroit présumer avoir fait partie de leurs réjouissances publiques ; mais nous n'en voyons l'emploi que dans les machines de guerre*, & plus haut dans le début même de

l'extrait que je cite, on lit ces mots : *ce n'est pas chés les Anciens qu'il faut chercher l'origine des feux de joye, & que si quelquefois dans les fêtes publiques ils allumoient des feux, ce n'étoit que par un esprit de Religion.* On pourroit faire une glose bien longue sur un texte si court ; j'y observerai seulement, 1°. qu'on y donne à entendre que ce n'étoit que rarement & dans les fêtes publiques qu'on allumoit des feux ; assertion hazardée, & si on osoit le dire, démontrée fausse par tous ceux qui ont écrit des fêtes des Anciens. 2°. L'Auteur se contredit lui-même en ces lignes : *il ne faut pas*, dit-il, *chercher chez les Anciens l'origine des feux de joye*, & il ajoute *qu'on en allumoit quelquefois aū moins par un esprit de Religion :* comme si le motif de la Religion devoit faire perdre à ces feux le nom de *feux de joye.* C'est la Religion qui a introduit dans le Christianisme les feux de la veille de S. Jean-Baptiste. L'esprit de l'institution nous empêche t-il de les nommer *feux de joye* ? Ajoutez à cela qu'il n'est point aussi certain qu'on le prétend ici, que tous les feux joie chés les Anciens fussent regardés comme des cérémonies de Religion ; contentons-nous de le prouver par les vers mêmes que je viens d'examiner.

Manlius Théodore, en l'honneur de qui a été fait l'ouvrage dont nous parlons, étoit

un des plus déclarés ennemis du Paganisme & de ses cérémonies. Claudien auroit-il bien fait sa cour à son Mécéne, s'il eût proposé d'en célébrer le Consulat par un spectacle tout payen ? Le Poëte a été plus attentif, & par respect pour les sentimens du Consul qu'il célébroit, dans la longue énumération qu'il fait des differens jeux à quoi il invite les Romains, il s'est bien donné de garde de faire mention d'aucune cérémonie payenne.

Il n'invite ni à immoler des Victimes, ni à aller offrir des vœux dans le Temple des Dieux; auroit-il osé proposer des actions odieuses à celui à qui il cherchoit à plaire ?

En finissant, Messieurs, je ne puis m'empêcher de sentir le peu de rapport qui paroîtra peut-être se trouver entre les differentes matiéres dont j'ai rempli ce mémoire, & le titre que je lui ai donné, mais à cette occasion je me rappelle que Montagne intitule ainsi un chapitre de ses Essais * : *sur des vers de Virgile*, & le chapitre ainsi intitulé est rempli de recherches curieuses sur des matiéres critiques, historiques & morales. Si j'ai imité cet Ecrivain dans sa marche, il me reste à souhaiter que vous puissiez maintenant penser de moi ce que Bal-

* L. 3. C. 5.

zac a écrit de lui, cité par Bouhours de la maniere de bien penser. *Il égare, mais il conduit dans des pays plus agréables qu'il n'avoit promis.*

NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

LE PLAGIAIRE, Comédie en vers & en trois actes, de M. de Boissy, à Paris 1746 *in*-12 chés *Clousier* prix 1 liv. 10 s.

Nous avons déja rendu compte du succès qu'a eu au Théatre cette Comédie, qui fut représentée pour la premiere fois par les Comédiens Italiens le premier Février 1746. Le stile de cette piece ne dément point la réputation de M. de Boissy, dont la plume élégante & legere est en possession d'embellir tous les sujets qu'elle traite.

DISCOURS dogmatiques & moraux sur le Symbole des Apôtres, à Paris 1745, in-12 chés Marc *Bordelet.*

Ce Livre contient trente discours, dont chacun explique un des articles du Symbole; ils sont tous remplis de raison & de piété; les preuves de la Religion y sont exposées d'une maniere solide & convainquante, &

sa morale divine y est exprimée avec onction, en un mot ce Livre ne peut qu'être très utile pour l'édification des fidéles.

RETRAITE SPIRITUELLE pour tous les Etats, à l'usage des personnes du monde & des personnes Religieuses, par le Pere J. B. de Belingan de la Compagnie de Jesus, à Paris 1746 chés *Giffey* & *Bordelet*, prix 2 liv. 10 s. rélié.

C'est ici une œuvre posthume du P. de Belingan qui mourut à la Maison Professe le 9 Mars 1743: après avoir prêché avec éclat, il remplit avec distinction les premieres charges de sa Compagnie, & s'attachant en même-tems au salut des ames, on admira en lui un directeur aussi éclairé qu'infatigable; il a mis lui-même au jour deux volumes du genre de celui que nous annonçons. L'un traitoit de la connoissance de notre Seigneur, & l'autre détailloit les principales vertus de ce divin modéle dans une retraite de huit jours.

Plusieurs Communautés Religieuses, où il consacroit habituellement ses travaux Apostoliques ont conservé ses manuscrits & c'est à elles que l'on doit ce nouveau volume. On a ramassé les méditations & les considérations qui n'avoient point été imprimées, & on en a composé une retraite commune

pour toutes sortes d'états. On retrouve ici la solidité & la justesse de discernement jointes à une onction qui prouve que les sentimens d'une piété tendre formoient le caractére du P. de B. Prédicateur éloquent, Religieux fidele à ses devoirs, excellent Supérieur, Directeur zélé & prudent, il s'est peint lui-même dans ses ouvrages, où l'on trouve les plus saintes maximes de la Religion exposées avec beaucoup d'éloquence.

ESSAI sur le cœur humain, ou principes naturels de l'éducation, par M. Morelli, à Paris 1745, *in*-12, chés *de Lespine.*

Quoique l'éducation soit une des choses les plus négligées parmi nous, nous ne manquons cependant pas de livres où l'on s'est efforcé de donner des principes sur cette importante matiere; combien d'ouvrages, de sistêmes n'avons nous pas vû paroître qui ont au moins prouvé la bonne intention de leurs Auteurs! Nous ne pouvons pas nous arrêter à suivre M. Morelli pas à pas. Ses vûes sont sages, ses principes honnêtes & vertueux, exposés avec un stile clair & naturel.

Il recommande avec raison la lecture de l'Histoire qui selon lui, *est un vaste drame dont l'unité d'action est la tendance de tous les*

hommes vers le bien : la diversité des opinions sur sa nature, fait la varieté de l'intrigue. Après avoir dit que M. Morelli écrit d'un stile clair & naturel, nous sommes obligés pour en être crus d'avertir que les traits de l'espece de celui que nous venons de citer ne sont pas communs dans son livre. Par exemple il est plus à la portée de toutes sortes de lecteurs, lorsqu'il dit que *l'Histoire doit être pour les jeunes gens un tableau universel du cœur de tous les hommes & du leur en particulier.* Il a encore raison quand il dit que l'Histoire en ornant l'esprit accoûtume le cœur à vouloir ce qu'il admire. Les exemples de grandeur d'ame ravissent la notre ; les éloges de la vertu lui font désirer de les mériter. Mais après l'avoir entendu raisonner sur des principes si sages, n'a-t-on pas droit d'être un peu surpris lorsqu'on le voit donner au sujet des Conquerans dans un préjugé condamné par la raison, & relegué dans les harangues de College ? quelle hon-
» te, dit-il, pour eux (les Conquérans)
» si dans les siécles postérieurs ils se
» voyoient dépeints tels qu'ils furent en effet ?
» si au lieu des éloges qu'ils attendoient,
» ils se voyoient en horreur à la postérité ?
Qui ne croiroit ici entendre un Regent de Rhétorique déclamant une harangue à ses Ecoliers ; mais où sont ces Conquérans dont

le nom est en horreur à la postérité? Si Alexandre revenoit au monde, il entendroit dire qu'il est le plus grand Capitaine qui ait été sur la terre, Mahomet second verroit les Turcs établis à Constantinople, benissans le nom de celui qui leur a procuré cette superbe habitation. La mémoire de Charlemagne n'est-elle pas en vénération chés tous les peuples de l'Europe? sans doute tous ces Princes ont fait tuer beaucoup de monde, parce qu'ils ont beaucoup fait la guerre; mais c'est le sort de tous les Etats & de tous les Regnes; il faudroit condamner absolument la guerre, si on admettoit les principes de M. Morelli, car du Conquérant au Prince qui fait la guerre il n'y a que les succès de difference. Mettez en parallele, poursuit-il, Titus & Alexandre; qui fut le plus heureux? en supposant même tout ce que dit M. Morelli contre les Conquérans, comme Alexandre n'en croyoit rien, qui peut présumer que cela pût l'empêcher d'être heureux? & si l'on ne veut parler que des peuples, sans doute les Persans furent opprimés, ils souffrirent les miseres qui sont les suites nécessaires de la guerre, mais les Macédoniens s'enrichissoient & recueilloient les fruits de leur victoire, & les malheureux Persans n'avoient à se plaindre que de Darius qui les défendoit si mal, tandis que les

Macédoniens devoient benir le nom d
leur Roi qui les conduisoit par une voie
douce.

Nous dirons encore un mot au sujet d
l'Histoire ; sans doute les exemples que l'on
y trouve d'amour de la Patrie, de courage,
de moderation &c. sont un grand encouragement à la pratique de ces vertus, mais l'esprit n'a-t-il pas au moins autant à profiter que le cœur dans cette lecture ? ne peut-on pas en tirer un grand fruit pour se conduire dans les affaires, tant militaires que politiques ? il y a un assés grand nombre de gens employés aux unes & aux autres, pour que cette reflexion ne dût pas être négligée ; le grand Condé lisoit sans cesse les Commentaires de Cesar : un Militaire qui possederoit le détail des campagnes de ce grand Prince, de M. de Turenne, des autres Géneraux qui les ont suivis, & sur-tout de ceux qui les avoient précédés, & avoient été formés par Gustave Adolphe, n'auroit-il pas en mille occasions un avantage inappréciable sur ceux qui seroient moins instruits ? Il en est de même de la politique ; sans se trouver précisement dans des circonstances semblables, il peut cependant être fort utile de sçavoir comment les hommes se sont conduits, parce que les affaires même les plus differentes se ressemblant

toujours par quelques côtés, il peut arriver que la connoissance du moyen qui aura été employé dans une occasion, fera naître l'idée d'un autre convenable à la position dans laquelle on se trouve. D'ailleurs l'esprit se forme par cette habitude d'examiner ainsi les principes de la conduite des hommes; en démêlant les ressorts secrets qui ont été l'ame des affaires, quelles ont été les causes du succès, ou de la chute d'une entreprise il en résulte dans une tête bien faite des principes généraux dont l'usage est applicable à toutes les occasions.

Mr. M. joint à la lecture de l'Histoire celles des Romans honnêtes, & il donne de très bonnes raisons de son avis, mais sans vouloir être trop difficile ne pourroit-on pas en trouver d'aussi bonnes pour l'avis contraire? ce n'est pas que nous soyons allarmés du prétendu danger que les rigoristes trouvent à ces livres; mais n'y en a-t-il pas un moins important & plus éminent? ces lectures ne peuvent-elles pas dégouter des autres livres plus utiles & moins amusans, & l'esprit accoutumé à l'attrait de ces ouvrages ne sera t-il pas disposé à s'exagerer la secheresse des autres, & à s'en rebuter plus aisément. D'ailleurs quelle nécessité de donner ces livres à de jeunes gens? n'y en a-t-il pas de beaucoup meilleurs pour leur former le cœur

& l'esprit ? quand ils seront sur leur bonne foi, alors ils en feront tel usage qu'ils voudront, ils auront alors pris leur pli, & il seroit ridicule de se recrier contre une lecture qui peut délasser agréablement l'esprit; mais jusques-là repetons le encore, il est très inutile de les leur faire connoître.

L'Auteur traite sérieusement cette question, s'il faut que le jeune homme que l'on éleve voye des femmes; il se déclare à la vérité pour l'affirmative; mais on ne s'attendoit gueres à voir discuter sérieusement cette matiere dans un ouvrage où d'ailleurs tout respire le bon sens & le jugement.

Essai sur les Philosophes ou les égaremens de la raison sans la Foi.

Dicentes se esse sapientes stulti facti sunt. Ad Rom. v. 1. 1743.

Il y a long-tems que d'excellens esprits ont approfondi la matiere sur laquelle l'Auteur s'essaye aujourd'ui. C'est une vérité qui n'est ignorée d'aucun Chrétien un peu instruit, que la raison humaine abandonnée à elle-même n'est que ténebres; que l'homme conduit par ce guide seul marcheroit dans le sentier de l'erreur, & que si la Religion ne l'éclaire, si elle n'est la regle & le but de toutes ses actions, il s'égare entraîné par le vice, ou séduit par de stériles

& fausses vertus. Ainsi ces Philosophes orgueilleux qui raisonnoient sans cesse sur la vertu ne la connoissoient pas parce qu'il ne connoissoient pas le vrai Dieu dont la foi en est le principe, c'étoit des aveugles qui raisonnoient au milieu d'une nuit profonde sur la nature de la lumiere & des couleurs, que leur déroboit le voile épaissi sur leurs yeux.

Tel est en général le but de l'Auteur de cet ouvrage, & ce projet n'a rien que de louable & de digne d'un esprit sage & d'un cœur droit. Notre usage n'est point de nous engager sur les traces des Auteurs & de les suivre pas à pas dans leurs raisonnemens ou dans leurs recherches avec l'exactitude d'un Journaliste attentif. Ainsi nous nous contenterons de rendre justice aux bonnes intentions de l'Auteur qui brillent dans tout l'ouvrage ; nous observerons qu'il dit d'excellentes choses sur l'esprit de dispute, & sur ses mauvais effets. » Quand on lâche la bride à la passion de » disputer, on se fait au goût de la fausse » gloire qui engage toujours à contrarier ; » on s'abandonne au plaisir de contredire, » & si ce plaisir est malin en lui-même, il » est bien incommode pour les autres. L'Auteur auroit pû ajouter qu'il ne l'est pas moins pour celui qui est entiché de ce dé-

faut ; on fuit un homme qui apporte la guerre par-tout où il se rencontre, & les gens pacifiques disent *fænum habet in cornu, longe fuge*. L'Auteur cite de beaux exemples de modération, c'est dans le livre même qu'il faut les aller chercher.

La vérité qui dicte nos éloges nous force aussi à reprocher à l'Auteur d'avoir donné trop d'amertume à sa critique, dans l'examen qu'il a fait des mœurs des anciens Philosophes. Il convenoit très-bien de prouver que Socrate, que Platon, que Marc-Aurele &c. n'avoient pas la véritable idée de la vertu, mais falloit-il pour cela employer une maligne ironie qui feroit croire que l'on a eu le projet de donner des ridicules à ces Philosophes 1800 ans après leur mort? les plus parfaits ont eu sans doute des défauts, & leurs vertus mêmes n'étoient pas épurées par la Religion qui seule pouvoit leur donner un véritable prix, mais est ce là une raison pour empoisonner toutes leurs actions avec la malignité qu'on employe quand on veut perdre quelqu'un ? on accuse par exemple Marc-Aurele d'avoir souffert les déreglemens de sa femme, & on lui en fait un crime très grave ; on a prouvé suffisament par une dissertation inserée dans ce Journal, * que ces

* Dans le I. vol. de Février 1745 p. 45.

déreglemens prétendus n'étoient pas aussi prouvés qu'on le croit, mais en supposant la vérité de ces faits, l'indulgence de Marc-Aurele prouveroit seulement la douceur de son caractére, ou si l'on veut, que comme toutes les ames vertueuses, la sienne s'ouvroit difficilement aux soupçons, & on n'a jamais que des soupçons sur cette matiere; quiconque voudroit dire que tous les maris sont obligés d'être jaloux, & de faire enfermer leurs femmes dès qu'ils les soupçonnent, seroit sûr d'être lapidé par toutes les femmes & sifflé par les deux tiers des hommes; nous aurions pû citer beaucoup d'autres traits plus importans que celui-ci, mais leur discussion nous auroit mené trop loin, & ce n'est que la raison de la brieveté qui nous a fait choisir le trait que nous citons.

L'Auteur parle souvent de l'Empereur Julien, & l'appelle incivilement *Julien l'Apostat*, M. de Tillemont & M l'Abbé de la Bleterie aussi zelés & plus sages l'appellent toujours *l'Empereur Julien*; il convient à tout Chretien sensé & pieux de détester l'apostasie de ce Prince, mais il n'est pas permis sous ce pretexte de parler d'un Souverain, comme on feroit d'un misérable; la Majesté du rang suprême ne perd jamais ses droits. Il est vrai que la postérité est le Juge des Rois morts; l'Histoire cite à son Tri-

bunal ces maîtres de la terre, & leurs vertus & leurs vices pesés dans une juste balance sont appréciés à leur véritable prix, mais si le respect dû à leur rang auguste n'ébranle point l'impartiale séverité du Juge, il dicte des ménagemens convenables dans la façon de prononcer l'arrêt qui les condamne. Tout Historien, tout Ecrivain qui parle d'un Prince, quelque vicieux qu'il ait été, doit se rappeller ces beaux vers de l'illustre M. de Voltaire.

Je ne profane point les dons de l'harmonie ;
Le severe Apollon défend à mon genie
De verser, au mépris & des mœurs & des Loix,
Le fiel de la satyre
Sur la tombe où respire
La Majesté des Rois.

PANÉGYRIQUE de LOUIS XV. prononcé dans la sale de l'Hôtel de Ville de Toulouse le 9 Janvier 1746, jour de la séance publique de l'Académie des Jeux Floraux, par M. *Duclos*, Avocat au Parlement, l'un des Quarante de la même Académie 1746, à Toulouse.

Nous voudrions que les bornes de ce recueil nous eussent permis d'inserer ici ce Panégyrique tout entier ; quel Ouvrage plus capable d'embellir notre recueil, & pourions nous occuper nos lecteurs d'un ta-

bleau plus agréable que de celui qui représente la vie d'un Roi, la gloire & les délices de la France. L'heureuse division du Panégyriste lui a donné moyen de parcourir en entier cette vie si brillante & par le bonheur du peuple & par la gloire du maître.

» Au sage Héroisme d'un Roi pacifique » (dit M. Duclos) qui fixa son premier » penchant, la nécessité a fait succeder » l'héroisme éclatant d'un Roi belliqueux ; » aux vertus douces, propres à faire la tran» quillité du monde, il a sçu unir les ver» tus fieres propres à en faire la conquête ; » au précieux caractére du grand hom» me, il a joint tous les traits brillants du » Heros. C'est sous ce double point de vuë » que Louis se présente à moi, & que je » m'efforcerai de le peindre à vos yeux.

Si le sujet est heureusement choisi, on peut dire aussi qu'il est fort bien rempli ; l'Auteur l'a traité avec éloquence. En voici un beau trait par lequel nous finirons. Louis dit l'Académicien, est le même dans toutes les situations.

» Egalité d'ame, vertu sublime, qui par» tant toute du cœur, échappe aux regards » du vulgaire pour ne frapper que les yeux » du sage, qui suppose une ame superieu» re aux travaux de la Royauté & aux ca» prices de la fortune.

DISCOURS sur les moyens d'établir une bonne intelligence entre les Médecins & les Chirurgiens, prononcé aux Ecoles de Médecine le Dimanche 16 Janvier 1746 par M. Michel Procope Couteaux, Docteur Regent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, & Professeur de Chirurgie en Langue Françoise, à Paris 1746, chés *Quillau* Imprimeur de la Faculté de Médecine.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler de la querelle élevée entre les Médecins & les Chirurgiens; l'importance de son objet en doit faire excuser la vivacité, c'est la confiance du public que les uns & les autres se disputent, c'est le droit de la vie & de la mort qu'ils exercent sur les malades, plus puissans à cet égard que les Juges qui en ordonnant du sort des Citoyens sont obligés de se regler par les Loix, au lieu que les autres exerçant un Art soumis en grande partie aux conjectures, leur pouvoir peut s'appeller *pouvoir arbitraire.*

M. Procope qui joint aux connoissances serieuses de son état des talens plus agréables, en a fait usage dans ce discours, où une fine ironie, un badinage malin, étoient plus de saison que des raisonnemens ennuyeusement convainquans, qui seroient

sûrs de persuader s'ils n'endormoient pas les Auditeurs.* Il faut lire le discours même pour en pouvoir juger. C'est une plaisanterie soutenue, & du meilleur ton, & l'on peut dire hardiment que Lucien même l'avoueroit s'il renaissoit parmi nous.

Nous pouvons citer une fable laquelle termine le discours; ce morceau est de notre ressort.

Sous l'appas d'un vain conte à propos inventé
Souvent le vrai nous paroît plus aimable,
Et l'on peut emprunter le secours de la fable
Pour exprimer la vérité.

LE TRONC ET LES RAMEAUX.

FABLE.

Un gland semé dans un terroir fertile
Prit racine ; il en vint un chêne des plus beaux ;
Son Tronc plein d'une seve utile
Donna naissance à deux Rameaux ;
Tous trois unis faisoient l'ornement d'un boçage
Où chaque jour de timides oiseaux
Venoient se mettre à l'abri de l'orage,
Mais les Rameaux fiers de cet avantage

* *Ridiculum acri*
Fortius ac melius magnas plerumque secat res.

De leur pere bien-tôt se crurent les égaux.
Au possesseur du champ l'un d'eux tint ce langage,
Langage ordinaire aux ingrats;
Où le bonheur n'en fait il pas?
Maître, notre union nous semble un esclavage;
Séparez nous du tronc; coupez notre lien;
Chacun de nous à part fournira son feuillage;
Nous méritons du moins un rang pareil au sien;
Nous pourrons subsister sans lui nous & les nôtres.
Ce discours, dit le maître, insensés, vous sied bien;
Vous lui devez la vie, il est votre soutien,
Si vous vous séparez, dans peu vous & les votres
Vous secherez sur pied, & lui n'y perdra rien
Il a sçu vous produire, il en produira d'autres.

Les deux Cousines, Comédie en trois Actes, prix 24 f. à Paris 1746 chés Hochereau.

Nous ignorons pour quel sujet cette piece n'a pas été représentée, l'impression, il est vrai, est la pierre de touche du vrai mérite d'un ouvrage dramatique, mais c'est à condition qu'il aura été représenté, & que l'éxécution Théâtrale aura fait voir l'effet qui en resulte, effet qui ne peut pas toujours être deviné à la lecture. Ainsi nous nous abstiendrons de porter un jugement définitif sur cette Comédie, dans laquelle nous

vons trouvé des semences d'intérêt ; qu'auroient-elles produit au Théâtre, ne se seroit il pas trouvé des longueurs, du froid qui les auroient empêché de venir à bien ? c'est sur quoi nous n'osons prononcer, nous assurérons plus hardiment que ce petit Ouvrage ne peut venir que de la main d'un homme d'esprit.

Essai d'Odontotechnie, ou Dissertation sur les Dents artificielles, où l'on démontre que leur usage n'est ni moins commode, ni moins étendu que celui des dents naturelles, par M. *Mouton*, Chirurgien Dentiste. A Paris chés l'Auteur au coin de la rue des Marmouzets près le Pont Notre-Dame, & chés Antoine *Boudet*, Imprimeur Libraire, rue S. Jacques 1746. Brochure du prix de 36 sols.

Le but de l'Auteur est de détruire des préjugés fort anciens contre la réparation des Dents ; préjugés fondés sans doute sur l'inexpérience & l'inhabileté de ses prédecesseurs dans cet Art, puisque l'Auteur par des raisonnemens clairs & suivis démontre véritablement ce qu'il promet dans son titre ; dans la crainte sans doute qu'on ne se méfie de l'art de persuader dont on fait honneur aux gens de sa profession, il a soin

d'appuyer sa logique d'exemples de personnes secourues avec le plus grand succès.

Ce traité n'est qu'un petit in-8. de 162 pages, mais il ne faut pas juger de l'importance du service que l'Auteur rend au public par la grosseur de son ouvrage, *in tenui labor at tenuis non gloria.* Pour peu qu'on réflechisse, on reconnoît que les Dents étant nécessaires, tant pour l'ornement de la bouche que pour la santé du corps, dont elles préparent les alimens, la perte qu'on en fait ne va jamais sans la perte d'un de ces avantages, souvent même de tous les deux. Le sexe le plus sensible au premier de ces avantages, se chargera sans doute de la plus grande part de la reconnoissance, car l'Auteur par son application à trouver une méchanique secourable à tous égards dans les accidens, & à se former une main légere, ainsi que par la maniere agréable, noble & pure avec laquelle il déduit sa méthode & ses découvertes, semble l'avoir eu principalement en vûë, & ne peut manquer de lui plaire. *

* Cet extrait nous a été envoyé par un inconnu, que nous en remercions très-sincerement; nous réiterons nos instances sur cet article à tous ceux qui voudront nous soulager dans nos penibles travaux; nous leur rendrons justice en leur laissant la gloire de leurs ouvrages, ainsi que nous faisons ici.

LES freres Guerin Libraires ont mis en vente les *Institutions Astronomiques de Keill traduites en François avec des augmentations considérables & des notes très curieuses, gros volume in-4. enrichi de* 15 *planches en taille douce.*

Le sçavant Traducteur qui fait ce présent au public s'est proposé, à l'occasion de cette traduction, d'y joindre toutes les nouvelles découvertes d'Astronomie qui ont été faites depuis le tems où Keill a écrit son ouvrage. On peut assurer que ce sont ici les élemens de cette science aussi complets que l'on pouvoit les désirer. Nous en parlerons plus amplement.

DANS l'un des Mercures de France de l'année 1728 on annonça la premiere édition du livre intitulé le Chirurgien Dentiste, ou traité des dents, des alveoles, des gencives &c. par le sieur *Fauchard*, & l'on y fit un ample détail des matieres de ce livre. Nous croyons devoir en publier la seconde édition revue, corrigée, considérablement augmentée & enrichie de 42 planches en taille-douce, laquelle s'imprime actuellement en 2 volumes in-12 chés *Mariette* aux Colonnes d'Hercule, rue S. Jacques, à Paris.

L'Auteur de cet ouvrage continue sa

profeſſion conjointement avec le ſieur *Duchemin* ſon beau frere & ſon éleve. Il diſtribue les Opiats, poudres & éponges fines propres à entretenir les gencives & les dents, & il fournit des racines d'une nouvelle préparation, excellentes pour le même uſage. On trouve chés lui deux ſortes d'eaux qui guériſſent la plûpart des maladies de la bouche. Elles ſont ſouveraines contre les affections ſcorbutiques des gencives, empêchent qu'elles ne ſe gonflent & ne ſaignent aiſément, les fortifient & les vivifient; par leur vertu les dents ne s'ébranlent point avant le tems; elles raffermiſſent celles qui ne ſont pas fort déchauſſées & chancelantes. Elles en calment ſouvent la douleur, gueriſſent les petits ulceres des gencives & du dedans des lévres, & diminuent la mauvaiſe odeur de la bouche; enfin elles ſont les meilleurs remedes & les plus univerſels que l'Auteur ait pû trouver. Les bouteilles ſont de 6 liv. de 3 liv. & de 30 ſ. On donne un imprimé qui apprend à s'en ſervir.

Le ſieur *Fauchard* demeure toujours rue de la Comédie Françoiſe, à Paris.

Il ne reçoit point de Lettres, ſans que le port en ſoit payé.

Le 26 Fevrier, la Société Litteraire d'Arras tint ſon aſſemblée ſolemnelle au Gouvernement

vernement. M. Fruleux d'Attecourt, Chancelier en fit l'ouverture par un discours dont le but étoit d'exciter l'émulation parmi les associés, & MM. Denis & de Gouve Avocats, nouvellement reçus dans la Compagnie, firent leurs remercimens auxquels répondit le Chancelier en l'absence du Directeur. Ensuite M. de Crespiœul l'aîné lut une Dissertation, qui prouve que la Ville d'Arras est celle que d'anciens Auteurs ont appellée *Nemetacum* & *Nemetocenna.* Cette Piece fut suivie d'une Epître de 150 vers que récita M. Masson, & M. Harduin Secretaire perpétuel termina la Séance par un Mémoire pour servir à l'Histoire d'Arras depuis 1484 jusqu'en 1492, tiré de plusieurs Ouvrages, tant imprimés que manuscrits, & des archives de la Ville.



EXPLICATIONS de l'Enigme en François & des deux Logogryphes insérés dans le Mercure de Fevrier 1746. Par Mlle. Balieu de Tonneins.

Explication de l'Enigme.

SI dans la saison où nous sommes
Je redoute peu les atomes,
Je pourrois bien l'Eté prochain
Me plaindre du piquant *Cousin*.

Explication du premier Logogryphe.

Que tardez vous? le tambour bat,
Secondez de Louis la valeur intrépide;
A mille exploits fameux sa prudence vous guide;
Allez, braves guerriers, volez tous au *Combat*.

Explication du second Logogryphe.

Ce Logogryphe à deviner
Me paroît chose bien aisée;
Saint Joseph étoit *Charpentier*,
Ou bien je me suis abusée.

EXPLICATION de la premiere Enigme du mois de Fevrier 1746.

LE mot que ſous l'Enigme envain l'on veut céler,
Eſt très-facile à dévoiler ;
Le triſte ver à ſoye, en ſuivant ſa nature,
Par ſon travail creuſe ſa ſépulture.

Par Mlle. Formel, de Vitry-le-François.

ENIGME.

JE ſers à plus d'un jeu ;chacun me connoît bien ;
Sans moi l'homme eſt beaucoup & la femme n'eſt rien.

J. S. de Machy.

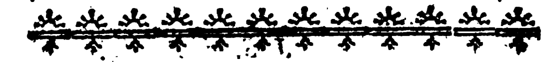
AUTRE.

JE parle ſans avoir de langue ;
Je chante ſans avoir de voix.
Rheteurs, ſans moi point de harangue ;

Magiſtrats, ſans moi, point de Loix,
Sans moi, point d'Edit, d'Ordonnance.
Vertu, ſans moi, point de défenſe,
Enfans ſans moi, point de ſoupirs,
Lecteurs ſans moi, point de plaiſirs.

AUTRE.

JE ſuis funeſte & néceſſaire,
Reconnu partout l'Univers,
Et tous les peuples de la terre
Reſſentent mes effets divers;
Je tue, & j'entretiens la vie,
Jamais ſans moi de bons repas,
Et dans les champs de la Neuſtrie,
Sans moi, l'on n'eut vû de combats.



LOGOGRYPHE.

JE ſuis connu par tout le monde;
Contre moi quelquefois on gronde
Soit à tort, ſoit avec raiſon,
Qu'importe; j'y trouve mon bon

Aux champs ainsi que dans la Ville
Je ne laisse pas d'être utile,
Mais cependant attache toi
A pouvoir te passer de moi.
Si tu ne peux pas me connoître
A tes regards je vais paroître.
J'ai neuf pieds, combine les bien
Lecteur ne laisse échapper rien :
En moi se rencontre une bête
Dont les Juifs ne font nulle fête ;
Un animal assés petit
Qui pique sans faire de bruit,
Et que tout amant chés sa belle
Voudroit bien chercher sans chandelle ;
Un autre fort commun aux gueux ;
Ce qui fait mal, quand on le donne ;
Le piédestal de deux beaux yeux,
Et de la tête d'une Nonne ;
Le supplice d'un meurtrier ;
Ce que montre un vaillant Guerrier
Dans le plus fort de la bataille,
Et qui n'est point dans la canaille ;
Un endroit que tout Ecolier
Apprehende tant de monter ;
Un insecte qui dans la terre
A son domicile ; une pierre ;
De l'ame un subit mouvement
Qui nous suffoque bien souvent ;

Un chemin commun à tout homme ;
Ce qui dans Paris & dans Rome
Précede le char d'un Seigneur ;
L'instrument utile au piqueur ;
Certain présent que fit un Mage ;
Ce qui dans la liquide plage
Va toujours devant les Vaisseaux
Et sert à séparer les eaux ;
Un homme qui dans le Village
Doit toujours être le plus sage ;
Une terre de bon produit
Dont nous ne mangeons point le fruit.
Je n'en ai que trop dit peut-être,
Et sans doute tu sçais mon être,
Mais pour moins encor me cacher,
Tu dois à la Cour me trouver.

Fait par Gournay le jeune Licentié ès Loix.

AUTRE.

LA canne en main, le dos vouté, l'air grave,
Sectateur entêté des us du bon vieux tems,
Jaloux, gouteux, censeur des jeunes gens,
L'Esclave de Plutus ou du Dieu de la cave,
Rebut d'amour & de ses courtisans,

Voilà, Lecteur, une image assés nette
De mon individu ;
Si tu veux maintenant me voir par le menu,
En quatre mots voici ma figure complette.

Dans mon tout divisible en treize portions
J'offre six Fleuves & vingt Villes :
La plus riche des Nations :
Un meuble des plus inutiles,
(Soit dit sans offenser le sexe feminin).
Le contraire d'un fou, l'opposé du chagrin :
Ce jus délicieux qui ranime Gregoire ;
Ce qui dans un beau jour vient obscurcir le tems :
Un insecte, un outil, l'un de nos alimens,
Ce qui fait voir d'Iris le ratelier d'ivoire :
Ce sur quoi l'on remarque ou laideur ou beauté :
Un meuble pour l'hyver, & souvent pour l'été :
Deux maux contagieux, deux nombres, deux mesures,
Deux signes évidens de fortune ou malheur :
Une substance des plus pures :
Ce métal adoré qui fait notre bonheur :
Un habitant de Nigritie :
Abstinence qui mortifie :
Un mode de notre être ; une mer : un oiseau :
Deux Elemens : un arbrisseau :
Une arme ; un fruit ; l'amant volage
Dont le mépris cruel au printems de ses jours

Fit expier sous les murs de Carthage
A la tendre Didon ses crédules amours :
La monture du vieux Silene :
Ce qui se renouvelle au bout de douze mois :
Ce dont le cours n'est que mal & que peine :
Celui devant lequel nous défendons nos droits ;
Ce qu'on paîtrit : trois notes de Musique ;
Instrument méchanique :
Ces Dieux que les Romains plaçoient au coin du feu,
Dieux de bal, dont souvent ils ne faisoient qu'un jeu ;
Ce qui fait sur la glace aller avec vîtesse,
Du vieux pere d'Isaac l'épouse & la maîtresse,
Mais en voilà, lecteur, assés pour aujourd'hui ;
Tu commences sans doute à ceder à l'ennui.

P. à Nevers,

AUTRE.

QU'un génie avec art me dispose & m'invente,
Que vertu soit ce que je représente,
On le connoît d'abord ;
J'en demeure d'accord,

Dans mes sept pieds voici ce que je donne.
L'alternative & caprice des tems
La nourriture aisée aux vieilles gens;
Un Pays près de la Garonne;
D'un Poëte l'amusement;
Un son vocal ou d'instrument;
Une Ville de France; un Empereur de Rome,
Plus un Royaume ancien, item le nom d'un homme
Qui sans être un Auteur sacré
Fut un Docteur très-reveré,
Plus un recueil de Procedure;
Une forme d'Architecture.
Lecteur, devine ce que c'est;
Mon tout amuse & plait.

F. de F.



AIR

AJOUTÉ au 4e. acte d'Armide & chanté par Mlle. Fel.

LEs Oiseaux de ces bocages
N'y respirent que l'amour,
Et sous ces charmans ombrages
On les entend nuit & jour
Nous dire par leur ramage
Que c'est un doux esclavage
Quand on est sûr du retour.

SPECTACLES.

EXTRAIT de la Coquette fixée, Comédie.

ACTE PREMIER.

DOrante homme de condition ouvre la scéne avec Clitandre son ami. Ils parlent ensemble du motif qui avoit éloigné Dorante pendant quelques jours ; c'étoit un Régiment qu'il étoit allé deman-

[illegible]

der à la Cour ; l'affaire n'est pas encore décidée, mais il en espere un bon succès, & s'en repose sur les soins d'une tante qui sollicite pour lui. Ensuite Clitandre parle du motif qui les conduit tous deux dans la maison où ils sont actuellement. C'est celle de Cidalise, dont la Comtesse occupe une partie. Dorante amoureux de la Comtesse après avoir fait la peinture de son caractère de légereté & de coquéterie, dit qu'il désespere de parvenir jamais à s'en faire aimer. Il félicite Clitandre sur son bonheur prochain, & lui fait esperer qu'il attendrira bien tôt Cidalise, car une prude est bien plus facile à vaincre qu'une coquette. Clitandre repond par ces vers.

» Mon ami, Cidalise est bien loin d'être prude ;
» J'ai fait de son esprit ma principale étude ;
» J'ai vû que sa fierté n'étoit qu'un vrai détour ;
» Elle craint un amant & panche vers l'amour ;
» Elle croit qu'une femme aimable & vertueuse
» Sans le respect public ne sçauroit être heureuse,
» Et qu'au préjugé même exacte à s'asservir
» Pour le pouvoir blâmer s'y doit assujettir.
» Voilà le vrai motif de sa prudence extrême ;
» Elle a le cœur sensible & se craint elle-même ;
» Plus un homme à ses yeux mérite d'être aimé,
» Plus la froideur succéde au penchant reprimé.

» Et cet air dédaigneux qui paroît vous surprendre,

» Vient d'un esprit timide & d'un ame trop tendre.

Il ajoute que Cidalise n'a point de goût pour lui, quelque tendresse qu'il ait pour elle, & conseille à Dorante de quiter la Comtesse dont l'esprit ne peut s'accorder avec la façon de penser d'un homme raisonnable, & de s'attacher à Cidalise dont le caractére sensé pouroit le rendre heureux. Dorante répond à son ami qu'il ne peut aimer que la Comtesse & qu'il est sur le point de lui déclarer son amour. Clitandre lui conseille de se garder d'une telle démarche; au contraire, lui dit-il, ce n'est que par une feinte indifference que vous pourrez faire naître chés elle des sentimens qui prenant leur source dans la vanité finissent quelquefois par la tendresse. Il lui conseille surtout de ne point dîner chés elle ce jour-là, quoiqu'il s'y soit engagé; il le sollicite de venir dîner avec lui; Dorante sent la solidité des conseils de Clitandre & promet de les suivre exactement. Clitandre sort & Lisette femme de chambre de la Comtesse, dit à Dorante qu'un de ses gens demande à lui parler. Dorante en attendant qu'on fasse venir celui qui le demande, interroge Lisette sur sa maîtresse; elle répond que son caractére change de jour en jour, & que depuis que Dorante

vient chés-elle, sa coquéterie diminue & qu'elle devient sérieuse & pensive : elle en fait des reproches à Dorante qu'elle regarde comme l'auteur de ce changement, & voyant venir son laquais elle sort.

Ce laquais est M. Carmin Peintre en mignature qui a pris un habit à la livrée de Dorante pour s'introduire dans la maison de la Comtesse sans être reconnu. Il promet à Dorante de faire, sans être apperçû, le portrait de celle qu'il aime, il lui vante son talent & sa promptitude, en l'assurant qu'il a fait la veille à l'Opéra le portrait du monde le plus ressemblant, dans la seule durée du Spectacle. Dorante sort en le priant surtout de ne se point laisser découvrir, & Carmin se cache dans un coin où il est appuyé sur une petite table. Il voit venir Cidalise & Lisette; à l'air dont celle-ci est dans la maison il juge qu'elle en est la maîtresse & que c'est la personne dont on lui a demandé le portrait; il y travaille pendant que Cidalise & Lisette parlent ensemble, & quand il trouve son ouvrage assés avancé pour se croire en état de finir la peinture sans voir l'original, il sort.

La Comtesse suivie de Damis petit maître de robe vient prier Cidalise de prêter sa sallé dans laquelle Damis veut cette nuit même donner un bal à la Comtesse;

Cidalise le promet & se retire. Damis parle avec la Comtesse de l'amour respectueux de Dorante dont il s'est apperçû & sur lequel il fait des plaisanteries. La Comtesse en doute encore, mais elle promet à Damis de s'assûrer du fait en excitant la jalousie de Dorante pendant le dîner, où elle se promet de marquer des préferences à tout autre qu'à lui.

Dorante arrive; on veut le plaisanter d'abord; il repond froidement; allons dîner lui dit la Comtesse; Dorante s'en défend; la Comtesse en est piquée, alors on vient dire à Damis que la Présidente attend réponse à son billet; il sort & laisse Dorante seul avec la Comtesse, qui toujours piquée du refus qu'il vient de faire lui en demande les raisons. Dorante pour suivre les conseils de son ami répond d'abord le plus cavalierement qu'il peut, ensuite pressé par la Comtesse, il dit pour raison les vers suivants.

» Je vous suis attaché, mais parlons franchement;
» Pour suivre votre char j'ai trop peu d'agrement
» Je n'ai point un esprit d'éclairs & de saillies,
» Je ne débite point de ces fadeurs jolies
» Qui forment l'homme aimable, & j'ignore cet art
» De se faire écouter en parlant par hazard,

» Je n'observe jamais qu'elle mode circule ;
» Je ne sens point le prix d'un nouveau ridicule,
» Et de la beauté même attaquant les abus,
» Je me borne à louer seulement les vertus.
» Madame, c'est par là que je vous considere,
» Mais on parle chés vous une langue étrangere,
» Et me taisant toujours sans comprendre un seul
» mot,
» J'y fournis le portrait d'un sauvage & d'un sot.

Il vante ensuite son indifference ; la Comtesse pour le piquer lui confie qu'elle ressent de l'amour ; il en est d'abord étonné, mais il se retient & montre une tranquillité affectée ; la Comtesse va plus loin & lui dit qu'elle va se marier, autre mouvement d'inquiétude de la part de Dorante, il demande le nom de cet heureux, la Comtesse nomme au hazard Damon, Dorante approuve froidement son choix, & la Comtesse en marque son dépit ; alors Lisette vient annoncer à sa maîtresse un convive de plus ; c'est Damon qui, dit-elle, vient l'entretenir sur son mariage. Dorante persuadé pour lors que la Comtesse lui a dit vrai est outré de douleur ; la Comtesse s'en apperçoit & sollicite malignement Dorante de dîner avec elle ; Dorante au désespoir le refuse toujours, & l'acte est terminé par ces vers.

LA COMTESSE.

» Vous paroissez émû ?

DORANTE.

Moi, non, mais je vous jure

» Que si votre Damon tous les jours dîne ici,..

» J'irai tous ces jours-là dîner chés mon ami.

Cette scéne est remplie de mouvemens variés, & quoi qu'elle ait tout le mérite de la pensée, du stile & de la versification; elle est faite d'une façon si Théâtrale qu'elle gagne encore à être représentée.

ACTE DEUXIEME.

DAmis ouvre la scéne par un monologue pendant lequel il examine le portrait de la Comtesse qu'il a fait faire la veille pendant l'Opéra. Dorante arrive & voyant Damis il voudroit le quitter pour entrer promptement chés la Comtesse; il est arrêté par cet étourdi qui cherchant à le plaisanter sur le dîner qu'il vient de faire tête à tête avec son ami, le prie de lui raconter tout le plaisir qu'il a ressenti. Dorante lui répond

» Un tel plaisir

» Est toujours un recit ennuyeux à mourir ;

» Vous devriez plutôt nous faire part des vôtres ;

» Tous vos plaisirs, Messieurs, sont differens des nôtres,

» Car vous ne les goûtez qu'en nous les racontant ;

» Et les nôtres ne sont sentis qu'en les goûtant.

Damis dans le cours de cette scéne apprend à Dorante que Damon épouse dans peu la fille d'Orgon, & dans le moment que Dorante se croit rassûré sur les sentimens de la Comtesse, Damis lui fait confidence qu'il en est aimé ; Dorante refuse de le croire, & Damis pour prouver la vérité de ce qu'il vient de dire montre le portrait de la coquette qu'il dit avoir reçû d'elle, & se retire en recommandant le secret à Dorante. Celui-ci demeure interdit, peu-à-peu il se met en fureur ; il jure de vaincre la tendresse qu'il a pour elle, & dans le tems qu'il songe aux moyens de cacher son trouble aux yeux de la Comtesse, il voit arriver Cidalise ; il l'aborde avec émotion & lui parle avec douleur des égaremens de la Comtesse, comme il dit que la seule amitié l'intéresse pour elle, Cidalise lui fait entendre qu'elle croiroit à son émotion qu'il est conduit par l'amour, Dorante s'en défend sur le caractére de la Comtesse, & dit qu'il ne voudroit aimer qu'une personne ca-

pable des mêmes sentimens. Enfin il confie à Cidalise que la Comtesse à donné son portrait à Damis dont l'étourderie & l'indiscrétion vont la perdre dans tout Paris, à quoi Cidalise répond.

» La Comtesse auroit dû mieux placer ses amours ;
» Nous aimons malgré nous, mais nous devons
» toujours
» Eclairer notre amour avec la raison même,
» Montrer dans notre choix une prudence extrême
» Et sçavoir ménager par un accord si doux
» La tendresse d'un seul & le respect de tous.
» Sur la foi d'un amant lorsqu'une femme compte,
» Le tems la met en droit de se rendre sans honte,
» Et le monde éclairé juge par le vainqueur,
» S'il l'est par le caprice ou par le choix du cœur.

Elle promet à Dorante de par[ler] là-dessus en amie à la Comtesse, à qui elle se propose de demander un entretien particulier.

Dorante demeuré seul se promet bien de ne plus songer à la Comtesse, & même de ne la jamais revoir. Carmin arrive & présente à Dorante le portrait de Cidalise qu'il vient de finir ; Dorante sans l'appercevoir le repousse en disant,

» Non, je ne veux jamais songer à cette ingrate

Et s'en va. Carmin demeure étonné d'un pareil évenement, il croit que le portrait va lui rester par l'effet d'une rupture, & tandis qu'il fait quelques reflexions là-dessus, la Comtesse paroît; elle demande à Carmin quel il est, Carmin répond qu'il est Peintre & qu'il a l'art de faire un portrait sans la permission de l'original; la Comtesse refusant de le croire, il lui répond qu'elle est elle-même dans le cas. Oh, je voudrois, dit la Comtesse, que ce fut par l'ordre de Dorante: quoi, Madame, répond le Peintre, ce Dorante est-il connu de vous? Est-ce un honnête homme? la Comtesse l'en assure, alors le Peintre lui confie que ce Dorante lui avoit commandé un portrait & qu'au lieu de le payer lorsqu'il le lui a apporté, il a refusé de le prendre. La Comtesse demande à voir ce portrait & le reconnoît pour être celui de Cidalise; piquée de voir que Dorante ait montré par cette démarche des sentimens pour une autre, elle profite de l'occasion pour se venger; elle prie le Peintre de lui laisser ce portrait puisque Dorante le refuse, & lui donne dix louis que le Peintre reçoit avec joye & s'en va.

Tandis que la Comtesse réflechit sur une avanture dont-elle croit n'être piquée que par vanité, Cidalise arrive, elle est embarrassée sur la façon dont elle doit lui parler;

la Comtesse impute cet embarras au regret que Cidalise peut avoir d'être brouillée avec Dorante, enfin les choses venant à s'éclaircir, & Cidalise parlant du portrait que la Comtesse, a dit-elle, imprudemment livré ; la Comtesse pour lui rendre le change lui remet celui qu'elle vient de recevoir du Peintre. Cidalise étonnée voit arriver Clitandre, lui reproche vivement la hardiesse qu'il a eu de la faire peindre, & le quitte brusquement. La Comtesse dit malignement à Dorante qui vient aussi d'arriver que lorsque l'on employe un Peintre, il faut le contenter, Dorante ne conçoit rien à ce discours, mais Clitandre moins préoccupé devine la méprise du Peintre, & en previent tout bas son ami. Alors on apporte à Dorante une lettre que l'on dit être pressée. La Comtesse lui dit de la lire promptement, & que dans la circonstance elle peut être de conséquence, Dorante l'ouvre & lit que le Régiment lui est accordé, mais qu'il faut dès le soir même qu'il paye vingt mille écus, sans quoi un autre l'emportera sur lui. Dorante ne prévoit pas pouvoir en si peu de tems trouver une pareille somme, Clitandre dit qu'il faut sur le champ se donner tous les mouvemens nécessaires. Dorante avant que de partir voudroit éclaircir la Comtesse sur la méprise du Peintre, mais Clitandre pour l'en empêcher l'entraine malgré lui.

La Comtesse demeure avec sa suivante; elle fait des réflexions sur la situation de son ami qui manquera son avancement, s'il ne trouve point l'argent nécessaire; sa suivante lui fait sentir que quoiqu'elle soit riche elle n'est point dans la possibilité de l'obliger à présent. La Comtesse fait sentir qu'elle imagine un moyen de lui rendre service, & termine l'acte en disant que son cœur quoiqu'insensible à l'amour, ne sçauroit manquer au devoir de l'amitié.

ACTE TROISIE'ME.

TAndis que Cidalise réflechit sur la méprise du Peintre dont elle a été instruite par Clitandre, & qu'elle ne peut plus se dissimuler qu'elle ressent de l'amour pour Dorante, ce dernier arrive au désespoir de n'avoir pû venir à bout de trouver la somme qui lui étoit nécessaire pour le Régiment qu'il esperoit; l'idée de voir manquer son avancement, joint au chagrin que lui donne la Comtesse, lui fait prendre le parti, non seulement de quitter le service, mais encore de s'éloigner de Paris & d'aller vivre dans ses Terres; il communique cette résolution à Cidalise qu'il prie de lui confer-

ver son amitié & de lui écrire quelquefois; il l'assûre qu'en arrivant chés lui il va se marier ; Cidalise lui demande sur quel objet est tombé son choix ; Dorante répond qu'il n'a encore rien décidé là-dessus, qu'il ne veut qu'une personne qui lui convienne, & surtout qui soit raisonnable ; il prie Cidalise de lui en indiquer une de ce caractére & promet de l'accepter de sa main, enfin peu à peu il parvient à lui proposer de l'épouser elle-même ; Cidalise ne s'en défend point, & Dorante songe déja à prendre des mesures pour conclure ce mariage dès-le lendemain ; Damis qui est survenu & a entendu la fin de leur conversation, les plaisante l'un & l'autre sur une résolution aussi précipitée ; Cidalise lui dit qu'elle lui permet de répandre dans Paris une nouvelle qu'elle sera la premiére à publier, & sort avec Dorante.

Le premier soin de Damis est d'aller informer la Comtesse de ce que le hazard vient de lui faire découvrir ; la Comtesse en est piquée au vif; elle reste interdite d'un événement auquel elle s'attendoit si peu : elle voit venir Clitandre tout joyeux d'avoir trouvé les vingt mille écus dont son ami avoit besoin : elle lui apprend le mariage prochain de Dorante avec Cidalise, & lui dit :

On conçoit aisément que ce trait-là vous pique,

CLITANDRE.

» Pique? Dorante & moi nous sommes trop amis,
» Pour vouloir nous brouiller jamais à pareil prix ;
» L'amitié ne prend point garde à la minutie ;
» Je crois même qu'il faut que je le remercie.

LA COMTESSE.

» Le remercier !

CLITANDRE.

oui,

LA COMTESSE.

mais vous n'y pensez pas.

CLITANDRE.

» Ce mariage-là me tire d'embarras,
» Car, en un mot, j'avois du goût pour Cidalise,
» Qui sans doute de moi n'étoit pas fort éprise ;
» Malgré cela, peut-être, elle eût pu m'épouser
» Et nous aurions fini par nous tyranniser ;
» Dorante cependant me sauve cette peine ;
» Je dois lui rendre grace ; oui, la chose est certaine ;
» Je vais moins le chercher pour vanter mon bienfait,
» Que pour me réjouir du plaisir qu'il m'a fait.

La Comtesse demeurée seule ne sçauroit plus cacher sa douleur ; elle convient avec elle-même que les sentimens qu'elle prenoit pour de l'amitié n'étoient que de la tendresse ; elle est au désespoir de le per-

dre; elle l'envoye chercher, & bien-tôt après il vient. La Comtesse lui parle de son mariage; Dorante dit qu'il venoit pour lui en faire part; la Comtesse cache son dépit le plus qu'il lui est possible; enfin il éclatte, & elle défend à Dorante de jamais revenir chés elle; Dorante répond avec politesse & se détermine à sortir; la Comtesse le rappelle, elle voudroit le détourner de ce mariage, Dorante paroît déterminé à le conclûre, quelque chose que puisse lui dire la Comtesse qui va jusqu'à lui proposer un autre parti. Cette Scéne est extrêmement variée, remplie de fort beaux détails & de peintures parfaitement vraies. Cidalise, Clitandre, & Damis arrivent l'un après l'autre mais à très peu de distance. Cidalise dit à Dorante que tout est prêt pour conclure leur mariage; Clitandre lui apporte le brevet de son Régiment; Dorante croit lui devoir la somme qu'il a fallu donner, mais Clitandre l'assure qu'un autre l'a prévenu & qu'il a trouvé l'argent déja consigné, lorsqu'il apportoit la même somme chés le Notaire. Dorante ne doutant point que ce trait ne soit parti de Cidalise, il lui en marque sa reconnoissance, & lorsqu'elle est prête à lui répondre, Damis vient leur proposer des Diamans qui sont à vendre & qu'un Marchand lui a remis; Dorante ouvre l'é-
craia

crain & reconnoît les diamans de la Comtesse ; elle convient que ce sont eux, & Cidalise voyant que la Comtesse par un semblable trait vient de prouver qu'elle aime Dorante, est la premiére à lui dire qu'il ne peut payer un tel bienfait qu'en s'unissant à la personne qui avoit déja son amour & à laquelle il doit maintenant toute sa reconnoissance; elle lui rend sa parole & se retire en lui disant ces vers :

» Et puisque votre cœur n'est point fait pour m'aimer,
» Je veux que tout au moins vous puissiez m'estimer.

La Comtesse convient alors de son amour pour Dorante & reconnoît les erreurs de la coquetterie ; Dorante enchanté lui donne la main ; le Robin étonné & piqué de voir son Rival l'emporter sur, lui dit ces Vers :

» D'un pareil changement je suis charmé, Comtesse ;
» Décider votre cœur m'auroit rendu content,
» Mais j'aime autant l'honneur d'en faire un inconstant.
» Pour prouver à quél point je suis sûr de vous plaire,

» Voilà votre Portrait qu'en secret j'ai fait faire ;
» Je veux vous le remettre ; il me sera plus doux
» De pouvoir quelque jour le recevoir de vous.

Quelques personnes ont trouvé ces Vers un peu trop forts, mais s'ils avoient fait attention que depuis le commencement de la Piéce Damis soutient le rôle d'un fat qui va jusqu'à l'impertinence, elles auroient senti que c'est ici un veritable trait de caractére : d'autres disent que la *Coquette fixée* n'est point une Piéce, & cette critique paroît surprenante pour un ouvrage où toutes les scénes naissent indispensablement l'une de l'autre, & ont chacune fait un pas vers le but de l'action principale que l'on ne perd jamais de vûe. Sans doute les fréquentes beautés de détail, & l'égalité d'un style toujours simple & toujours soutenû d'une belle versification, ont si fort surpris ces Critiques qu'ils n'ont pas eû le tems de faire attention au mérite réel de la bonne conduite que l'on trouve dans cette Piéce.*

L'Académie Royale de Musique a rouvert son Théatre le Mardi 19 par une représentation du *Temple de la Gloire*. Nous en avons déja donné l'extrait, & nous remettons au mois prochain à parler des changemens considérables faits dans l'Acte de Belus.

* Cet Extrait nous a été donné par M. Riccoboni.

Ce Ballet ne le céde point aux autres ouvrages de M. Rameau ; il y eſt toujours lui-même, & c'eſt tout dire.

COME'DIE FRANÇOISE.

Le Lundi 18 Avril, M. Drouin qui avoit fait le Compliment au public à la clôture du Théatre, a fait auſſi celui de la rentrée qui a fort plû au public en lui préſentant la ſublime *Athalie* du célébre *Racine.*

Le Mercredi 20, on donna la premiére repréſentation d'une Piéce de M. de la Chauſſée qui s'eſt illuſtré par un genre nouveau de Dramatique qui réunit les graces majeſtueuſes de Melpomene, & les agrémens badins de Thalie. Cette Comédie nouvelle eſt intitulée *la Fête interrompue.* Elle eſt ornée de divertiſſemens & a été reçûe favorablement. On en parlera plus amplement le mois prochain.

COME'DIE ITALIENNE.

La Coquette fixée ſuivie du *Diable boiteux* & de ſon agréable Ballet, où l'on eſt charmé du Pierrot, de la Pierrette & de la jeune Camille, a rouvert le Théatre Italien.

L'incomparable Arlequin qu'un accident très-contraire au plaiſir des ſpectateurs en

avoit banni, y est remonté avec les applaudissemens dûs à ses talens supérieurs, & a récité avec ses graces comiques un compliment écrit par une main accoutumée à cueillir des lauriers dans les champs de Bellonne ainsi que sur le sommet du Parnasse ; nous l'allons donner au public.

Compliment fait par Arlequin, à l'ouverture du Théatre Italien le Lundi 18 Avril 1746.

JE voudrois bien, Messieurs, vous faire un compliment ;
Oui, mais rimer ce n'est pas mon talent ;
Et par malheur, malgré ma bonne mine,
A me prêter des Vers ainsi qu'à Coraline
On n'a pas grand empressement.

Quoi ! me faudra-t-il faire un compliment en Prose ?
Fi donc ! oh, l'ennuyeuse chose !
A la Cour même d'Apollon,
Là bas sur le bord de la Seine,
On en voit souvent sur ce ton,
Réfléchis, corrigés, achevés avec peine,
Et prononcés par gens de grand renom,
Faire pourtant bâiller, dit-on :
Mais aussi ces Messieurs ne sont point de bergame ;
On s'en tire chés nous tout d'une autre façon :

Vous allez voir : Le zéle qui m'enflâme,
Le desir que je sens de vous plaire, en mon ame
Va me tenir lieu d'Hélicon,
De Muses, d'Hypocrêne & de sacré Vallon.
Messieurs nous rompons un silence
Bien long au gré de notre impatience;
Mais prêts à nous livrer au soin de vos plaisirs,
Nous osons implorer cette même indulgence
Qui ce dernier Hyver a comblé nos desirs
Et surpassé notre espérance.

Il en est parmi vous qui loin de ce séjour
Suivant la voix de la Victoire,
Bientôt en faveur de la Gloire
Feront banqueroûte à l'Amour;
Je leur souhaite un bon voyage:
Qu'ils vont recueillir de lauriers!
Renverser de remparts, terrasser de Guerriers!
Que ne puis-je avec eux signaler mon courage!
Que d'ennemis périroient de ma main!...

Mais non, ne quittons point ce paisible rivage:
Rengainons ce glaive inhumain;
Paris a besoin d'Arlequin.

Partez, braves François; soit que par sa présence,
Louis redouble encor vos guerrieres ardeurs,
Soit que Mars aux combats vous guide en son absence,

Vous reviendrez ici vainqueurs.
Rappellez-vous alors ce que je vais vous dire ;
Passez les ponts quand vous voudrez pleurer ;
Venez nous voir danser & folatrer
Quand vous voudrez vous amuser & rire.

CONCERT SPIRITUEL.

Le Vendredi 25 Mars jour de la Fête de l'Annonciation de la Vierge, on chanta *le Confitebor tibi Domine*, Motet à grand choeur de l'illustre M. de la Lande.

Un *Concerto* de flute traversiere fut joué par M. Vincent, & applaudi par le public ; il fut suivi du petit motet *Benedictus Dominus* du gracieux Mouret, ensuite M. Mondonville joua seul & termina ce Concert par son grand Motet *Jubilate Deo omnis terra.*

Le Concert du Dimanche de la Passion 27 Mars commença par le *Confitemini Domino*, Motet à grand choeur de M. de la Lande. M. Blavet joua seul ; après son *Concerto* on exécuta le beau Motet *Diligam te Domine* de M. Gilles qui soutient encore une brillante réputation. M. Mondonville & M. Guignon jouerent ensemble, & furent universellement & copieusement applaudis : toutes les fois qu'ils ont joué de même, ils ont reçû le même tribut de louanges. Le public

mesure toujours son encens à son plaisir.

Le Jeudi de la Passion 31 Mars, on donna *le Miserere mei Deus quoniam*, Motet à grand chœur du sçavant M. Bernier; un *Concerto* du célébre Vivaldi, le Motet à grand chœur de M. de la Lande, *Dixit Dominus*. M. Mondonville joua seul, & le Concert finit par son Motet à grand chœur *Regnavit Dominus*.

Le Dimanche des Rameaux 3 Avril, on entendit avec satisfaction le Motet à grand chœur de M. Mondonville *Nisi Dominus*, un *Duo* de simphonie joué par M. Guignon & M. Blavet: il est inutile de dire qu'il fut parfaitement joué, *Laudate Dominum omnes gentes* Motet à grand chœur de M. l'Abbé Blanchard l'un des Maîtres de Musique de la Chapelle du Roi & digne du poste qu'il occupe: on entendit encore ensemble M. Mondonville & M. Guignon, & ensuite *le Miserere mei Deus*, Motet à grand chœur de M. de la Lande.

Le Mercredi Saint 6 Avril, on entendit *Exultate justi* Motet à grand chœur de M. de la Lande; un *Concerto* de Vivaldi; *Laudate Dominum quoniam bonus*, Motet à grand chœur de M. l'Abbé Blanchard. M. Mondonville qui joua seul, & son Motet à grand chœur *Lauda Jerusalem*.

Le Jeudi Saint 7 Avril fut rempli par *le*

Confitebor tibi Domine, Motet à grand chœur de M. de la Lande : on fut charmé d'un *Trio* de ſimphonie exécuté par M. Blavet, M. Greff & M. l'Abbé ; on écouta favorablement le *Conſerva me Domine*, Motet à grand chœur de M. l'Abbé Blanchard ; M. Mondonville joua ſeul & couronna le Concert par ſon beau Motet *Venite exultemus*.

Le Vendredi Saint 8 Avril, on debuta par *Laudate Dominum omnes gentes*, Motet à grand chœur de M. l'Abbé Blanchard, enſuite M. Blavet joua ſeul, & précéda *le Niſi Dominus*, Motet à grand chœur de M. Mondonville qui joua après avec M. Guignon ; le Concert fut terminé par *le Miſerere mei Deus*, Motet à grand chœur de M. de la Lande.

Le Samedi Saint neuf Avril, on chanta *le Regina Cœli*, Motet à grand chœur de M. l'Abbé Blanchard ; M. Guignon joua ſeul ; on exécuta *Jubilate Deo omnis terra*, Motet à grand chœur de M. Mondonville qui joua après avec M. Guignon.

On finit le Concert par *Deus qui doces manus meas*, Motet à grand chœur de M. l'Abbé Blanchard, composé & exécuté à Verſailles à l'occaſion de la derniere campagne du Roi ſi fertile en glorieux événemens.

Le Dimanche de Pâques dix Avril, on donna *Cantate Domino Canticum novum*,

Môtet à grand chœur de M. de la Lande ; M. Mondonville joua seul & avec M. Guignon après le Motet à grand chœur de M. l'Abbé Blanchard *Conserva me*, il fut suivi du Motet *Venite exultemus* de M. Mondonville.

Le Lundi de Pâques onze Avril, on redit *le Regina Cœli*, Motet à grand chœur de M. l'Abbé Blanchard ; M. Guignon joua seul avant *Omnes gentes* de M. Mondonville, & ensuite avec lui. Le Concert fut fermé par le *Te Deum*, Motet à grand chœur de M. de Blamont Sur-Intendant de la Musique du Roi : Motet souvent chanté à Versailles. Jamais Monarque François n'a fait tant répéter le *Te Deum* dans une même campagne.

Le Mardi de Pâques douze Avril, on chanta *Quemadmodum* Motet à grand chœur de M. de la Lande ; M. Mondonville joua seul *Laudate pueri*, Motet à grand chœur de M. l'Abbé Blanchard. M. Guignon & M. Mondonville jouerent ensemble, & précéderent le Motet du dernier *Dominus regnavit*.

Le Vendredi de Pâques 15 Avril, on redonna le beau Motet de M. Gilles *Diligam te Domine*. M. Guignon joua seul ; on chanta *Deus qui doces manus meas*, Motet à grand chœur de M. l'Abbé Blanchard composé au sujet de la derniére & brillante campagne du

Roi ; heureuſe matiere d'éloges veridiques. M. Guignon & M. Mondonville jouerent enſemble. Après ce *Duo* cent & cent fois applaudi, on exécuta *Bonum eſt*, Motet à grand chœur de M. Mondonville.

Et enfin le Dimanche de *Quaſimodo* 17 Avril *Cantate Domino Canticum novum*, Motet à grand chœur de M. Mondonville ouvrit le Concert : ce Motet fut ſuivi d'un *Concerto* de Vivaldi intitulé le Printems, & d'un Motet à grand chœur de M. l'Abbé Blanchard, *Laudate Dominum quoniam bonus & Pſalmus*. M. Mondonville & M. Guignon jouerent enſemble, & le dernier des Concerts de Pâques fut très-bien couronné par le *Venite exultemus*, Motet à grand chœur de M. Mondonville.

On a fort applaudi dans tous ces Concerts les chants méthodiques & gracieux de Mlle Chevalier, Mlle Fel & Mlle Bourbonnois, le goût de M. Benoît, la légereté brillante de M. Poirier, & la belle voix de M. l'Abbé Maline.

CONCERTS DE LA COUR.

Le Mercredi 30 Mars, M. Sel de la Muſique du Roi a exécuté dans l'Appartement

de la Reine un Motet à voix seule avec simphonie, de la composition de M. le Baron de W. qui a obtenu une approbation générale.

Le Mercredi Saint, leurs Majestés aux Tenebres entendirent M. l'Abbé Dota, M du Cro & M. Poirier qui chanterent les trois premieres leçons en Plein Chant figuré.

Les trois premiéres leçons des Tenebres du Vendredi Saint furent chantées de même par M. Jerom, M. Poirier & M. Benoît : toutes ces leçons furent fort goûtées par la respectable assemblée.

Le Lundi 18, on recommença les Concerts interrompus par la Solemnité des Pâques, & on donna le Prologue du Ballet *des Stratagêmes de l'Amour* & le premier Acte du même Opera, dont les Paroles sont de M. Roy Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & la Musique de M. Destouches Sur-Intendant de la Musique du Roi.

Le Mercredi 20 on exécuta le Ballet *des Elémens* des mêmes Auteurs.

Le Lundi 25, on a exécuté pour la deuxiéme fois *la Nymphe de la Seine*, divertissement de la composition de M. Buri Maître de Musique de la Chambre du Roi, ce divertissement n'a pas reçu moins d'applaudissement la seconde fois que la premiere;

la Reine l'a redemandé, voilà son juste éloge.

Nous avons promis le mois passé de parler du Ballet de *la Félicité*; en voici un extrait qui nous a été envoyé par un des amis de l'Auteur, nous n'y avons rien ajouté ni retranché, nous réiterons ici les assurances plusieurs fois données que nous serons toujours exacts à rendre justice à ceux qui nous seconderont.

On a donné sur le Théâtre de Versailles le 16 & le 24 Mars dernier le Ballet de la *Felicité*, les paroles sont de M. Roy Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, la Musique de Messieurs Rebel & Francœur Sur-Intendans de la Musique de sa Majesté.

La Cour attendoit que l'Auteur des *Elemens* faits pour elle en 1722, reparut dans une carrierre où il a des droits acquis par les succès. Ce dernier ouvrage est marqué au même coin de génie que *Philomele*, *Callhiroë*, *les Sens*, *les Graces*, *le Ballet de la Paix* &c. Le sujet est aussi bien rempli qu'heureusement choisi.

La *Felicité* paroît le plus digne objet à présenter au Monarque occupé de celle des peuples. L'Auteur sans proposer audacieusement ses idées comme les seules pro-

pres aux fêtes de la Cour, en tire l'avantage d'un éloge pour S. M. également neuf & naturel : éloge qui signale le Citoyen & le Poëte.

Voici le projet du Ballet.

L'Abondance, source du bonheur, la jeunesse, tems d'en jouir, le lieu où l'on voit ce qu'on aime, hors duquel il est si peu de beaux jours. Voilà les trois parties qui achevent le tableau de la *Felicité ;* l'Auteur a trouvé le secret d'y assortir trois sujets de Fable, inconnus au Théâtre Lyrique qui semble avoir épuisé la Mythologie. Ces fictions variées, soutenues de sentimens, developent des caracteres neufs & interessans. Chacune améne deux divertissemens. C'est une adresse singuliere pour épargner au spectateur l'ennui, d'entendre trop de scénes de suite, ou de voir danser trop long-tems. C'est une adresse que M. Roy a marquée dans tous ses Ballets & qui pourroit servir de ressource & de regle.

PREMIERE ENTRE'E.

Une Princesse éloignée de la Cour de Mycene, impatiente d'y retourner, irritée d'en perdre l'esperance, est guerie de l'ambition par la tendresse. Les délices du Tem-

pé ne la consoloient pas. Le seul retour d'un amant la dédommage de ce qu'elle regrettoit; cet amant est le Dieu qui sous le nom d'Idamante avoit conduit Paris chés Helene. Le courtisan a toute la délicatesse & l'insinuation du Dieu de l'éloquence. Voici son portrait.

Par un art peu connu des vulgaires amans,
Il ne faisoit parler que ses empressemens.
S'il peignoit les feux d'un cœur tendre,
Il en sçavoit cacher les craintes, les tourmens,
Et sembloit moins forcer mon aveu, que l'attendre.

Il pratique à la lettre le precepte d'Ovide:

Lenius instando tadia tolle tui *

Ovide est un trésor inépuisable pour le Poëte qui sçait mettre en œuvre. En voici un second exemple.

** *Pectora dum gaudent nec sunt adstricta dolore:*
Ipsa patent, blandâ tunc subit arte Venus.

Pensée que Philonide rend ainsi dans la scéne troisiéme.

* Art. amat. 1°.

** ibid.

C'eſt au ſein des plaiſirs que regne la tendreſſe ;
L'Amour veut en riant allumer nos ardeurs,
Ses momens ne ſont pas les momens de triſteſſe ;
Les fêtes & l'éclat lui préparent les cœurs.

Mercure ne dément pas le caractére ſous lequel il eſt annoncé.

Si vous vous plaiſiez à m'entendre
Mes entretiens vous peindroient mon amour ;
Dès qu'ils vous ennuiront, je ſçaurai les ſuſpendre ;
Mon feu plus renfermé n'en ſera que plus tendre ;
Mes ſoins plus aſſidus, plus vifs de jour en jour...
Tout ce que je vous tais, ils pourront vous l'apprendre.

Le premier divertiſſement de cette entrée eſt une fête à la Fortune, fête qui n'eſt pas deplacée à la Cour.

On chante le pouvoir de la Déeſſe, ſon inconſtance, l'avidité inquiéte des aſpirans ; elle ne repond pas à l'invocation avec la docilité des autres oracles. Son ſilence eſt un effet de ſon caprice ou de l'influence d'un Dieu ſuperieur & intereſſé à mettre Philonide dans l'embarras. Voici le Chœur des Prêtreſſes pour juſtifier la bizarrerie de leur divinité & pour laiſſer l'auditeur en ſuſpens.

Elle fonde sa puissance
Sur ses caprices divers ;
Aujourd'hui nos vœux offerts,
Irritent sa résistance ;
Demain elle les devance
Ses bienfaits en sont plus chers ;
Et l'ordre de l'Univers,
Dépend de son inconstance.

Imitation de Virgile *

Multos alterna revisens
Lusit, & in solido rursus Fortuna locavit.

La scéne de dénoûment, où Idamante amene par degrés Philonide à renoncer aux plaisirs, aux grandeurs ; & à convenir

Qu'où l'on voit ce qu'on aime,
C'est le séjour de la Felicité.

Est maniée avec toute la dexterité que donne la connoissance du cœur humain. Mercure content de la victoire qu'il ne doit qu'à ses sentimens, & nullement à la divinité, se découvre. Philonide sent tout le prix de sa conquête. Le Dieu appelle les Faunes & les Driades, ses premiers éleves en

* Æneid 11°.

musique. Leur hommage forme le second divertissement.

SECONDE ENTRE'E.

Cette entrée est une fiction de convenance, & appuyée sur des noms & des traits consacrés par la Fable. Amaltée fille du Roy d'Etolie, & dépositaire de la corne d'abondance, c'est-à-dire, instrument de la Felicité publique, Aristée fils du Soleil & reconnu pour tel après le secours donné à sa Patrie, sont des partis dignes l'un de l'autre. Ce sujet n'est pas choisi au hazard. L'allusion est sensible.

L'action est tissue avec vraisemblance & simplicité; Aristée ignore sa naissance. Elevé par les Nymphes de Cerés dans l'état pastoral, état qui n'étoit pas indigne de premiers Souverains, amoureux d'Amaltée il la prefere à la Sirene fille d'Achelous, à l'Empire des pays quil a fertilisés, & que ce fleuve arrose.

On éleve Amaltée au trône par le choix de Cerès qui lui impose de s'unir au fils du Soleil. L'attente de ce nouveau maître, flateuse pour les peuples, accable les deux amans sans les dégager. Leur constance augmente le péril. Achelous venge l'outrage fait à sa fille. Il souleve les flots & in-

onde les campagnes. Spectacle qui a été rendu d'une maniere surprenante. Aristée se devoue en victime à la fureur du Fleuve, & court se précipiter.

Cette situation pathétique est suivie d'une Peripétie agréable, de l'apparition de Zéphirs, qui sur des globes de nuées chantent ces paroles.

Digne fils du Soleil, exercez sa puissance;
Aristée il soumet les Zéphirs à vos loix.

Aristée use des droits de sa naissance; il repare le ravage, releve les arbres, chasse les flots, toutes les richesses reparoissent. Amaltée le couronne; les moissonneurs revenus de leur crainte viennent rendre grace à leur bienfaiteur. Leur reconnoissance qui forme le second divertissement, s'exprime ainsi.

Regnez; c'est sur vous seuls que notre espoir se
fonde;
Que vos exemples soient nos Loix;
Le destin aux vertus des Rois
Enchaine le bonheur du monde.

TROISIÉME ENTRE'E.

Voici une Fable nouvelle, mais tracée

d'après les métamorphoses. L'invention est heureuse & fondée, aussi a-t-elle paru superieure encore à celles des deux premiers Actes.

L'amour chargé par les Dieux de choisir une mortelle pour leur servir de nectar se détermine en faveur d'Hebé fille de Prothée. Rien de plus raisonnable que l'inclination de l'amour pour la jeunesse. Il la doit conduire au Ciel. Suivant le langage des Poëtes, la Cour des Rois est le Ciel. L'allegorie est délicate.

La jeunesse est ici peinte d'après Horace

** Mutatur in horas*
Amata relinquere pernix.

Occupée de sa béauté, de la crainte de vieillir.

** Speciosa quæro*
Pascere tigres.

Voici comme M. Roy a imité le lyrique Romain.

Hebé plus jeune que son âge,
S'amuse à tout & ne s'occupe à rien;
La jeunesse pour elle est le suprême bien;
Les troupeaux de Neptune errans sur ce rivage,
Une fleur, un beau jour, l'aspect d'un verd feuillage,

* Art. Poë.
* Ode 27 l. 3.

Des danses, des chansons sont tout son entretien;
Tout est égal à son ame legere;
Tout devant ses regards passe rapidement;
Pour l'ennuier, pour lui plaire,
Chaque objet n'a qu'un moment.

Ce sont les paroles de Prothée dans la Scéne avec l'Amour, Scéne très-riante qui met vis-à-vis l'un de l'autre les deux Auteurs de tout prestige.

Hebé parle & agit conséquemment à l'idée qu'on a donnée d'elle. La vivacité, l'impatience dans les plaisirs, la distraction font un jeu charmant aux yeux du Spectateur; elle dit à ses Nymphes.

Que le Plaisir s'offre à nous
Sans le chercher ni l'attendre:
Il n'est jamais aussi doux
Que quand il vient nous surprendre;
Le préparer est un ennui;
Il est déja passé quand on court après lui.

L'Amour, personnage inconnu à Hebé & aux Nymphes se mêle à leurs Danses, excite la curiosité d'Hebé, danse à plusieurs reprises en augmentant toujours de vivacité. Il la fixe, & la réduit *à penser*; changement dont elle est étonnée: la Fête se retire; à la déclaration muette, l'Amour fait succéder

le détail des sentimens qu'Hébé ignore elle-même ; il lui rend raison de l'ennui qu'elle éprouve partout, du vuide de tous les plaisirs, qui ne peut être rempli que par celui qui lui manque. Hébé qui a entendu chés son pere des amantes se plaindre de leur sort, craint des chagrins nuisibles à ses charmes.

Que leur perte aujourd'hui me sembleroit cruelle ;
Non je n'ai jamais tant souhaité d'être belle.

Aimez, vous le serez toujours, lui répond le Dieu ; ainsi du fond même du caractére d'Hebé part son consentement d'aimer. L'art imperceptible avec lequel cette Scéne est filée, la Métaphysique galante, & naïvement exprimée ont eu l'applaudissement universel.

Enfin l'aigle de Jupiter apporte le vase de nectar ; l'Amour le donne à la tendre Hébé ; Prothée qui survient, surpris de voir sa fille devenue sensible ; dit

Ma fille, ô Ciel ! quel changement !
Toi qui fuyois l'Amour avec un soin extrême.]

Il reçoit d'elle cette réponse sans replique.

Il n'avoit pas parlé lui même.

Le divertissement est la fête du Mariage.

Tout ce qui est soumis à l'Amour célébre son triomphe & les maximes d'Opéra si usées, prennent ici une nouvelle couleur.

Quoique cet extrait soit déja long, nous ne le finirons pas sans rendre compte du Prologue.

La victoire de Fontenoy tant de fois chantée a fo[illegible] encore de nouveaux tons à M. Roy ; il adapte à ce grand événement les jeux consacrés à l'Empereur Auguste, Vainqueur d'une Reine puissante dans la journée d'Actium.

* *Quo Actiaca victoria memoria celebratior in posterum esset quinquennales ludos instituit.*

On sçait que la *Felicité* avoit un Temple à Rome, que les Saliens & les Vestales présidoient aux jeux ; voici l'Hymne de la Vestale à la Félicité.

Felicité charmante, acceptez notre encens,
Tribut des cœurs reconnoissans.
Les Céléstes bienfaits, la Paix & la Victoire
Par la main des Césars se répandent sur nous ;
Auguste a de l'Empire éternisé la gloire ;
Nos hommages pour lui sont un culte pour vous.

On sçait aussi que les Piéces de Théatre se représentoient dans les jeux Romains ; té-

* Suéton. vita. Aug. c. 7.

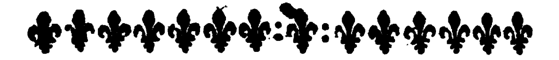
moin les Comédies de Térence : M. Roy employe ce trait Historique pour annoncer son Ballet.

Ainsi tout Poëte imbu de l'antiquité sçait enrichir sa Muse ; le notre avoit trouvé pour la convalescence du Roi les Augustales dans Suétone. Le public sent le prix de ces bonnes rencontres qui sont aujourd'hui assés peu communes.

L'exécution de ce Ballet a fait honneur au goût de M. le Duc d'Aumont Premier Gentilhomme de la Chambre. La protection des vrais talens est héréditaire à son illustre nom.

La magnificence des habits & des décorations est le fruit des soins de M. de Cindré Intendant des menus, qui préfere à tout les occupations de sa charge & qui la remplit si dignement.





JOURNAL DE LA COUR, DE PARIS &c.

LE 25 du mois dernier Fête de l'Annonciation de la Ste Vierge, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe chantée par la Musique & ensuite les Vêpres. L'après midi leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France assisterent à la prédication du P. Neuville de la Compagnie de Jesus.

Le 27 Dimanche de la Passion, leurs Majestés qui avoient entendu la Messe dans la même Chapelle assistérent au Sermon du même Prédicateur que la Reine entendit le 26.

Le 3 de ce mois Dimanche des Rameaux, le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France assistérent dans la même Chapelle à la Bénédiction des Palmes qui fut faite par l'Abbé Brosseau Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique, lequel en présenta au Roi & à la Reine. Leurs Majestés allerent à la Procession & adorerent la Croix. Le Roi & la Reine entendirent ensuite la grande Messe célebrée

célebrée par le même Chapelain, Madame la Dauphine entendit la même Messe dans la Tribune. L'après-midi leurs Majestés accompagnées comme le matin assisterent à la prédication du même, & ensuite aux Vêpres qui furent chantées par la Musique.

Le 6 Mercredi Saint, le Roi & la Reine accompagnés de même entendirent dans la même Chapelle l'Office des Tenébres.

Le 7 Jeudi Saint le Roi assista au Sermon de la Céne de l'Abbé de Rolland de Beri Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Toul, & l'Evêque du Puy fit l'Absoute, ensuite S. M. lava les pieds à douze Pauvres & les servit à table. Le Comte de Charolois faisant les fonctions de Grand Maître de la Maison du Roi étoit à la tête des Maîtres d'Hôtel, & il précédoit le service dont les plats étoient portés par Monseigneur le Dauphin, le Duc de Chartres, le Comte de Clermont, le Prince de Conty, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, le Duc de Penthiévre & par les principaux Officiers de S. M. Après cette cérémonie le Roi & la Reine se rendirent à la Chapelle où leurs Majestés entendirent la grande Messe & assisterent à la Procession.

Le 4 la Reine communia dans l'Eglise de la Paroisse du Château par les mains de

l'Abbé de Fleury son Premier Aumonier.

Le 7 Jeudi Saint après midi, la Reine entendit le Sermon de la Cene du Pere Couterot Barnabite, & l'Evêque de Fréjus ayant fait l'Absoute, S. M. lava les pieds à douze Pauvres filles qu'elle servit à table. Le Marquis de Chalmazel Premier Maître d'Hôtel de la Reine, précédoit le service dont les plats furent portés par Madame, Madame Adelaïde, la Duchesse de Chartres, la Duchesse de Penthievre, & par les Dames du Palais. Après cette cérémonie le Roi & la Reine se rendirent à la Chapelle du Château où leurs Majestés entendirent l'Office des Tenebres.

Le 8 Vendredi Saint, le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assisterent au Sermon de la Passion du Pere Neufville, Leurs Majestés entendirent l'Office & allerent à l'Adoration de la Croix, & le soir elles assisterent à l'Office des Tenebres.

Le 9 Samedi Saint, la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames, assist. aux Complies & au Salut pendant lequel l'*O filii* fut chanté par la Musique.

Le 10 Fête de Pâques, le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames, entendirent dans la Chapell

du Château la grande Messe célébrée pontificalement par l'Evêque du Puy & chantée par la Musique. Madame la Dauphine entendit la même Messe dans la Tribune. L'après midi leurs Majestés assisterent au Sermon du Pere Neufville & ensuite aux Vêpres ausquelles le même Prélat officia.

Le 17 Dimanche de *Quasimodo* le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique.

REGIMENS DONNES.

S. M. a donné l'agrément du Régiment de Bourbonnois vacant par la démission du Duc de Gramont au Comte de Goas Colonel du Régiment de Berry, & celui de ce dernier Régiment au Marquis de Contades Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de la Viefville.

Le Comte de Castellane a été nommé Colonel Lieutenant du Régiment d'Eu; le Comte d'Aubeterre Colonel Lieutenant du Régiment Royal des Vaisseaux, & le Prince de Holstein Beck neveu du Maréchal Comte de Saxe, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment Royal Allemand.

Le Marechal Duc de Noailles Ministre

d'Etat que le Roi a chargé d'une Commission particuliére auprès du Roi d'Espagne, partit de Versailles le dernier Mars pour se rendre à Madrid.

On a appris par les lettres d'Italie du 17 Mars que le Maréchal de Maillebois avoit établi le centre de ses Quartiers à Novi, que par sa droite il joignoit les troupes Espagnoles, & que par sa gauche il conservoit la communication par la riviere de Génes.

Le Roi a donné à M. de Lamoignon de Blancmesnil ci-devant Président du Parlement, l'agrément de la Charge de Premier Président de la Cour des Aides vacante par la demission volontaire de M. le Camus.

S. M. a accordé la charge de Lieutenant Géneral au Gouvernement du Pays d'Aunix vacante par la mort du Comte de Guiri au Marquis de Pontchartrain Lieutenant Géneral des armées du Roi & Inspecteur de Cavalerie.

Le Roi a accordé le Gouvernement de Philippeville à M. de la Motte Guerin Maréchal des camps & armées du Roi & Commandant un Bataillon du Régiment des Gardes Françoises.

M de Champeron Maréchal & Aide-

Major des quatre Compagnies des Gardes du Corps du Roi, a été nommé Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis.

Le 15 après midi le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin, fit dans la plaine des Sablons la revûe du Régiment des Gardes Françoises & de celui des Gardes Suisses; lesquels après avoir fait l'exercice défilerent en présence de S. M. Mesdames de France se trouverent à cette revûe.

BE'NE'FICES donnés.

LE Roi a nommé à l'Archevêché d'Arles l'Evêque de Vannes, à l'Evêché d'Avranches l'Abbé de Missy Vicaire Général de l'Evêque de Bayeux, à l'Evêché de Nantes l'Abbé de la Musanchere Doyen du Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Luçon, & à l'Evêché de Vannes l'Abbé Bertin Vicaire Géneral de l'Evêque de Perigueux.

S. M. a donné l'Abbaye de S. Remy de Rheims Ordre de S. Augustin à l'Abbé de Ghistelle ci devant Aumonier du Roi, celle de S. Satur même Ordre, Diocése de Bourges à l'Abbé Robinet Vicaire Géneral de l'Archevêché de Paris, celle de Fores-Mon-

tier Ordre de S. Benoît, Diocése d'Amiens à l'Abbé de Puisigneux, celle de Bellozane, Ordre de Premontré, Diocése de Rouen à l'Abbé de Verry & celle de la Chaume Ordre de S. Benoît, Diocése de Nantes à l'Abbé de Poly de S. Thiebault.

PRISES DE VAISSEAUX.

LE Capitaine Beaulieu Trehouard commandant le Corsaire *l'Heureux*, de saint Malo, a pris, & fait conduire à Brest les Navires Anglois, *l'Ami*, *le Franchip*, *le Dukin*, *le Webster & le Reven*, chargés de bled & de farine.

Il est arrivé à S. Malo trois Bâtimens de la même Nation nommés *la charmante Nancy*, *le Blest Galley* & *le S. Jean*. Les deux premiers de ces Navires chacun de 300 tonneaux, & chargés l'un de sucre, de cacao, de coton & d'autres marchandises, l'autre de bled, de farine, de bierre & de lin, ont été pris par le Capitaine Deschenais Trehouard qui monte le Corsaire *la Marie Magdeleine*, & le troisiéme dont la cargaison consiste en vin & en oranges, par le Corsaire *le Prince de Conty* que commande le Capitaine Dufresne Marion.

Le Corsaire *le Tigre* a envoyé à Cancalle le Navire ennemi *le Wager* de 300 tonneaux à bord duquel il y avoit une grande quantité de sucre, de poivre & de bois de Gayac.

On a appris de Nantes que les Corsaires *la Bellonne* de ce Port, *& les deux Couronnes* de S. Malo avoient fait conduire à Nantes les Bâtimens *le Suanson* & *le Lanic Pacquet*, ce dernier de 250 tonneaux, armé de vingt canons & chargé de vin, d'huile & de savon.

Le Capitaine de Lamet qui monte le Corsaire *le Bacquencourt* s'est emparé des Navires *le Fortuné*, *l'Elizabeth-Marie* & *la Bonté* de Londres, lesquels ont été menés à Cherbourg. La charge des deux premiers est composée de bled & d'orge, & celle du troisiéme consiste en laine.

Le même Capitaine a rançonné deux autres Bâtimens ennemis pour la somme de 750 liv. sterlings.

Suivant les avis reçûs du Havre le Corsaire *l'Aimable* de Ré, ommandé par le Capitaine de Ferne a enlevé le Navire *le Farnly* & un autre Bâtiment.

Le Navire *la Lucie* de Londres chargé de vin, d'oranges & de citrons a été envoyé à Bayonne par le Capitaine Balanqué qui monte le Corsaire *la Levrette* de ce Port.

Les lettres de S. Jean de Luz marquent que le Corsaire *le Dauphin* y a conduit le Navire *le Roebuck* de Bristol.

Il est arrivé à Brest deux Navires Anglois nommés *le Parsillé* & *le Stableton*, le premier de 220 tonneaux & le second de 150, qui ont été pris par M. Bart commandant le Vaisseau du Roi *l'Elizabeth*, armé en course.

M. Louvel Enseigne de vaisseau, qui commande la Frégate du Roi *la Siréne*, a conduit au même Port le Navire *le Modbury* de la même Nation.

M. du Gué Lambert commandant la Frégate du Roi *l'Etoile* armée en course a rançonné pour 400 liv. sterlings le Brigantin *la Marie-Anne* de Boston, & conjointement avec la Frégate *la Siréne*, il a pris le Navire *le Cambrige* de la Barbade chargé de sucre.

La Frégate du Roi *le Zéphire* armée en course sous le commandemeut de M. Tiercelin a repris deux bâtimens François dont le Corsaire ennemi *le Warren* s'étoit emparé.

Le Capitaine Pallier qui monte le Corsaire *le Tigre* de S. Malo a fait conduire à Brest le navire *l'Alexandre* de Londres.

Il est arrivé dans le premier de ces deux Ports un Bâtiment de Jersey nommé *les deux Amis*, qui a été enlevé par les navires *le Luc* & *le Joseph*, & un autre vaisseau de la même Isle, lequel a été pris par le Corsaire *la Marie-Magdeleine*.

Le Corsaire *le Grand Grenot* commandé par le Capitaine Clément a envoyé à Granville le Navire *la Société* de Guernesey dont la charge consistoit en eau de vie & en vins de liqueurs.

Deux bâteaux de Peschcheurs de la Hogue y ont amené le vaisseau Anglois *les deux Freres* qu'ils ont trouvé démâté de l'un de ses mâts.

Le Navire *le Chichester* chargé de grains & sur lequel on a trouvé quatre canons de fonte, deux mortiers & plusieurs caisses d'armes qu'il transportoit en Irlande a été enlevé par le Capitaine Cantelou commandant le Corsaire *la Revanche* qui l'a fait conduire au Havre.

On a été informé par des lettres de Bayonne que le Corsaire *la Levrette* monté par le Capitaine Balangue s'est rendu maître des navires *le Cleveland* de Liverpool & *le Guillaume Marie* de Mariland.

M. Louvel qui monte la Frégate *la Sirene* armée en course, a pris & envoyé à Brest le Pinque Anglois *la Reine de Hongrie* d'environ 200 tonneaux.

Le Corsaire *le Grand Grenot* de Grandville commandé par le Capitaine Clement s'est emparé des Navires *le Dresnot* de Londres de 400 tonneaux, armé de 18 canons

& de huit pierriers, dont la cargaison consistoit en sucre; & *l'Aigle* de 200 tonneaux, sur lequel il y avoit du tabac. Ces deux bâtimens sont arrivés à Port-Blanc.

Selon les avis reçûs de Port-Louis, le Capitaine Fougas qui commande le Corsaire *l'Hermine* de Nantes a conduit dans le premier de ces deux Ports le Navire ennemi *le Lion* de 300 tonneaux, chargé de sucre blanc, & il a rançonné pour 1990 livres sterlings le navire *le Charles* & deux autres bâtimens Anglois.

Le navire *l'Ami de bonne volonté* armé de dix canons & de six pierriers, à bord duquel on a trouvé beaucoup de bled & d'autres grains a été enlevé par le Corsaire *la Revanche* du Havre que monte le Capitaine Canteloup.

On mande de Dieppe que le Capitaine Robert-Vion commandant le Corsaire *le Duc de Penthievre* y a âmené le navire *le Viathan* chargé de sucre.

Les lettres de Bayonne marquent que les Corsaires *le Chasseur* & *la Junon*, montés par les Capitaines Giraudel & Vigoureux y ont fait conduire, le premier les navires *le Frederic* & *l'Esperance* de Londres, chacun de 300 tonneaux, & dont la charge est composée de tabac; le second les bâtimens *la Marie-Catherine* & *le Mercure*, chargés

l'un de sucre, de caffé & de cacao, & l'autre de tabac & de merrains.

On a appris de S. Jean de Luz qu'il y étoit arrivé un bâtiment Anglois nommé *le Destocharcq* qui a été pris par le Corsaire *le Pellerin* de ce Port.

LISTE DES OFFICIERS GENERAUX.

ARME'E DE FLANDRES.

LIEUTENANS GENERAUX.

MESSIEURS

LE Duc d'Harcourt, Marquis de Clermont Tonnerre, Comte de Clermont, Prince de Dombes, Comte d'Eu, d'Herouville, Bulkley, Clermont Gallerande, du Chayla, Montesson, Chevalier de Belle-Isle, Malezieu, Duc de Biron, Lowendalh, Beranger, Duc de Boutteville, Duc de Richelieu, Prince de Pons, Brezé, Luxembourg, Berchini, Comte de Clare, Chevalier d'Apcher, Saugeron, Croissy, Duc de Boufflers, Duc de Chartres, Duc de Penthievre, Chiffreville, Pontchartrain, Marignane, Montgibault, Monnin, Courtomer, Contades.

Lieutenans Generaux qui marchent avec le Roi.

MESSIEURS

De la Billarderie, Montboissier, Marquis de Meuse, Zurlauben, Jumillhac.

Lieutenans Généraux employés dans les Places.

MESSIEURS

Ceberet à Ipres, Philippes à Maubeuge, Danois à Valenciennes, Daunty à Dunkerque.

Maréchaux de Camp.

MESSIEURS

Thomé, Firmarcon, du Roure, Graville, Comte de Beuvron, d'Armentieres, Souvré, Duc de Chevreuse, Chevalier de Courten, Rubempré, Prince de Soubise, Duc de Chaulnes, du Chambon, Champeron, Razilly, Relingue, Chevalier d'Aguesseau, Fougeres, Loigny-Montmorency, Mezieres, Tressan, Balincourt, Suzy, Marquis de Crequy, Dumuy, d'Anlezy, de Guers, Perussy, Morangies, Marquis de Sourches, Canillac, d'Avaray, Rozen, Beaufremont, Prince de Tingry, la Suse, Duc de Fitzjames, Comte de Noailles, Marquis de Choiseuil, Cremille, Duc de Broglie, la Perouze, Comte de Blet, Gravelle, la Luzerne, Baron de Montmorency, Chevalier de Nuy, Chabannois, Montmorin, Comte de Lorges, d'Herouville, Duc de Lauraguais, Duc de Duras, Comte de Froulé, la Marche, Destrehans, la Salle, Comte de Pons, Lavauguyon, de Guerchy, Comte de Gramont Falon, Marquis de Gontault, Duc d'Havré, S. Pern, Vaudreuil, d'Autanne, d'Aumalle.

Maréchaux de Camp qui marchent avec le Roi.

MESSIEURS

Le Duc d'Aumont, Duc d'Ayen, Calviere, Comte de Montesquiou, Malherbe, Descayeul, Dauger, Narbonne, Montboissier.

Maréchaux de Camp employés dans les Places.

MESSIEURS

Romecourt à Ipres, d'Estrées à Furnes, Séedorf à Beaumont, Lamothe d'Hugues à Ostende.

Etat Major.

MESSIEURS

Cremille Maréchal des Logis de l'Armée.
Puysegur, d'Argenson, Robert, d'Espagnac, S. Sauveur, Soupire, Batteville, Roussel, Valognies, Aides.

MESSIEURS

Vaudreuil Major Géneral.
Champignelles, la Tour, Valfond, Bergier, Montazet, d'Hallot, Godere, la Graulet; Aides.

MESSIEURS

Croissmar Maréchal des Logis de la Cavalerie.

Chevalier de Mezieres, S. Georges, du Porail, Mouchy, Montlezun, Soudis, Fontenille, la Source, Laugeois, Chevalier de Clermont Tonnerre; Aides.

ARMÉE D'ITALIE.

LIEUTENANS GENERAUX.

MESSIEURS

Le Marquis de Senecterre, du Cayla, d'Argouges, Comte de Rieux, Marquis de Mirepoix, Mauleyrier.

Maréchaux de Camp.

MESSIEURS

Mauroi, Larnage, Vigier, Comte de S. André, Gramont, Cossé, Chepy, Legendre, de Sault, Comte de Boistel, Chevert, Maillebois, la Chetardie, Tarneau, du Poulpry, Mailly d'Aucourt, Puiguyon, Mauriac en Provence, d'Arnault en Dauphiné, Bailly Lieutenant d'Artillerie.

Etat Major.

MESSIEURS

Maillebois Maréchal des Logis de l'armée.

Montegnard, d'Agieu, Lalive de Pailly, de Gasney, Dougermain, Chevalier de Belloy; Aides.

Vogné Maréchal des Logis de la Cavalerie. Montchenu, S. Tropes, Sabran; Aides.

ARMÉE DE CONTY.

Lieutenans Généraux.

MESSIEURS

De la Farre, Lamothe, Mauboug, Segur, Comte de Baviere, Marquis de Fenelon, Lautrec, Chevalier de S. André, Putanges, la Rocheaymont, Coigny, Refuges, la Ravoye. Chabannes, du Chatel, Chazeron, du Chatelet Lomont, Salieres, Clermont d'Amboise, Villemur, S. Jal, la Riviere, Maupeou, Duc de Randan, Comte de Tresmes, Mortagne, Prince des deux Ponts.

Lieutenans Généraux employés dans les Places.

MESSIEURS

Le Comte de Laval en Lorraine, Balincourt en Alsace, de Creil à Thionville, Bombelles à Bitche.

Maréchaux de Camp.

MESSIEURS

Le Duc de Brissac, Montconseil, Bissy, Marquis du Chatelet, Comte d'Harcourt, Labruni, Chaumont, Marquis de Pont S. Pierre, Comte de Laigle, Hery, Fremur, Crussol, Chevalier de

Nicolay, Duc de Fleury, Bellefond, Lussan, Prince de Nassau, Laclaviere, Dumesnil, Carcado, Fodoas, Vibraye, Surgeres, Bouzols, Dandelay, Boudeville, Montbarray.

M. Darros employé à Longwy.

Etat Major.

MESSIEURS

Salieres Maréchal des Logis de l'armée.

Torcey, Baye, Narbonne, Redmont, Montazet, Corsac, Modave, Cursay, Rochepierre, Rihiner, Aides.

Chauvelin Major Géneral.

Gayon, Bruslard, Chatelord, S. Simon, Colevus, de Broglie, de Grille, Gibaudiere, du Chatelet Lomont.

Mylord Tirconel Maréchal des Logis de la Cavalerie.

Despiés, de Scepeaux, S. Pouens, Wetersheim, Dagoult, Binet, Aides.

Le Roi ayant differé de faire la revûe de ses deux Compagnies des Mousquetaires, jusques à ce que ces deux corps ayent joint Sa Majesté en Flandres, n'a pas laissé de nommer avant leur départ aux emplois vacans. Les Officiers qui ont monté dans la premiere Compagnie, sont M. Huet de Beaulieu Premier Brigadier nommé dernier Maréchal des Logis en place de M. de Longavenne mort le mois de Mars dernier; Messieurs de Beauclair & de la Brulerie nommés Brigadiers en place de Mrs. Huet ci-dessus, & des Montiers de Condé qui s'est retiré, & Mrs de Charlary d'Ormancey, de Montchamp & des Bordes nommés Sous-Brigadiers en

place de Mrs de Beauclair & de la Brûlerie ci-dessus, & de Mrs. de Mazieres & de Saint Martin qui se sont retirés; M. de la Forêt a été nommé Sous-Aide Major en place de Mr de la Brûlerie qui l'étoit ci-devant; Mrs. de la Godde & Rouville ont été faits Porte-Etendart & Porte-Drapeau.

NOUVELLES ETRANGERES

RUSSIE.

LE Prince Dolgouroucki Feldt Maréchal & Président du Conseil de Guerre mourut à Petersbourg le 23 du mois dernier âgé de 82 ans.

Le Comte Gustave Biron second frere du Comte Ernest Biron ci-devant du Duc de Curlande, mourut le 24 dans la 54e. année de son âge.

Le Roi de Suede a fait publier un édit par lequel S. M. permet à tous les Juifs qui pourront prouver qu'ils sont riches au moins de dix mille Florins de venir s'établir en Suede, d'y faire toutes sortes de commerces, & de s'intéresser dans la compagnie des Indes Orientales, dans la pêche du harang, & dans toutes les entreprises des fabriques & manufactures. Ceux qui seront reçus dans le Royaume pourront acquérir le droit de bourgeoisie dans les Villes où ils feront leur résidence.

M. de Hosten Ambassadeur du Roi de Dannemarck auprès de l'Imperatrice de Russie a mandé à Sa Majesté Dan. qu'il avoit renouvellé en dif-

ferentes occasions ses instances pour engager cette Princesse à faire accepter par le Grand Duc de Russie l'accommodement qui lui a été proposé par rapport au Duché de Sleswick, mais que divers obstacles avoient retardé jusques ici la conclusion de cette affaire. S. M. D. a appris par les lettres du même Ministre que l'Imperatrice de Russie faisoit travailler à de grands préparatifs de guerre, dont on avoit de la peine à penetrer la destination. Quoiqu'on n'ait point lieu de croire qu'ils ayent un objet relatif aux differends de Sa Majesté D. avec le Grand Duc de Russie, vû la disposition qu'elle a fait paroître constamment de se prêter à toutes les voyes de conciliation qui lui seroient offertes, il a paru necessaire de se mettre dans une situation à n'être point surpris par l'évenement. Pour cet effet le Roi a ordonné de faire une augmentation dans sa Marine, & d'équiper quatorze tant Vaisseaux de guerre que Fregates. Sa Majesté a donné le commandement de cette Escadre au Comte de Danneschiold Samsoë.

ALLEMAGNE.

IL paroît par des lettres de Vienne du 12 du mois dernier que la santé de la Reine de Hongrie étoit aussi bonne qu'on pouvoit le désirer, & que dès-lors Sa Majesté avoit commencé de se faire rendre compte des résolutions prises dans le Conseil. Le Gouvernement a résolu d'envoyer en Italie & dans les Pays-Bas toutes les troupes dont on pourra se passer dans les Pays Héréditaires. Le Prince de Saxe Hildburghausen doit aller en Croatie afin d'y donner des ordres pour la marche d'un nouveau Corps de 8 mille hommes qu'on tire de cette Pro-

vince & qui est destiné à renforcer l'armée que le Prince de Lichtenstein commande en Italie. On assure que les troupes d'Italie seront augmentées jusqu'à soixante mille hommes, & que Sa Majesté Hong. se propose d'en avoir cinquante mille dans les Pays-Bas.

On ne sçait pas encore quand partiront les 12 mille Saxons que le Roi de la Grande Bretagne & la Republique des Provinces-Unies se proposent de prendre à leur solde.

On dit que douze Regimens Prussiens doivent aussitôt que la saison le permettra former un Camp dans les plaines voisines de la rive droite de l'Elbe, & qui touchent aux Frontières de l'Electorat de Saxe.

L'exécution du dernier Décret de Commission que le Grand Duc de Toscane a envoyé à la Diette concernant l'armée d'observation qu'il désire que l'Empire ait sur le Rhin, rencontre de fort grands obstacles de la part de quelques Princes & Etats du Corps Germanique; ils refusent, surtout de souscrire à la proposition qui a été faite d'élire le Prince Charles de Lorraine Feldt Maréchal Général de l'Empire, ils prétendent ne pouvoir, sans donner atteinte & à leur neutralité, consentir que ce Prince commande en même tems les troupes des Cercles & celles de la Reine de Hongrie. L'Electeur de Baviere, qui persiste à défendre la sortie des vivres de son Electorat, avoit permis aux Ministres de la Diette d'en tirer pour leur usage, mais soit que Messieurs de Sternberg & d'Hugo, Ministres de Boheme & de Brunswick ayent abusé de cette liberté, soit par une autre raison, quelques provisions qu'ils faisoient venir de Baviere ont été arrêtées par ordre de la Cour de Munich. Les autres Ministres ont

fait sur cela des représentations à celui de Baviere, & ils lui ont insinué que si la Cour de Munich ne levoit pas une defense si préjudiciable aux habitants de Ratisbonne on prendroit des mesures pour l'y obliger.

M. de la Noue Ministre du Roi de France auprès de la Diette de l'Empire, a remis à cette assemblée un Mémoire qui porte qu'il a reçu des avis certains que quelques troupes de la Reine de Hongrie, dans le dessein de faire des courses sur les terres de la domination de Sa Majesté Très-Chrétienne, ont tenté le passage du Rhin à Plobsheim & dans plusieurs autres endroits dependants des Cercles Neutres, & que le premier Mars un détachement des mêmes troupes, ayant traversé ce fleuve pendant la nuit au dessous du Fort Mortier, a enlevé d'un Poste, dont la sentinelle a été blessée de trois coups de fusil, un Caporal & quatre soldats; que les Cercles Neutres doivent prevoir les suites fâcheuses qui pourroient résulter de semblables excez, contraires à la paix qui subsiste entre la France & l'Empire, & que Sa Majesté Très-Chrétienne compte que ces Cercles les préviendront, en obligeant à l'avenir les troupes de sa Majesté Hongroise de respecter davantage la neutralité qu'ils ont résolu d'observer; qu'ils n'ignorent pas avec quelle attention le Roi a ordonné d'indemniser les habitants du Village de Weihl du dommage qu'ils ont prétendu leur avoir été causé par des troupes Françoises; que les Cercles ne peuvent pas avoir oublié les assurances positives qu'ils ont données si recemment à M. de la Noue, de la disposition dans laquelle ils étoient de ne point permettre que du côté de leurs territoires les frontieres de Sa Majesté Très-Chrétienne fussent inquietées par quelques troupes que

ce fût, leur volonté étant au contraire de se conduire dans toutes leurs demarches conformément à ce qu'exigent les loix d'un bon voisinage ; qu'en même temps les Ministres Directoriaux sont informés que le Roi de France a ordonné de la façon la plus précise aux Generaux de ses armées, de ne nuire en aucune maniere à la tranquilité des Cercles ; qu'ils peuvent être certains que Sa Majesté Très-Chrétienne persiste dans la résolution de conserver le paix avec l'Empire, & qu'ainsi M. de la Nouë attend des Cercles une réponse prompte & satisfaisante sur les griefs dont le Roi son Maître a droit de se plaindre. Quelques jours auparavant M. de la Nouë le fils avoit déclaré aux Etats du Cercle de Suabe que la neutralité dont il importoit si fort à ce Cercle de se procurer les avantages pendant la présente guerre, exigeoit que ce Cercle évitât tout ce qui pourroit causer de l'ombrage à S. M. T. C. & qu'il n'accordât point sur son territoire le passage aux ennemis de la France, pour attaquer ou inquiéter les Frontieres de ce Royaume ; que S. M. T. C. demandoit que le Cercle de Suabe s'expliquât sans aucune ambiguité sur la conduite qu'il se proposoit de tenir ; qu'occupée du soin d'assurer le repos de ce Cercle & des autres Cercles Neutres, Elle ne doutoit point qu'il ne s'abstint de conclure aucune association, & de favoriser aucune entreprise done Elle eût sujet d'être mecontente.

Le Directeur du Cercle Electoral du Rhin a proposé à l'assemblée des Cercles Anterieurs de l'Empire de répondre au Mémoire présenté par M. de la Nouë que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire en conséquence des devoirs que leur imposent leur qualité de Membres du Corps Germanique, les Constitutions de l'Allemagne, &

ſpecialement la derniere réſolution de la Diette, ſont dans l'intention de s'appliquer avec tout le ſoin poſſible à maintenir de toutes leurs forces leur ſureté commune, mais qu'ils prendront de juſtes meſures pour que les Puiſſances voiſines n'ayent aucun ſujet de ſe plaindre, & pour que les frontieres des Etats de ces Puiſſances ne ſoient ni troublées ni inquietées, & qu'ils ſont dans une ferme confiance que le Roi Très-Chrétien, en agiſſant de même à l'égard des frontieres de l'Empire & particulierement des Cercles Anterieurs, donnera de nouvelles preuves de ſes diſpoſitions pacifiques. Les Deputés du Cercle de Franconie ont réſolu de ne donner leur avis ſur cette propoſition qu'après que les autres Cercles ſe feront expliqués. Ceux du Cercle du Haut Rhin ont demandé du tems pour ſe determiner ſur cette affaire, & ceux de Suabe ont prétendu que leurs inſtructions étoient trop limitées pour qu'ils puſſent, avant que d'en avoir de nouvelles, donner ou refuſer leur approbation.

ITALIE.

IL eſt arrivé à Génes des Deputés de la Ville de la Baſtie pour aſſurer le Senat de la ſoumiſſion des habitans, & pour demander qu'on leur envoye du ſecours contre les Rebelles. On mande de Génes du 20 Mars dernier que le Gouvernement a donné ordre à tous les Officiers de rejoindre inceſſamment leurs Corps, & la nuit du 15 au 16 Mars on fit partir deux Bataillons, pour aller renforcer les garniſons de Final & d'Oneille. On fait conſtruire pluſieurs Brulots, & l'on exerce tous les jours les Canoniers & les Bombardiers afin de ſe préparer à repouſſer les inſultes des An-

glois, qu'on s'attend toûjours à voir bien-tôt revenir dans ces Parages. Il y arrive chaque jour des Bâtiments Catalans chargés de troupes pour l'armée commandée par l'Infant Don Philippe, dont la Cavalerie va être augmentée de 2 mille cinq cent hommes, venus depuis peu d'Espagne par terre, & qui traversent la Vallée de Polsevera, pour se rendre à leur destination. Deux Felouques de la même Nation ont apporté encore un grand nombre de caisses de piastres pour la même armée. Le Maréchal de Maillebois, qui a établi son Quartier général à Novi, a fait marcher à Loano six cent hommes de troupes Françoises. Les représentations des habitans de la Bastie ont prévalu sur les raisons qui détournoient le Gouvernement de hasarder d'y faire passer des troupes, & on y a envoyé des secours avec lesquels la Ville continuë de se défendre contre les Rebelles. L'equipage d'une Tartane de Capraia a rapporté qu'il y avoit vers le Canal de Piombino près de l'Isle d'Elbe cinq ou six Vaisseaux de guerre Anglois, mais que jusqu'à présent ils n'avoient formé aucune entreprise.

M. Mari, Commissaire General dans l'Isle de Corse, a assuré le Senat par ses dernieres lettres que les Villes d'Ajaccio & de Calvi étoient en état de ne rien craindre de la part des ennemis, & que la pluspart des Pieves paroissoient être dans une ferme resolution de demeurer fidelles à la République.

Suivant les dernieres nouvelles reçûës de Genes il paroît jusqu'à présent que le Parti de la République est le plus fort dans l'Isle de Corse, & que les excès commis à la Bastie par les Rebelles après le bombardement de cette Place ont determiné les habitants des autres Villes à mettre tout en

usage pour n'être pas exposés à de pareilles violences. Ceux de la Bastie persistent dans la résolution de périr tous les armes à la main, plûtôt que d'eprouver de nouveau les traitements qu'ils ont soufferts. Les Rebelles donnerent encore la nuit du 13 au 14 Mars un assaut à cette Ville, qu'ils attaquerent par cinq endroits differens, mais ils furent partout repoussés, & etant rebutés de leurs mauvais succès, ils ont abandonné le blocus de la Place, pour se retirer dans les montagnes.

GRANDE BRETAGNE.

LA Chambre des Communes fit le 18 du mois passé la premiere lecture d'un bill pour rendre plus sure la navigation des Vaisseaux Anglois, & elle ordonna que le 29 ce bill seroit lû pour la seconde fois. Le 2, elle s'assembla en grand comité pour déliberer sur le bill qui autorise le Gouvernement à lever trois millions de livres Sterlings par une lotterie & par des annuités.

On se propose d'envoyer au Cap-Breton un Corps considérables de troupes, & les Bâtimens dont ce Convoi sera composé seront escortés par quatre Vaisseaux de guerre. On équipe aussi par ordre des Commissaires de l'Amirauté plusieurs Vaisseaux de vingt canons qui doivent aller croiser sur les Côtes. Les six mille hommes que la République des Provinces-Unies avoit fait passer dans la Grande Bretagne, se sont embarqués à Newcastle vers la fin du mois dernier pour retourner en Hollande.

Le 30 du mois dernier le Roi se rendit à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoûtumées, & Sa Majesté ayant mandé la Chambre

des

quante-six & demi, & les Annuités à quatre-vingt-quatorze.

ECOSSE.

LEs avis reçus d'Ecosse portent que le Prince Edouard s'étoit rendu maître du Fort S. Georges près d'Aberdeen ; que le 19 Mars il avoit rassemblé ses troupes entre la Findorn & la Spey, & que le Lord Lovat l'avoit joint avec sept cent hommes. Les Partisans de ce Prince publient qu'il attend des renforts considérables, & qu'il se dispose à faire incessamment une nouvelle invasion dans le Royaume d'Angleterre. Le Duc de Cumberland s'étant avancé le 12 à Aberdeen, détacha le même jour le Lord Ancram avec trois cent hommes d'Infanterie & cent Dragons pour s'emparer du Château de Corgarf, situé à l'embouchure du Don, & dans lequel les ennemis avoient un magasin d'armes & un de poudre. Cette entreprise a eu le succès désiré, & la garnison qui y étoit s'est retirée à l'approche des troupes Angloises, mais comme elle avoit enlevé tous les chevaux des environs, on n'a pu profiter des deux magasins, & l'on a été obligé de jetter la poudre dans la riviere & de briser les armes. Lorsque le dernier courier arrivé de l'armée en est parti, elle étoit encore à Aberbeen, parce que les ennemis n'ayant point laissé de vivres dans les lieux où il faut passer pour aller à Inverneess, le Duc de Cumberland n'a pû continuer sa marche. avant que d'avoir fait un amas suffisant de subsistances. On assure qu'il a fait conduire à son camp toutes celles qui lui sont nécessaires, & l'on compte d'apprendre bien-tôt qu'il aura atta-

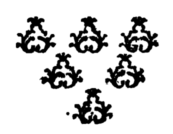
que les ennemis, s'ils demeurent dans la même position. L'armée qu'il commande doit être renforcée du Régiment d'Infanterie de Blig, de celui du Duc de Kingston Cavalerie, & de deux mille hommes des Gardes à pied qui ont ordre de s'embarquer sur la Tamise à bord de plusieurs Bâtiments que le Gouvernement a fretés pour cet effet. Il paroît des copies d'une lettre que le Comte de Loudon a écrite au Duc de Cumberland, & dans laquelle il rend compte à ce Prince des raisons qui l'ont determiné à abandonner la Ville d'Inverneess. Il dit dans cet lettre que sur la nouvelle des mouvemens des ennemis il s'étoit porté en avant avec quinze cent hommes dans le dessein de suprendre quelqu'un de leurs quartiers, mais que des soldas de son avant-garde ayant fait feu contre ses ordres, son projet n'avoit pas réussi; que les ennemis l'avoient attaqué, & que ses troupes avoient été tellement dispersées, que lorsqu'il étoit retourné à Inverneess, il ne lui restoit pas la moitié des soldats qu'il commandoit, qu'une garnison si foible ne pouvoit esperer, en défendant la Place, d'obtenir une Capitulation avantageuse, & qu'elle auroit été exposée, à être fait prisonniere de guerre. Les troupes de Sa Majesté Britannique qui sont dans le Royaume d'Angleterre, ont ordre de se tenir prêtes à marcher. On les croit destinées à former divers camps dans les Comtés de Kent & de Suffex, & dans les autres Provinces le long des côtes Méridionales.

La Noblesse du Comté d'Yorck a pris la résolution de congédier les troupes qu'elle avoit fait lever pour être employées contre le Prince Edouard.

Selon les derniers avis reçus d'Ecosse le Prince

Edouard après la prise du Fort Saint Georges a marché au Fort Auguste dont il s'est rendu maître. Il avoit detaché pour s'emparer du Fort Guillaume huit cent Montagnards qui ont tenté d'y entrer par escalade, mais la garnison composée de deux Compagnies de Milices d'Argyle s'y est défenduë avec tant de valeur que les ennemis ont été repoussés. Dans un Conseil que le Prince Edouard a tenu au Château de Gordon quelques uns des Seigneurs de son Parti ont été d'avis qu'il fît démolir la premiere de ces Forteresses, & les sentiments ayant été partagés, il n'a point encore pris de résolution sur ce sujet. Une maladie survenuë à ce Prince, & qui l'a mis dans la nécessité de se faire transporter à Elgin, a suspendu l'execution des projets qu'il paroissoit méditer, & ses troupes ausquelles il avoit donné ordre de se tenir prêtes à décamper, sont toujours dans la même position le long de la *Spey*.

L'armée Angloise laquelle consiste en quatorze mille hommes sans y comprendre les troupes Hessoises, & qui depuis quelque temps avoit été obligée de se cantonner entre le vieux & le nouvel Aberdeen*, parce que la grande quantité de neige avoit rendu les chemins impraticables, est actuellement en marche pour se raprocher du Prince Edouard. Le Régiment de Blig étant retenu à Leith par les vents contraires n'a pu encore joindre le Duc de Cumberland.



MARIAGES ET MORTS.

LA nuit du 20 au 21 Février fut faite dans l'Eglise de S Roch par M. l'Abbé de Grailly la cérémonie du Mariage de N... *de Sabran*, de la branche des Seigneurs du Biose, dit le Comte de Sabran, Colonel de Cavalerie & Aide-Major Général de l'Armée d'Italie avec N... *de la Jaille* parente de Messieurs d'Argenson. M. de Sabran est neveu de M. le Comte de Sabran, ci-devant premier Chambellan de feu M. le Duc d'Orléans Régent, & de M. le Marquis de Sabran Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom : sa Maison est si connue en Provence qu'on se contentera ici de renvoyer pour cette Généalogie aux differens Auteurs qui ont écrit sur la Noblesse de cette Province ; pour le nom de la Jaille il est marqué par ses alliances & des services militaires & répandu dans la Bretagne, la Touraine & le Poitou.

La nuit du 21 au 22 furent mariés à Saint Paul, M. Jean-François *le Vayer* Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, & Demoiselle Marie-Françoise *de Catinat* fille de M. Pierre de Catinat & de Dame Marie Fraguier.

Le marié est ainé d'une famille établie depuis très-long-tems dans le Maine, & qui ne paroît être entrée dans la Magistrature que sur la fin du seiziéme siécle.

Le Mariage que François le Vayer contracta en en 1572 avec une fille de François le Maire de

Montlivaut Lieutenant Général du Mans, lui fit prendre cette charge, que la grande étendue du ressort rendoit alors très-considérable : il s'en démit en faveur de René son fils aîné, celui-ci après l'avoir exercé pendant quelque tems, devint Intendant d'Artois & Pays conquis, & fut nommé Conseiller d'Etat Ordinaire en 1644 ; François son fils aîné avoit déja été reçu dans la même charge : il mourut jeune, & n'eut de Renée sœur de Jean le Boindre Doyen du Parlement qu'un fils depuis Maître des Requêtes & Intendant à Moulins, marié à Renée-Françoise le Boindre sa cousine germaine. Ce dernier a été pere de Jean-Jacques le Vayer aussi Maître des Requêtes & Président du Grand Conseil décédé le 8 Septembre 1740, & du Mariage de Jean-Jacques avec Dame Anne-Louise du Pin, est né M. le Vayer qui a donné lieu à cet article.

D'un grand nombre de Branches que cette famille avoit produites, il ne subsiste aujourd'hui que celles de la Morandaye en Bretagne, de Sailly au Pays Messin & de Faverolles au Maine ; celle de Boutigny qui a fini en 1728 dans la personne de Rolland-Guillaume le Vayer Conseiller au Parlement, descendoit de Rolland le Vayer de Boutigny, Maître des Requêtes & Intendant à Soissons, Auteur de plusieurs ouvrages sur le Droit public & du Romand de Tarsis & Zelie : il étoit troisiéme fils de René.

François le Vayer pere de René Intendant d'Artois, étoit cousin germain de François de la Mothe le Vayer, Conseiller d'Etat Ordinaire, l'un des plus sçavans hommes de son tems. Tous deux avoient pour ayeul M. le Vayer Seigneur de la Timoniere qui décéda le 10 Avril 1574, & pour grand oncle François le Vayer de la Maison-Neu-

ve, reçu Chevalier de Malthe le 7 Mai 1532.

Feu M. Pierre de Catinat pere de la mariée, Conseiller honoraire au Parlement de Paris, décédé le 30 Mars 1745, étoit fils de René de Catinat Conseiller d'honneur au même Parlement, frere aîné de Nicolas de Catinat Maréchal de France, & de Guillaume de Catinat Seigneur de Croisilles, Lieutenant Géneral des armées du Roi. René-Nicolas & Guillaume de Catinat étoient fils de Pierre de Catinat mort Doyen du Parlement, & petits-fils d'autre Pierre de Catinat, reçu Conseiller au Parlement de Paris en 1582, lequel étoit fils de Nicolas de Catinat Lieutenant Géneral au Baillage du Perche.

La Mariée est cadette de deux sœurs, dont l'une est Religieuse à la Ville l'Evêque, & l'autre n'ayant point eu d'enfans du Marquis de Courtomer Colonel du Régiment de Soissonnois, s'est remariée à M. Guillaume de Lamoignon, Seigneur de Montrevaux Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roi.

Le 13 Avril fut faite dans la Chapelle de l'Hôtel de Luxembourg la cérémonie du Mariage de N... *d'Estaing Saillant dit le Comte d'Estaing* fils unique de Charles-François d'Estaing, Marquis de Saillant, Vicomte de Ravel & de Montégut, appellé le Marquis d'Estaing, Lieutenant Général des armées du Roi, & de feue Dame Marie-Henriette Colbert de Maulevrier, morte le 23 Decembre 1737, avec Demoiselle Marie-Anne *Rousselet de Chateaurenaud*, née le 20 Octobre 1726, fille aînée d'Emanuel Rousselet, Marquis de Chateaurenaud en Touraine, Comte de Crauzon, de Poulmie & de Rosmadec en Bretagne &c. Capitaine des Vaisseaux du Roi, Lieutenant Général

au Gouvernement de la Haute & Basse-Bretagne, mort le 1 Mai 1739, & d'Anne-Julie de Montmorency sa seconde femme mariés le 18 Juillet 1724.

Voyez pour la Généalogie de la Maison d'Estaing originaire de Rouergue où est située la Terre de ce nom qu'elle possede de tems immémorial le Dictionnaire Historique de Moréry, Vol. 4 *fo'.* 484, & la Généalogie qui en a été donnée au public par le sieur du Bouchet. Pour celle de Rousselet voyez celle qui en est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. VII. *fol.* 651 au sujet de M. le Maréchal de Chateaurenaud ayeul de Madame la Comtesse d'Estaing qui donne lieu à cet article.

Le 17 a été marié dans l'Eglise de S. Paul M. François-Joseph *de Paris Marquis de Montbrun* âgé de 34 ans, fils de François de Paris de Coutes Capitaine au Regiment des Gardes Françoises Brigadier d'armée, & Chevalier de l'Ordre de S. Louis mort le .... Avril 1730, & de D. Marie Catherine *le Jougleur* de Remilly morte le 8 Septembre 1741, avec Marie-Marguerite Louise *de Bragelongne*, âgée de 21 ans fille de M. Jean-Baptiste Camille de Bragelongne Conseiller au Parlement, & de De. Claude-Franç. Guilloy, il est neveu de Messire Nicolas-Joseph de Paris de Coutes Evêque d'Orléans depuis 1723, & sa généalogie de même que celle de la famille de Bragelogne sera amplement déduite dans l'Histoire des Maîtres des Requêtes ci-dessus annoncée, voyez en attendant cette derniere dans le Dictionnaire Historique de Morery. Vol. deux fol. 284.

Le 15. Mars Philippe *de Pardieu Marquis d'Avrémenil* en Normandie & dans l'Election d'Arques, Seigneur de Blancmenil, de Villy &c. ci-devant Colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut dans son Château d'Avrémenil dans la 63 année de son âge, laissant de Damme Marie-Genevieve de Sommery, qu'il avoit épousée le 3 Avril 1700. Louis François-Joseph de Pardieu, Comte d'Avrémenil, marié le 17 Fevrier 1738 avec Dame Gabrielle-Elizabeth de Beauveau, fille de Gabriel-Henri de Beauveau, Montgauger, Capitaine des Gardes du Corps de Monsieur Duc d'Orleans, Philippe de France Frere unique du Roi Louis XIV, & de Marie-Magdeleine de Brancas Villars, de laquelle il a des enfans, & Constance de Pardieu mariée le 24 Août 1724 à Louis-Augustin de Canouville, Marquis de Raffetot dont il y a des enfans.

M. d'Avrémenil qui donne lieu à cet Article étoit fils de Charles de Pardieu, Seigneur d'Avrémenil & de Dame Constance de Montigny la Coudraye.

Le nom de Pardieu est marqué en Normandie depuis l'an 1290, par sa Noblesse, par des services Militaires, & par ses alliances avec les Maisons d'Acigné, Pisseleu, du Beccrepin-Vardes, Boulinvillier, le Veneur de Tellieres, de Clere, de Pellevé, Clermont d'Amboise, de Beauveau & de Canouville &c. Ses Armes sont de gueules à un Sautoir d'or, accompagné de quatre aigles ou alerions de même.

Le 17 Dame Jeanne-Claude *Chéruvrier des Grassieres*, épouse de M. Louis Aubert de Tourny Maitre des Requêtes depuis le 29 Septembre 1719. & Intendant de la Géneralité de Bordeaux depuis

1743, mourut à Bordeaux âgée de 50 ans, laissant de son mariage entr'autres enfans N... Aubert de Tourny, reçu Conseiller au Parlement de Paris en la troisiéme Chambre des Enquêtes le 6 Août 1745. Elle avoit pour sœur cadette Marie-Anne Cherouvrier des Grassieres mariée depuis le 31 Juillet 1730 avec M. Galiot-Mandat, Maître des Requêtes depuis le 26 Janvier 1720; elles étoient filles de Jean Cherouvrier des Grassieres, Seigneur de Lambroise, Secretaire du Roi, Inspecteur Général de la Marine en Bretagne, & Receveur Général des Domaines de cette Province.

M. Jean *Bouhier* ancien Président à Mortier au Parlement de Dijon, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise, mourut à Dijon le 17 âgé de 73 ans. Il s'étoit non seulement distingué dans le Parlement de Dijon, où il étoit le septiéme de pere en fils, mais il s'est encore rendu recommandable dans toute l'Europe par son érudition en tout genre de Littérature, dont il a donné différentes preuves au public. Il avoit hérité de ses peres une Bibliothéque qui est estimée l'une des plus riches & des mieux choisies qu'il y ait en France; il l'a considérablement augmentée; elle passe entre les mains de M. de Chartraire, Marquis de Bourbonne, Président au même Parlement & l'un de ses gendres. Il étoit frere du second Evêque de Dijon sacré en 1744; le premier étoit de la branche des Bouhier de Versalieux. On trouve leur généalogie dans l'Histoire du Parlement de Bourgogne par Pierre Palliot, continuée par François Petitot. A l'égard des ouvrages publiés par celui qui donne lieu au présent article, on peut en voir la liste dans la *Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne*, tom.

I. pag. 78. Il avoit revû depuis peu ses Remarques sur Cicéron, qui jusqu'à présent n'avoient paru qu'à la suite des Traductions de M. l'Abbé d'Olivet : elles ont été recueillies en un seul volume, dont il reçut le premier exemplaire quelques jours avant sa mort. On les vend à Paris chés la veuve *Gandouin*, à la Belle Image, à la descente du Pont-Neuf.

M. Louis *Comte de Guiry* Lieutenant Général du Pays d'Aulnis, Oleron, Isle de Rhé & Terres adjacentes, Gouverneur des Tours de la Rochelle, & Mestre de Camp de Cavalerie, mourut en sa maison de Bagneux, le 27 âgé de 64 ans ; il laisse de sa femme Marie de Malezieu, Louise de Guiry, mariée au Marquis de Sabrevois. La Maison de Guiry est une des plus anciennes & des plus illustrées du Pays Vexin, ainsi qu'on le peut voir dans le Pere Anselme au chapitre des Grands Officiers.

Le 1 Avril Henri *de Saint Nectaire*, Comte de Brinon, Seigneur de Lainville &c. *dit le Comte de Senneterre*, Chevalier des Ordres du Roi du trois Juin 1724, Lieutenant Général des armés de Sa Majesté du mois de Juillet 1718, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre, en 1719, mourut à Paris dans la 82e. année de son âge sans avoir été marié, il étoit fils de Jean Charles de S. Nectaire, Comte de Brinon, Maréchal des camps & armées du Roi, mort le 11 Novembre 1696, & de Marguerite de Bauves Dame de Lainville morte le 1 Mai 1701 ; il étoit oncle à la mode de Bretagne de J.-Charles de S. Nectaire, dit le Marquis de Sennetere, Lieutenant Général des armées du Roi du 8 Octobre 1734, & Chevalier des Ordres du 2 Février

1745. Voyez la généalogie de cette maison dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne Vol. 4 fol 887.

Le 7 M. Charles *le Gendre* Seigneur de Berville, de Romilly de Fourneau & de Livarot, Lieutenant Général des armées du Roi depuis le 20 Février 1734; & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis depuis le mois de Septembre 1721, mourût à Paris agé de 66 ans; il étoit fils de Thomas le Gendre, Seigneur de Romilly, Alge, d'Elbeuf & Maigremont, & d'Esther Scott de la Mezangere; il avoit été marié le 16 Mars 1708 avec Eléonor d'Estaing de Saillans fille de Gaspard d'Estaing Marquis du Terrail, Vicomte de Ravel & de Saillans, & de Philberte de la Tour de S. Vidal, & il laisse de ce mariage N.... le Gendre Seigneur de Berville, Colonel du Regiment Rouergue Infanterie en 1745, fait Brigadier d'armée le 1 Mai 1744; feu M. de Berville avoit pour frere ainé Thomas le Gendre de Collande, Seigneur de Gaille-Fontaine, Maréchal des camps & armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort le 1 May 1738, ayant eu des enfans de feue D. Marguerite Catherine Magdeleine de Voyer d'Argenson morte le 27 Novembre 1735, sœur de Messieurs d'Argenson Ministres & Secretaires d'Etat, avec laquelle il avoit été marié le 12 Août mil sept cent quinze.

Dame Marguerite *Roy*, veuve de M. Gilles Boudeville, Ecuyer, Seigneur de Salles, est decedée le 7 Avril au Château de Germigny chés Madame la Comtesse de la Frezeliere sa fille. Elle étoit sœur de M. Roy Chevalier de l'Ordre de Saint Michel.

Le 10 Avril 1746, M. Paul Gaspard François *le Gendre*, Chevalier Président de la Chambre des Comptes de Paris depuis le 26 Août 1736, & avant Conseiller au Parlement, mourut dans la 51 année de son âge étant né le 31 Janvier 1696. Il etoit fils de M. Gaspard-François le Gendre Seigneur de Lormoy Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, & Conseiller d'Etat. & avant Intendant successivement des Généralités de Montauban, d'Auch & de Tours, mort le 23 Juin 1740, & de Dame Marie Anne Pajot sa premiere femme; il avoit été marié le 10 Mars 1734. avec Marie Elisabeth Roslin fille d'Edme Joseph Roslin, Ecuyer Secretaire du Roi, & l'un des Fermiers Généraux de Sa Majesté, & de Jeanne Marthe de Beaufort, duquel mariage il laisse quatre filles: voyez pour la généalogie de cette famille, la 2e. partie du Registre premier de l'Armorial général du sieur d'Hozier, en attendant celle qui sera rapportée dans l'Histoire des Maîtres des Requêtes.

Le 13 Louise Magdeleine *le Blanc*, veuve depuis le 11 Juillet 1726 d'Esprit Juvenal de Harville des Ursins Marquis de Trainel, Mestre de Camp Lieutenant du Regiment d'Orleans Dragons, & avec lequelle elle avoit été mariée, le 24 Mai 1717, mourut au Château de Doüe en Brie dans la 49e. année de son âge étant née le 23 Juin 1698, & laissant entr'autres enfans M. le Marquis de Trainel Colonel d'un Regiment.

Feuë Madame de Trainel étoit fille unique de Claude le Blanc Secretaire d'Etat ayant le département de la Guerre, Grand Croix, Grand Prevôt & Maitre des Cérémonies de l'Ordre

Royal & Militaire de Saint Louis, mort le 19 Mai 1728, & de Dame Magdeleine Petit de Passi, morte le 13 Avril 1727, vous trouverez la généalogie de la Famille de le Blanc dans l'Histoire des Maîtres des Requêtes, annoncée cy-devant, & celle de la Maison de Harville, ancienne Noblesse originaire de Beausse marquée par ses alliances, & ses services militaires dans le livre intitulé le Palais de l'honneur par le Pere Anselme, & l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 9 fol. 123.

Le nommé Jean *Lairot*, du Bourg de Salagnac en Limosin, & qui a travaillé long-tems dans les Bâtimens du Roi en qualité de scieur de pierres mourut à Paris sur la Paroisse de S. Eustache le 13 de ce mois âgé de 102 ans sept mois & 19 jours étant né le 24 Août 1643.

EXPLICATONS des Enigmes & des Logogryphes du mois de Mars.

LE mot de la premiere Enigme du Mercure de Mars est *Reconnaissance* dans lequel on trouve *reconnaissance*, *naissance*, *ance* & *ce*. Le mot de la seconde est *Mâcon*, qui écrit sans chevron sur l'a fait *Macon*, & le mot de la troisiéme est *la meche d'une chandelle*.

Celui du 1. Logogryphe est *Spadille* dans lequel on trouve *Lis*, *ail*, *sale*, *sape*, *Spa*, *aile*, *paille*, *laid*, *Leda* & *aide*. Celui du second est *Manille*, dans lequel on trouve *ame*, *an*, *main*, *Iman*, *Ile*, *ane* & *mille*. Celui du troisiéme est *Chapitre*, dans lequel on trouve *harpie*, *chat*, *pie*, *pirate* & *aper*. Le mot de l'Enigme Latine est *Ænigma*.

ORDONNANCE DU ROI.

Sur le Maniement des armes de l'Infanterie.

Du premier Mars 1746.

Reglement fait par ordre du Roi, & approuvé par Sa Majesté, sur les changemens qu'Elle a jugé à propos de faire à l'instruction du 2 Mars 1703, dans la partie qui concerne le maniement des armes.

LOrsqu'un bataillon françois ou étranger sera formé en la manière ordinaire, & qu'après les mouvémens d'à droite & de gauche finis, il s'agira d'en venir au maniement des armes, les Majors, Aide-Majors ou autres Officiers préposés à l'exercice, feront exactement observer les commandemens qui suivent.

Haut les armes. En trois tems. Au premier on portera la main droite au dessous de la platine du fusil, en faisant glisser la crosse de quatre doigts, & en la tournant avec la main gauche, de sorte que le fusil soit sur son plat, les coudes élevés, à la hauteur du poignet, la tête haute.

Au second on détachera le fusil de l'épaule avec la main droite, le bras tendu devant soi à la hauteur de la cravate.

Au troisiéme on joindra la main gauche au fusil au dessus de la platine, & on le rapprochera à

côté de soi en le baissant & le tournant de façon que le canon se trouve entre la tête & l'épaule droite, la crosse en avant, le fusil droit en avant du corps, & la main droite un peu plus élevée que le ceinturon.

Apprêtez vos armes. On fera un petit mouvement marqué, comme si on armoit le fusil de la main droite le pouce étant sur le chien.

En joue. En un seul tems on portera la crosse du fusil à l'épaule droite, en lâchant le pied droit en arriere, le genou gauche un peu plié, le jarret droit tendu, la pointe du pied droit en dedans, & celle du pied gauche en avant, les talons sur la même ligne, la tête haute, & les coudes élevés à la hauteur des poignets.

Tirez. On tirera sans faire aucun mouvement.

Retirez vos armes. On se remettra naturellement en rapportant le pied droit dans le rang, & on fera *haut les armes* dans la même attitude expliquée au premier commandement de *haut les armes.*

Mettez le chien en son repos. On fera de la main droite un petit mouvement, pour marquer celui qu'on doit faire pour exécuter ce commandement

Essuyez vos armes. On fera un petit mouvement de la main droite sur la platine, pour marquer ce que le Soldat doit faire pour essuyer la pierre, la batterie & le bassinet de son fusil; ensuite on remettra la même main derriere le chien.

Prenez le fourniment. On prendra le fourniment de la main droite, sans remuer le fusil qu'on doit tenir toujours droit de la main gauche, la main droite tenant le fourniment à un demi-pied à côté de soi.

Amorcez. On baissera de la main gauche le bout du fusil afin de le tenir plat devant soi, le bras gauche tendu à la hauteur du ceinturon, & on

amorcera en laissant ensuite tomber le fourniment de lui-même.

Fermez le bassinet. En un tems on portera la main droite derriere la batterie pour la fermer, & l'on empoignera le fusil avec la même main derriere la platine, lequel doit être toujours plat devant soi.

Crosse à terre. En deux tems; au premier on renversera le fusil de biais de la main gauche, en portant la droite à quatre doigts du bout, le coude élevé.

Au second on laissera tomber la crosse à environ un demi pied du bout du pied gauche, en portant la main gauche à un demi-pied au dessous de la droite, les armes détachées du corps.

On exécutera les commandemens de l'exercice de 1703; pour prendre la cartouche; pour la déchirer avec les dents, pour la mettre dans le canon, & pour tirer la baguette; on observera seulement en la tirant, de la tourner tout de suite sans commandement, & de la tenir perpendiculairement le gros bout en bas, le poignet à quatre doigts du bout du fusil, au moyen de quoi le commandement de *haut la baguette* se trouvera retranché.

Les commandemens de raccourcir la baguette & de la mettre dans la canon, s'exécuteront à l'ordinaire, mais on ne bourrera que par un seul tems bien marqué, lequel suffit à cause de l'usage des baguettes de fer; ainsi il y aura 2 tems de retranchés à ce commandement.

On observera encore en retirant la baguette de la tourner d'abord afin de la tenir à plomb, le gros bout en haut; on l'a racourcira & on la remettra en son lieu suivant l'ancien usage.

Prenez la bayonnette. Ensuite on fera les comman-

demens ſuivans en un tems, on ſaiſira la douille de la bayonnette de la main droite.

Haut la bayonnette. En un tems on la tirera & on la preſentera le bras à demi tendu à la hauteur de l'épaule, à quatre doigts de diſtance du bout du canon.

Mettez la au bout du canon. Dès que la bayonnette ſera bien enchaſſée dans le tenon, on empoignera de la main droite le fuſil à quatre doigts du bout, étant toujours croſſe à terre & de biais.

Haut les armes. En deux tems, au premier on relevera le fuſil de biais en faiſant gliſſer la main gauche près la platine.

Au ſecond, on le relévera à côté de ſoi, en le faiſant tourner de la main gauche, & on empoignera de la droite ſous la platine le bout de la croſſe en avant le fuſil fort droit.

Fuſil ſur le bras gauche. En un tems, on le mettra de la main droite de biais ſur le bras gauche, de façon qu'il ſoit le long de l'épaule, & on fera deſcendre la main gauche ſur la platine.

Haut les armes En un tems, on relevera de la main droite le fuſil à côté de ſoi & on y joindra la main gauche au deſſus de la platine, les coudes élevés & détachés du corps.

Apprêtez vos armes. En joue. Tirez. Retirez vos armes. Tous ces commandemens doivent s'exécuter comme il eſt précédemment expliqué, & à celui de *retirez vos armes*; le ſoldat remettra le chien en ſon repos, eſſuyera la platine & refermera le baſſinet de ſoi-même ſans faire aucun mouvement du corps, les armes toujours hautes.

Croſſe à terre. En deux tems, au premier on baiſſera le fuſil de biais de la main gauche & on portera la droite à quatre doigts du bout du canon.

Au ſecond, on laiſſera tomber la croſſe à terre en

avant du pied gauche & on reportera la main gauche à un demi-pied au-dessous de la droite.

Reprenez la Bayonnette. En un tems, on degagera la douille du tenon, on l'ôtera du canon & on la présentera droite le bras à demi-tendu à la hauteur de l'épaule, à quatre doigts à côté du bout du canon.

Remettez la en son lieu. En un tems, on la remettra dans son foureau & on rempoignera aussi-tôt le fusil avec la main droite à quatre doigts du bout.

Haut les armes. En deux tems comme il est ci-devant expliqué.

Fusil sur l'épaule. En trois tems, au premier on relevera le fusil de la main droite devant soi, le bras bien tendu à la hauteur de la cravatte, les épaules également effacées, la main gauche pendante & la tête droite.

Au second, on le mettra sur l'épaule en joignant en même tems la main gauche à quatre doigts du bout de la crosse, les coudes hauts.

Au troisieme, on abaissera les coudes & la main gauche qui doit demeurer pendante.

Alors on exécutera les commandemens de *Reposez-vous sur vos armes*, *posez vos armes à terre*, *reprenez vos armes*, & *fusil sur l'épaule*, ainsi qu'il est ci-devant pratiqué dans l'ancien exercice, observant de faire toujours haut les armes comme il vient d'être expliqué, toutes les fois qu'on voudra faire tirer les troupes & de ne marcher à l'ennemi que le fusil sur le bras gauche ou les armes hautes.

Le Lundi 25 l'Académie Françoise élut M. de Voltaire pour remplir la place vacante par la mort de M. le Président Bouhier.

TABLE.

La Chanson notée doit regarder la page 130

De l'Imprimerie d Jean-Fr. ROBUSTEL. rue de la Calcendre près le Palais.

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

MAI. 1746.



A PARIS,

Chés GUILLAUME CAVELIER rue S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT rue du Champ-Fleuri dans la Maison de M. Lourdet Correcteur des Comptes au premier étage sur le derriere entre un Perruquier & un Serrurier à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France rue du Champ-Fleuri, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS



MERCURE
DE FRANCE.
DÉDIÉ AU ROI.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.

LE BERGER, le Cuisinier & la Brebis.

FABLE.



Uillot le berger du Village
Avec un Cuisinier un jour faisoit voyage ;
Ils rencontrerent par hazard
Une brebis grasse & dodue ,
Qui sans doute s'étoit perdue :
Le jour baissoit , il étoit tard,
Notre couple commence à lui donner la chasse,

Et l'un d'eux à l'inſtant l'arrête ſur la place ;
Chacun voulut enſuite en avoir une part ;
Je l'aurai moi toute entiere,
Dit d'abord le Cuiſinier ;
Ce ne ſera pas vrai, reprit l'autre en colere,
Je l'ai vûe ici le premier :
Tu l'as vûe ! eh bien ! ſoit : mais celui qui l'a priſe
Doit en diſpoſer à ſa guiſe ;
Tout-beau, Monſieur le Rotiſſeur,
Dit Guillot, j'ai droit à la priſe ;
Chacun de ſa moitié ſera le poſſeſſeur,
Et de grace point de ſotiſe.
Tandis qu'ils ſe diſputoient,
Madame la brebis témoin de la querelle
(C'étoit au tems que les bêtes parloient)
Je voudrois bien ſçavoir, dit-elle,
Quel eſt le droit que vous avez ſur moi,
Et ce que vous voulez faire de ma perſonne ?
C'eſt, dirent-ils, pour avoir ſoin de toi ;
Mais en ce cas, avant que je me donne,
Je veux ſçavoir quel eſt à tous deux votre emploi ;
Moi, dit Guillot, mon ſoin eſt de défendre
Tes ſomblables du loup, comme de tout danger ;
Si quelqu'un vient pour les ſurprendre,
Mon chien veille au beſoin, & je cours les venger :
Moi, dit le Cuiſinier, je traite, je fais vivre,
Aux Princes je ſers à manger ;
Ne balance point à me ſuivre,

Je te mettrai dans mon verger :
Non pas s'il vous plait, lui dit-elle,
En se tournant du côté du Berger ;
Pour m'attraper votre ruse est nouvelle ;
Votre métier est de nous égorger ;
Guillot conserve notre vie ;
Ainsi ne vous étonnez pas
Si j'aime mieux sa compagnie ;
A le suivre tout me convie,
Et je vais désormais m'attacher à ses pas.

Examinez les moeurs, le fond, le caractére ;
Avant de choisir un ami ;
En agissant toujours ainsi,
Vous ne pouvez manquer d'être heureux sur la terre.

Par M.... de Châlons sur Marne.





LETTRE de M. C. R. L. F. à M. L. J. R. contenant la suite des Réflexions sur l'Homme en général, insérées dans le Mercure de Juin 1745 premier volume.

J'Ai reçû, mon cher Monsieur, votre derniere Lettre, & vous jugez bien quel accueil je lui ai fait. Vous connoissez mon cœur, & vous sçavez que tout ce qui vient de vous ne peut manquer de me toucher sensiblement. Comme vous me paroissez desirer ardemment la suite de mon Journal Philosophique dont je vous ai déja envoyé le commencement, & qu'entre nous je suis persuadé que ce que vous me témoignez à ce sujet n'est pas different de ce que vous pensez, je vais continuer de vous entretenir sur le même ton :

Vous avez entamé dans votre Lettre un sujet sur lequel j'ai bien des choses à vous dire: au reste soyez assûré que si je hazarde mon sentiment après le votre, ce n'est que pour vous mieux faire voir la conformité de mes idées avec les votres, & que je pense ainsi que vous sur tout ce que contient votre Lettre, excepté sur un point sur lequel vous me dispenserez d'être d'accord avec vous,

je veux dire, sur ce que vous flatez mes foibles lumieres en ravalant les votres.

C'est donc de l'amour propre qu'il faut aujourd'hui vous parler.

» Ami, vous voulez donc que mon foible pinceau
» Ose du cœur humain vous tracer le tableau,
» Et dans cet être enfin où l'amour propre abonde
» Qui se croit l'ornement & le maître du monde,
» Peindre les mouvements & les troubles divers
» Dont sa haute prudence agite l'Univers?
» Ce mobile puissant, cet agent invisible
» Agit en nous, sans nous, par un charme invincible,
» Et de l'ame au dedans mouvant tout le ressort
» De chaque passion détermine l'essor.

L'amour propre est né avec nous, c'est lui qui nous anime; c'est lui qui nous inspire dans presque toutes les occasions; il est comme un Prothée qui change de forme, d'extérieur & de langage même selon les diverses occurrences. L'intérêt, dit M. de la Rochefoucauld, (& qu'est-ce que c'est que l'intérêt si ce n'est l'amour propre modifié?) l'intérêt parle toutes sortes de Langues, & joue toutes sortes de personnages, même celui de des-interessé; aussi ne se produit-il

jamais que sous les divers masques qu'il emprunte pour parvenir à ses diverses fins : également adroit à dissimuler ce qui est, & à feindre ce qui n'est pas, *rei simulator ac dissimulator*, il se dérobe souvent aux yeux les plus perçants : il est bien difficile de démêler son jeu à travers le voile épais dont il le couvre presque toujours ; il se sert ordinairement des livrées de la Vertu pour faire passer ce qu'il peut y avoir d'irrégulier & même de vicieux dans sa conduite :. C'est par-là qu'il éblouit les yeux qui ne voyent que la superficie des choses sans les approfondir. Combien d'actions dont on se fait honneur au dehors & dont on rougit au-dedans de soi-même ! Pourvû que nous soyons bien avec les autres, nous nous embarrassons fort peu d'être mal avec nous-mêmes. Nous tenons intérieurement un langage contraire à celui de l'Avare d'Horace.

....populus me sibilat, at mihi plaudo
*Ipse domi, simul ac nummos contemplor in arcâ**.

Rien de plus vrai que tout ce que je vous dis. Consultez l'Histoire ; n'y trouverez-vous pas rapportée avec les plus grands éloges l'action de *Vitellius* qui fit mourir plus de

* Lib. 1. Sat. 1.

ſix vingt hommes leſquels ſe vantoient d'avoir tué *Galba* ſon compétiteur à l'Empire & lui en demandoient récompenſe ? Quelles louanges ne donne-t-elle pas à *Alexandre* ſur ce qu'il pleura la mort de Darius & lui fit faire lui-même de magnifiques obſéques ? Avec quelle complaiſance ne parle-t-elle pas de Céſar, qui ne ſe contenta pas de plaindre amerement le malheureux ſort de Pompée ſon rival, mais vengea avec chaleur ſa mort ſur ceux qui pour en être les auteurs prétendoient de lui de la reconnoiſſance? J'avoue que ces actions peuvent frapper par l'éclat de leur extérieur, mais ſans prétendre ici en diminuer toute la gloire, je tombe d'accord que l'amour propre y eſt pouſſé juſqu'au dernier rafinement, & que je ne puis m'empêcher d'y admirer ſon adreſſe. Ne nous arrêtons pas à l'écorce, pénétrons plus avant : nous découvrirons des gens qui ne font à leurs ennemis que ce qu'ils voudroient qu'on leur fit dans le même état ; & qui goûtent un plaiſir intérieur à accabler de biens un corps inſenſible dont ils n'ont plus rien à craindre. Ne peut-on pas dire que *Vitellius* dans ſon action ſongeoit plus à lui-même en la faiſant qu'à ſon ennemi ? de bonne foi peut-on dire qu'il penſât à autre choſe qu'à ſe mettre à couvert d'un même malheur, & à aſſurer

sa propre vie & son Empire, en montrant à ceux qui attentent à la personne des Souverains, que l'autre Prince leur successeur (quoiqu'ennemi) en quelque façon que ce soit vengera leur mort? César n'étoit-il pas dans le même cas? D'ailleurs il avoit tout lieu de croire que *Ptolomée* qui avoit fait massacrer Pompée vaincu & fugitif, auroit fait la même chose sur lui s'il avoit été en la place de Pompée. Après tout

* O soupirs! ô respect! ô qu'il est doux de plaindre
Le sort d'un ennemi, lorsqu'il n'est plus à craindre!
Qu'avec chaleur ... on court à le venger,
Lorsqu'on s'y voit forcé par son propre danger,
Et que cet intérêt qu'on prend à sa mémoire
Fait notre sûreté comme il fait notre gloire!

Vous sçavez le tour dont s'avisa Denis le jeune quand (1) il ne trouva plus rien à piller dans la Ville des Locriens, pour excroquer les citoyens en gros après les avoir excroqués en détail. Vous vous souvenez que les Locriens avoient fait à Vénus un vœu

* P. Corneille, Pomp. Act. V. Scén. I.

(1) Dein cum rapinæ occasio deesset universam civitatem callido commento (*Dionysius junior*) circumvenit. Cum Rheginorum Tyran-

assés indiscret, quoiqu'il en fût il falloit l'accomplir; le malheur qui les poursuivoit & qui leur avoit inspiré ce beau vœu, s'obstinoit toujours à affliger leur Ville, jusqu'à ce qu'enfin Denis, pour les en relever trouva un expédient qui leur donnoit un moyen de satisfaire à la superstition sans intéresser l'honneur de leurs familles; on l'approuva unanimement; selon cet arrangement, au jour marqué toutes les femmes se rendent à l'envi dans le Temple de Venus parées avec la

ni Leophrontis bello Locrenses premerentur, voverant, si victores forent, ut die festo Veneris Virgines suas prostituerent. Quo voto intermisso, cùm adversa bella cum Lucanis gererent, in concionem eos Dionysius vocat: hortatur ut uxores filiasque suas in Templum Veneris quàm possint ornatissimas mittant: ex quibus sorte ductæ centum voto publico fungantur, Religionisque gratiâ, uno stent in lupanari mense omnibus antè juratis viris, ne quis ullam attaminet; quæ res ne Virginibus, voto civitatem solventibus, fraudi esset, decretum facerent ne qua Virgo nuberet, priusquam illæ maritis traderentur, probato consilio, quo & superstitioni & pudicitiæ Virginum consulebatur, certatum omnes feminæ impensiùs exornatæ in Templum Veneris conveniunt: quas omnes Dionysius immissis militibus spoliat, ornamentaque Matronarum in prædam suam vertit. Quarumdam viros ditiores interficit, quasdam ad prodendas virorum pecunias torquet. *Justin Lib. 21 Cap. 3.*

derniére magnificence ; dès que le Tyran le ſçût il y envoya ſes ſatellites qui dépouillérent inhumainement toute l'aſſemblée : par-là il trouva le moyen de s'approprier tous leurs bijoux & leurs ſuperbes habillements ; il fit mourir les plus riches d'entre les maris de ces femmes dont il fit tourmenter quelques unes pour en tirer l'aveu des richeſſes de leurs époux & de l'endroit où elles étoient cachées. C'eſt ainſi que tous les jours nous nous ſervons des paſſions d'autrui pour contenter les nôtres ; le plus habile eſt celui qui ſçait mieux ménager l'amour propre des autres, & qui, ſans l'effaroucher, en ſçait adroitement tirer la ſatisfaction du ſien.

Maintenant jettons les yeux ſur les commencements de chaque Monarchie, nous n'y trouverons que fables, que prodiges, que merveilles : & même plus il y a de merveilleux & de ſurprenant dans ces contes conſacrés par une tradition non interrompue de nourrices en nourrices & de peres en fils, plus ils trouvent de croyance dans des eſprits qui ne ſont frappés que des choſes giganteſques. L'amour propre le plus ſouvent n'y trouve-t-il pas ſon compte ? On eſt flaté de ſe voir une origine dans laquelle ſoient mêlés des Dieux tout-à-fait chimeriques, ou à laquelle ils ſe ſoient intereſſés.

Sed nos immensum spatiis confecimus æquor,
Et jam tempus equûm spumantia solvere colla. *

Adieu, mon cher; soyez toujours pourvû d'une bonne philosophie dégagée de toute inquiétude étrangére à votre bien être: vivez pour moi, comme je ne vis que pour vous, &c.

De ... ce 5 Août 1745.



LE JE NE SÇAIS QUOI, Ode à Iris par M. de la Sorinière.

O Toi, dont les graces naïves,
Et le certain je ne sçais quoi
Entrainent nos ames captives
Et rangent nos cœurs sous ta loi.

Iris, viens échauffer ma veine;
Donne le prix à mes Ecrits;
Bien mieux que la chaste neuvaine
Tu peux animer mes esprits.

De tes yeux la moindre étincelle

* *Virg. Georg. L. 2.*

Porte partout ce feu vainqueur,
Dont la flâme qui le décele
Se communique par le cœur.

Déja je sens que l'harmonie
Vient ennoblir mes sons divers ;
Et que je dois à ton génie
Les plus heureux d'entre mes vers.

Fais que je chante avec noblesse
Cet élégant je ne sçais quoi
Que je sens, mais que ma foiblesse
Ne pourroit exprimer sans toi.

Dis-nous ce charme inexplicable,
Dis-nous ce charme impérieux ;
Seroit-il indéfinissable
Quand il réside dans tes yeux ?



Il regne sur tout ton visage ;
Mais à quoi le reconnoît-on ?
Si nous en sçavions davantage
Il faudroit qu'il perdit son nom.



Cet être échauffe, vivifie,
Reléve, assaisonne les traits,

Et des graces qu'il multiplie
Il fait sentir tous les attraits.

Enfant du gracieux sourire,
Ce Dieu s'étend tout à la fois
Sur les petits riens qu'il inspire,
Sur les gestes & sur la voix.

L'Amour le fit avec sa mere
Pour mieux s'assûrer des humains,
Et nous voila sous ce mystére
Les traits que nous lancent ses mains.

Du je ne sçai quoi qui nous pique
Naissent ces entretiens légers
Où l'esprit devient sympathique
Entre les plus simples bergers.

De ce charme qui nous entraine
La beauté n'est qu'un foible appui;
C'est lui qui la rend souveraine;
La beauté languiroit sans lui.



C'est par la physionomie
Qu'on plaît, qu'on séduit bien souvent;
On voit des belles sans genie:
L'air fin n'est jamais sans talent.

Pour développer tes mystéres,
Trop dangereux je ne sçai quoi,
Le plus docte des Commentaires
Ne peut t'expliquer que par toi.



MEMOIRE où l'on prouve que Philippe le Berruier Evêque d'Orléans a succédé à Philippe de Jouy, loin de l'avoir précédé, comme on l'a prétendu jusqu'ici, par M. D. Polluche d'Orléans.

C'Est un sentiment jusqu'ici généralement reçu, (1) que Philippe le Berruier Evêque d'Orléans succéda immédiatement à Manassés de Signelay, & qu'après une administration de 14 années passant à l'Archevêché de Bourges, il fut remplacé dans l'Evêché d'Orléans par Philippe de Jouy qui ne siégea que deux ans. Cependant ni l'ordre successif de ces deux Evêques, ni le tems fixé pour leur administration ne sont justes, & il est au contraire certain, je prétends le démontrer, que Philippe de Jouy a précédé Philippe le Berruier, & qu'à peine ce dernier peut-il compter deux an-

(1) La Saussaie, Guion, le *Gallia Christiana* &c.

nées d'Episcopat sur le Siége d'Orléans; je viens aux preuves.

Un point fixe & qui nous doit servir de base, c'est que Philippe le Berruier quitta l'Evêché d'Orléans au mois d'Août 1236, comme en fait foi un Acte qu'on a de lui du 25 du même mois. Ce Prélat nommé à l'Archevêché de Bourges, allant prendre possession de sa nouvelle Dignité, alla loger dans l'Abbaye de S. Benoît sur Loire, où les Religieux toujours attentifs à éloigner tout ce qui pouvoit donner atteinte à leurs priviléges, exigerent de lui en le recevant un Acte par lequel il déclare que c'est en qualité d'Archevêque de Bourges qu'il a été reçu dans le Monastére, & qu'il avoit alors quitté l'Evêché d'Orléans. *Noverint universi quod nos anno Domini M. CC. XXX VI. in crastino festi Sti. Bartholomei Apostoli, absoluti à cura Aurel. Ecclesia, recepti fuimus in Floriac. Monasterio tanquam Archiepiscopus Bituricensis.* (1)

Nous trouvons d'ailleurs que ce Prélat étoit encore vivant en 1259 qu'il assista avec Robert de Courtenay Evêque d'Orléans & Thibault Abbé de S. Benoît sur Loire à la translation qui se fit à Orléans le 26 Octobre des Reliques de S. Agnan,

(1) Cartul. Floriac.

d'une Châsse dans une autre, en présence du Roi S. Louis & des Princes Louis & Philippe ses deux fils. *Anno Domini M. CC. LIX. septimo kalend. Novembris... translatum est de theca in thecam corpus B. Aniani gloriosissimi Confessoris à Reverendis Presbiteris Philippo Archiepiscop. Bituric. & Roberto Episcopo Aurelian. praesentibus &c.* (1)

Ces deux dates ainsi posées, je passe à l'examen des Actes de l'Eglise d'Orléans dont je veux me servir en preuves.

Le premier est une Charte de l'an 1234 par laquelle Philippe Evêque d'Orléans donne au Chapitre de son Eglise la dixme de Gidy qu'il déclare avoir eue des Héritiers de feu de bonne mémoire Philippe Evêque son prédécesseur. *Quam a legatariis bone memorie Philippi quondam Aurel. Episc. de mandato ipsius habuimus.* (2) paroles qui ne peuvent convenir qu'à Philippe le Berruier qui vivoit certainement pour lors, & qui le font successeur d'un autre Evêque du nom de Philippe.

Dans le second titre, encore plus décisif que le premier, & qui est de l'an 1250, Guillaume de Bussy Evêque d'Orléans notifie que cette même dixme de Gidy avoit

(1) Tresor de S. Agnan d'Orléans.

(2) Tresor de l'Eglise d'Orléans.

été acquise autrefois par feu de bonne mémoire Philippe Evêque & que depuis la mort de ce Prélat Philippe son successeur alors Evêque d'Orléans, & actuellement Archevêque de Bourges, l'avoit donnée à l'Eglise d'Orléans. *Decimam de Gidiaco quam idem Johannes... bone memorie Philippo quondam Aurelian. Episcopo titulo pignoris obligaverat, & post modo Philippus successor ipsius Episcopus, nunc per Dei gratiam Archiepiscopus Bituric. dictis Decano & Capitulo de facto contulerat.* (1)

Voilà Philippe le Berruier successeur d'un autre Philippe; il ne s'agit plus que de montrer que ce dernier n'est autre que Philippe de Jouy. La chose ne sera pas difficile à faire, & le tresor de l'Abbaye d'Hyeres dans le Diocèse de Paris m'en fournira les moyens.

On y trouve des Lettres de l'an 1225, intitulées de Philippe Evêque d'Orléans, mais d'un Philippe qui parlant de la dot de ses trois sœurs, Agathe, Agnès & Alix Religieuses dans ce Monastére, déclare que Guy de Jouy son pere & le leur, avoit assigné cette dot sur les revenus qu'il avoit en un lieu appellé Montbaudier: *Philippus Aurellian. Episcopus. noveritis universi*

(1) *Ibid.*

quodcumque communis pater noster Guido de Joiaco miles tribus filiabus suis monialibus (1) *&c.*

Pour ce qui regarde à présent le tems que l'un & l'autre de ces deux Evêques ont siégé, comme aucune de leurs lettres, du moins de celles que j'ai vûes, & j'en ai vû beaucoup, n'est datée des années de leur Episcopat, il n'est pas aisé de le déterminer. Je me flate pourtant de l'avoir fait : on en va juger.

Manassés de Signelay Evêque d'Orléans mourut en 1221; on a encore de lui des Lettres du mois de Juillet en cette année concernant les dixmes de la Paroisse de Fontaines en Sologne. (2) Dès le mois de Décembre suivant il avoit pour successeur Philippe de Jouy qui prend la qualité d'Evêque élû : *Episcopus Aurelian. Electus* dans un titre de la Cour-Dieu faisant mention du don fait à cette Abbaye par Dromon de Champlon & Clemence sa femme de tous leurs droits sur la dixme d'Estouy. (3) On a vû par le titre de l'Abbaye d'Hyeres que ce Prélat étoit Evêque en 1225, (4) & il paroît qu'il l'étoit encore en 1228; que

(1) Tresor de l'Abbaye d'Hyeres.
(2) Tresor de l'Eglise d'Orléans.
(3) Tresor de la Cour-Dieu.
(4) *Ibid.*

Guillaume & Ferry de Jouy ſes freres conſentent au mois de Juillet, & Mathilde femme du premier au mois d'Août ſuivant, la donation par lui faite à l'Egliſe d'Orléans de la Terre de Villiers-Martin, puiſque dans les Actes de ce conſentement il eſt parlé de l'Evêque Philippe en des termes qui ne peuvent guéres convenir qu'à une perſonne actuellement vivante : Vénérable pere en Dieu notre Seigneur & frere Philippe, par la grace de Dieu Evêque d'Orléans. *Venerabilis pater Dominus ac frater noſter Philippus Dei gratia Aurelian. Epiſcopus.* (1)

Ce Prélat ne vivoit plus au mois de Mai 1234, ſuivant des Lettres de Pierre Archidiacre d'Eſtampes dans l'Egliſe de Sens, qui publie le conſentement que donne Giraud de Poinville Seigneur de Fief pour cette même Terre de Villiers Martin : *Donationem feodi Villaris Martini à Venerabili viro Philippo quondam Epiſcopo Aurelian. bone memorie factam* (2) Il faut donc placer ſa mort entre le mois d'Août 1228 & celui de Mai 1234; mais comme c'eſt à cette derniere année qu'Alberic de Trois-Fontaines l'a fixée dans ſa Chronique, & que ſon témoignage, en qualité d'Auteur contem-

(1) Tréſor de l'Egliſe d'Orléans.
(2) *Ibid.*

porain, doit être de quelque autorité en pareille occasion, il s'ensuit que Philippe de Jouy est mort dans les cinq premiers mois de 1234; voici le passage de la Chronique d'Alberic: En cette année mourut Gautier Evêque de Chartres & Hugues lui succéda. A Orléans Philippe Evêque fut remplacé par un autre Philippe: *moritur eciam Galterus Carnotensis, succedit Hugo. Aurelianis post Episcopum Philippum fit Episcopus alter Philippus.* Car c'est ainsi qu'il faut lire & non comme portent les exemplaires imprimés: *moritur eciam Galterus Carnotensis, succedit Hugo Aurelianensis. Post Episcopum Philippum fit Episcopus alter Philippus*, (1) où l'on voit que le point qui naturellement doit être après *Hugo*, a été mis après *Aurelianensis*, qu'on a lu pour *Aurelianis*, puis qu'en lisant de cette derniere façon on ne peut sçavoir à quel Diocèse les deux Philippes ont rapport, & que cet *Hugo Aurelianensis*, comme il est placé ne peut s'expliquer autrement que par un Hugues Evêque d'Orléans qui seroit passé à l'Evêché de Chartres, ce qui est insoutenable & contredit formellement par les dates des deux Philippes qui sont suivies depuis 1221 jusques en 1236 inclusivement.

La mort de Philippe de Jouy fixée à l'an

(1) Edition de Leibnits p. 554.

1234 lui en donne 12 à 13 d'Episcopat & n'en laisse que deux pour son successeur, puisque ce dernier quitta l'Evêché en 1236, comme on l'a vû. Voilà par là les deux propositions que j'ai avancées entierement éclaircies & prouvées d'une maniere qui me paroît concluante. Il ne me reste qu'à répondre à une objection qu'on me peut faire.

Depuis la translation de Philippe le Berruier à l'Archevêché de Bourges, me dira-t-on, jusqu'à Guillaume de Bussy que les Analistes de l'Eglise d'Orléans ne font siéger qu'en 1238, il s'est passé deux années? Cet intervale se trouve naturellement rempli par Philippe de Jouy; si on l'en ôte comment y suppléer? Admettra-t-on un troisiéme Evêque du nom de Philippe?

Non, & la réponse est facile, puisque le Siége Episcopal d'Orléans vaqua pendant tout ce tems-là. Ce n'est point ici une simple conjecture, je le prouve par les Actes suivans. Le premier est un *vidimus* de Lebert Doyen d'Orléans du mois de Fevrier 1237, étant au Cartulaire de S. Mesmin, le second des Lettres de l'Official de l'Archidiacre de Baugency du mois de Septembre en la même année, étant au Trésor de l'Abbaye de Baugency, donnés l'un & l'autre *vacante Sede Aurelian.* Ainsi qu'un Acte de l'Archidiacre d'Orléans portant transaction

entre l'Abbé de S. Euverte & Geoffroy Prêtre de Luyeres du Lundy après le Dimanche *Oculi mei* de l'an 1238. (1)

Quand je dis au reste que le Siége étoit vacant dans ces deux années, je ne prétends pas par là nier absolument que Guillaume de Bussy ne fut peut-être élû Evêque, mais seulement qu'il n'étoit pas encore reconnu pour Evêque, soit qu'il n'eût pas pris possession de l'Evêché, soit qu'on le lui disputât. Dans l'un & l'autre cas le vuide qu'on m'objectera ne peut faire aucune impression, & je trouve à le couvrir.

LETTRE contre l'Amour.

VOus me demandez, ma chere amie, mon sentiment sur l'Amour; que pourrai-je vous dire sur cette passion que d'autres n'ayent pas dit avant moi? Cette matiere, depuis le tems qu'on la traite, devroit bien être épuisée, si elle ne l'est pas. Il est vrai que jusqu'ici on n'en a point encore parlé véridiquement, ainsi puisque vous le voulez je vais le prendre sur un ton plus sérieux,

(1) Cartul. de S. Euverte d'Orléans.

pour

pour faire, non l'apologie de l'Amour, mais son portrait au naturel.

L'Amour est une passion que les Poëtes & les Romanciers font la source de toutes les Vertus & moi j'en fais celle de tous les vices; en effet l'Amour énerve le courage, corrompt les mœurs, amollit les cœurs, brouille les amis, fait des mariages disproportionnés; il nous rend rebelles à nos Parens, prodigues & avares tout à la fois, jaloux, soupçonneux &c. enfin lorsque nous nous laissons dompter par une passion qu'on ne doit regarder que comme un amusement inutile, tous nos sens nous déclarent la guerre; nous nourrissons nos plus cruels ennemis qui ne respectent ni sexe, ni âge, ni condition.

Dieu nous donna la raison en partage pour nous distinguer des animaux; il me semble que le meilleur usage que nous en puissions faire est de commander, & de reprimer nos passions.

Vous me direz peut être que si l'Amour est une foiblesse c'est la foiblesse des grands cœurs, vous ajoûterez à cette maxime d'Opéra, qu'on n'est pas le maître de son cœur, qu'il n'est pas défendu d'en faire un bon usage, & qu'enfin l'Amour n'est pas incompatible avec la Vertu. Désabusez-vous de cela, ma chere amie; si les Amans sont

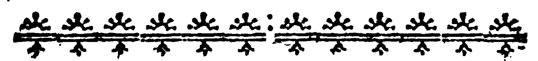
vertueux, sincéres & discrets, ce n'est par malheur que dans les Romans. L'amour s'abuse lui-même, il croit n'avoir que des vûes légitimes, mais souvent l'occasion prouve le contraire.

Vous pensez, me direz-vous, differemment de tout le genre humain; sans amour il n'y auroit plus de société entre les deux sexes; plus de sentimens, plus d'émulation, plus de spectacles, plus de fêtes, & pour ainsi dire, plus de mariages. Je répondrai à vos objections que la société civile en seroit plus charmante; en effet, qu'est-ce que la compagnie d'un homme amoureux? Toujours distrait, toujours préoccupé, il porte partout l'ennui, & abandonne tout le monde pour s'entretenir de ses idées chimeriques: eh! que deviendroit notre commerce, chere amie, si vous aviez pareille foiblesse? vous m'oublieriez au point de ne pas lire cette Lettre, au lieu qu'une personne qui conserve sa liberté est desirée de tout le monde. A l'égard des Spectacles je veux bien qu'il y ait de la tendresse, mais qu'il n'en fasse pas le point principal ainsi qu'à l'Opéra; la Comédie Françoise conserve là-dessus un juste milieu. Sans Amour on peut exciter dans nos cœurs differens mouvemens; on peut en juger par la Mérope de M. de Voltaire & par la mort de César,

Il n'y auroit plus de ſentimens, dites-vous? quelle erreur! L'eſtime & l'amitié ne ſont point ſujettes aux échecs de l'Amour, & par conſéquent ont des liens plus durables; il eſt vrai que les femmes connoiſſent peu cette Vertu; elles ne ſont point portées à aimer leurs ſemblables avec tant de cordialité que les hommes aiment les leurs. C'eſt une jalouſie de beauté cauſée par l'envie de donner de l'Amour qui les éloigne de leur ſexe.

Pour revenir au mariage, c'eſt l'intérêt ou l'Amour qui en font la plus grande partie, je ne voudrois ni de l'un ni de l'autre; ces ſortes d'unions ne ſont pas de longue durée. L'Amour jure par la raiſon que c'eſt la Beauté qui l'inſpire, & qui en eſt le ſoutien; un Edifice ſoutenu par un fondement fragile riſque beaucoup de tomber en ruine; l'Amour en s'envolant leve le bandeau qui nous aveugloit; l'on ſe trouve des défauts, on ne veut plus ſe les paſſer, & alors le Mariage devient un joug affreux. Si c'eſt l'intérêt qui vous guide, lorſque les richeſſes ſont diſſipées, ce qui arrive bientôt, on ſe ſoucie fort peu de celui ou de celle de qui on les tenoit. Si l'on faiſoit réflexion que le Mariage eſt un engagement pour la vie, & qu'il n'y a pas de plus grand ſupplice que d'être obligé de ſupporter une

humeur contraire à la sienne, on ne s'attacheroit uniquement qu'au caractére. Cultivez celui de la personne que vous devez épouser; faites vous en un ami ou amie; quand la figure s'y trouve, c'est un ornement de plus, mais n'en faites pas le principal. Cependant comme on n'observe point tout ce que je dis là-dessus, je conclus qu'il n'y a point d'état plus fâcheux que celui du mariage, surtout pour notre sexe, & de plus heureux que celui de posseder sa liberté. Je n'entreprends point, ma chere amie, à vous faire un détail des peines de l'hymen, n'ayant pour le présent à vous parler que de celles de l'Amour. Je vous exhorte toujours à fuir l'un & l'autre, & vous prie de me croire &c.



INVECTIVE contre la Rime.

C'Est donc en vain, fatale Rime,
Qu'à te placer au bout d'un vers
Depuis plus d'un mois je m'escrime,
Je me mets la tête à l'envers;
Je romps l'accord que cette année
J'avois passé de me livrer à toi;
Je maudis ton caprice & méconnois ta loi,
Si tu me rends ma Verve fortunée.
Quoi! tu me vois de tes sots sectateurs

Vanter, cherir, embraſſer l'indigence.
De mes tendres ſecrets te faire confidence,
Et tu me fais refus de tes moindres faveurs!
Ingrate, va, je renonce à te ſuivre;
J'abhorre de ton Art les ſéduiſans attraits;
De la Proſe en ces mots reconnois-tu les traits?
Eh bien! elle eſt ma Reine; à ſes ſoins je me livre.

SUITE de l'Hiſtoire Univerſelle de M. de Voltaire Hiſtoriographe de France & l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe.

CHAPITRE XXIV.

Conquête de l'Angleterre par Guillaume Duc de Normandie.

TAndis que de ſimples citoyens de Normandie fondoient en Italie des Royaumes, leurs Ducs en acquéroient un plus beau ſur lequel les Papes prétendirent le même droit que ſur Naples & Sicile.

Après la mort d'Alfreld le Grand arrivée en 900 l'Angleterre retomba dans la confuſion & la barbarie. Les anciens Anglois, Saxons, ſes premiers vainqueurs, & les Danois ſes Uſurpateurs nouveaux s'en diſputoient toujours la poſſeſſion, & de nouveaux pi-

rates Danois venoient encore souvent partager les dépouilles. Ces Pirates continuoient d'être si terribles & les Anglois si foibles, que vers l'année mille on ne pût se racheter d'eux qu'en leur payant trente mille livres. On imposa pour lever cette somme une taxe qui dura depuis assés long-tems en Angleterre; ce tribut humiliant fut appellé argent Danois *Danngeld*.

Canut Roi de Dannemark qu'on a nommé le Grand, & qui n'a fait que de grandes cruautés, remit sous sa domination en 1017 le Dannemark & l'Angleterre. Les naturels Anglois furent traités alors comme des esclaves. Les Auteurs de ce tems avouent que quand un Anglois rencontroit un Danois, il falloit qu'il s'arrêtât jusqu'à ce que le Danois eût passé.

La race de Canut ayant manqué en 1041, les Etats du Royaume reprenant leur liberté, défererent la Couronne à Edouard descendant des anciens Anglo-Saxons, qu'on appelle le S. & le Confesseur: une des grandes fautes, ou un des grands malheurs de ce Roi fut de n'avoir point d'enfans de sa femme Edite, fille du plus puissant Seigneur du Royaume: il haissoit sa femme ainsi que sa propre mere pour des raisons d'Etat, & les éloigna même l'une & l'autre. On prétendit qu'il avoit fait

vœu de chasteté, vœu très téméraire dans un mari, & très-insensé dans un Roi qui avoit besoin d'héritiers: ce vœu, s'il fut réel, prépara de nouveaux fers à l'Angleterre.

Les mœurs & les usages de ce tems-là ne ressemblent en rien aux notres. Guillaume VIII. Duc de Normandie qui conquit l'Angleterre, loin d'avoir aucun droit sur ce Royaume, n'en avoit pas même sur la Normandie; son pere le Duc Robert qui ne s'étoit jamais marié, l'avoit eu de la fille d'un Pelletier de Falaise que l'Histoire nomme Harlot, terme qui signifioit & signifie encore aujourd'hui en Anglois Concubine ou femme publique, mais nous avons déja vû combien la Loi naturelle l'emportoit alors sur la Loi positive.

Ce bâtard reconnu du vivant de son pere pour héritier légitime, se maintint par son habileté & par sa valeur contre tous ceux qui lui disputoient son Duché. Il régnoit paisiblement en Normandie, & la Bretagne lui rendoit hommage, lorsqu'Edouard le Confesseur étant mort, il prétendit au Royaume d'Angleterre.

Edouard le Confesseur n'avoit pas joui du Trône à titre d'héritage: Harald successeur d'Edouard n'étoit point de sa Race, mais cet Herald avoit les suffrages de la Nation; Guillaume le bâtard n'avoit pour lui, ni le

droit de l'Election, ni celui d'héritage, ni même aucun parti en Angleterre. Il prétendit que dans un voyage qu'il avoit fait autrefois dans cette Isle, le Roi Edouard avoit fait en sa faveur un testament que personne ne vit jamais; il disoit encore qu'autrefois Harald délivré de prison par lui & ensuite retenu captif, lui avoit cédé ses droits sur l'Angleterre, c'est-à-dire, que Herald lui avoit cédé des droits qu'il ne pouvoit avoir, & quand même il les eût eus, une cession ainsi extorquée n'étoit pas d'un grand poids; Guillaume appuya ses foibles raisons d'une forte armée.

Les Barons de Normandie assemblés en forme d'Etats, refuserent de l'argent à leur Duc pour cette expédition, parce que s'il ne réussissoit pas, la Normandie en resteroit appauvrie, & qu'un heureux succès la rendroit Province d'Angleterre; mais plusieurs Normands hazarderent leur fortune avec leur Duc; un seul Seigneur nommé Filts-Otsbern équipa quarante vaisseaux à ses dépens; le Comte de Flandres beaupere du Duc Guillaume le secourut de quelque argent, le Pape même entra dans ses intérêts; il excommunia tous ceux qui s'opposeroient au dessein de Guillaume; enfin il partit de S. Valery avec une flotte nombreuse; on ne sçait combien il avoit de

Vaisseaux ni de soldats. Il aborda sur les côtes de Sussex, & bientôt après se donna dans cette Province la fameuse bataille de Hastting qui décida seule du sort de l'Angleterre. Les Anglois ayant le Roi Harald à leur tête, & les Normands conduits par leur Duc combattirent pendant douze heures; la Gendarmerie qui commençoit à faire ailleurs la force des armées, ne paroît pas avoir été employée dans cette bataille; les chefs y combattirent à pied; Harald & deux de ses freres y furent tués; le vainqueur s'approcha de Londres, faisant porter devant lui une Banniere bénite que le Pape lui avoit envoyée. Cette Banniere fut l'Etendard auquel tous les Evêques se rallierent en sa faveur; ils vinrent aux portes avec le Magistrat de Londres lui offrir la Couronne qu'on ne pouvoit refuser au vainqueur.

Guillaume seul gouvernoit, comme il avoit sçû conquerir; plusieurs révoltes étouffées, des irruptions des Danois rendues inutiles, des Loix rigoureuses durement exécutées signalerent son régne; anciens Bretons, Danois, Anglo-Saxons, tous furent confondus dans la même servitude; les Normands qui avoient part à sa victoire partagerent par ses bienfaits les Terres des vaincus. De-là ces familles Normandes, dont les descendants, ou du moins les noms

subsistent encore en Angleterre ; il fit un dénombrement exact de tous les biens des sujets de quelque nature qu'ils fussent ; on prétend qu'il en profita pour se faire en Angleterre un revenu de quatre cent mille livres sterlings, ce qui fait aujourd'hui environ cinq millions sterlings, & plus de cent millions Monnoye de France. Il est évident qu'en cela les Historiens se sont beaucoup trompés ; l'état de la Grande Bretagne d'aujourd'hui qui comprend l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande, n'a pas un si gros revenu, si vous en déduisez ce qu'on leve pour payer les anciennes dettes du Gouvernement.

Ce qui est sûr, c'est que Guillaume abolit toutes les Loix du Pays pour y introduire celles de Normandie : il ordonna qu'on plaidât en Normand, & depuis tous les Actes publics furent expédiés en cette Langue jusqu'à Edouard III ; il voulut que la Langue des vainqueurs fut la seule du Pays. Des Ecoles de la Langue Normande furent établies dans toutes les Villes & les Bourgades ; cette Langue étoit le François mêlé d'un peu de Danois, Idiome barbare qui n'avoit aucun avantage sur celui qu'on parloit en Angleterre. On prétend que non seulement il traitoit la Nation vaincue avec dureté, mais qu'il affectoit encore des caprices ty-

rranniques : on en donne pour exemple la Loi du couvrefeu, par laquelle il falloit au son de la cloche éteindre le feu dans toutes les maisons à huit heures du soir, mais cette Loi, bien loin d'être tyrannique, n'est qu'une ancienne Police Ecclésiastique établie presque dans tous les anciens Cloîtres du Nord. Les maisons étoient bâties de bois, & la crainte du feu étoit un objet des plus importants de la Police générale ?

On lui reproche encore d'avoir détruit tous les Villages qui se trouvoient dans un circuit de quinze lieues pour en faire une forêt, dans laquelle il pût goûter le plaisir de la chasse. Une telle action est trop insensée pour être vraisemblable. Les Historiens ne font pas attention qu'il faut environ vingt-cinq années pour qu'un nouveau plan d'arbres devienne une forêt propre à la chasse ; on lui fait semer cette forêt en 1080 ; il avoit alors soixante-trois ans ; quelle apparence y a-t-il qu'un homme raisonnable ait à cet âge détruit des Villages pour semer quinze lieues en bois dans l'espérance d'y chasser un jour.

Ce Conquérant de l'Angleterre fut la terreur du Roi de France Philippe Premier qui voulut abbaisser trop tard un Vassal si puissant ; il se jetta sur le Maine qui dépendoit alors de la Normandie ; Guillaume re-

passa la Mer, reprit le Maine & contraignit le Roi de France à demander la paix, ainsi Guillaume quoique ayant un Souverain, fut le Prince le plus puissant en Europe.

CHAPITRE XXV.

De l'état où étoit l'Europe aux dixiéme & onziéme siecles.

LA Russie, comme nous l'avons dit, avoit embrassé le Christianisme à la fin du dixiéme siecle; les femmes étoient destinées à convertir les Royaumes; une sœur des Empereurs Basile & Constantin, mariée au pere du Czar Jaraslau, dont j'ai parlé, obtint de son mari qu'il se feroit baptiser: les Russes esclaves de leur maître l'imiterent, mais ils ne prirent du Rit Grec que les superstitions: Environ dans ce tems-là, une femme attira encore la Pologne au Christianisme. Miscelas Duc de Pologne fut converti par sa femme sœur du Duc de Boheme. J'ai déja remarqué que les Bulgares avoient reçû la Foi de la même maniére. Gistelle sœur de l'Empereur Henri fit encore Chrétien son mari Roi de Hongrie dans la premiére année du onziéme siécle. Ainsi il est

vrai que la moitié de l'Europe doit aux femmes son Christianisme, mais cette Réligion mal affermie étoit mêlée de Paganisme.

La Suéde chés qui elle avoit été prêchée au neuviéme siécle étoit redevenue Idolâtre. La Boheme & tout ce qui est au bord de l'Elbe renonça au Christianisme en 1013. Toutes les côtes de la Mer Baltique vers l'Orient étoient Payennes. Les Hongrois en 1047 retournérent au Paganisme, & toutes ces Nations étoient aussi loin d'être policées que d'être Chrétiennes.

La Suéde depuis long-tems épuisée d'habitans par ces anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, paroît dans le huit, neuf, dix & onziéme siécles, comme ensevelie dans sa grossiereté; sans guerre & sans commerce avec ses voisins, elle n'a part à aucune grande affaire, & n'en fut probablement que plus heureuse: les grands événemens ne sont souvent que des malheurs publics.

La Pologne beaucoup plus barbare que Chrétienne, conserva jusqu'au treiziéme siécle les coutumes des anciens Sarmates de tuer leur enfans qui naissoient imparfaits & les vieillards invalides. Il fallut qu'à la fin même du treiziéme siécle Albert le Grand fit une Mission pour déraciner cet usage: qu'on juge par là du reste du Nord.

L'Empire de Constantinople n'étoit ni plus resserré ni plus agrandi que nous l'avons vû au neuviéme siécle. A l'Occident il se défendoit contre les Bulgares ; à l'Orient & au Nord contre les Turcs & les Arabes. Le Trône étoit souvent ensanglanté, & peu de Princes du sang d'un Empereur échappoient à la fureur d'un successeur, qui faisoit presque toujours crever les yeux aux parents de l'Empereur détrôné. Je me réserve à voir quel étoit le sort de Constantinople, & quelles révolutions les Turcs avoient causées en Asie, lorsque les armées des Croisés iront dans ces Etats.

On a vû en général ce qu'étoit l'Italie. Des Seigneurs particuliers partageoient tout le Pays depuis Rome jusqu'à la mer de la Calabre, & les Normands en avoient la plus grande partie. Florence, Milan, Pavie, Pise, se gouvernoient par leurs Magistrats, sous des Comtes ou sous des Ducs nommés par les Empereurs. Bologne étoit plus libre.

La Maison de Morienne, dont descendent les Ducs de Savoye Rois de Sardaigne, commençoit à s'établir : elle possedoit comme fief de l'Empire la Comté héreditaire de Savoye & de Morienne, depuis que Humbert aux blanches mains, tige de cette Maison avoit eu en 888 ce petit démembrement du Royaume de Bourgogne.

Les Suisses & les Grisons détachés aussi de ce même Royaume qui dura si peu, obéissoient aux Baillis que les Empereurs nommoient.

Deux Villes maritimes d'Italie commençoient à s'élever, non par des invasions subites, telles que plusieurs que l'on a vûes, mais par une industrie sage qui dégénera aussi-tôt en esprit de conquête ; ces deux Villes étoient Génes & Venise. Génes célébre du tems des Romains, regardoit Charlemagne comme son restaurateur ; cet Empereur l'avoit rebatie quelque tems après que les Goths l'avoient détruite : gouvernée par des Comtes sous Charlemagne & sous ses premiers descendans, elle fut saccagée au dixiéme siécle par les Mahométans, & presque tous ses citoyens furent emmenés en servitude, mais comme c'étoit un Port commerçant, elle fut bientôt repeuplée. Le Négoce qui l'avoit fait fleurir servit à la rétablir ; elle devint alors une République : elle prit l'Isle de Corse sur les Arabes qui s'en étoient emparés. C'est ici qu'il faut se souvenir que les Papes pretendoient avoir droit à la Corse par la donation de Louis le Debonnaire. Ils exigerent un tribut des Génois pour cette Isle : les Génois payerent ce tribut au commencement de l'onzieme siécle, mais bientôt après ils s'en affranchirent sous le

Pontificat de Lucius Second. Enfin leur ambition croissant avec leurs richesses, de Marchands ils voulurent devenir Conquérants.

La Ville de Venise bien moins ancienne que Génes, affectoit le frivole honneur d'une plus ancienne liberté, & jouissoit de la gloire solide d'une puissance bien supérieure; ce ne fut d'abord qu'une retraite de Pêcheurs & de quelques fugitifs qui s'y refugierent au commencement du cinquiéme siécle, quand les Huns ravageoient l'Italie: il n'y avoit pour toute Ville que des cabanes sur le Rialto. Le nom de Venise n'étoit point encore connu: ce Rialto bien loin d'être libre, fut pendant trente années un simple Bourg appartenant à la Ville de Padoue qui le gouvernoit par des Consuls; la vicissitude des choses humaines a mis depuis Padoue sous le joug de Venise; il n'y a aucune preuve que sous les Rois Lombards Venise ait eu une liberté reconnue; il est plus vraisemblable que ses habitans furent oubliés dans leurs marais.

Le Rialto & les petites Isles voisines ne commencerent qu'en 709 à se gouverner par leurs Magistrats.

Ils furent alors indépendants de Padoue, & se regarderent comme une République; c'est en 709 qu'ils eurent leur premier Doge.

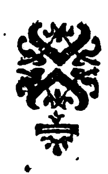
qui ne fut qu'un Tribun du peuple élû par des Bourgeois. Plusieurs familles qui donnerent leurs voix à ce premier Doge, subsistent encore ; elles sont les plus anciens Nobles de l'Europe.

Héraclée fut le premier siége de cette République jusqu'à la mort de son troisiéme Doge. Ce ne fut que vers la fin du neuviéme siécle que ces Insulaires retirés plus avant dans leurs Lagunes, donnerent à cet assemblage de petites Isles qui formerent une Ville, le nom de Venise, du nom de cette côte qu'on appelloit *Terra Venetorum* ; les habitans de ces marais ne pouvoient subsister que par leur commerce : la nécessité fut l'origine de leur puissance.

Il n'est pas assûrément bien décidé que cette République fut alors absolument indépendante : on voit que Beranger reconnu quelque tems Empereur en Italie, accorda l'an 950 au Doge de battre Monnoye ; ces Doges mêmes étoient obligés d'envoyer aux Empereurs en redevance un manteau de drap d'or tous les ans, & Othon III. leur remit en 998 cette espéce de petit tribut, mais ces légeres marques de Vassalité n'ôtoient rien à la véritable puissance de Venise, car tandis que les Venitiens payoient un manteau d'etoffe d'or aux Empereurs, ils acqueroient par leur argent & par leurs

armées toute la Province d'Istrie, & presque toutes les côtes de Dalmatie, Spalatro, Raguze, Narenta. Leur Doge prenoit vers le milieu du Dixiéme siécle le titre de Duc de Dalmatie; mais ces conquêtes enrichissoient moins Venise que le commerce dans lequel elle surpassoit encore les Génois, car tandis que les Barons d'Allemagne & de France bâtissoient des Donjons & opprimoient les peuples, Venise attiroit leur argent en leur fournissant toutes les denrées de l'Orient. Les mers étoient déja couvertes de ses vaisseaux, & elle s'enrichissoit de l'ignorance & de la barbarie des Nations Septentrionales de l'Europe.

La suite dans le premier Mercure.





L'AGONIE.

QUel funeste trouble m'agite !
Je deviens foible & chancelant ;
Quel est donc ce coup violent ?
Ma force tombe, & tout me quitte.
De mes jours le destin vainqueur
A-t-il pour but de me poursuivre ?
Faut-il enfin cesser de vivre,
Et subir l'extrême rigueur ?

C'en est fait ; Arrêt formidable,
Tu viens pour exercer tes droits,
Et contre d'éternelles Loix
En vain, te voudrois-je traitable ;
Le tems arrive ; il faut finir ;
Mon ame est émue & tremblante,
Et par l'effroi qui la tourmente
Tu me condamnes à périr.

Momens comptés de ma carriere,
Ombre passante de mes jours,
Ici se borne votre cours ;
Dans peu je suis cendre & poussiére :
Ce soufle qui sçut m'animer,
Ce corps qui fut formé pour naître,

Ce tout, hélas! va cesser d'être;
Et mon esprit va s'envoler.

Parois donc, terme de ma vie;
Je sens trop de maux à la fois,
Et puisque je n'ai plus de voix
Abrége ma triste Agonie.
Dans cet instant, Dieu Créateur,
Soutiens ta foible créature;
De tes mains elle est l'oeuvre pure;
Fais lui partager ton bonheur.



EXTRAIT d'une Lettre de M. Lesage Etudiant en Médecine à Paris, adressée à son Pere à Genéve du 6 Septembre 1745.

COmme la lettre que je vous écrivis hier étoit presque entierement remplie lorsque je reçus la vôtre, je ne pus répondre qu'à quelques-uns des articles dont vous me parliez, & je n'eus pas assés de place pour vous dire ce que je pensois du Probleme proposé par l'Académie Royale de Berlin.

Plus on étudie la Physique, plus on la trouve difficile. Cependant sans avoir étudié ce qui regarde les *vents*, je ne laisse pas d'a-

ercevoir beaucoup de difficulté à traiter
ette matiére

Il faut considérer l'effet que produisent
ur notre Athmosphére chacune des causes
ui peuvent en troubler la tranquillité si
lle agissoit toute seule. Il faut ensuite com-
iner deux de ces causes pour voir quel
ffet en resulteroit. Ensuite en combiner
ne troisiéme avec ces deux-là. Et ainsi de
uite, jusqu'à ce qu'on vienne à voir l'effet de
a combinaison de toutes ces causes à la fois,

Ces causes sont, 1°. le mouvement jour-
nalier de la terre. 2°. son mouvement an-
nuel. 3°. la gravité décroissant comme
es quarrés des distances augmentent. 4°. la
chaleur du Soleil qui à toutes les heures
du jour agit sur differens méridiens. 5°. cet-
te chaleur, entant que tous les jours de
l'année elle agit sur differentes latitudes
& plus efficacement sur les unes que sur
es autres, à cause des differens dégrés d'o-
bliquité. 6°. la gravitation de l'Athmos-
phére & de l'Ocean sur la Lune à laquel-
le on attribue les marées ordinaires. 7°.
a gravitation de l'Atmosphére & de l'O-
céan sur le Soleil, à laquelle on attribue
es marées extraordinaires: enfin d'autres
auses ausquelles je n'ai peut-être pas pensé,
Vous devez avoir des théses de M. Maurica
ous M. Calandrin. *De actione Solis & Lunæ
 aerem & aquas.*

Je crois que le nombre & la grandeur de ces difficultés les convertira en une *impossibilité Mathematique présente*, c'est-à-dire, que le Calcul conduira à des équations que les Algébristes *d'aprésent* ne sçavent pas résoudre. Mais ces difficultés ne sont rien si on les compare avec les impossibilités Physiques que l'on trouvera dès qu'on ne voudra pas poser les principes du calcul avant que d'avoir bien posé ceux du problême, ce qui est un défaut presque commun à tous les Physico-Mathématiciens, & qui est la cause pour laquelle beaucoup de gens croyent qu'on ne doit pas appliquer les Mathématiques à la Physique, voyant le mauvais sucès de la plûpart de ceux qui ont voulu le faire. Voiçi quelques unes de ces impossibilités d'ignorance Physique.

1°. Il faudroit sçavoir si les deux mouvemens de la Terre tirent leur origine d'une espéce de projection du Créateur dont l'effet dure encore, quoique la cause n'agisse plus depuis long-tems; ou si ces deux mouvemens sont produits par une cause qui agit continuellement, mais qui est trop foible pour que si elle cessoit quelques momens, ces mouvemens subsistassent encore quelque tems. Ce premier genre de causes, se nomme *Forces vives*, & le second se nomme *Forces mortes*; car quoique l'effet de ces deux

genres de causes fut le même par rapport à la Terre, il ne seroit pas le même par rapport à son athmosphére. Or *adhuc sub judice lis est* : & même il y a apparence qu'on ne pourra jamais raisonner sur cette matiére que par hypothéses.

2°. Au cas même que l'on fut persuadé à bon titre que les causes dont je parle fussent des forces *vives*, il faudroit sçavoir encore si le Créateur a imprimé à la fois ces deux mouvemens, & à la Terre & à son athmosphére, ou s'il les a seulement imprimés à la Terre qui les communique continuellement à son athmosphére.

3°. Il faudroit sçavoir selon quelle loi décroit la densité de l'Air, selon quelle loi chacune des causes des vents agissent differemment sur les couches de differente densité ; à quel degré de rarité l'Air est autant dilaté qu'il le peut être, & de quel degré de rarité est la couche *suprême* de l'athmosphére. Ces questions en renferment huit ou dix autres presque toutes impossibles à résoudre : car sur ces mots, *chacune des causes des vents* sont compris les differents degrés d'élasticité, d'obliquité du Soleil, de force de ses rayons, après avoir traversé certains nombres de couches differemment denses &c.

4°. Il faudroit que la question fut décidée

si le le globe *Terraqueaeriën* nage dans le vuide ou dans un *ether*, qui résistant à ses deux mouvemens peut causer par frottement des vents de deux espéces dans l'athmosphére : & si cette question étoit décidée, il faudroit encore sçavoir l'effet de ce frottement de l'ether sur la couche *suprême* de l'athmosphére, & l'effet des mouvemens de cette couche *suprême* sur les autres couches.

5°. Il faudroit de même sçavoir l'effet du frottement de l'Océan sous la couche *infime* de l'Air. La densité de l'eau étant differente de celle de l'ether, les surfaces par lesquelles ces deux fluides agissent à contre-sens sur l'athmosphére étant de differentes grandeurs, leurs éloignements du centre de mouvement étans differens, leurs surfaces étant differemment raboteuses, les couches sur lesquelles ils agissent étant de differente densité, & toutes ces differences s'exprimant par des proportions qu'il est impossible de trouver, ceci est une nouvelle impossibilité à résoudre le problême.

J'entrevois encore mille difficultés sur les sept causes que j'ai assignées aux vents, mais je me lasse de perdre mon tems à les ranger sous differentes classes.

C'est une maxime reçûe parmi les Mathématiciens & les Physiciens, que demontrer l'impossibilité de résoudre un problême,

c'est

c'eſt autant que de l'avoir réſolu, mais je penſe qu'il y aura bien des ſçavans qui appercevant cette impoſſibilité en feront le ſujet de leur diſcours.

Tout ceci eſt extrêmement raturé & mal couché; mais il me ſuffit que vous voyiez à peu-près ce que je penſe ſur une matiére qui paroît vous intéreſſer un peu; car ſi j'avois voulu en faire un brouillard & la traiter dans les formes, j'aurois perdu un tems que je dois à la Médecine.



VERS adreſſés à M. l'Evêque de Chartres par M. Roy Chevalier de l'Ordre de S. Michel, le premier Janvier 1746.

PAſteur d'innombrables troupeaux,
Chaque année ouvre à ton zéle
Une carriere nouvelle
De mérites & de travaux.
Aux voeux du Laboureur ſi la terre eſt rebelle,
Tes ſoins dans ta Patrie effacent ces fléaux,
Heureux de t'appauvrir pour elle.
Toi ſeul à tes vertus dérobes leur éclat.
L'ennemi du ſalut ſouffle-t-il quelque orage?
Ton zéle s'arme, & l'abat
Avec le même courage

Dont tes ayeux faisoient usage
Sur les ennemis de l'Etat.

Des Pontifes choisis rare & digne modéle,
Que le Ciel de ta vie étende les liens !
Un Trône t'est marqué parmi les citoyens
Dont les mains ont fondé la Sion éternelle.

Dégagé de tous biens tu soupires pour elle :
Dieu te sçait nécessaire aux besoins des Chrétiens ;
Qu'il differe ta récompense,
Et qu'il donne la préférence
A tous nos desirs sur les tiens !



*LETTRE de M... M***. à un ami de Province, au sujet de la nouvelle Fontaine de la rue de Grenelle, au Fauxbourg S. Germain des Prez.*

M. Vous avez raison de vous plaindre. Je me souviens parfaitement de l'engagement que je pris avec vous lorsqu'on commençoit à jetter les fondemens de la magnifique Fontaine de la rue de Grenelle au Fauxbourg S. Germain ; je vous promis de vous entretenir de cet Edifice aussi-tôt qu'il seroit achevé. Je vous avoue donc que

je suis en faute. Il y a quatre à cinq mois que j'aurois dû vous écrire, & que mes foibles éloges devoient se mêler aux applaudissemens que tout Paris s'est empressé de donner à ce superbe Monument, mais sans chercher à m'excuser, je vous dirai tout simplement que depuis ce tems-là, j'ai été tellement occupé de la chose même dont je devois vous rendre compte, que je n'ai presque plus pensé à la parole que je vous avois donnée. Cela est fort mal, & il ne faut pas moins que toute votre indulgence pour me le pardonner; j'ose cependant vous assûrer que vous n'y perdez rien; plus j'ai examiné avec une attention méditée toutes les parties qui composent ce bel assemblage d'Architecture & de Sculpture, plus je crois être en état de vous en fournir une description fidelle; je ferai du moins tous mes efforts pour entrer, autant que vous pouvez l'attendre de moi, dans l'esprit de l'homme excellent qui a produit un si rare chef d'œuvre.

Vous étes déja instruit que cette Fontaine est située dans la rue de Grenelle, assés près de l'endroit où cette rue se croise avec celle du Bac. Comme vous n'ignorez pas qu'il ne se trouvoit aucune Fontaine publique dans tout ce grand quartier aujourd'hui si peuplé, vous comprenez aussi combien il étoit nécessaire qu'on y en bâtit une; mais peut-

etre que les raisons qui ont déterminé sur le choix de la place qu'elle occupe vous sont inconnues; vous ne sçavez peut-être pas que ci-devant c'étoit un terrain vague appartenant aux Religieuses Recolectes, dont on pouvoit faire aisément l'acquisition, au lieu que partout ailleurs la même acquisition eût souffert de très-grandes difficultés : j'ai crû devoir vous faire en passant cette observation qui servira de réponse à ceux qui critiquent un peu trop sévérement le choix qu'on a fait de cet emplacement.

Les arrangemens pris pour l'établissement de cet important Edifice, M. Turgot dont la Prévôté sera mémorable à jamais par le nombre, la grandeur & l'utilité des ouvrages dont il a embelli cette Capitale, & Mrs. du Bureau de la Ville jetterent les yeux sur M. Bouchardon Sculpteur Ordinaire du Roi, dont la réputation étoit grande dans toute l'Europe pour exécuter leur projet : il lui firent faire des desseins & un modéle qui furent géneralement applaudis; & l'on posa la premiere pierre de l'Edifice sur la fin de l'année 1739.

Depuis ce moment-là, je puis vous assûrer que je n'ai plus perdu de vûe ce beau Bâtiment; j'ai été témoin des soins extrêmes avec lesquels on en a suivi la construction; j'ai vû amener sur le tas la plus belle pierre

de Conflans Ste Honorine, la même dont le fameux François Mansard, si curieux de bien faire, s'est autrefois servi pour le Château de Maisons; j'ai vû cette pierre prendre entre les mains d'un Appareilleur expérimenté des formes si exactes, un trait si précis, que mise en œuvre il n'est presque pas possible de discerner les joints des differentes assises; les paremens en sont si unis & si bien dressés, que le tout ne paroît faire qu'une seule masse. Je ne crois pas que depuis la belle façade du Louvre il se soit fait un Bâtiment avec autant de propreté que celui-ci.

Vous me direz, Monsieur, que dans ceci vous ne reconnoissez qu'un ouvrage purement Méchanique & dont vous n'étes que foiblement touché. Je vous connois: vous n'étes véritablement affecté que des seules opérations de l'esprit; il faut vous montrer l'homme de génie, vous offrir & vous faire goûter les fruits heureux de son imagination, pénetrer dans le secret de ses pensées & vous les développer: voila ce que vous demandez & je vais tâcher de remplir vos vûes: si je n'y réussis pas, n'en accusez que mon insuffisance.

Pour vous donner une idée plus nette de la Fontaine, dont j'entreprens de vous faire la description, je dois commencer par vous en tracer le plan, j'entrerai ensuite dans un

détail circonstancié de toutes les parties de sa décoration & des divers morceaux de Sculpture qui y sont employés : tout le Bâtiment régne sur un des côtés de la rue & y occupe en longueur une espace de quatorze toises & demie ; la rue n'est pas extrémement large en cet endroit, & si l'on eût suivi l'allignement des maisons, non seulement la Fontaine n'eût pas été d'un accès bien facile, mais il est encore certain qu'il n'y auroit eû aucun jeu dans sa composition. L'habile Artiste qui a présidé à cet Edifice, a donc imaginé de se retirer d'environ quinze pieds, & par cet expédiant il a trouvé le moyen de former au-devant de la Fontaine une espéce de place qui contribue à en rendre le service plus commode, & qui laisse assés d'espace pour pouvoir se reculer & embrasser d'un coup d'œil toute l'ordonnance : l'aspect en devient plus heureux, & les parties se développent davantage.

Le corps du milieu qui est ainsi renfoncé, fait avant-corps ; il est soutenu a droite & à gauche par deux ailes qui, partant de l'endroit où elles s'unissent à cet avant-corps, & décrivant par leur plan des portions de cercle, viennent reprendre l'allignement de la rue dans les deux extrêmités qui terminent l'Edifice. Imaginez-vous voir le frontispice d'une magnifique scéne de théatre antique.

Ce que je viens de vous dire du renfoncement du corps du milieu, doit cependant à la rigueur, se restraindre à la partie supérieure, je veux dire à celle qui régne au-dessus de la premiere plinte, car au rez-de-chaussée le plan de l'Edifice change de forme: celui des aîles est toujours le même, mais l'avant-corps du milieu avance en saillie presque jusques sur la rue, & devient un massif, qui peut être proprement dit, le lieu de la Fontaine, puisque c'est de là que l'eau se distribue par quatre grands mascarons de bronze, placés tant sur le devant que dans les retours; ce massif est entierement orné de refends qui ne sont point interrompus dans la principale face, laquelle prend la forme d'une tour ronde, qui par une table d'attente renfermant une Inscription; & le même massif couronné par un socle de glaçons en marbre blanc, sert de base à des statues collossales de même marbre qui font le principal ornement de toute cette riche composition.

Elles sont élevées du pavé à la hauteur de quinze pieds; c'est une distance tout à fait propre à en considérer toutes les beautés de détail. La principale de ces statues, celle à laquelle on voit bien que les autres sont subordonnées, est celle qui représente la Ville de Paris. Assise sur une proue de vaisseau

qui lui sert de trône & qui est prise de ses armes, un sceptre à la main & la tête couronnée d'une Couronne de tours, elle regarde avec complaisance le Fleuve de la Seine & la riviere de la Marne, qui couchés à ses pieds, paroissent eux-mêmes se féliciter du bonheur qu'ils ont de procurer l'abondance & de servir d'ornement à la grande Ville qu'ils baignent de leurs eaux. La Seine, en tant que Fleuve, est représentée sous la figure d'un homme robuste qui tient un aviron & qui a derriere lui un cigne se jouant parmi des roseaux. La Marne est figurée par une femme qui a dans la main une écrevisse, & l'on remarque aupres d'elle deux canards qui sortent encore d'entre des roseaux.

Je ne veux pas vous arrêter plus longtems sur ces admirables sculptures ; vous entendrez avec plus de satisfaction les jugemens qu'en ont porté les personnes les plus éclairées : elles ont été touchées de cette majesté qui est répandue dans toute la figure de la Ville de Paris : son attitude, & le jet de sa draperie, leur ont rappellé cette simplicité noble & mâle de l'antique qui n'a jamais éprouvé les caprices de la mode. La figure du Fleuve leur a paru dessinée avec science & avec fermeté, tandis que celle de la Nymphe a plu par sa souplesse & le beau coulant de ses contours : il a été dit que l'une

& l'autre conservoient sous la dureté du marbre la délicatesse & la sensibilité de la chair.

Un frontispice formé par quatre colonnes cannelées d'Ordre Ionique, & par autant de pilastres de même Ordre, qui portent un fronton, dans le tympan duquel sont les armes de France, sert de fond à ce groupe de figures; & met la Ville de Paris comme à l'entrée d'un Temple qui lui est dédié; en même-tems ce frontispice sert à loger dans l'enfoncement de son entre-colonne, une Inscription Latine en lettres onciales de bronze, qui conçue dans le style Lapidaire, fixe l'époque du Monument, & fait élégamment l'éloge d'un Prince cheri qui ne respire que la paix, & n'est occupé que du bonheur de ses sujets. Je l'ai copiée, je vous l'envoye, & j'espere que vous m'en sçaurez d'autant plus de gré, que je puis y joindre une Anecdote singuliere; c'est que cette Inscription est l'ouvrage de feu M. le Cardinal de Fleury, & que ce grand homme dont la modestie étoit aussi eminente que la dignité, l'ayant envoyé à M. de Boze comme un simple canevas dont il le laissoit absolument le maître, celui-ci n'y trouva pas un seul mot à changer.

DUM LUDOVICUS XV.
POPULI AMOR ET PARENS OPTIMUS
PUBLICÆ TRANQUILLITATIS ASSERTOR
GALLICI IMPERII FINIBUS
INNOCUE PROPAGATIS
PACE GERMANOS RUSSOS QUE
INTER ET OTTOMANOS
FELICITER CONCILIATA
GLORIOSE SIMUL ET PACIFICE
REGNABAT
FONTEM HUNC CIVIUM UTILITATI
URBIS QUE ORNAMENTO
CONSECRARUNT.
PRÆFECTUS ET ÆDILES
ANNO DOMINI
MDCC XXXIX.

Ce qui se peut rendre ainsi en notre Langue.

Sous le glorieux & pacifique régne
de LOUIS *XV.*
tandis que ce Prince,
le pere de ses peuples, & l'objet de leur amour;
assuroit le repos de l'Europe,

que sans effusion de sang,
il étendoit les limites de son Empire,
& que par son heureuse médiation
il procuroit la paix
à l'Allemagne, à la Russie,
& à la Porte Ottomane;
les Prévôt des Marchands & Echevins
consacrerent cette Fontaine
à l'utilité des Citoyens,
& à l'embellissement de la Ville,
l'an de Grace MDCCXXXIX.

Les noms des Magistrats ausquels le public est redevable de ce superbe Edifice ne se trouvent pas dans cette Inscription; mais je vous ai déja fait remarquer qu'il y avoit au-devant du massif qui sert de base au groupe de figures, dont vous venez de lire la description, une autre Inscription. Celle-ci gravée en lettres d'or sur un marbre noir en forme de table d'attente au milieu de deux consoles, d'où pend un feston de fruits de marbre blanc, est en François, & c'est dans cette Inscription qu'il faut chercher les noms de ces Magistrats: je vais vous la transcrire, vous y lirez aussi le nom de M. Bouchardon Auteur de l'ouvrage. La distinction est singuliére, mais

vous conviendrez qu'elle est bien placée.

1739.

Du regne de Louis XV.

De la cinquiéme Prévôté de Mre. Michel-Etienne Turgot, Chevalier Marquis de Sous-Mons &c. de l'Echevinage de Louis-Henry Veron, Ecuyer Conseiller du Roi & de la Ville, Edme-Louis Meny Ecuyer Avocat au Parlement, Conseiller du Roi, Notaire, Louis le Roi de Fleuil, Ecuyer Conseiller du Roi, Quartinier, Thomas Germain, Ecuyer, Orphevre du Roy, estant Antoine Moriau Ecuyer Procureur & Avocat du Roi & de la Ville, J. B. Julien Taitebout, Greffier en chef, Jacques Boucot Chevalier de l'Ordre du Roi, Receveur.

Cette Fontaine a été construite sur les desseins d'Edme Bouchardon, Sculpteur du Roi, né à Chaumont en Bassigny; les Statues, bas reliefs & ornemens ont été exécutés par lui.

Je dois vous décrire à présent les deux aîles de Bâtiment qui accompagnent l'avant-corps du milieu; toutes deux sont uniformes, ainsi la description que je vous ferai de l'une servira pour l'autre. Depuis le sol jusqu'au dessus de l'attique qui pose sur l'entablement, elles s'élevent à la hauteur de

sept toises ; & en général la décoration est de même caractére & s'accorde très-bien avec celle du milieu. Le même Ordre Rustique, c'est-à-dire, la même suite de refends, régne dans la partie inférieure jusqu'à la premiére plinte, & n'est interrompu que par deux portes cocheres de sujettion ; l'une qui sert d'entrée au Monastere des Religieuses Recolettes, l'autre qui conduit au château d'eau ou réservoir de la Fontaine. Ne craignez point que ces deux portes nuisent à la composition ; un habile homme sçait profiter de tout, il tire avantage des choses mêmes qui paroissent les plus contraire à ses desseins. La disposition heureuse de ces portes en fait ici un ornement qui semble nécessaire & même indispensable.

Quoique la décoration des deux aîles prenne plus de richesse dans la partie supérieure, il n'y régne point cependant d'Ordre Ionique comme dans le corps du milieu. M. Bouchardon a crû qu'il valoit mieux lier toutes les parties qui entrent dans cette décoration au moyen de simples corps avancés, ou si l'on veut, de pilastres dénués de bazes & de chapiteaux ; ce qu'il a fait sans doute, pour mettre plus de repos & d'harmonie dans son ordonnance, & pour l'étendre davantage ; & en effet si [illegible]

tres eussent été chargés d'un trop grand nombre de petites moulures, les parties auroient paru trop coupées & certainement il en seroit résulté trop de sécheresse. Ces pilastres sont couronnés par un grand entablement & ils enferment des niches, une quarrée au-dessus de chaque porte, dans le fonds de la quelle sont représentées en bas relief dans des cartouches les armes de la Ville de Paris, & quatre autres niches ceintrées, deux de chaque côté où sont placées des figures de génies.

Vous avez vû, Monsieur, que les principales figures qui ornent cette Fontaine concouroient à faire un tableau de l'abondance qui régne en tout tems dans cette grande Ville; & pour étendre la même idée que pouvoit-on imaginer de mieux, que de représenter dans les figures qui devoient occuper les niches, les génies des saisons? C'est ainsi que les anciens ont voulu exprimer le bonheur dont ils jouissoient sous des Princes qui leur procuroient l'abondance; ils ont employé dans plusieurs de leurs Monumens, & singuliérement sur les Médailles, le type des quatre saisons avec cette Inscription *Temporum felicitas*.

On ne s'est point écarté ici de cette ingénieuse allégorie; on a représenté le Printems sous la figure d'un jeune homme paré d'une

guirlande de fleurs & qui aide à un belier, le premier des Signes que le Soleil parcourt dans cette saison, à le soutenir: Un autre jeune homme qui regarde fixément le Soleil & qui tient un feston d'épis, exprime l'Eté: on voit à ses pieds le *cancer*, Des balances & des raisins entre les mains du troisiéme génie désignent l'Automne, parce que c'est le tems des vendanges & que l'équinoxe d'Automne arrive précisement au moment que le Soleil entre au signe des Balances: par une raison toute semblable, la figure qui représente l'Hyver est accompagnée du Capricorne: c'est la seule qui soit couverte d'une drapperie, sous laquelle elle semble se vouloir mettre à l'abri des rigueurs du froid. Tous ces génies ont des aîles: ce sont celles du tems avec lesquelles se fait la course rapide des saisons, & qui les entraine dans le cercle de leur révolution.

Les symboles qui animent ces quatre figures expliquent suffisamment les sujets qu'elles représentent, mais supposé qu'il pût rester encore quelques doutes, ils se dissiperont dès qu'on jettera les yeux sur les quatre bas reliefs qui sont placés dans des espaces quarrés longs au-dessous de chaque niche; dans chacun de ces bas reliefs on voit des enfans qui s'occupent de ce qui peut faire l'objet de leur amusement dans les diverses

saisons. Les uns rassemblés dans un jardin, attachent aux arbres des guirlandes de fleurs & se couronnent de roses, d'autres font la moisson, quelques uns jouent avec un jeune bouc avide de manger des raisins ; & les derniers sous une tente & près du feu, cherchent à se garantir du froid de l'Hyver.

Si l'on a rendu justice à la variété & à la naiveté des attitudes des génies, on n'a pas donné moins de louanges à la richesse des compositions de ces bas reliefs ; le travail en a paru aussi recherché, & aussi spirituel que la matiére pouvoit le comporter ; car ces bas reliefs, ainsi que les figures & toutes les autres sculptures qui entrent dans la décoration des deux aîles de la Fontaine, ne sont qu'en pierre de Tonnerre qui a le grain assés fin & qui est fort blanche, mais qui n'a pas à beacoup près la fierté du marbre, seule matiere digne d'occuper un excellent cizeau ? quel dommage qu'elle soit si rare pour nous !

Ce que j'ai oui beaucoup priser par les véritables connoisseurs, & ce qui fait en effet que l'œil, en considérant ce bel Edifice, jouit d'un agréable repos, c'est la justesse & l'élégance des proportions ; c'est le parfait rapport de toutes les parties les unes avec les autres ; c'est que tout y prend la forme piramidale si recommandée, si bien mise en pratique par le fameux *Michel-Ange*. De quel-

que côté que vous vous tourniez ; quelque partie que vous embrassiez, la disposition de tous les objets vous dessine toujours une piramide, & cependant cet artifice est voilé avec tant d'adresse, qu'il faut en être averti ou être plus qu'initié dans les Arts pour l'appercevoir.

Permettez-moi d'ajouter encore une réflexion que je n'ai pas fait seul ; je trouve que la grande richesse de cet Edifice vient de son extrême simplicité, & si je ne me trompe, j'y vois éclater de toutes parts ce goût de l'antique, ce goût solide & sage que donne seule l'étude de la belle Nature. Peut-être me laissai-je emporter par trop de zéle. J'ose cependant former ce présage, qu'en tout tems, qu'en tous lieux cet excellent goût prédominera, & que toutes les fois que des idées trop composées & trop éloignées du vrai voudront prendre le dessus il les éclipsera. Que quelques modernes, & même des Sculpteurs de nom se soient laissés séduire par un brillant que semblent jetter dans la composition certains tours & certaines licences qui paroissent empruntés de la peinture, il n'en est pas moins vrai, quand on rappelle les choses à leur véritable fin, que ce ne soit une erreur. La peinture & la sculpture sont deux sœurs qui ont le même objet d'imitation, & qui marchent vers le même but,

mais leurs allures sont bien differentes. On a blâmé avec raison les Peintres qui ont traité leurs tableaux dans le goût de la Sculpture ; on leur a reproché la pesanteur & de n'avoir pas mis assés d'air dans leurs ordonnances ; un Sculpteur qui se proposeroit pour modéle le *faire* d'un Peintre, tomberoit-il dans un moindre défaut, & seroit-il plus excusable ?

Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous rendre compte de ce qui s'est passé à la réception de ce grand & bel ouvrage par la Ville : M. le Prevôt des Marchands, & Messieurs les Echevins ne se sont pas contentés de témoigner à l'habile homme qu'ils avoient employé, leur extrême satisfaction : ils ont cru devoir y joindre une récompense digne de la magnificence de la premiere Ville du Royaume.

Avouez, Monsieur, que je ne pouvois mieux finir ma Lettre. J'ose présumer que vous avez présentement oublié tout mon tort, & que vous continuerez d'être persuadé de la sincerité des sentimens pleins d'estime avec lesquels j'ai toujours été, Monsieur, &c.

A Paris ce 1. Mars 1746.

A Madame L. M. D L. R. U. F. Chef d'Escadre dans l'ordre de la Félicité.

JE ne briguerai point le stérile avantage
Dont vous dotez vos Chevaliers,
Et l'ancre de vos Mariniers
Ne fera jamais mon partage.

Que me sert le signe trompeur
D'une félicité parfaite,
Quand je sens au fond de mon cœur
Que mon ame est peu satisfaite ?

Vous avez prodigué ce titre fastueux
A mille Chevaliers d'élites,
Mais entre tant de prosélites
Combien avez-vous fait d'heureux ?

Par M. de la Soriniere.

MADRIGAL sur les grands yeux d'Uranie, par M. de la Soriniere.

LOrsque l'Amour sur le plus beau modéle
Coupa vos yeux, il avoit son dessein ;
L'enfant disoit, car il est bien malin,
Faisons-les grands, si grands que la pucelle
Puisse y loger l'Amour & tout son train.

EPIGRAMME *sur un vieux Poëte.*

DAmon dont je respecte l'âge
S'est déclaré Poëte à quatre-vingt deux ans ;
Je le respecterois encor bien davantage,
S'il eut conservé son bon sens.

MADRIGAL tiré de l'Italien *Felicé chi vi mira.*

HEureux qui voit tes yeux !
Heureux qui les admire !
Mille fois plus heureux
Qui pour ces yeux soupire !
Mais pour faire un parfait bonheur
Il est une autre chose,
C'est de voir soupirer ton cœur
Et d'en être la cause.

EPITRE à M. l'Abbé H***.

AUprès d'un petit lit, vrai Temple d'Hyménée,
Sur un trépied assis je coule ma journée,
Soit que le doux Zéphir ou le sombre Aquilon
Fasse rire ou pleurer l'équivoque horison :
Là, m'instruisent ces morts dont plus de mille années
Ont toujours respecté les célébres trophées,
Et dont je veux, ami, te faire lestement
En quelques bouts-rimés le court dénombrement.
Dessous l'habit rongé d'un vieux parchemin jaune
Se montre en belle humeur ce ribaut de Pétrone ;
Inventeur (1) rafiné de sales voluptés,
Qui fait d'affreux portraits adorer les beautés ;
Qui sous le voile impur d'une fine Satyre
Fait frémir des excès du Tyran qu'il inspire.
Auprès de ce cynique (2) & séduisant vaurien
Paroît bien étoffé le mordant Lucien ;
Plus fort que les Titans il brave le tonnerre,
Se rit de Jupiter, nargue toute la terre,

(1) *Tacit. 16 Annal.*
(2) *Terent. Maur.*

Plus loin en même rang s'offre l'aimable Auteur
Qui de *tristes* diserts réjouit son lecteur,
Qui par les traits touchants d'une tendre Elégie,
Interesse aux malheurs d'un être de génie :
Aux accents variés de sa flexible voix,
Virgile unit les sons de champêtres haut-bois,
Et du galant éclat de la métamorphose
Seme les chastes vers que son Damon compose.
Dessous eux Juvenal, Censeur universel,
Répand sur ces Ecrits à pleines mains le sel ;
Puis Perse & Martial d'une caustique plume
Font couler de leur fiel la discrette (1) amertume :
Tandis que dans Lucain le crime sçait calmer
Les troubles qu'en son sein la paix (2) osa former,
Horace des doux sons de sa mignonne Lyre
Fait aimer les écarts d'un sublime délire ;
Quint-Curce à son Héros pour la postérité
Paye l'heureux tribut d'un encens mérité.
Pour punir les Auteurs des maux de leur Patrie,
Tacite & Tite-Live éternisent leur vie.
Quintilien nous dit d'être ce qu'il n'est pas. (3)
Cicéron veut envain qu'on marche sur ses pas.
Térence au naturel les hommes fait paroître.
Séneque (4) nous dépeint tels que nous devons être ;
Ausone le galant, Plaute le naturel,

(1) *Pline le jeune.*
(2) *Le Triumvirat.*
(3) *Orateur.*
(4) *Moral.*

1234 lui en donne 12 à 13 d'Episcopat & n'en laisse que deux pour son successeur, puisque ce dernier quitta l'Evêché en 1236, comme on l'a vû. Voilà par là les deux propositions que j'ai avancées entierement éclaircies & prouvées d'une maniere qui me paroît concluante. Il ne me reste qu'à répondre à une objection qu'on me peut faire.

Depuis la translation de Philippe le Berruier à l'Archevêché de Bourges, me dira-t-on, jusqu'à Guillaume de Bussy que les Analistes de l'Eglise d'Orléans ne font siéger qu'en 1238, il s'est passé deux années ? Cet intervale se trouve naturellement rempli par Philippe de Jouy; si on l'en ôte comment y suppléer ? Admettra-t-on un troisiéme Evêque du nom de Philippe ?

Non, & la réponse est facile, puisque le Siége Episcopal d'Orléans vaqua pendant tout ce tems-là. Ce n'est point ici une simple conjecture, je le prouve par les Actes suivans. Le premier est un *vidimus* de Lebert Doyen d'Orléans du mois de Fevrier 1237, étant au Cartulaire de S. Mesmin, le second des Lettres de l'Official de l'Archidiacre de Baugency du mois de Septembre en la même année, étant au Trésor de l'Abbaye de Baugency, donnés l'un & l'autre *vacante Sede Aurelian.* Ainsi qu'un Acte de l'Archidiacre d'Orléans portant transaction

EXTRAIT D'UNE LETTRE *écrite aux Auteurs du Mercure au sujet de l'emploi des 20000 livres.*

VOici le plan que je proposerois à cet homme zélé pour son prochain ; je lui conseillerois en premier lieu de ne faire aucune fondation, outre qu'un Administrateur avide ou négligent ne remplit jamais en entier les vûes du Fondateur, il est encore très-dangereux que l'amour propre & une certaine vanité ne guident la plûpart de ces établissemens, & ne fassent perdre ainsi une bonne partie du fruit de ces bonnes œuvres ; on perpétue son nom avec ses bienfaits, & souvent ne regarde-t-on les bienfaits que comme le moyen efficace de transmettre son nom à la postérité. Les aumones publiques sont bonnes, mais les secrettes sont bien plus excellentes, si la main gauche doit ignorer ce que fait la droite, combien plus ne doit-on pas craindre de faire du bien à la face de toute une Province, de l'annoncer publiquement, de le déposer dans des Actes authentiques, de prendre enfin une voye où les témoins sont nécessaires pour la validité de l'aumône qu'on a dessein de donner ? Je voudrois

drois donc que l'on fut soi-même le dispensateur de ses charités & que l'on n'y consacrât pas seulement le revenu de ces 20000 livres, mais que l'on ébrechât même le capital, si certaines circonstances l'exigeoient.

Je sçais une famille honteuse, que le souvenir d'une fortune passée, rend encore plus misérable, par l'impossiblité où il la met de gagner sa vie; alors au lieu d'une aumône modique j'en donnerois une abondante, je ferois à ces personnes un petit établissement, je leur fournirois le chauffage, je payerois leur loyer, j'emploirois mes soins, mon crédit, mon bien même pour procurer quelqu'emploi honnête & lucratif qui pût les soutenir.

Une fille d'honneur & de famille, douée d'esprit & de beauté, n'a plus aucune ressource pour vivre; un pere dissipateur a consumé le peu de bien qui auroit pû suffire à son entretien, son nom, sa naissance l'empêchent d'embrasser la condition basse de domestique qui est le seul parti qui lui reste; sur le bord du précipice sa frele vertu est prête à succomber; on lui a fait des propositions, des avances dangereuses, elle a eu de la peine a y résister; sa bouche a dit non, peut-être, son foible cœur a-t-il en secret démenti ce langage; une mere sur le déclin de l'âge, & vertueuse le voit, le sçait;

elle en gemit amerement ; son amour pour sa fille, l'horreur du crime qu'elle est prête à commettre lui ferment la bouche & lui déchirent les entrailles ; elle est prête à expirer de douleur : je courrois vers cette jeune personne, j'y courrois dès que j'en serois informé, j'y courrois le matin, le soir, la nuit même, & après avoir pourvû à ses besoins les plus pressans, ou je lui donnerois une aumône pour lui faciliter l'entrée dans un Monastere, ou si elle n'avoit aucune inclination pour cet état, je lui louerois une boutique, je lui en avancerois le fonds, je le lui donnerois même s'il étoit néceffaire.

Une mauvaise récolte vient à faire hausser le prix du bled & de toutes les denrées, le mendiant, le pauvre laboureur sont sans secours, ils ont une famille qui leur demande du pain, & ils n'ont pas de quoi la satisfaire, j'ouvrirois alors mes greniers, je vendrois du bled à ces misérables à un très-vil prix, par là j'étoufferois leurs plaintes & leurs murmures, souvent, ou pour mieux dire, toujours criminels, je previendrois ce désespoir auquel ils sont prêts à s'abandonner.

Un artisan obéré qui a de la peine à se nourrir du travail de ses mains, est prêt à perdre le peu qu'il peut avoir ; des créan

ciers avides le pressent, lui font saisir ses biens, je le sçais, & sans examiner si c'est sa faute qui l'a rendu misérable ou non, je les satisfais, & ainsi j'évite à cet homme l'ignominie de la prison, j'empêche le cours de ces intérêts que l'impossibilité de payer fait bien-tôt monter plus haut que le capital.

Je choisirois deux jeunes pauvres, je prendrois soin de leur éducation, comme s'ils étoient mes propres enfans, je les avancerois, je les établirois, je ferois passer en secret à ce Curé congruiste qui ne peut vivre de sa Cure, tous les secours dont il auroit besoin, je chargerois rogatoirement mon héritier d'avoir la même attention; quels trésors de graces une pareille conduite n'attire-t-elle pas sur la tête de celui qui la pratique.

La charité est ingénieuse; elle trouve mille moyens de se satisfaire; les occasions ne manquent jamais à un homme qui a un véritable zéle, mais je voudrois toujours qu'on fit pendant sa vie autant d'aumônes qu'il seroit possible, sans attendre après sa mort: *melius est nunc tempestivè providere & aliquid boni prætermittere, quam super aliorum auxilio post mortem sperare.* *

* Imitatio Christi Liv. 1 Ch. 23. Sect. 5.

Veut-on absolument des fondations? je les ferois de cette maniere; j'emploirois la somme de 20000 livres à doter quelque Hôpital considérable, & connu par la vigilance de ceux qui le gouvernent: & comme les pauvres n'y manquent jamais de la nourriture terrestre, je songerois à leur procurer la spirituelle; j'y fonderois deux places qui seroient accordées à de pauvres Ecclésiastiques au choix & à la nomination de tous les Administrateurs; ils y seroient entretenus à la charge de distribuer soir & matin & plusieurs fois le jour la parole de l'Evangile aux malades de cet Hôpital, de les exhorter en particulier, de leur faire des lectures chrétiennes, de les consoler dans leurs afflictions, de prévenir leur desespoir, de leur représenter leurs souffrances comme venant de la main de Dieu, & de leur faire trouver ainsi dans une occasion de péché une occasion de graces & de salut: ah! combien de malades livrés à eux-mêmes & aux cruelles douleurs d'une fiévre ardente, ou d'une maladie de langueur, maudissent en secret la divine Providence de la rigueur de leur sort! ces Ecclésiastiques se sanctifieroient, ils sanctifieroient les autres.

Si l'Hôpital n'étoit pas bien considérable, je conseillerois de n'établir qu'une place d'instruction, & de consacrer ainsi l'autre

Vanter, cherir, embrasser l'indigence
De mes tendres secrets te faire confidence,
Et tu me fais refus de tes moindres faveurs!
Ingrate, va, je renonce à te suivre;
J'abhorre de ton Art les séduisans attraits;
De la Prose en ces mots reconnois-tu les traits?
Eh bien! elle est ma Reine; à ses soins je me
livre.

SUITE de l'Histoire Universelle de M. de Voltaire Historiographe de France & l'un des Quarante de l'Académie Françoise.

CHAPITRE XXIV.

Conquête de l'Angleterre par Guillaume Duc de Normandie.

TAndis que de simples citoyens de Normandie fondoient en Italie des Royaumes, leurs Ducs en acquéroient un plus beau sur lequel les Papes prétendirent le même droit que sur Naples & Sicile.

Après la mort d'Alfreld le Grand arrivée en 900 l'Angleterre retomba dans la confusion & la barbarie. Les anciens Anglois, Saxons, ses premiers vainqueurs, & les Danois ses Usurpateurs nouveaux s'en disputoient toujours la possession, & de nouveaux pi-

LE RAT ET LA PIE.

FABLE.

On raconte que Dame Pie
Se moquoit d'un Rat son voisin ;
Que fais-tu dans la vie,
Disoit cette harpie ?
Eh ! Bon Dieu ! tu n'es propre à rien.
Je fends les airs d'une course rapide,
Je vas, je viens, je voyage partout ;
Pour toi pauvre animal timide,
A peine sors-tu de ton trou.
Elle joignit à ces mots l'insolence,
Et donna plusieurs coups au Rat,
Qui jura
Tôt ou tard d'en tirer vengeance.
A quelque tems de-là ; c'étoit huit jours après ;
Comme il traversoit les forêts,
S'étant fourvoyé par mégarde.
Il vit la dame babillarde
Prise dans des lacets.
Elle fut bien ravie
Qu'il vint pour lui donner secours,
Et le pria de lui sauver la vie,
Mais il fut sourd à ses discours :

C'est le Ciel qui te châtie.
Tu te moquois de moi, lui dit-il, l'autre jour,
Mais aujourd'hui c'est mon tour.
Ah! tire moi d'ici, voisin, je t'en conjure;
Rien ne pourra jamais alterer l'amitié,
Que dans ce moment je te jure;
Que mes malheurs excitent ta pitié:
Elle eût beau faire; elle eût beau dire;
Le Rat n'en fit que rire.
Romps, lui dit-il, toi même ton lien,
Car pour moi, tu le sçais, je ne suis propre à rien:
Et là-dessus notre Rat se retire.

Il faut entretenir tout le monde avec soin;
Et ne se moquer de personne:
Quand le bonheur nous abandonne,
Sçait-on de qui l'on peut avoir besoin?

Par M..... de Châlons sur Marne.



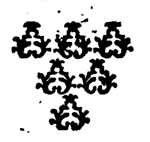
LE THON ET LE DAUPHIN.

FABLE.

Un Thon que poursuivoit dans la mer un
Dauphin,
Fut jetté par une tempête
Avec lui sur un roc voisin;
Aussi-tôt retournant la tête,
Et voyant périr le marin,
Ah! je ne me plains plus, dit-il, de mon destin;
Et le sort que la mort m'apprête
Ne peut me causer de chagrin,
Puisqu'il est aussi de la fête.

Ce souhait de nos jours hélas! est trop commun:
Petits & grands, non il n'en est pas un
Qui ne souffre ses maux avec plus de courage
Quand son rival avec lui les partage.

Par le même.



Vaisseaux ni de soldats. Il aborda sur les côtes de Sussex, & bientôt après se donna dans cette Province la fameuse bataille de Hastting qui décida seule du sort de l'Angleterre. Les Anglois ayant le Roi Harald à leur tête, & les Normands conduits par leur Duc combattirent pendant douze heures; la Gendarmerie qui commençoit à faire ailleurs la force des armées, ne paroît pas avoir été employée dans cette bataille; les chefs y combattirent à pied; Harald & deux de ses freres y furent tués; le vainqueur s'approcha de Londres, faisant porter devant lui une Banniere bénite que le Pape lui avoit envoyée. Cette Banniere fut l'Etendard auquel tous les Evêques se rallierent en sa faveur; ils vinrent aux portes avec le Magistrat de Londres lui offrir la Couronne qu'on ne pouvoit refuser au vainqueur.

Guillaume seul gouvernoit, comme il avoit sçû conquerir; plusieurs révoltes étouffées, des irruptions des Danois rendues inutiles, des Loix rigoureuses durement exécutées signalerent son régne; anciens Bretons, Danois, Anglo-Saxons, tous furent confondus dans la même servitude; les Normands qui avoient part à sa victoire partagerent par ses bienfaits les Terres des vaincus. De-là ces familles Normandes, dont les descendants, ou du moins les noms



REFLEXIONS

Sur les âges de l'homme, à M. Calandrini Professeur en Philosophie à Genéve.

QUE devient de nos prés la riante verdure?
Et des fleurs la riche parure,
Philoméle de ses concerts
Ne rejouit plus la Nature;
Ces paisibles ruisseaux dont l'onde vive & pure
Serpentoit sur des tapis verds,
Et qui de cent objets divers
Nous offroient l'aimable peinture,
Aujourd'hui d'une écorce dure
Sont envelopés & couverts.
Le seul Aquilon dans les airs
Fait entendre un affreux murmure
Et change nos champs en déserts,
Ah! que cette fidelle image
Nous représente bien le cours
Des heureux & des tristes jours
Dont notre vie est l'assemblage.
L'homme dans le printemps de l'âge
Ne respire que badinage;
Les jeux, les ris & les amours

Semblent venir lui rendre hommage,
Et semer de fleurs son passage;
Si ce temps fortuné pouvoit durer toujours,
Qu'il seroit doux d'en faire usage!
On voit la jeunesse volage,
Aller de désirs en désirs,
Et pour commencer d'être sage,
Attendre la fin des plaisirs;
Tel le Papillon infidéle
Court & vôle de fleurs en fleurs:
Celle dont-il reçoit les plus tendres faveurs,
Lui paroît toujours la plus belle,
Et chaque Aurore renouvelle,
Son inconstance & ses ardeurs.
Mais lorsque de l'Eté les brulantes chaleurs
Echauffent nos esprits & le sang de nos veines,
L'homme, séduit par des lueurs,
N'embrasse que des ombres vaines
Sous le fantôme des grandeurs,
Et suivant au hazard des routes incertaines,
Il est le jouet de l'erreur,
Et ne rencontre que des peines
Lorsqu'il croit trouver le bonheur.
D'un voile ténébreux masquant son injustice;
D'honneur il paroît revêtu,
Et des couleurs de la vertu
Sa main ose parer le vice.
De ses vastes projets la folle vanité

Lui creuse l'affreux precipice

Qui fait la honte & le supplice

D'un téméraire orgueil & de l'iniquité.

Dans un âge plus mûr l'homme craint l'indigence ;

Méprisant les trésors qui sont en sa puissance,

Pour les biens qu'il n'a pas son cœur est agité,

Et de la soif de l'or sans cesse tourmenté,

Même au milieu de l'abondance,

Il éprouve la pauvreté.

L'or n'est que trop souvent l'instrument de nos crimes ;

Par des moyens illégitimes

On sçait de ses projets couvrir l'iniquité

* Tel un Roi cruel & perfide,

Séduisant le Romain de ses trésors avide,

De tous ses attentats obtint l'impunité.

Ainsi par sa propre foiblesse

L'homme facilement séduit,

Fuit la verité qui le blesse ;

Et des douceurs de la sagesse

Il ne recueille l'heureux fruit,

Que lorsque la froide vieillesse

* *Jugurtha Roi de Numidie, après avoir tué ses freres & s'être emparé de leurs Couronnes se procura assés long-tems l'impunité de ses crimes en corrompant les Généraux Romains qui étoient envoyés pour le punir.*

Annonce la fatale nuit,
Qui nous couvrant d'une ombre épaisse,
Eclipse le jour qui nous luit.
Notre plaisir, notre tristesse,
Dans la nuit du tems confondus,
Loin de nous s'écoulent sans cesse,
Et bien-tôt ils ne seront plus.
Tel un torrent dans les collines
Ne respecte pas plus les fleurs
Que les ronces & les épines,
Et laisse par tout des ruines,
Tristes effets de ses fureurs.
L'Homme pour fixer ses années,
Par un cours rapide entraînées
Feroit d'inutile efforts;
Le temps détruit tous les ressorts
De notre fragile machine,
Et rompant les heureux accords
Qui joignent & l'ame & le corps,
A pas certains nous achemine
Dans le sombre séjour des morts,
Et nous rend à notre origine.
Enfin fatigués de courir
Après de faux plaisirs dont notre ame étoit yvre;
Nous voulons commencer à vivre,
Lorsqu'il faut penser à mourir;
L'esprit détrompé des chimeres
Que le temps fait évanouir,

Ne se laisse plus éblouir
Par des grandeurs imaginaires,
Ou par des beautés passageres,
Dont il se flatoit de jouir.
Il voit que ces plaisirs ont des aîles legéres ;
Heureux, si les Beaux Arts ; & les vertus sincéres
Etoient seuls l'objet de ses soins !
Mais hélas ! il n'en est pas moins
Esclave des erreurs grossiéres,
Et sujet à de faux besoins.
L'Homme marche à tâtons au bord des précipices ;
Il ne fait que changer de vices.
Tantôt la fiere ambition
Lui prépare mille supplices ;
Tantôt quelqu'autre passion
L'entraîne par ses artifices :
Presque toujours l'opinion
Le meut au gré de ses caprices ;
De préjugés trompeurs l'homme est environné,
Il est sur chaque objet incertain, étonné ;
A peine une foible lumiere
Des malheureux mortels éclaire la carriere.
Cependant notre orgueil se flate de sçavoir
Quelle est des élémens la forme & la matiére,
Et s'élevant du sein de la poussiere,
L'esprit humain veut concevoir

La fabrique des Cieux & de la Terre entiere :
Il veut tout connoître & tout voir,
Et nous ignorons la maniere
Dont notre corps peut se mouvoir.
Apprenons que notre devoir
Est de respecter les limites
Que le Ciel lui-même a prescrites
Et qui du Créateur nous prouvent le pouvoir.
Oui, dans son arrogance extrême
L'homme décide en arbitre suprême
Sur l'ordre & les ressorts divers
Qui composent le beau systême
De ce magnifique Univers,
Et dans ses dangereux travers,
Il rapporte tout à lui-même.
Ah ! plûtôt soumis, satisfaits,
Faisons un usage modeste
Des divers talens, des bienfaits,
Que repand la bonté céleste,
Et dont nous sentons les effets.

Toi, dont le goût exquis égale la science,
Daigne pardonner mes écarts ;
Tu connois de nos vers les régles, la licence ;
Calandrin, ton intelligence
Perce audelà de tes regards.
De la fine Géometrie
Tu pénétre les profondeurs,
Et peintre ingenieux des mœurs,

Tu sçais de l'humaine folie
Découvrir toutes les erreurs
De nos divers devoirs tu montres l'harmonie ;
Et de plus aimables couleurs,
Tu nous peins toutes les douceurs
Dont la vertu seroit suivie
Si l'ordre regnoit dans nos cœurs.
Puissions nous desormais en gouter tous les charmes,
Puissions nous constamment en respecter les droits ;
Et loin du bruit affreux des armes,
L'esprit tranquile & sans alarmes,
Cultiver les Beaux Arts à l'ombre de nos loix.

A Geneve ce 2 Octobre 1745. J. B. Tellet.



SUR L'AMITIE

*à M. D***

POUR peindre l'Amitié ? sçais-tu ce qu'il faut faire
Il faut avoir l'original,
Car sans lui tu la peindrois mal,
Et tu ne tracerois ; D** qu'une chimére ;
Mais pour t'épargner la longueur

D'une recherche difficile,
Je vais t'enseigner son azile;
Tu le trouveras dans mon cœur.

Par le même.

EPITRE à M. le Docteur B * *

AMis, de tes conseils je connois l'équité;
Charmé des plaisirs légitimes,
Tu sçais par de sages maximes
Conduire à la félicité.
Joüet d'un sort cruel, le désir & la crainte
Troubloient le repos de mes jours;
Accablé sous le poids d'une dure contrainte
Je cherchois envain du secours;
De mille soins cuisans mon ame étoit atteinte;
Et de mes noirs chagrins rien n'arrêtoit le cours.

Je te connus alors: une aimable indolence,
Compagne de la paix, te suivoit en tous lieux.
Sur ton front brilloit l'innocence,
Telle qu'on la dépeint chés nos premiers ayeux,
Lorsque contens des biens laissés en leur puissance
Ils conversoient avec les Dieux.

Tes discours, tes conseils sçurent tarir mes larmes;
Des soucis dévorans tu me montras l'érreur,
Et rallumant l'espoir presque éteint dans mon coeur,
Tu dissipas ces frivoles allarmes;
Et dès-lors de la paix connoissant tous les charmes,
J'en fis tout mon bonheur.
Désormais de mon sort je serai seul le maître,
Et selon mes besoins étendant mes désirs,
Dans un lieu riant & champêtre,
Au gré de mes souhaits, je sçaurai faire naître
De vrais & d'innocens plaisirs.

C'est là que mon esprit tranquile
Loin du bruit des Cités a fait choix d'un azile;
Fuiant des passions le joug imperieux
C'est-là qu'une lecture utile,
La culture des fleurs rendront mon domicile
Digne de devenir la demeure des Dieux.

Le monde offre à nos yeux une belle peinture;
Les objets ont un fard qui couvre leurs défauts;
Partisan des beautés de la simple Nature,
J'aime encor mieux les bois, les prés & les ruisseaux,
Que ces lieux trop peuplés où l'art & l'imposture
Sous des biens apparens nous cachent de vrais maux.

A l'ombre d'un tilleul, au bord d'une fontaine,
Je ris des vains amusemens
De ces foibles mortels que l'on voit sur la scéne
Etaler tous les sentimens
Qu'excitent tour à tour & l'amour & la haine,
Des cœurs passionnés honteux égarements.
De ces heureux valons fuit l'aveugle avarice;
L'orgueil est ici détesté;
Du souffle empoisonné du vice
Cet hameau n'est point infecté;
Fidéle aux loix de la simple équité
L'habitant vit sans artifice
Au milieu d'une douce & sage égalité.
Jamais l'ambition, la cruelle injustice
N'ont souillé de ses mœurs l'aimable pureté.

Mille petits oiseaux animant leur ramage,
De leurs tendres chansons font retentir les airs;
Zéphir leur répondant au travers du feuillage,
Mêle son souffle à leurs concerts.
Tout présente en ces lieux une riante image.

Que j'aime à voir de ces ruisseaux
Couler les ondes fugitives,
Et les fleurs qui sont sur leurs rives,
Se multiplier dans les eaux!

Ici quand la naissante Aurore
Invite le soleil à repandre son cours,

J'espere que le jour qui commence d'éclore
Sera le plus beau de mes jours.

Ah ! des douceurs de l'esperance
Si l'homme connoissoit le prix
Il n'auroit plus que du mépris
Pour cette courte & foible jouissance
Des biens dont son cœur est épris.

Toi dont l'ame pure, éclairée,
Aux préjugés trompeurs ne s'est jamais livrée
Toi dont j'admire la candeur,
Cher ami viens dans ce bocage,
A la pure vertu rendre un sincére hommage,
Ici, la vérité triomphe de l'erreur.
C'est dans ce lieu que l'homme sage.
Jouit d'un solide bonheur.

A Genteux près de Genéve ce 1 Octobre 1745.

DE'CLARATION

d'un amant à sa maîtresse.

POur vous ma tendresse est extrême ;
Si vous y repondiez de même,
Si touché de ma vive ardeur,

Votre cœur confessoit qu'il m'aime,
Que ne feroit pas mon bonheur !
Mais d'un aveu si téméraire
Ne vous allez pas allarmer ;
Mon amour est tendre & sincére ;
Ainsi que vos yeux sçavent plaire,
Mon cœur, belle Iris, sçait aimer.

Par le même.

CE PETIT OUVRAGE fut fait après la maladie du Roi, & à son retour de l'armée:

UN jeune Prince qui fait les délices d'une Nation puissante, & qui est le fils d'un des plus grands Rois de la Terre, s'entretenoit il y a quelque tems sur differentes matiéres avec deux ou trois Seigneurs de sa Cour.

L'un deux en parlant de l'Empereur Auguste rapporta de lui une action généreuse, qui, comme il arrive assés souvent en pareil cas, fut comparée à des actions à peu-près du même genre, & qui insensiblement fit naître une question bien intéressante.

Il s'agissoit de sçavoir en quoi consistoit la véritable grandeur d'un Prince, & le quel

de tous les Rois que nous vante l'Histoire, étoit celui dont la mémoire méritoit le plus de respect & de vénération : Chacun pense à sa maniere, & il paroissoit que les sentimens alloient être assés partagés là-dessus, lorsqu'on vit entrer un autre Seigneur qui tenoit des papiers à sa main : je viens, dit-il au Prince, de rencontrer un inconnu qui m'a prié avec instance de vous présenter ce Manuscrit, & qui s'est retiré ensuite sans me rien dire davantage. Je n'ai pas crû devoir vous le donner sans sçavoir à peu près dequoi il s'agissoit; j'en ai lû les premieres feuilles qui m'ont assés amusé, & je vous l'apporte; il n'est pas long, Prince, & si vous souhaitez d'en entendre la lecture, je vais vous la faire moi-même : le Prince y consentit; on ne songea plus à la question qu'on avoit voulu d'abord agiter; on lut, & voici mot pour mot ce qui étoit contenu dans le Manuscrit dont j'ai une copie & que l'Auteur lui-même m'a permis de donner au public.

» Le fils d'Ulisse n'est pas le seul Prince » avec qui Minerve, la Déesse de la Sagesse, » ait bien voulu voyager pour l'instruire : on » sçait par d'anciennes relations qu'elle a » pris autrefois le même soin du fils d'un Roi » des Gaules.

» Ce fut sous la figure de Mentor qu'elle

» accompagna Télémaque ; ce fut sous
» celle du sage Hermas qu'elle suivit Fran-
» cus (c'est le nom du jeune Prince dont
» nous parlons, qui n'étoit point encore sor-
» ti du lieu de sa naissance, & que son pere
» envoyoit à la Cour d'un Roi fort âgé, qui
» en qualité de parent demandoit à le con-
» noitre, qui n'ayant point d'enfans lui des-
» tinoit sa succession, & qui vouloit le mon-
» trer à ses peuples avant que de mourir.)
» Francus partit donc avec le sage Her-
» mas qui fut chargé de le conduire. Ce
» Prince avoit naturellement beaucoup
» d'esprit & les inclinations les plus nobles ;
» il n'y avoit rien de grand & de vertueux
» qu'on ne dût attendre de lui, pourvû qu'il
» ne se méprit point dans le choix des Ver-
» tus ; car il y en a de fausses qui ne sont que
» des vices imposans & superbes ; en un mot
» l'orgueil a les siennes, & c'est précisément
» avec une ame haute, qu'un jeune Prince
» sans expérience peut s'y tromper ; mais
» c'est à quoi Francus n'étoit pas exposé avec
» son guide qui avoit de grandes vûes sur lui,
» & qui n'attendoit que l'occasion de les lui
» déclarer. Ils étoient au dixiéme jour de
» leur départ, & ils traversoient le matin
» une vaste plaine où l'on pouvoit voir en-
» core assés distinctement la forme d'un
» camp. Francus s'arrêta & parut examiner

» avec attention. Voici un lieu célébre ; » mais que l'humanité rend triste à voir, » tout intérêt de Patrie à part, lui dit Her- » mas; du tems de votre ayeul, deux nom- » breuses armées s'y sont trouvées assem- » blées l'une contre l'autre; elles en vinrent » aux mains ; le carnage y fut terrible, & » votre ayeul après bien du sang répandu » y remporta une victoire complette qui lui » soumit toute une Province.

» Que ce fut un beau jour pour lui, s'é- » cria Francus avec un espéce de transport ! » quand me verrai-je à mon tour à la tête » d'une armée? Hermas sourit de ce discours. » Il vous tarde donc déja de conquérir & de » vaincre ? lui dit-il, est-ce là la gloire qui » vous touche le plus ? Oui, je l'avoue, ré- » pondit Francus ; je n'en connois point de » plus digne de charmer un Prince, ni de » plus convenable au rang que nous tenons » sur la Terre. Il y a d'autres gloires pour le » reste des hommes; celle-ci n'est spéciale- » ment accordée qu'à nous ; les Dieux en ont » fait l'appanage de notre fortune. La gloire » de Cyrus, d'Aléxandre, de César, celle » de tous les Héros, voilà la mienne. Je » ne me sens point au-dessous d'eux par mon » courage, & quand je lis leur Histoire, je » brûle de les égaler par mes actions :

» Francus, lui repartit Hermes, en jettant

» en jettant sur lui un regard qui le pénétra :
» vous dites vrai, ceux dont vous parlez
» n'ont pas eû plus de courage que vous,
» & cela seul leur a suffi pour acquérir cette
» gloire qui vous charme ; mais il en est une
» infiniment plus rare, & sans comparaison
» plus respectable, qui ne s'acquiert qu'avec
» des vertus que ces simples Conquérans n'a-
» voient pas & que vous avez : cette gloire
» cherie du Ciel & de la Terre & que la rai-
» son même appelle gloire, voilà la votre,
» voilà celle dont les Dieux n'ont réservé la
» plénitude qu'à vos pareils, celle qui les fait
» ressembler à ces Dieux même. «

Où est elle donc, lui dit Francus ? en quoi consiste-t-elle ? vous me surprenez, je ne connois que celle des Heros que je viens de citer, c'est la seule gloire qui ait fait retentir le monde d'un bruit & d'une admiration qui durent encore : Je vous ai nommé mes Heros, Hermas, nommez moi les votres dont je n'ai point entendu parler. »

De ceux que vous appellez les votres, ou du moins de leurs semblables, on en a vû presque dans tous les siécles, lui dit Hermas ; à peine tous les tems en ont-ils montré quelques uns des miens.

On parle encore avec étonnement des votres ; il est vrai ; on se plaît à considérer leur gloire superbe & formidable ; tout a

plié sous eux ; on se met à leur place ; c'est de là qu'on les admire, & si à leur exemple vous ne voulez etre grand qu'au jugement de notre orgueil, il ne vous sera pas difficile d'être admiré comme eux.

Mais vos Heros punissent eux-mêmes la Terre de cette imprudente admiration qu'elle a pour eux, & loin de l'en punir à votre tour, c'est à vous, Francus, à l'en guérir pour jamais, à la désabuser de ces Heros qui la séduisent, à lui montrer à quelle gloire elle doit ses hommages ; il faut que la votre apprenne aux hommes à ne plus estimer dans les Princes que la véritable.

La gloire dont vous me parlez, mérite sans doute qu'on la préfere, dès que vous l'estimez tant, lui dit Francus, le sage Hermas ne sçauroit s'y méprendre, mais encore une fois je ne la connois point, & vous ne m'en dites pas assés pour achever de m'instruire.

Il n'est pas nécessaire de m'expliquer mieux, répondit Hermas, vous la verrez, Francus, vous la verrez avec celle de vos Heros, & je suis sûr que votre cœur vous avertira de ce qu'elle vaut ; vous n'aurez besoin que de lui pour sçavoir la distinguer vous même.

Je la verrai, dites-vous, repartit Francus avec surprise, je ne vous entends point, le

differentes espéces de gloire dont nous parlons peuvent-elles se voit autrement que dans l'Hstoire ?

Ne vous étonnez point de mon discours, lui dit Hermas ; mes pareils ont des connoissances qui les mettent au-dessus des autres hommes ; il ne nous est pas toujours permis de les manifester, mais les Dieux qui vous aiment & qui veillent sur vous, m'ordonnent aujourd'hui d'employer les miennes en votre faveur.

Oui, Prince, je sçais un lieu sur la terre où toutes les gloires de vos pareils existent personnifiées, mais où tous les hommes ne les apperçoivent pas de même.

L'avantage de les voir telles qu'elles sont, & de bien juger d'elles, n'est réservé qu'aux hommes vraiment généreux, qu'à ceux qui ont une véritable élévation dans l'ame ; tout mortel, ou tout Prince qui n'a que de l'orgueil, & qui n'aspire qu'aux suffrages du notre, qui est plus jaloux de surprendre notre estime que de la mériter, & qui s'imagine qu'on est grand quand on est célébre, celui-là voit mal les differentes sortes de gloires c'est la vanité de ses idées qui décide du jugement qu'il en porte.

Eh bien ! lui dit Francus, ce lieu dont vous parlez & où je dois m'instruire, puis-je me flater de le voir bien-tôt ? nous y allons,

répondit Hermas, je vous y méne depuis notre départ ; & nous y arriverons demain, mais votre suite nous géneroit, & je lui ai déja donné ordre de votre part de rester ce soir où nous nous arrêterons, & de nous y attendre.

Françus ne lui répondit qu'en l'embrassant ; je vous suis, lui dit-il, je me livre à vous avec autant de confiance que j'en aurois pour un Dieu même, qui seroit mon guide ; c'étoit l'impression de la Divinité présente qui le faisoit parler ainsi, & le lendemain, l'Aurore commençoit à peine à dissiper les ombres de la nuit quand ils partirent.

Ce n'étoit pas que la Déesse eût besoin d'aller loin ni de parcourir de grands espaces pour arriver où elle avoit dessein de mener Françus ; les Dieux font ce quils veulent, & le spectacle qu'elle lui destinoit pouvoit se trouver partout, elle étoit même rentrée sans l'en avertir dans les Etats de son pere, & cependant la Déesse feignoit de le hâter, pour lui cacher sa puissance, & lui persuader qu'il s'agissoit d'un vrai voyage.

Au sortir d'une assés grande forêt qui avoit borné leur vûe, ils apperçurent d'assés loin encore une enceinte qui contenoit de vastes édifices d'une Architecture extrêmement hardie quoiqu'irréguliere, mais dont plusieurs s'élevoient si haut, qu'on ne conce

de Conflans Ste Honorine, la même dont le fameux François Mansard, si curieux de bien faire, s'est autrefois servi pour le Château de Maisons; j'ai vû cette pierre prendre entre les mains d'un Appareilleur expérimenté des formes si exactes, un trait si précis, que mise en œuvre il n'est presque pas possible de discerner les joints des differentes assises; les paremens en sont si unis & si bien dressés, que le tout ne paroît faire qu'une seule masse. Je ne crois pas que depuis la belle façade du Louvre il se soit fait un Bâtiment avec autant de propreté que celui-ci.

Vous me direz, Monsieur, que dans ceci vous ne reconnoissez qu'un ouvrage purement Méchanique & dont vous n'étes que foiblement touché. Je vous connois: vous n'étes véritablement affecté que des seules opérations de l'esprit; il faut vous montrer l'homme de génie, vous offrir & vous faire goûter les fruits heureux de son imagination, pénetrer dans le secret de ses pensées & vous les développer: voila ce que vous demandez & je vais tâcher de remplir vos vûes: si je n'y réussis pas, n'en accusez que mon insuffisance.

Pour vous donner une idée plus nette de la Fontaine, dont j'entreprens de vous faire la description, je dois commencer par vous en tracer le plan, j'entrerai ensuite dans un

me de mon souffle, & que j'imprime sur ton front le sceau de l'immortalité.

Pendant qu'elle parloit, Francus qui la considéroit de plus près,. & qui déméloit mieux tout ce qui l'entourroit, sentoit déja diminuer son admiration pour *elle*; sa physionomie fiére lui paroissoit dure & même un peu féroce, & dans le nombre des personnages qui composoient sa suite, il en observoit quelques uns qui ne lui plaisoient pas: Apprenez-moi, je vous prie, lui dit-il, quelles sont ces figures hydeuses que j'apperçois parmi ces autres, & qui semblent vouloir échapper à mes regards: alors une de ces figures parla; puisque tu nous as remarquées, dit-*elle*, il nous est ordonné de te répondre: Je m'appelle l'Orgueil effrené, & celle-ci est la Cruauté inutile; c'est par moi qu'Alexandre alla subjuguer des peuples éloignés & tranquilles, c'est elle qui les égorgeoit dans leur fuite.

A quoi bon toutes ces questions, dit alors la Gloire dont il s'agissoit? on ne te dit là que la suite inévitable de mes avantures, je n'existerois pas sans cela: A ces mots une autre figure terrassée, à demi déchirée & en pleurs, fit entendre quelques gémissemens: Fuis, Prince, cria-t-elle ensuite, sauves toi du danger d'être tenté par cette funeste gloire, & vois l'état où tous ceux

qui l'ont suivie m'ont réduite; fuis, ne l'écoute point, c'est l'Humanité qui t'en conjure.

A peine achevoit-elle ces mots que la porte du Palais de cette Gloire s'ouvrit avec fracas, & laissa voir un spectacle effroyable.

C'étoit une immense étendue de Pays où triomphoient le ravage, la mort & les crimes.

Ah Ciel ! dit alors Francus, en s'écartant, à quelle odieuse Gloire m'arrêtois-je ici ? une autre aussitôt l'acueillit; c'étoit la Gloire d'un Heros du Nord : Viens suis moi, lui dit-elle, je suis moins étendue, mais je n'en suis pas moins étonnante. Non, lui repliqua-t-il, ta suite est à peu près la même, ou si tu veux que je te connoisse mieux, ouvres aussi la porte de ton Palais avant que je t'écoute.

Cette porte s'ouvrit en effet, & découvrit un Pays moins vaste mais aussi maltraité que le premier; à côté de ce Pays on en voyoit un autre qui paroissoit désert, où tout étoit triste, languissant & dépouillé.

Quelle est cette autre terre qui paroît, dit Francus, quelle espéce de malheur a-t-elle éprouvé ?

C'est la Patrie du Heros que j'ai illustré, répondit-elle. Sa Patrie ? reprit-il, a-t-il donc fallu que ton Heros la subjuguât pour en être le maître ? Non; répondit-elle, elle ne te paroît un peu fatiguée que pour avoir servi à ses exploits.

Sortons, dit alors Francus indigné, sortons de ces lieux, je ne puis les souffrir, je ne demanderois pour toute gloire que celle de venger la Terre de toutes les Gloires qui sont ici.

Il s'éloignoit en tenant ce discours, entrons dans ce petit sentier qui s'offre à nous, lui dit Hermas.

Ce sentier quoique d'abord un peu sombre, s'éclaircissoit à mesure qu'on avançoit, & il alloit enfin aboutir au plus beau Pays du monde, & qui étoit sous le plus beau Ciel.

A l'entrée de ce Pays ils virent une autre Gloire qui sourit avec douceur en les voyant, qui ne se vanta point, qui cependant avoit l'air noble & majestueux, & en même tems modeste; elle tenoit la Valeur d'une main & la sagesse de l'autre; tout ce qui l'entourroit étoit respectable; l'humanité que Francus venoit de voir si désolée, se retrouvoit ici, & n'y montroit qu'un visage où se peignoient la Paix, la satisfaction & la Joye.

Vous m'enchantez, lui dit Francus en l'abordant; on cesse d'aimer vos compagnes en les voyant de près, & vous enflammez ceux qui vous approchent.

Il se livroit donc au plaisir de la regarder, quand tout à-coup un nouveau spectacle vint le frapper; c'étoit une foule de guerriers qui

en accompagnoient un qui paroiſſoit leur maître ; ſa courſe étoit ſi rapide qu'ils avoient peine à le ſuivre, & il ſembloit aller punir un ennemi téméraire. Ce qui ſurprit le plus Francus, ce fut de voir à côté du Guerrier cette aimable Gloire à qui il venoit de parler, mais dont les traits auparavant ſi doux avoient alors je ne ſçais quoi de menaçant & de terrible.

Francus n'avoit pas eû le tems de reconnoitre le Guerrier qu'il avoit vû paſſer. Il avança dans le Pays, lorſque quelque tems après il en ſortit un cri général de douleur : Qu'entens-je ? dit-il à Hermas, qu'elle conſternation ſubite ſe répand ici ? dequoi s'agit-il ? où va ce peuple qui fond en larmes ? Il interroge alors tous ceux qu'il rencontre ; que vous eſt il arrivé ? leur diſoit- il, je vous vois troublez ; vous invoquez les Dieux, qu'elle eſt votre infortune

Hélas ! il ne vit peut-être plus, lui répondoient les uns ; nous allons le perdre ; crioient les autres : eh ! de qui donç parlez-vous ? répondoit-il à ſon tour : de lui ; eh ! de qui pourroit-ce être ſi non de lui, de ce Roi notre pere, notre ami, & notre maître ? Que l'ennemi eſt heureux, & que nous ſommes à plaindre !

Francus à l'aſpect d'une affliction ſi univerſelle, & dont il voyoit de ſi prodigieux

effets, ne pût s'empêcher de pleurer lui même, & de partager une tendresse dont il n'avoit pas eû encore la moindre idée.

Il continue d'avancer, & comme les instructions que lui donnoit Minerve devoient être rapides, sur la fin du *jour*, *il* vit la joye succéder insensiblement à l'affliction; il entendit un cri d'allégresse aussi général que l'avoit été le cri de douleur; il vit ce même peuple s'égarer dans les ravissemens; il vit des transports qu'une joye, même en démence, n'auroit pû imiter.

Francus étoit pénétré d'étonnement. Eh! quel est donc ce Roi si cher, & en même tems si intrépide & si glorieux? dit il dans sa surprise; quelle gloire que la sienne! je ne l'imaginois pas; puissent les Dieux m'en accorder une pareille: C'est celle de ton pere que tu choisis, & tu es actuellement dans son Empire, lui dit alors Minerve qui se manifesta: le Roi que tu allois trouver n'est plus; des Ambassadeurs arrivent demain à la Cour de ton pere, ils viennent de *la* part des peuples t'y reconnoître pour leur Maître; hâte-toi toi-même de rejoindre ton pere & profites des leçons que tu as reçues.

EXTRAIT d'une lettre de M. d'Arget Secretaire du Roi de Prusse au Baron de Sparre Ministre de S. M. R à la Cour de Suéde.

VOus ne devez pas douter de toute mon ardeur à chanter votre jeune Prince, & marquer la sincérité de ma joye sur un événement aussi heureux ; votre amitié m'en presse & les ordres de vos Dames suffiroient pour me décider, mais ma Muse ne seconde pas mon inclination ; j'ai fait des efforts qui n'ont pas réussi.

Pour célébrer le fils des Vertus & des Graces
J'ai vainement monté sur l'Hélicon :
L'aimable Ovide & le Chantre des Thraces
Ont présenté mes vœux au puissant Appollon :
Ami, m'a dit ce Dieu, ton zéle est témeraire ;
Dans tes vers ne crois pas peindre Adolphe en ce jour
Il faudroit les talens que réunit Voltaire
Pour rendre dignement tous les traits de l'Amour.

Les conseils d'un Dieu sont des Arrêts sans appel ; permettez-donc, mon cher Baron, que je me renferme dans la sincérité de mes vœux.

Que ſur ce Prince heureux la Nature raſſemble
Ses préſens les plus précieux !
Qu'il imite ſon pere & ſuive ſes ayeux !
Pour être Grand qu'il leur reſſemble !
* Le jour de ſa naiſſance eſt un jour fortuné
Dont je tire un heureux préſage ;
C'eſt le même où mon Roi par les Dieux fut donné ;
D'un régne glorieux cette époque eſt le gage ;
Toujours Grand dans la guerre & Grand dans le repos ;
Il a déja ſa place au Temple de Mémoire,
Et le jour qu'il naquit fut marqué par la Gloire
Pour la naiſſance des Héros.

* Le Prince de Suéde eſt né le 24 Janvier jour de la naiſſance du Roi de Pruſſe.





AD PRUDENTISSIMUM fortissimum Saxoniæ Comitem, nec non Franciæ Marescallum.

IN te fortunam virtus, prudentia casum,
Servilem superat spes generosa metum;
Te sequitur fortuna comes, prudentia ducit;
Nulla, nisi excipiam numinis arma, times:
Pergito, te quocumque vocat Rex, te duce miles
Victor ovat, Rex, te milite victor, erit.

Follet Musicien à Angers.

TRADUCTION.

TA valeur, fier Saxon, unie à ta prudence
Sçait bannir toute crainte au milieu des hazards;
Sur des projets certains fondant ton esperance,
Tu deviens tous les jours pour nous un autre Mars:
Ton nom seul t'annonçant aux deux bouts de la Terre,
T'a rendu formidable en tous tems, en tout lieu;

Plein d'un saint respect pour ton Dieu,
Ton cœur sçait tout braver excepté son Tonnerre.
Au bruit de tes exploits, sous un Roi glorieux,
Vole de victoire en victoire,
Sûr de vivre à jamais au Temple de Mémoire,
Ainsi que le soldat de vaincre sous tes yeux.

Par M. le Jolivet Benéficier de l'Eglise d'Angers.



NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

LE *Théatre Anglois tom. III.* L'accueil favorable que le public a fait aux deux premiers volumes de cet ouvrage étoit bien capable d'encourager le Traducteur à poursuivre son travail avec vivacité; voici un troisiéme volume, & l'on nous flate que nous n'attendrons pas long-tems le quatriéme qui sera peut-être imprimé dans le même tems que ce que nous écrivons ici.

M. de L. P. refute solidement dans une Préface judicieuse les objections que l'on avoit faites contre Sakespéar, car beaucoup

de gens qui ne jugent que par comparaison, sont toujours prêts à condamner ce qu'ils n'ont pas encore vû, & malheur à qui ose s'étendre au delà de la sphére étroite de leurs idées, dès-lors ils le croyent égaré, parce que leurs foibles yeux ne peuvent le suivre. Il ne faut faire aucun doute que la plupart des beautés qui sont dans Sakespear produiroient un grand effet sur notre Théatre, si elles étoient présentées avec assés d'Art, & les mêmes gens qui s'élévent contre, qui reclament l'autorité des régles Dramatiques pour combattre la raison, seroient émus comme les autres, & reviendroient peut-être de leurs préventions; en effet le raisonnement le plus convainquant que l'on put faire sur ce sujet, seroit une piéce où ces hardiesses seroient employées par un homme de génie: on n'auroit rien à répondre à son succès: c'est sur les exemples de ces succès que les régles ont été faites; de nouvelles beautés doivent donc amener de nouvelles régles. Le but de tout Auteur Dramatique est d'émouvoir les spectateurs; le moyen qu'il doit employer est l'imitation la plus parfaite de la Nature; l'art dont il doit se servir est de choisir pour objet de ses peintures les caractéres, les événements les plus propres à faire une vive impression; si ce raisonnement est vrai, il faut convenir que Sakespear a sû

ſouvent raiſon, & que nous avons ſouvent tort. La force de ſes caractéres, les mouvemens impétueux de la haine & de la vengeance, les évenemens terribles qu'amenent ces paſſions, le ſang qui ruiſſèle ſouvent ſur ſon Théatre ont révolté quelques lecteurs délicats dont les mœurs douces, l'ame foible & l'eſprit faux s'accommodoient mal de cette force de pinceau ; cependant quoi de plus capable de faire une vive impreſſion! la critique de ces Cenſeurs ne roule-t-elle pas même ſur ce qu'ils ont été trop fortement affectés, & par conſéquent ſur ce que *l'Auteur* a trop bien atteint ſon but?

C'eſt perdre du tems que de raiſonner long-tems ſur les choſes de goût ; les gens qui ſont faits pour ſaiſir le vrai s'entendent à demi mot ; une éternité de diſcuſſion ne perſuaderoit pas les autres. Nous n'ajouterons à ceci qu'une choſe qui a déja été dite, c'eſt que l'Amour qui eſt l'ame de nos Tragédies eſt de toute les paſſions la moins *théatrale* ; c'eſt celle qui prête le plus à des développemens de cœur, à des diſtinctions délicates faites pour occuper l'eſprit & non pour remuer le cœur, & ce goût de tout examiner du côté de l'eſprit eſt aſſés géneralement celui de notre ſiécle ; ces détails où un perſonnage expoſant l'état de ſon ame, apprend au ſpectateur les differents chemins que l'A-

mour a pris pour ſurprendre ſon cœur, les mouvemens contradictoires qu'il y excite &c. que ſont-ils autre choſe que des diſſertations miſes en dialogue? Eſt-ce là la Tragédie? Mais les mouvemens même les plus impétueux de l'Amour ne ſont pas auſſi Tragiques que ceux qui naiſſent des autres ſentimens ou des autres ſituations; la raiſon en eſt peut-être, que l'expérience prouve que l'Amour eſt aſſés ordinairement une paſſion peu durable & toujours peu ſérieuſe. On ſe conduit au Théatre avec les perſonnages Tragiques comme dans le monde avec les hommes; on plaint beaucoup plus un homme qui perd ſon bien que celui qui perd ſa Maitreſſe; auſſi l'Amour ne brille-t-il jamais plus au Théatre que quand on le ſacrifie à de grands intérêts, alors le perſonnage amoureux s'étant emparé de l'eſtime des ſpectateurs, l'Amour participe à l'intérêt qu'on prend à l'Acteur, & s'annoblit, pour ainſi dire, de la dignité qu'on a acquiſe en le ſacrifiant. En voilà beaucoup trop ſur cette matiere; nous ne doutons pas que ce volume ne ſoit reçu auſſi favorablement que les deux autres. Le Traducteur fait toujours briller dans ſon ſtyle la même élégance: pourquoi s'eſt-il abſtenu abſolument de rien traduire en Vers dans la Tragédie de Jules Céſar; la raiſon qu'il en donne ne nous pa-

toit pas suffisante. Il convient sans doute à tout homme, quelque talent qu'il ait, d'éviter de se rencontrer en comparaison avec l'illustre M. de V. mais cet Académicien ne s'est servi dans son César que de la harangue d'Antoine au peuple, ainsi dans tout le reste M. de la P. pouvoit donner l'essor à sa Verve.

ESSAI *sur les Monnoyes ou Réflexions sur le rapport entre l'argent & les denrées, à Paris* 1746 *in* 4. chés *Coignard & de Bure.*

Venalitas victualium rerum emptoris debet subjacere rationi... atque ideo trutinatis omnibus & ad liquidum calculatione collectâ diversarum rerum pretia subter affiximus ut omni ambiguitate summotâ definitarum rerum debeat manere custodia. *Cassiodor Lib.* II. *c.* II.

L'Auteur de cet ouvrage s'est proposé de mettre, s'il se peut, à notre portée ce que les anciens nous ont laissé par écrit sur le Commerce & sur les Finances.

Après avoir posé quelques principes généraux il a tenté de remonter du connu à l'inconnu, en combinant ce qui peut influer sur le prix des choses, comme la multitude du peuple, l'abondance ou la stérilité, la paix ou la guerre, la propagation ou l'abandonnement du Commerce, le plus ou le

moins d'argent, & la hauteur des espéces, aussi bien que la proportion entre les effets qui ont quelquefois cours dans les payemens. On compte qu'il ne faut jetter qu'une certaine quantité de poissons dans une certaine quantité d'arpens d'eau, & qu'une terre d'une étendue marquée ne comporte qu'un tel nombre de colombiers, de troupeaux ; seroit-il absolument impossible d'estimer de même le nombre du peuple contenu dans une Ville, dans un Etat, dans le Monde ?

Il a considéré que les diverses denrées ont des rapports constants qui se suivent presque toujours d'extrêmement près malgré les changemens qui arrivent dans le nombre du peuple, dans la quantité des matieres d'or ou d'argent, & dans la valeur des Monnoyes. Avant que de balancer avec l'argent ce qui tombe dans le Commerce, il s'est assûré des mesures actuellement usitées pour les grains dans la capitale du Royaume & dans quelques autres endroits, & tant par leur hauteur, par leur largeur, par leur poids que par la quantité de pain qu'on en tire, il a reconnu que depuis plus de 500 ans notre boisseau n'avoit point changé, & qu'il étoit à peu près le même que celui d'Athénes & de Rome, puisqu'un homme s'en nourrissoit pendant le même espace de tems, & que le prix du grain qu'il contenoit pou-

voit se renfermer dans certaines proportions avec des espéces déterminées comme les animaux, bœufs, moutons &c.

Ces proportions nous fournissent un moyen de distinguer dans les siécles passés les bonnes années des mauvaises, qui trouvent une espéce de pierre de touche dans ces sortes de rapports. C'est sur ce fondement qu'on peut discuter le talent, le pondo, la mine, le denier, le sesterce, le Sicle & plusieurs autres expressions de l'antiquité dont on nous a présenté jusqu'ici des idées insoutenables, mais qu'il n'est pas impossible de rectifier ou de ramener, sinon à une évidence entiére, du moins à un point de vraisemblance assés satisfaisant. Il donne ensuite la maniére de faire l'analyse de toutes les fabrications des Monnoyes par le calcul & par les formules Algebriques. Les Tables qui font voir la valeur du marc d'argent fin monnoyé, le prix des matiéres aux Monnoyes, & celui d'une multitude de choses depuis 1202 ans jusqu'à présent, contribueront beaucoup à éclaircir plusieurs passages de l'Histoire ancienne & moderne.

BIBLIOTHEQUE de Cour, de Ville & de Campagne, contenant les bons mots de plusieurs Rois, Princes, Seigneurs de la Cour, & autres personnes illustres, avec

un choix des meilleures piéces de Poësie des Poëtes célébres, Latins & François, tant anciens que modernes; de pensées ingénieuses propres à orner l'esprit; d'Anecdotes singuliéres, & de remarques critiques sur différents ouvrages. On y trouve aussi un assemblage de traits naifs, Gascons & comiques, des traits d'Histoire les plus curieux, & une collection exacte des bons mots & des apophtegmes des anciens, nouvelle édition, considérablement augmentée, *Paris* 1746, 6 vol. *in* 12 chés Theodore *le Gras*.

On voit assés par le titre de ce Livre qu'il n'a pas dû couter grande peine à l'Auteur, dont tout le travail s'est borné à copier ce qu'il avoit ou lû ou entendu dire. Combien de Livres sont dans ce cas, sans que les Auteurs en conviennent; cet ouvrage a déja été imprimé, & débité avantageusement: c'est une espéce de magasin d'esprit où tout le monde trouve à se fournir; des Vers, des bons mots, des contes, des traits d'Histoire: on y trouve de tout.

On sent bien que nous ne pouvons pas nous étendre long tems pour donner l'idée de ce Livre; nous nous contenterons d'en citer quelques traits qui nous étoient moins connus que les autres.

„ Un homme de qualité alla aux Petites „ Maisons; il demanda à un fou quel mal il

» avoit ? Le fou lui répondit : le mal que
» nous avons s'appelle vapeur parmi vous
» autres gens de condition, ici on le nom-
» me Folie.

L'Auteur fait une longue collection d'Epitaphes ; mais comment à-t-il ignoré ou négligé celle-ci, qui étoit encore il n'y a pas trente ans à S. Severin ?

Ci gît dessous ce marbre usé
Le pauvre Lieutenant *Rusé*,
A qui il couta maint écu
Pour être déclaré C . . .
A son frere il n'en coûta rien,
Et si pourtant il le fut bien.

Voici un coup de Piquet assés singulier :
» un Ministre jouoit au Piquet avec un Cour-
» tisan, & la partie étoit de mille pistoles ;
» celui-ci jugea qu'il le pouvoit faire capot,
» & gagner, s'il lui persuadoit qu'il avoit
» trois valets dont il avoit écarté un ; il comp-
» ta le point & le reste de son jeu jusqu'à
» vingt & après avoir révé un moment
» il jetta sa premiére carte & compta
» vingt-trois. Le Ministre lui demanda de
» quoi il les comptoit ; le Courtisan recom-
» mença à compter son jeu, & y ajoûta
» trois valets ; le Ministre dit qu'il ne les
» avoit pas nommés avant que de jetter sa
» premiére carte ; le Courtisan soutint le
» contraire & offrit de parier cent pistoles ; la

» proposition fut acceptée ; le Courtisan
» condamné par les spectateurs, continuant
» à jouer ses cartes fit capot le Ministre, qui
» garda l'as du valet que son adversaire avoit
» écarté.

Les Campagnes du Roi en 1744 & 1745 *Paris* 1746 *in* 12 chés *Collombat*.

Il y a dans ce Poëme de l'élégance, de l'harmonie & de l'imagination.

Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort & l'abus des Enterremens & embaumemens précipités, par Jacques-Jean *Brubier* Docteur en Médecine, seconde Partie, *Paris in* 12 1746, chés *Morel*, *Prault* pere, *Prault* fils & *Simon*.

Nous parlerons une autre fois de cet ouvrage qui a pour objet l'utilité publique.

Le petit Dictionnaire du Tems pour l'intelligence des Gazettes & des Nouvelles de la guerre, contenant par ordre alphabetique la description des Pays où la guerre se fait présentement, celle des Villes & Places fortes qu'ils renferment, le détail de leur situation, de leurs fortifications, & des particularités qui s'y trouvent, les noms des Souverains qui les possedent, & beaucoup de traits curieux de l'Histoire, avec un

petit Recueil qui renferme l'explication des principaux termes des fortifications, de la guerre, de la Marine & de la Géographie, *Paris in* 12 chés Ph. N. *Lottin.*

Nous n'avons pas encore eu le tems de lire ce Livre que nous nous contentons aujourd'hui d'annoncer seulement.

DISSERTATIONS PRELIMINAIRES *pour servir à l'Histoire de Sais*, *à Paris*, *in* 12 1746.

L'Auteur de ces trois Dissertations nous paroît fort bien prouver dans la premiére que le *Pagus Oxymensis* étoit très étendu, & par conséquent il est assés autorisé à en conclure que c'étoit une des principales portions de ce que nous appellons aujourd'hui la Normandie, que c'étoit du tems des Gaulois le lieu de la résidence des *Osismii* dont parle César dans ses Commentaires, que ceux qu'on trouve depuis dans la Basse-Bretagne n'en sont qu'une émanation, & que ce fut une Colonie qui y fut *transplantée* pour peupler une partie du Pays que les Venetes occupoient auparavant dans cette Péninsule dont ils avoient été les Habitans dominans, translation qu'il place apparemment avant la confection des Itinéraires Romains & celle de la Notice des Gaules. On y apprend aussi que les premiers *Curio-*

solites

solites qu'on avoit crû placés au fond de cette Peninsule sont plus probablement les anciens peuples des environs de Bayeux dont au neuviéme siécle le nom de *Pagus Corilisisus* qu'on leur donnoit conservoit quelque trace : les raisonnemens de l'Auteur qui rendent à la Normandie des peuples qu'on avoit crû avoir toujours été renfermés dans la Bretagne, se trouvent appuyés par les observations qu'on avoit faites avant lui, que les Diablintes étoient aussi autrefois dans le canton de Jublent au Maine, & de Mayenne, dont ceux de la petite Bretagne, s'il y en a eu véritablement, n'auroient été aussi qu'une émanation. L'Auteur de cet ouvrage éclaircissant cette matiére, fait remarquer les erreurs de quelques Sçavans de considération qui ont confondu le Pays d'Auge, contrée de Normandie, avec l'Hiémois ou *Oximensis*. C'est aussi le pur amour de la vérité qui l'oblige à découvrir le fabuleux de quelques Legendes & de quelques Chartes de la Basse - Bretagne.

Dans la seconde Dissertation M. l'Abbé Esnault s'attache à faire voir que quoiqu'il ait existé une Ville d'Hiemes, qui a donné le nom au Pays Hiémois, que d'autres appellent Exmois, il ne suit pas nécessairement de là, que ce soit dans cette Ville que les Evêques qui ont gouverné ce Pays pour

le Spirituel ont fait leur résidence ; qu'à la vérité c'est du Pays Hiémois de la seconde Lionnoise que fut Evêque un nommé *Litharedus* qui assista au premier Concile d'Orléans l'an 511, mais que c'est à Sais qu'étoit son Siége Episcopal, parce que cet Evêque prenant le titre d'*Episcopus Oximensis* dans sa souscription entendoit par là qu'il étoit Evêque du Pays d'Hiémois, & non pas de la Cité d'Hiémes qui n'existoit plus. L'erreur donc où l'on a été de faire d'Hiémes une Ville Episcopale est de la même espece que celle où plusieurs Picards ont été depuis quelques siécles, de faire de Vermand une Ville Episcopale. Il faut espérer que par la suite, tout préjugé mis à part, on reconnoitra que s'il y a eu quelques Evêques qui se soient qualifiés *Viromandenses*, c'est dans le même sens que l'*Episcopus Oximensis*, & que comme cela signifioit l'Evêque du Pays Hiémois, l'Evêque des Osismiens, de même *Episcopus Viromandensis* signifioit Evêque du Pais de Vermandois, l'Evêque des Veromanduens. Il résulte du systême de M. l'Abbé Esnault qu'il faut regarder comme une fausse tradition la translation du Siége Episcopal d'Hiémes à Sais, d'autant plus même qu'on l'établit sur un soufflet donné à l'Evêque par le Comte du lieu, ce qui paroît fabriqué à plaisir. Ici cet Auteur fait l'appo-

logie de l'ortographe du mot Sais, que l'usage fait écrire mal à propos Seez. Il paroît que la raison est de son côté, puisqu'en effet on prononce *Saïs* comme *mais*, & non pas Séz en accent aigu, & que dans le Latin on a toujours dit *Sagium* ou *Saium*, & jamais *Seium*, ni *Segium*.

M. Esnault discute en sa troisiéme Dissertation le tems de l'établissement de la Foi dans la seconde Province Lyonnoise dont Sais fait une partie ; il n'y a personne qui ne se rende à l'argument qu'il tire de la lettre du Pape Innocent I. à S. Victrice Evêque de Rouen, laquelle est de l'an 404, pour prouver qu'il y avoit dès-lors plus d'un Evêque dans cette Province, puisqu'il lui parle de ses Suffragans. Il est vrai qu'il n'en marque pas le nombre, mais on doit croire que S. Exupere étoit mort le siécle précédent à Bayeux & S. Jauvin à Evreux, & peut-être aussi S. Latuin à Sais. Je dis S. Latuin, & non Sigisbold, car il seroit incongru de placer dans une Eglise des Gaules au quatriéme siécle un Evêque d'un nom barbare; Landricius qui n'est guéres davantage un nom Latin, & encore moins Hubert, ne peuvent être non plus admis. Aussi l'Auteur semble-t-il mieux aimer admettre des lacunes dans le Catalogue des Evêques de Sais, que de reconnoitre & fixer irrévocablement

ces deux Evêques. Il nous apprend des circonſtances curieuſes que nous ignorions ſur la vie de S. Latuin, ſur le projet de l'enlévement de ſes Reliques qui fut ſans effet, parce que le peuple d'Anet auroit joué la même Tragédie que celle qui fut jouée par le peuple de Montreuil en Picardie lorſque M. de Caumartin Evêque d'Amiens voulut emporter de celles de S. Vulfly. L'Auteur a raiſon de regreter la perte du petit ouvrage en vers François, imprimés ſur ce Saint vers l'an 1500; Pour le dédommager de cette perte, il permettra que nous lui indiquions le Miſſel de Sais imprimé la même année 1500. à Rouen. Il y verra la Fête de S. Alnobert Evêque de Seez à neuf Leçons le 16 Mai; celle de S. Latuin auſſi à neuf Leçons le 20 Juin, & celle de S. Godegrand qui y eſt appellé *Gordianus* pareillement à neuf Leçons le 3 Septembre. Il n'y a au Calendrier que ces trois Evêques de Seez, mais S. Julien premier Evêque du Mans y eſt *Duplex in omnibus* & en lettres rouges. Il ſemble qu'on le regardoit comme l'un des Apôtres du Diocéſe dont le ſien eſt voiſin. L'Auteur a grande raiſon d'exhorter ceux qui ont des Mémoires ſur le Diocéſe de Sais à les lui communiquer; puiſſent ſes demandes parvenir juſqu'à ceux qui ont les Mémoires qu'avoit dreſſés l'Abbé des Thuilleries, & être exam-

tées! Un pouillé est aussi une des choses qu'il promet,. laquelle sera très-utile aux amateurs de la Géographie Topographie. Il est à souhaiter que nous ayons celui de tous les Diocéses de France pour l'avancement de la Notice du Royaume d'une maniére aussi exacte que sera celui que M. l'Abbé Esnault donnera.

TRAITE' *des Testaments, codiciles, donations, à cause de mort, & autres dispositions de derniére volonté suivant les principes & les décisions du Droit Romain, les Ordonnances, les Coûtumes & Maximes du Royauume, tant des Pays de Droit Ecrit, que Coûtumier, & la Jurisprudence des Arrêts*; par Me. Jean-Baptiste *Furgole* Avocat au Parlement de Toulouse, tom. II. *à Paris* au Palais, chés Jean *de Nully* Libraire Grand'Sale, du côté de la Cour des Aides, à l'Ecu de France & à la Palme, 1746 *in* 4°.

Dans ce II tom. l'Auteur traite du pouvoir du Testateur, des biens qui peuvent ou ne peuvent pas faire la matiére des dispositions testamentaires, des conditions; charges ou modes que le Testateur peut imposer; le tout avec l'étendue que mérite une matiére si curieuse & si épineuse. Comme le plus grand nombre des questions contenues dans ce second volume sont puisées dans le Droit

Romain que nous avons adopté par notre Jurisprudence au défaut des Coûtumes & des Loix positives sur un sujet aussi important, l'Auteur a eu soin de relever ainsi qu'il l'a fait dans son premier volume donné au public en 1745, les écarts dans lesquels la plûpart des Interpretes du Droit sont tombés, de sorte qu'il y à lieu d'espérer que le public ne recevra pas moins favorablement ce second tome que le premier ; le prix de ce second volume est de 8 liv. relié.

On trouve chés le méme Libraire les ouvrages suivans.

COUTUMES *de la Province du Comté-Pairie de la Marche, ressort du Parlement de Paris, avec des observations essentiellement utiles pour les entendre dans le sens & l'énergie où elles doivent l'être, selon les usages à présent reçûs en ladite Province, & l'autorité des Sentences du Présidial & Sénéchaussée Royale de la Ville de Gueret Capitale de la même Province, & des Arrêts de ladite Cour du Parlement, qui sont intervenus en conséquence; on a joint toutes les Ordonnances, Edits, Déclarations & Arrêts de Louis XV. concernant la Jurisprudence nouvelle*, par M. *Couturier de Fournoue*, Ecuyer Conseiller Secretaire du Roi, Maison Couronne de France, & ancien Conseiller & Procureur du Roi au Pré-

sidial & Sénéchaussée de la Marche, volume *in* 8. 6 liv. relié.

LES COUTUMES *de la Marche expliquées & interprétées suivant les Loix, les meilleurs Auteurs, & les Arrêts intervenus*, par Me. *Jabely* ancien Avocat au Parlement. Nouvelle Edition, revûe, corrigée, & conferée avec la Coûtume de Paris, avec de nouvelles Annotations, par Me. Germain-Antoine *Guyot*, Avocat au Parlement; volume *in* 12 3 liv. relié.

COUTUMES *du Haut & Bas Pays d'Auvergne avec les Notes de* Me. Charles *du Moulin*, *& les Observations* de Me. Claude-Ignace *Prohet*. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée de nouvelles Notes, dont les principales sont sur les articles de la Coûtume qui ont été abrogés ou changés par les nouvelles Ordonnances du Roi Louis XV. par Me ***. Avocat en Parlement, dédiées à M. le Marêchal de Noailles; deux vol. *in* 8. 12 liv. reliés.

Ces trois Coûtumes s'impriment à *Clermont-Ferrand* avec privilége du Roi, chés Pierre *Viallanes*, Imprimeur Libraire, rue de la Treille près les PP. Jesuites.

M. l'Abbé *Garnier* Docteur en Théo-

logie, donna Dimanche 1. Mai 1746 à 3 heures pour l'ouverture de ses Conférences publiques & gratuites en faveur des jeunes gens une Dissertation sur les grands avantages qu'on retire tous les jours de la connoissance de la Géographie & de la Chronologie, & il continuera ses leçons sur ces sciences les Lundis & Jeudis de chaque semaine à 1 heure moins un quart dans une des sales du Collége de la Marche.

DIMANCHE SUIVANT 7 du présent mois, à la même heure, M. l'Abbé le *Tort* Bachelier en Droit lut un Mémoire contenant les sentimens des Philosophes anciens & modernes de toutes les Nations sur la création de l'Univers, & il traitera de l'Histoire en général depuis le commencement du monde jusqu'à présent : il fera ses Leçons le Mardi & le Vendredi dans le même Collége à midi trois-quarts.

LE SIEUR *Dernis* chef du Bureau des Archives de la Compagnie des Indes eut l'honneur le Lundi de Pâques 11 du mois dernier de présenter au Roi une Carte dont on a fait mention dans les Mercures précédens, qui porte pour titre : *Parités reciproques de la livre numéraire instituée par l'Empereur Charlemagne, proportionnement à l'aug-*

mentation du prix du marc d'argent, arrivée depuis son régne jusqu'à celui de Louis XV. le Bien-Aimé, avec une ample explication.

On avertit ceux qui ont acheté ou qui voudront acheter cette Carte, qu'ils trouveront l'une & l'autre chés le Sieur Beaumont sur le Pont Notre Dame à l'Enseigne du Griffon d'or, & chés l'Auteur à l'Hôtel de la Compagnie des Indes.

Abregé de la Carte présentée au Roi par le Sieur *Dernis* le 11 Avril 1746.

Chaque Roi à une ligne & une colonne qui lui sont affectées, excepté S. M. qui en a deux, à cause des deux Epoques de 1720 & 1726.

La ligne fait voir la valeur de la livre du Roi, dont le nom est en marge, en Monnoye des autres Rois antécédens ou subséquens.

Et la colonne apprend quelle est en monnoye du Roy, dont elle marque le nom, la valeur de la livre de tous les autres Rois anterieurs ou posterieurs.

Pour trouver la valeur respective de la livre de deux Rois, tels que l'on voudra choisir, voici la regle.

Si c'est, par exemple, Charles V. & François I. la valeur de la livre de ce Roi se trouve sur sa ligne dans la colonne de Charles V. & la valeur de la livre de celui-

ci sur sa ligne, & dans la colonne de François premier. Il en est de même de tous les autres Rois.

On y trouve par exemple que 20 sols du tems d'Henri IV. équivaudroient à deux livres 8 sols de notre monnoye, 20 sols du tems de Louis XIII à une liv. 15 sols 3 den. 20 sols du tems de Louis XIV à une livre 4 sols 11 den. & enfin 20 s. de l'époque de 1720 à 8 s. 4 d. de l'époque depuis 1726.

Le Public est averti qu'après le decès de M. le Chevalier de la Roque, Auteur du Mercure de France, il est resté plusieurs suites complettes de ce Journal commencé au mois de Juin 1721 & continué jusqu'au mois d'Octobre 1744 inclusivement; ceux qui voudront acquerir le tout ou partie pourront s'adresser à M. *de la Roque*, frere de l'Auteur, qui leur en fera une composition raisonnable : *sa demeure est vis-à vis la Comédie Françoise chez M. Procope.*

Comme il peut se trouver des personnes qui ont déja des suites de ce Journal & qui peuvent être défectueuses, en ce cas on pourra leur fournir les volumes qu'ils n'auront pas.

ARREST *du Conseil d'Etat du Roi du 15 Avril; qui ordonne que dans le tems de deux années tous ceux qui ont souscrit pour le Livre intitulé :* Grammatica Hebraïca & Chaldaïca, & Lexicon Hebraïcum & Chaldaïcum, Auctore D. PETRO GUARIN, *seront tenus de retirer des mains du sieur* COLLOMBAT *les Exemplaires dudit Livre.*

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

SUr la Requête présentée au Roi étant en son Conseil par Jacques F. Collombat, premier Imprimeur ordinaire du Roi, & des Cabinet & Maison de Sa Majesté; contenant qu'il a acheyé d'imprimer en trois volumes in-quarto un Livre intitulé : *Grammatica Hebraïca & Chaldaïca, & Lexicon Hebraïcum & Chaldaïcum, Auctore D. Petro* GUARIN, *Monacho Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione Sancti Mauri*, proposé par Souscription : partie des Souscripteurs ont retiré les premier & second volumes, d'autres ne les ont point encore retirés : comme il est important au Suppliant, pour le mettre, & sa Famille, à l'abri de toutes recherches, que le tems de la délivrance de ce Livre aux Souscripteurs soit limité à un certain tems, passé lequel les Souscripteurs ne seront plus reçûs à se prévaloir de leurs Souscriptions; il a été conseillé de recourir à l'autorité de Sa Majesté, pour lui être sur ce pourvû : Requeroit à ces causes le Suppliant qu'il plût à Sa Majesté ordonner que pendant le tems de dix-huit mois, ou tel autre délai que Sa Majesté jugera à propos de limiter, ceux qui ont souscrit pour ledit livre intitulé : *Grammatica Hebraïca & Caldaica, & Lexicon Hebraïcum & Caldaïcum*, seront tenus de re-

tirer des mains du Suppliant les trois volumes dudit livre, passé lequel tems de dix-huit mois ou autre délai, lesdits Souscripteurs seront & demeureront déchus des avantages de leurs Souscriptions, & tenus de payer le prix dudit livre, comme s'ils n'avoient pas souscrit, à la déduction néanmoins de ce qu'ils auront payé pour souscription, sans qu'ils puissent prétendre aucune remise, sous quelque prétexte que ce puisse être, Vû ladite Requête, *Signée* POITEVIN DU LIMON : Oui le rapport ; le Roi étant en son Conseil, de l'avis de M. le Chancelier, a ordonné & ordonne que dans le tems de deux années, à compter du jour de la pubilcation du présent Arrêt, tous ceux qui auront sou'crit pour le livre intitulé : *Grammatica Hebraïca & Chaldaïcà, & Lexicon Hebraïcum & Chaldaïcum*, seront tenus de retirer des mains du sieur Gollombat les Exemplaires dudit livre, sinon, & à faute par eux de le faire dans ledit tems, & icelui passé, lesdits Souscripteurs demeureront déchus des avantages de leurs Souscriptions, & tenus de payer le prix dudit livre, ainsi que s'ils n'avoient pas souscrit, à la déduction néanmoins des sommes par eux payées lors des Souscriptions par eux faites, desquelles il leur sera tenu compte. Ordonne Sa Majesté que le présent Arrêt sera imprimé, publié & affiché par tout où besoin sera. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 15 Avril mil sept cent quarante six. *Signé*, PHELYPEAUX.

ESTAMPES NOUVELLES.

LE sieur PETIT Graveur rue S. Jacques entre la rue des Noyers & la rue des Mathurins, qui continue de graver avec succès la suite des Hom-

mes Illustres du feu sieur Desrochers Graveur ordinaire du Roi, vient de mettre au jour les deux Portraits suivans.

ANNE-CHARLOTTE DE LORRAINE sœur de François-Etienne de Lorraine, Grand Duc de Toscane, née le 17 Mai 1714. On lit ces Vers au bas.

Par mes vertus, par mes attraits,
Je regne sans couronne, & je puis dire
Que j'ai le monde pour Empire;
Que tous les cœurs sont mes sujets.

LE PRINCE HENRI BENOIST, second fils de Jacques STUARD, né à Rome le 25 Mars 1725 ce Portrait est haut de 9 pouces & 6 lignes sur environ sept pouces & demi de largeur; il est le pendant de celui du Prince Charles Edouard son frere aîné que vend le même graveur.

Madame *de Vanhove* vient de faire graver avec privilege exclusif *toutes les Cantates Françoises avec les Nuits de Sceaux*, composées par feu M. Bernier Maître de Musique de la Chapelle du Roi: elle les vend chés elle, rue des Petits Augustins Faux-bourg Saint Germain, vis à-vis la rue des Marais, à côté d'un Epicier; elle les donne à vendre chés Nully Libraire au Palais, & chés Poilly rue Saint Jacques à l'Esperance, vis-à-vis celle du Plâtre.



ODE en strophes libres à M. Titon du Tillet sur la mort de M. de l'Argilliere Chancelier & ancien Directeur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture.

L'Argilliére descend dans la nuit du tombeau ;
Cher Titon, tu verses des larmes :
Appollon, comme toi, dans de vives allarmes
Gémit sur le double côteau.

En proye à sa douleur funebre
Le Dieu se retraçant tant d'ouvrages parfaits,
Veut que le chevalet de ce Peintre célébre
Soit son pupitre désormais.
De son côté Venus enrichit sa toilette
Du coloris brillant que produit sa palette,
Et l'Amour qui puisa dans ses rians tableaux
Le goût, le naturel, la douceur, la décence,
Pour soumettre à coup sûr les cœurs à sa puissance,
Fait des fleches de ses pinceaux.



EPIGRAMME de M. Desforges Maillard dont M. de Largilliere à fait le portrait.

Peintre admirable, dont la main
Fit éclore mes traits sous ton pinceau divin;
Ce tableau, quand le sort te prolongeoit la vie,

M'étoit cher, par rapport à moi;
A présent qu'elle s'est ravie,
Conservant dans mon cœur ta mémoire cherie,
Je l'aime par rapport à toi.

On a dû expliquer les Enigmes & les Logogryphes du Mercure d'Avril par *la Langue*, *l'Alphabet*, *le feu*, *Procureur*, *septuagenaire*. & *Comédie*. On trouve dans le premier Logogryphe *porc*, *puce*, *pou*, *cou*, *roue*, *cœur*, *cû*, *ver*, *roc*, *peur*, *rue*, *coureur*, *cor*, *proue*, *Curé*, *pré* & *cour*. Dans le second *Perse*, *panier*, *sage*, *gaieté*, *vin*, *nuage*, *ver*, *serpe*, *pain*, *ris*, *visage*, *gant*, *peste*, *rage*, *un*, *sept*, *aune*, *pinte*, *gain*, *perte*, *Ange*, *argent*, *Négre*, *jeûne*, *esprit*, *Egée*, *pie*, *air*, *eau*, *vigne*, *épée*, *geniévre*, *Enée*, *âne*, *an*, *vie*, *Juge*, *pâté*, *si*, *ut*, *re*, *vis*, *Penates*, *patin*, *Sara* & *Agar*. On trouve dans le troisiéme *mode*, *mie*, *Medoc*, *Ode*, *Mi*, *Die*, *Dece*, *Médie*, *Côme*, *Code* & *Dóme*.

EXPLICATION

Du premier Logogryphe du mois d'Avril.

Quand je vois dans un mot Curé, puce, & Coureur;
Ver, porc, coup, cor & proüe;
Peur, cou, pré, roc, & roue:
Je me dis aussi-tôt, Ah! c'est un Procureur.

DE LA LAURE.

EXPLICATION

Du dernier Logogryphe

AUx gens d'un certain âge il faut laisser la mie ;
La mode au sexe feminin ;
Le Code à l'Avocat poupin ;
Aux Mahométans la Médie ;
L'Ode au Poëte badin ,
Et l'aimable Gaussin jouer *la Comédie*.

Par Mlle Formel de Vitry-le-François.

ENIGME

PAR de tendres chansons , par ruse & par adresse
Je seduis les passans , & c'est tout mon emploi.
Jadis j'eus la douleur de voir un Roi de Grèce
Mépriser tous mes soins par un trait de sagesse.
L'honneur & la vertu ne me font point la loi.
La forme de mon corps est tout à fait étrange ,
Et ma moitié d'en bas cause un horrible effroi.

On voit en ma personne un monstrueux melange,
Et, sans exagerer, je reunis dans moi
La malice d'un diable & la beauté d'un ange.

Par M. Cottereau Curé de Donnemarie.

LOGOGRYPHE.

NE cherche point quel est mon pere ;
Mon origine est extraordinaire.
Trompé par la fin de mon nom
Ne vas pas me croire Breton.
Parmi mes pieds j'en ai six remarquables,
Deux desquels sont en tout semblables ;
Dans cinq ans tous six paroitront,
Et l'an qui courra marqueront.
Mes autres pieds, si tu veux les connoître,
Je puis ici te les faire paroître,
Et sans tourner autour du pot,
Te les presenter dans un mot.
Tu les peux voir, & la chose est aisée
En coupant la tête à Thesée.

Le sieur *Briari* qui demeure dans la Cour & rue Abbatiale de Saint Germain des Prés à Paris, continue de composer une Essence *d'Ogni Fiori* ou de toutes fleurs, d'une odeur agréable ; on en met quelques goutes dans l'eau dont on se lave après avoir été rasé ; elle rend l'eau laiteuse ; les Dames s'en servent pour se décrasser & rendre la peau douce & unie ; elle ne nuit point au teint ; il la vend 24 s. l'once.

Il continue avec succès à faire la véritable Essence de Savon à la Bergamotte, & autres odeurs douces, dont on se sert pour la barbe au lieu de Savonette ; les Dames s'en servent aussi pour se laver le visage & les mains ; il la vend huit sols l'once ; il avertit que les bouteilles sont toujours cachetées & qu'autour du cachet on lit son nom & sa demeure ; on voit aussi une petite bouteille empreinte dans le milieu du cachet où il y a le nom de la liqueur, comme à l'Ogni Fiori. Les plus petites bouteilles sont d'environ cinq onces.

Il fait aussi de très-bons Cuirs à repasser les rasoirs avec lesquels on peut se passer de pierre à éguiser ; il les vend depuis quarante sols jusqu'à soixante à un seul côté, & depuis 4 liv. jusqu'à 8 à deux côtés differents; il donne la maniere de s'en servir.

I
&
à I
ce
odé
tes
raſ
s'en
pe
ter

bl
au
la
s'e
les
tit
&
de
er
a
F

ARODIE

inuets de la Comédie Italienne.

U présent je m'occupe ;
Qui le perd est dupe.
L'avenir
ne fait point fremir.
Jouir
on unique étude.
is l'inquiétude.
Mes désirs
antent que d'heureux soupirs.
e à vivre dans les plaisirs ;
Mon cœur s'y livre.
Le tems fuit,
Il me détruit ;
Mes jours
Seront courts ;
is j'en fais usage ;
les rends variés & charmans ;
sens, je sens le prix du tems.

Que l'envie
Et les censeurs

Traitent d'erreurs
Les charmes de la vie,
Je me ris de leurs discours.
Plaisirs, enchainez mes jours.
De la treille le doux jus,
L'art de Momus,
Mais sans abus,
Du monde font les élus.
Avec Comus
J'unis Venus,
Glycere
Suit mes leçons,
Et mes chansons
Ont le don de lui plaire,
Et sa voix
Au fond des bois
Mêle à mes chants
Les plus doux accents.
Les bois
Aux amans donnent des droits,
Et de leurs feuillages
Les avantages
Fixent mon choix.
Là sans effroi,
Pour gage de sa foi,
Ma bergere se livre à moi;
Sa tendresse,
Sa foiblesse,

» accompagna Télémaque ; ce fut sous
» celle du sage Hermas qu'elle suivit Fran-
» cus (c'est le nom du jeune Prince dont
» nous parlons, qui n'étoit point encore sor-
» ti du lieu de sa naissance, & que son pere
» envoyoit à la Cour d'un Roi fort âgé, qui
» en qualité de parent demandoit à le con-
» noitre, qui n'ayant point d'enfans lui des-
» tinoit sa succession, & qui vouloit le mon-
» trer à ses peuples avant que de mourir.)
» Francus partit donc avec le sage Her-
» mas qui fut chargé de le conduire. Ce
» Prince avoit naturellement beaucoup
» d'esprit & les inclinations les plus nobles ;
» il n'y avoit rien de grand & de vertueux
» qu'on ne dût attendre de lui, pourvû qu'il
» ne se méprit point dans le choix des Ver-
» tus ; car il y en a de fausses qui ne sont que
» des vices imposans & superbes ; en un mot
» l'orgueil a les siennes, & c'est précisément
» avec une ame haute, qu'un jeune Prince
» sans expérience peut s'y tromper ; mais
» c'est à quoi Francus n'étoit pas exposé avec
» son guide qui avoit de grandes vûes sur lui,
» & qui n'attendoit que l'occasion de les lui
» déclarer. Ils étoient au dixiéme jour de
» leur départ, & ils traversoient le matin
» une vaste plaine où l'on pouvoit voir en-
» core assés distinctement la forme d'un
» camp. Francus s'arrêta & parut examiner



SPECTACLES.

L'Académie Roiale de Musique a continué les réprésentations du Temple de la Gloire, & l'on a continué d'y admirer un grand nombre de symphonies dignes de l'inimitable auteur de la Musique. Nous avons promis de rendre compte des changemens faits au premier acte; ils ne regardent la Musique qu'autant que les paroles sont changées, car à l'égard des divertissemens, ils sont à fort peu de chose près les mêmes, & il auroit été difficile que l'on n'eut pas perdu en changeant d'avantage; il n'est rien de plus agréable que la musette qui forme ensuite un choeur, les deux gavottes en forme de tambourins & les deux menuets A l'égard des paroles, M. de Voltaire ne fait plus paroître les Muses, & ne les fait plus braver par Belus; ce double spectacle étoit d'une exécution trop compliquée pour être bien rendu. Belus étonné d'avoir vû le Temple de la Gloire se fermer devant lui, se trouve au milieu des bergers qui dans leurs chants célébrent l'humanité, la bienfaisance

la constance; Belus s'attendrit par degrés & Lydie qui paroît à la fin acheve d'adoucir la férocité de ce conquérant injuste.

L'entrée de Belus sur le théatre est d'une grande beauté, & l'on peut sans risquer d'en trop dire, avancer qu'elle est digne de l'illustre auteur de ce Poëme. Belus paroît dans le lointain entouré de ses guerriers, aux portes du Temple, au milieu des foudres & des éclairs; il s'avance dans le bocage des Muses.

Où suis-je! qu'ai-je vû? non, je ne le puis croire;
Ce Temple qui m'est dû, ce séjour de la Gloire
S'est fermé devant moi.
Mes soldats ont fremi d'effroi.
La foudre a devoré les dépouilles sanglantes,
Que j'allois consacrer à Mars;
Elle a brisé mes étendars
Dans mes mains triomphantes.

Le bruit du tonnerre recommence.

Dieux implacables, Dieux jaloux,
Qu'ai-je donc fait qui vous outrage?
J'ai fait trembler l'Univers sous mes coups,
J'ai mis des Rois à mes genoux,
Et leurs sujets dans l'esclavage;
Je me suis vengé comme vous;
Que demandez vous davantage?

plié sous eux ; on se met à leur place ; c'est de là qu'on les admire, & si à leur exemple vous ne voulez etre grand qu'au jugement de notre orgueil, il ne vous sera pas difficile d'être admiré comme eux.

Mais vos Heros punissent eux-mêmes la Terre de cette imprudente admiration qu'elle a pour eux, & loin de l'en punir à votre tour, c'est à vous, Francus, à l'en guérir pour jamais, à la désabuser de ces Heros qui la séduisent, à lui montrer à quelle gloire elle doit ses hommages ; il faut que la votre apprenne aux hommes à ne *plus estimer* dans les Princes que la véritable.

La gloire dont vous me parlez, mérite sans doute qu'on la préfere, dès que vous l'estimez tant, lui dit Francus, le sage Hermas ne sçauroit s'y méprendre, mais encore une fois je ne la connois point, & vous ne m'en dites pas assés pour achever de m'instruire.

Il n'est pas nécessaire de m'expliquer mieux, répondit Hermas, vous la verrez, Francus, vous la verrez avec celle de vos Heros, & je suis sûr que votre cœur vous avertira de ce qu'elle vaut ; vous n'aurez besoin que de lui pour sçavoir la distinguer vous même.

Je la verrai, dites-vous, repartit Francus avec surprise, je ne vous entends point, les

teurs & si admirées par la secte fanatique des harmonistes pédans qui n'estiment en Musique que *les carillons & les charivaris.* L'agréable & sçavant Auteur *du Spectacle de la Nature* à bien developpé ce ridicule entêtement dans son septiéme volume, mais sa politesse & sa moderation l'ont engagé à supprimer les traits les plus caractéristiques de ses peintures. Nous ne donnerons point un extrait du Prologue & des trois Actes qu'on a laissés à ce Ballet. Le second Acte est sacrifié à la saison de la promenade. Nous ne parlerons même que succintement de la Musique qui est trop connue pour n'être pas fort estimée. Nous nous contenterons de louer les danses qui sont variées & très bien exécutées, & les acteurs qui remplissent parfaitement leurs rolles. Jamais, sur tout, les regrets d'Apollon n'ont été plus touchans, & les plaintes d'Ariane n'ont frappé plus vivement les connoisseurs. La Cantatille de Coronis a été executée avec la legereté & le goût qu'elle exige. Melles Bourbonnois & Jaquet ont repondu à l'attente du public qui a été extrêmement satisfait d'entendre Mrs. Chassé, le Page, Poirier & Latour.

COMEDIE FRANCOISE.

On n'a rien donné de nouveau sur ce Théâ-

tre qu'un feu d'artifice qui a été approuvé.

COMEDIE ITALIENNE.

La Coquette Fixée dont le succès a été brillant a été suivie d'une petite Piéce composée de scénes épisodiques intitulée *la Félicité*. les Acteurs en sont presque tous des êtres métaphysiques, c'est l'illusion, c'est le caprice, c'est l'oisiveté que l'on fait fondatrices de l'Ordre de la Felicité, association nouvelle qui a des Loix & des parties plus galantes que celles des frei-maçons.

Il y a de l'esprit dans cette Piéce, & surtout une scéne jouée par M. Riccoboni est semée de traits neufs & très-vivement écrite. Le divertissement qui représente la reception de Scapin dans l'Ordre de la Félicité est composé de chansons très-jolies & fort-bien chantées & de danses très-bien exécutées.





JOURNAL DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 24 du mois dernier le Roi tint un Chapitre de l'Ordre du Saint Esprit, dans lequel l'Abbé de Pomponne Chancelier des Ordres du Roi rapporta les preuves de Religion & de Noblesse du Prince d'Ardore Ambassadeur du Roi des Deux Siciles auprès du Roi, & qui avoit été proposé le 1er. du mois de Janvier dernier pour être Chevalier. Ces preuves ayant été admises le Roi a permis au Prince d'Ardore de porter les marques de l'Ordre en attendant qu'il puisse être reçû.

Le 26 & le 27 le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem* pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique, le 26 pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin Ayeul du Roi, & le 27 pour celui de Madame la Dauphine Ayeule de Sa Majesté.

Le 23 pendant la Messe du Roi l'Evêque de Leictoure prêta serment de fidelité entre les mains de Sa Majesté.

Le 16 Monseigneur le Dauphin donna au nom du Roi d'Espagne le Colier de l'Ordre de la Toison d'Or au Duc de Lauraguais qui a été nommé il y a quelque tems Chevalier de cet Ordre. Cette cérémonie se fit dans l'appartement de Monseigneur le Dauphin, & plusieurs Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or, qui y avoient été invités, y assisterent.

Le 17 les Députés des Etats de Bourgogne eurent audience du Roi. Ils furent présentés par le Duc de Saint Aignan Gouverneur de la Province, & par le Comte de S. Florentin Secretaire d'Etat, & conduits en la maniere accoûtumée par le Marquis de Dreux Grand Maître des cérémonies & par M. Desgranges maître des cérémonies. La Députation étoit composée pour le Clergé de l'Abbé de Cisteaux qui porta la parole; du Marquis de Bissy Lieutenant Général des armées du Roi & Gouverneur des Ville & Château d'Auxonne pour la Noblesse; de M. Voisenet pour le Tiers Etat; de M. Rigolley de Mypons Secretaire des Etats; de M. Chartraire de Montigni Trésorier Général de la Province & de M. Rouget Syndic.

Le 24 M. Durini Archevêque de Rhodes & Nonce ordinaire du Pape auprès du Roi fit son entrée publique à Paris. Le Prince de Guise, & M. de Verneuil Introducteur des

Ambassadeurs allerent le prendre avec les carosses du Roi & de la Reine au Convent de Picpus d'où la marche se fit dans l'ordre suivant.

Le carosse de l'Introducteur, celui du Prince de Guise; un suisse du Nonce, à cheval, sa livrée à pied, ses Gentils hommes, son Ecuyer & ses Pages à cheval; le carosse du Roi, aux portieres duquel marchoient la livrée du Prince de Guise & celle de M. de Verneuil; le carosse de la Reine, celui de Madame la Dauphine, celui de Madame la Duchesse d'Orleans Doüairiere, ceux du Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, de la Duchesse de Chartres, du Comte de Charolois, du Prince de Conty, de la Duchesse du Maine, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, de la Comtesse de Toulouse, du Duc de Penthiévre, de la Duchesse de Penthiévre & celui du Marquis d'Argenson Ministre & Secretaire d'Etat ayant le département des affaires étrangers. Les quatre carosses du Nonce marchoient ensuite à une distance de quarante pas; lorsqu'il fut arrivé à son Hôtel il y fut complimenté de la part du Roi par le Duc de Richelieu Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa M. de la part de la Reine par le Marquis de Chalmazel son Premier Maître d'Hôtel; de la part de Madame la Dauphine par le Mar-

quis de Rubempré son Premier Ecuyer, & de la part de Madame la Duchesse d'Orleans Doüairiere par le Marquis de Crevecœur premier Ecuyer de S. A. R.

Le 26 le Prince de Guise, & Mr. de Verneuil Introducteur des Ambassadeurs allerent prendre le Nonce du Pape en son Hôtel & ils le conduisirent avec les carosses de leurs Majestés à Versailles où il eut sa premiere audience publique du Roi. Le Nonce trouva à son passage dans l'avant-cour du Château les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses sous les armes, les tambours appellant; dans la cour les Gardes de la Porte & ceux de la Prévôté de l'Hôtel sous les armes à leurs postes ordinaires, & sur l'escalier les Cent Suisses en habits de cérémonie & la hallebarde à la main. Il fut reçû en dedans de la Sale des Gardes par le Duc de Bethune Capitaine des Gardes du Corps qui étoient en haye & sous les armes. Après l'audience du Roi le Nonce fut conduit à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine par le Prince de Guise & par M. de Verneuil. Il eut ensuite audience de Mesdames de France, & après avoir éte traité par les Officiers du Roi il fut reconduit à Paris à son Hôtel par le même Introducteur avec les carosses de leurs Majestés.

Le même jour M. Gillés que les Etats Généraux des Provinces Unies ont envoyé au Roi en qualité de leur Ministre Plénipotentaire & qui est arrivé à Paris le 18 du mois dernier, se rendit à Versailles & il eut une audience publique du Roi. Il y fut conduit ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France par M. de Verneüil Introducteur des Ambassadeurs.

Le Roi est parti le 2 de ce mois vers les deux heures du matin pour aller se mettre à la tête de son armée. Sa Majesté a couché le même jour à Arras d'où elle s'est renduë le lendemain à Gand.

Le 1er. le Marquis Pallavicini Envoyé Extraordinaire de la République de Génes eut sa premiere audience publique du Roi & ensuite de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France. Il fut conduit à ces audiences par M. de Verneuil Introducteur des Ambassadeurs qui étoit allé le prendre avec les carosses du Roi & de la Reine, & après avoir été traité par les Officiers du Roi il fut reconduit à Paris avec les carosses de leurs Majestés par le même Introducteur.

Les Ambassadeurs & les autres Ministres Etrangers ayant été informés de la part du Roi du prochain départ de Sa Majesté, ils

eurent le même jour l'honneur de complimenter le Roi à cette occasion & de lui souhaiter un heureux voyage.

Le 5 le Corps de Ville entendit dans l'Eglise du Saint Esprit Mune esse solemnelle qu'il y a fait célebrer pour demander à Dieu la conservation de la personne sacrée du Roi & la prosperité des armes de Sa Majesté ; le Bureau de la Ville a ordonné que tous les jours à midi jusqu'au retour du Roi il fut célebré une Messe dans cette Eglise à la même intention.

Un détachement fait des troupes qui composeront l'armée de Conty s'est assemblé à Binsche & il est commandé par le Comte d'Estrées Lieutenant Général lequel a sous ses ordres le Marquis de la Coste Messeliere, le Marquis de Fiennes, le Comte de Coetlogon & le Marquis de Baupreau Maréchaux de camp.

M. de Voltaire qui a été élû pour remplir dans l'Académie Françoise la place vacante par la mort du Président Bouhier y fut reçû le 9 de ce mois, & il fit son discours de remerciment auquel l'Abbé d'Olivet Directeur repondit au nom de l'Académie.

BENEFICES DONNE'S.

LE Roi a accordé la Dommerie d'Aubrac, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Rhodez, à l'Abbé de Clermont d'Amboise.

L'Abbaye de Quimperlay. même Ordre, Diocése de Quimper, à l'Abbé de Vaurouault de Goyon, & celle de la Vieuville, Ordre de Cisteaux, Diocèse de Dol, à l'Abbé Thomas.

PRISES DE VAISSEAUX.

LE Corsaire *l'Intrepide* que monte le Capitaine la Place est rentré dans le Port de Saint Malo avec le navire ennemi *la Françoise*.

On a reçû avis que le Corsaire *la Victoire* de Bayonne avoit envoyé à Nantes un bâtiment Anglois de 250 tonneaux, chargé de salines & d'autres marchandises.

Les fregates du Roi *l'Etoile & l'Embuscade*, armées en course sous le commandement de Messieurs du Gué Lambert & Tabari se sont emparées d'un navire qui est arrivé au Havre où le Capitaine Cantelou commandant le Corsaire *la Revanche* de ce Port a fait conduire un bâtiment de Guer-

nezey dont la cargaiſon conſiſte en eau de vie.

Les lettres écrites de Vigo marquent que les Corſaires *le Pellerin & la Pellerine* de S. Jean de Luz ont relâché dans ce premier Port avec deux navires ennemis chargés de bled.

M. Tabary commandant la fregate du Roi *l'Embuſcade* armée en courſe s'eſt rendu maître du Corſaire *le Rovver* de Briſtol, de 24 canons & de 190 hommes d'équipage, & il l'a envoyé à Breſt avec le navire *le Comte de Derby* de 160 tonneaux.

Il eſt arrivé dans le même Port un navire de Londres nommé *la Palme* de 450 tonneaux & armé de 16 canons, dont la cargaiſon conſiſte en tabac & en pelleteries, & qui a été pris par le Corſaire *la Revanche* de Granville que monte le Capitaine Deſnos Clement.

La fregate du Roi *le Zéphire* armée en courſe & commandée par M. Tiercelin eſt rentrée dans le Port Louis avec les bâtimens *le Meſnard* de Londres, & *le Nancy* de Dublin, chargés l'un de tabac & l'autre de diverſes marchandiſes.

On mande de Saint Malo que le Capitaine Beaulieu Trehuoart qui monte le Corſaire *l'Heureux* de ce Port y a conduit les navires *la Preſilla*, *l'Eſperance & le Saint*

Jacques, sur le premier desquels on a trouvé beaucoup de sucre & des pelleteries, & dont les deux autres portoient de l'eau de vie, du fer & de la poudre à la Barbade.

Le navire Anglois *le Subgalet* dont la charge étoit composée de tabac a été envoyé à la Rochelle par la fregate du Roi *l'Etoile* que commande M. Auffray du Gué Lambert.

Les Corsaires *la Bellonne & la Junon* de Bayonne se sont emparés des navires ennemis *le Cirus & la Fleur*, chargés, le premier de sucre, & le second de fil de carret, de cordages & de toiles pour des voiles de vaisseaux.

On a appris que le Comte du Guay Capitaine de vaisseau lequel aiant été chargé d'escorter la Flote des Isles du vent avec les vaisseaux du Roi *le Magnanime & le Rubis*, eut au mois de Novembre dernier un combat très vif à soutenir contre l'escadre Angloise commandée par l'Amiral Thownsond, avoit remis à la voile de la Martinique le premier Mars dernier & qu'il étoit revenu le 18 Avril à Brest avec cette flote à l'exception de quelques bâtimens qui en ont été separés & dont plusieurs sont déja arrivés dans d'autres Ports. Il a pris dans sa route un navire ennemi nommé *le Goulle*

chargé de quatre cent dix boucaux de tabac, qu'il a envoyé à Rochefort.

Le Capitaine Dufresne Marion commandant le Corsaire *le Prince de Conty* de S. Malo s'est rendu maître des bâtimens Anglois *le Postillon*, de cent cinquante tonneaux, dont la cargaison consiste en sucre & en coton; *le Jean Marie* chargé de riz, & *l'Industrie* sur lequel il y avoit une grande quantité de bled. Les deux premiers ont été conduits à S. Malo & le troisiéme à Brehat.

Les Corsaires *l'Anonyme* du premier de ces deux Ports, & *la Charmante* de Boulogne ont envoyé à Morlaix un Corsaire de Jersey, & un navire de cent tonneaux.

Il est arrivé dans le même Port une prise faite par le Corsaire *les trois Freres* de Dunkerque, qui s'est aussi emparé du bâtiment *le Guillaume* de Chester.

Les navires *l'Aigle, la Résolution & la Société* ont été pris par le Capitaine Clément qui monte le Corsaire *le Grand Grenot* de Granville.

Selon les lettres écrites de Bayonne le Corsaire *la Junon* commandé par le Capitaine Vigoureux y a fait conduire le navire *le Guillaume Marie* de Mariland, de deux cent cinquante tonneaux, à bord duquel on a trouvé beaucoup de tabac & d'indigo.

Le bâtiment *le Patti & Kitty* de Waterford a été envoyé au même Port par le Corsaire *le Gascon*.

Le Capitaine Soppite commandant le Corsaire *la Basquoise* a enlevé les navires ennemis *le Prince d'Orange*, *le Resingsün* & *le London*.

On mande de Saint Malo que les Capitaines Ruault & Blondelas commandans les Corsaires *le Tavignon & le Comte de Maurepas* y ont fait conduire le navire *les deux Sœurs* & un autre bâtiment Anglois dont la cargaison consiste en riz & en bois de teinture.

Le navire *la Marie Mack* de Londres, chargé de bois de teinture, de coton & de sucre a été pris par le Corsaire *l'Anonyme* qui l'a envoyé dans le même Port.

Il est arrivé à Brehat un bâtiment de 350 tonneaux dont le chargement est composé de sucre, de cacao & de guildive, & qui a été enlevé par le Corsaire *la Marie Magdeleine* en revenant de la Barbade.

Le Capitaine Dangelot qui monte le Corsaire *le Duc d'Harcourt* de Rouen à relâché au Havre avec le navire *le Couronnement* de Pool.

Le Corsaire *le Postillon* de Dieppe, commandé par le Capitaine Altazin s'est ren-

du maître d'un navire Anglois qui a été conduit à Cherbourg ainsi que deux autres bâtimens nommés *l'Anson & le Benjamin*.

Suivant les avis reçus de la Hogue le Capitaine Arein commandant le Corsaire *l'Attrape si tu peux* de Boulogne, a envoyé dans le premier de ces deux Ports le bâtiment *l'Hirondelle* de la même nation, sur lequel on a trouvé du sucre & du riz.

On a appris de Saint Jean de Luz qu'il y étoit entré un navire de cent tonneaux dont s'est emparé le Corsaire *la Basquoise* que monte le Capitaine Soppite.

On mande de Calais que la nuit du 22 au 23 du mois passé il fit une si furieuse tempête & un vent si violent que le 23 à 6 heures du matin on vit 7 navires échoués à la côte entre les Paroisses de Mark & Oye, depuis Gravelines jusqu'à Calais.





MANDEMENT de son Eminence M. le Cardinal de Tencin, Archevêque & Comte de Lyon, à l'occasion de l'ouverture de la Campagne.

PIERRE DE GUERIN DE TENCIN, &c.

A tous Abbés, Doyens, Chapitres, Prieurs, Curés, Vicaires, & autres Ecclésiastiques, Séculiers & Réguliers, & à tous les Fideles de notre Diocèse: SALUT & Bénédiction en notre Seigneur.

Voici la troisiéme fois, mes très-chers freres, que le Roi va commander son armée en personne. S'il ne peut encore donner la paix à ses sujets, il veut du moins partager avec eux les travaux & les périls de la guerre. Il le fait surtout par amour pour la paix. De nouveaux succès la hâteront peut-être, & la présence de Sa Majesté les assûre. Esperons donc que cette Campagne ne sera pas moins heureuse que celles qui l'ont précédée. Puisse-t'elle l'être assés pour être la derniére!

Nous ne doutons point, mes très-chers freres, de la ferveur avec laquelle vous redoublerez vos vœux pour la conservation du

Roi. Le principal motif de ceux que vous faites pour la paix, c'est les dangers ausquels la guerre expose des jours si précieux.

A ces causes, Nous Cardinal, Archevêque & Comte de Lyon susdit, après en avoir fait conférer avec nos vénérables Freres Mrs les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise, Comtes de Lyon, avons ordonné :

1°. Que dans toutes les Eglises tant séculieres que régulieres de la Ville & Fauxbourgs de Lyon, exemptes ou non exemptes on fera des Prieres de quarante heures, avec exposition du Saint Sacrement ; que le Dimanche premier du mois de Mai on les commencera dans notre Eglise Primatiale par une Messe solemnelle, après laquelle on portera processionnellement le très-Saint Sacrement dans l'Eglise Paroissiale de Sainte Croix, pour y continuer lesdites Prieres pendant trois jours consécutifs, & chaque jour au soir on dira avant la *Bénédiction* les Versets, *Panem de Cœlo*, *&c. Fiat manus tua super Virum dextera*, *&c. Fiat pax in virtute tua*, *&c.* avec l'Oraison du Saint Sacrement, celle qui se trouve dans le Missel Lyonnois page CIX. *pro Rege & ejus Exercitu*, & dans le Missel Romain celle qui se dit à la Messe, *Tempore belli*, & la troisiéme Oraison sera celle pour la paix, *Deus à quo sancta desideria*, *&c.*

2°. Que dans les autres Eglises de la Ville & Fauxbourgs de Lyon on y fera les mêmes Prieres dans les jours & suivant l'ordre ci-après marqués.

3°. Dans les autres Villes, Bourgs & Villages de ce Diocèse on commencera les Prieres de quarante-heures le Dimanche qui suivra la reception de notre présent Mandement, ensorte néanmoins que dans les lieux où il y a plusieurs Eglises, la principale les fera la premiere, & les autres successivement suivant le rang qu'elles ont entre elles.

4°. Dans les Paroisses de la campagne dont les Curés ou Desservans croiront que si lesdites Prieres se faisoient les jours ouvrables, il s'y trouveroit trop peu d'habitans on les fera pendant trois Dimanches consécutifs en exposant le Saint Sacrement à la Messe Paroissiale & à Vêpres seulement, & après celles ci ils en donneront la Bénédiction.

5o. Nous ordonnons que jusqu'au retour de Sa Majesté on chantera dans notre dite Eglise Primatiale & dans toutes les autres Eglises de la Ville & Fauxbourgs de Lyon & de notre Diocèse tous les Dimanches & toutes les Fêtes fêtées le Pseaume *Exaudiat* immédiatement après les Vêpres, & on dira à toutes les Messes au lieu de la Collecte

pro pace, celle qui est intitulée dans le Missel Lyonnois, *pro Rege & ejus Exercitu*, & dans le Missel Romain celle *in Tempore belli*.

Nous accordons les Indulgences *Episcopales* à toutes les personnes qui étant bien disposées assisteront à la Bénédiction du S. Sacrement l'un des jours désignés pour les Prieres de quarante-heures.

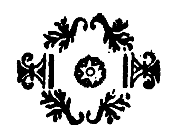
Et sera notre présent Mandement lû, publié aux Prônes des Messes Paroissiales & affiché par-tout où besoin sera.

DONNÉ à Versailles le vingt-quatre Avril mil sept cent quarante six.

LETTRE de M. de Voltaire Historiographe du Roi, l'un des Quarante de l'Académie Françoise à M. de la Bruere.

MOnsieur, y il a long-temps que vous m'honorez de votre amitié, & je dois cet avantage à mon goût pour les Belles Lettre ; vous sçavez qu'elle est ma passion pour la Langue Italienne. Je la sçais imparfaitement, mais je voudrois qu'elle fut connue dans Paris autant quelle merite de l'être

permettez moi de m'adresser à vous pour vous supplier d'informer le public qu'il y a un excellent Maître de cette Langue auquel les amateurs de l'Italien pourront avoir recours avec beaucoup de fruit, il est né Romain, il étoit secretaire de M. le Nonce Crescenci; personne ne parle & n'enseigne mieux, n'a plus de connoissance des livres, & ne peut rendre plus de service à ceux qui voudront s'instruire: il demeure rue de Bourbon près des Théatins chés le sieur *la Grave* Chirurgien; il se nomme *Fortunati*; je crois que ceux qui s'adresseront à lui me sçauront gré de leur avoir indiqué un homme de son mérite. J'ai l'honneur d'être Monsieur, avec les sentiments d'estime & d'amitié que je vous dois, &c.



CONCERTS DE LA REINE.

Le Lundi 25 du mois dernier on exécuta en Concert chés la Reine le *Prologue* & le second acte de *Callhiroé*.

Le Mercredi 27 & le Samedi 30 on exécuta les autres Actes. Le sieur Jeliotte y chanta le rôle d'Agenor & le sieur Benoit celui de Coresus.

Le Mercredi quatre de ce mois on exécuta le Prologue & le premier Acte de la Pastorale Héroique *d'Issé*. Les rôles du Prologue furent chantés par Madame Canavas, les sieurs Jeliotte, Benoit & Dangerville. Ceux de la Piéce par les Demoiselles Chevalier & Deschamp, les sieurs Jeliotte, Benoit & Godonnesche.

Le Samedi 7 & le Lundi 9 on exécuta les autres Actes de cette Pastorale.





OPERATIONS DE L'ARMÉE DU ROI,

A Gand le trois Mai 1746.

LE Roi est parti ce matin d'Arras à sept heures pour se rendre ici, où Sa Majesté est arrivée à cinq heures & demie ; elle est descendue à l'Evêché où elle occupe le même logement que l'année derniere. Sa Majesté a donné en arrivant ses ordres pour partir demain matin pour se rendre à Bruxelles.

A Bruxelles le quatre,

Le Roi étant parti ce matin de Gand sur les huit heures, est arrivé ici à trois heures & demie ; Sa Majesté a reçu à l'entrée de la Ville où elle a monté à cheval les complimens du Corps de Ville ; elle a été descendre à la Collégiale où elle a assisté au *Te Deum* qui y a été chanté. Sa Majesté a été ensuite prendre son logement à l'Hôtel d'Egmont où elle a été haranguée par les Etats de Brabant & par le Conseil Superieur.

A Bruxelles le cinq.

Le Roi est monté ce matin à cheval sur les onze heures pour faire le tour des fortifications

petit Recueil qui renferme l'explication des principaux termes des fortifications, de la guerre, de la Marine & de la Géographie, *Paris in* 12 chés Ph. N. *Lottin*.

Nous n'avons pas encore eu le tems de lire ce Livre que nous nous contentons aujourd'hui d'annoncer seulement.

DISSERTATIONS PRELIMINAIRES *pour servir à l'Histoire de Sais, à Paris, in* 12 1746.

L'Auteur de ces trois Dissertations nous paroît fort bien prouver dans la premiére que le *Pagus Oxymensis* étoit très étendu, & par conséquent il est assés autorisé à en conclure que c'étoit une des principales portions de ce que nous appellons aujourd'hui la Normandie, que c'étoit du tems des Gaulois le lieu de la résidence des *Osismii* dont parle César dans ses Commentaires, que ceux qu'on trouve depuis dans la Basse-Bretagne n'en sont qu'une *émanation*, & que ce fut une Colonie qui y fut transplantée pour peupler une partie du Pays que les Venetes occupoient auparavant dans cette Péninsule dont ils avoient été les Habitans dominans, translation qu'il place apparemment avant la confection des Itinéraires Romains & celle de la Notice des Gaules. On y apprend aussi que les premiers *Curiosolites*

solites qu'on avoit crû placés au fond de cette Peninsule sont plus probablement les anciens peuples des environs de Bayeux dont au neuviéme siécle le nom de *Pagus Corilisisus* qu'on leur donnoit conservoit quelque trace : les raisonnemens de l'Auteur qui rendent à la Normandie des peuples qu'on avoit crû avoir toujours été renfermés dans la Bretagne, se trouvent appuyés par les observations qu'on avoit faites avant lui, que les Diablintes étoient aussi autrefois dans le canton de Jublent au Maine, & de Mayenne, dont ceux de la petite Bretagne, s'il y en a eu véritablement, n'auroient été aussi qu'une émanation. L'Auteur de cet ouvrage éclaircissant cette matiére, fait remarquer les erreurs de quelques Sçavans de considération qui ont confondu le Pays d'Auge, contrée de Normandie, avec l'Hiémois ou *Oximensis*. C'est aussi le pur amour de la vérité qui l'oblige à découvrir le fabuleux de quelques Legendes & de quelques Chartes de la Basse-Bretagne.

Dans la seconde Dissertation M. l'Abbé Esnault s'attache à faire voir que quoiqu'il ait existé une Ville d'Hiemes, qui a donné le nom au Pays Hiémois, que d'autres appellent Exmois, il ne suit pas nécessairement de là, que ce soit dans cette Ville que les Evêques qui ont gouverné ce Pays pour

le Spirituel ont fait leur résidence ; qu'à la vérité c'est du Pays Hiémois de la seconde Lionnoise que fut Evêque un nommé *Litharedus* qui assista au premier Concile d'Orléans l'an 511, mais que c'est à Sais qu'étoit son Siége Episcopal, parce que cet Evêque prenant le titre d'*Episcopus Oximensis* dans sa souscription entendoit par là qu'il étoit Evêque du Pays d'Hiémois, & non pas de la Cité d'Hiémes qui n'existoit plus. L'erreur donc où l'on a été de faire d'Hiémes une Ville Episcopale est de la même espece que celle où plusieurs Picards ont été depuis quelques siécles, de faire de Vermand une Ville Episcopale. Il faut espérer que par la suite, tout préjugé mis à part, on reconnoitra que s'il y a eu quelques Evêques qui se soient qualifiés *Viromandenses*, c'est dans le même sens que l'*Episcopus Oximensis*, & que comme cela signifioit l'Evêque du Pays Hiémois, l'Evêque des Osismiens, de même *Episcopus Viromandensis* signifioit Evêque du Pais de Vermandois, l'Evêque des Veromanduens. Il résulte du systême de M. l'Abbé Esnault qu'il faut regarder comme une fausse tradition la translation du Siége Episcopal d'Hiémes à Sais, d'autant plus même qu'on l'établit sur un soufflet donné à l'Evêque par le Comte du lieu, ce qui paroît fabriqué à plaisir. Ici cet Auteur fait l'apo-

M. le Maréchal aura son quartier à Semps & la gauche appuyée au Pont de Rolstard.

M. le Comte d'Estrées est en marche sur D'ert & M. du Chaila sur le grand Wibrock audessus Vilvorden.

Du Camp du Stein le 11.

L'armée conduite par Mrs. de Clermont Gallerande Lieutenant General, & de Calvieres Maréchal de Camp, Officiers généraux de jour a quitté ce matin le Camp de Perck pour se porter en avant vers la Dyle, appuyant sa droite à la cense du Saint Esprit vis-à-vis Rotselaer entre Louvain, & l'embouchure du Demmer, la gauche au ruisseau qui tombe dans la Dyle à Nuysen, & qui a sa source aux environs du Château de Stein où le Roi a établi son quartier; Sa Majesté y est arrivée à dix heures.

M. de Berchiny ayant avec lui M. le Duc d'Aumont, & M le Marquis de Beaufremont à la tête d'un détachement considérable a passé la Dyle à Louvain; & s'est avancé jusqu'à Rotselaer en chassant devant lui plusieurs partis ennemis.

Le corps assemblé sous Dendermonde, & commandé par M. Duchaila s'est approché du Canal de Bruxelles à Boon, sa droite est établie à Villebroeck.

Les ennemis occupent encore Malines.

Il n'y a point eû de Bulletin le 12 *& le* 13.

Au Camp de Steen le 14.

Le Cardinal de Bossu Archevêque de Malines

ces deux Evêques. Il nous apprend des circonstances curieuses que nous ignorions sur la vie de S. Latuin, sur le projet de l'enlévement de ses Reliques qui fut sans effet, parce que le peuple d'Anet auroit joué la même Tragédie que celle qui fut jouée par le peuple de Montreuil en Picardie lorsque M. de Caumartin Evêque d'Amiens voulut emporter de celles de S. Vulfly. L'Auteur a raison de regreter la perte du petit ouvrage en vers François, imprimés sur ce Saint vers l'an 1500; Pour le dédommager de cette perte, il permettra que nous lui indiquions le Missel de Sais imprimé la même année 1500. à Rouen. Il y verra la Fête de S. Alnobert Evêque de Seez à neuf Leçons le 16 Mai; celle de S. Latuin aussi à neuf Leçons le 20 Juin, & celle de S. Godegrand qui y est appellé *Gordianus* pareillement à neuf Leçons le 3 Septembre. Il n'y a au Calendrier que ces trois Evêques de Seez, mais S. Julien premier Evêque du Mans y est *Duplex in omnibus* & en lettres rouges. Il semble qu'on le regardoit comme l'un des Apôtres du Diocése dont le sien est voisin. L'Auteur a grande raison d'exhorter ceux qui ont des Mémoires sur le Diocése de Sais à les lui communiquer; puissent ses demandes parvenir jusqu'à ceux qui ont les Mémoires qu'avoit dressés l'Abbé des Thuilleries, & être exam-

d'où Sa Majesté a observé la position du Camp des ennemis, qui ont leur gauche à Duffel, leur droite au dessous de la Chaussée de Malines à Anvers & la Nethe devant eux.

Mr. le Comte d'Estrées est arrivé hier avec le corps qu'il commande à Arschot; il a ordre de pousser tout de suite jusques à Herenstals, où suivant les aparences il ne pourra arriver que le 18.

A Malines le dix-sept.

On a appris ce matin que les ennemis ont levé leur camp pendant la nuit & qu'ils se sont mis en marche pour se retirer du côté d'Anvers. Le Regiment de la Morliere est entré dans Liere où il étoit resté quelques troupes; sur les deux heures après midi on a fait marcher les Dragons les Hussards & deux Brigades d'Infanterie de la droite de l'armée pour s'établir à Liere & pour prendre differents postes au-de-là de la grande Nielhe. L'armée entiere marchera demain matin pour camper au-de-là de cette riviere.

M. le Comte d'Estrées est arrivé hier à Vesterloo; il doit s'être rendu à Herrenstals aujourd'hui de bonne heure.

Le Roi a monté à cheval à huit heures. Sa M. a parcouru tout le Camp, jusqu'à l'extremité de la droite où elle s'est arrêtée sur un plateau duquel on découvre tout le Pays depuis Malines jusqu'à Anvers & depuis Anvers jusqu'à Herrenstals.

Sa Majesté est rentrée à Malines sur les 5 heures

Il n'y a point eû de Bulletin le 18.

Au Château de Bonchout le dix-neuf.

Le Roi est parti après midi de Liere pour se

rendre au Château de Bouchout sur la gauche de son armée. Sa Majesté y a établi son quartier. M. le Comte de Berchiny qui a été detaché avec un corps de Dragons & de Hussards pour couvrir l'armée s'est posté entre Emmelum sur la petite Nethe & Raust. Il n'a rencontré que quelques partis de troupes legeres qui se sont retirés à *son approche*.

Les ennemis ayant evacué la Ville d'Anvers dont la garnison s'est retirée dans la Citadelle, le Magistrat a envoyé des Députés pour faire ses soumissions au Roi. M. le Marquis de Brezé a eû ordre de partir demain avec un détachement de 20 compagnies de Grenadiers, 12 piquets, 1200 Chevaux pour en prendre possession. Les Ennemis ayant abandonné la Nethe le Fort de Ste Marguerite qui se trouvoit sans protection s'est rendu à la sommation que M. le Marquis du Chayla a fait faire. La garnison étoit composée de 200 hommes ; on lui a accordé les honneurs de la guerre.

Du quartier du Roi au Château de Mouchou le 20.

Le détachement que M. le *Marquis de Brezé* a conduit à Anvers pour en prendre possession a été suivi par la Brigade d'Auvergne qui doit y rester : M. le Comte de Clermont est chargé de faire le siége de la Citadelle ; les Officiers Generaux destinés à cette expedition sont M de Brezé Lieutenant Général, & Mrs. Thomé, Seedorff, Davarey, Choiseuil, la Perrousse, Froulay, la Marche, la Vauguyon, le Duc d'Avrey, & Dalbanne Maréchaux de camp.

Les troupes de ce siége seront composées de la

sidial & Sénéchaussée de la Marche, volume *in* 8. 6 liv. relié.

LES COUTUMES *de la Marche expliquées & interprétées suivant les Loix, les meilleurs Auteurs, & les Arrêts intervenus*, par Me. *Jabely* ancien Avocat au Parlement. Nouvelle Edition, revûe, corrigée, & conferée avec la Coûtume de Paris, avec de nouvelles Annotations, par Me. Germain-Antoine *Guyot*, Avocat au Parlement; volume *in* 12 3 liv. relié.

COUTUMES *du Haut & Bas Pays d'Auvergne avec les Notes de* Me. Charles *du Moulin*, *& les Observations* de Me. Claude-Ignace *Prohet*. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée de nouvelles Notes, dont les principales sont sur les articles de la Coûtume qui ont été abrogés ou changés par les nouvelles Ordonnances du Roi Louis XV. par Me ***, Avocat en Parlement, dédiées à M. le Maréchal de Noailles; deux vol. *in* 8. 12 liv. reliés.

Ces trois Coûtumes s'impriment à *Clermont-Ferrand* avec privilége du Roi, chés Pierre *Viallanès*, Imprimeur Libraire, rue de la Treille près les PP. Jesuites.

M. l'Abbé *Garnier* Docteur en Théo-

PLACET A MADAME

Pour faire recevoir à S. Cyr une Demoiselle.

DIgne fille d'un Roi, des mortels adoré,
Vous, dont la Piété sert d'exemple à la notre,
Vous qui sçavez à quel dégré
Le cœur porte les soins d'une sœur pour une autre ;
Pour la mienne aujourd'hui je tombe à vos genoux.
La voix du sang, loin de se taire,
Est favorable auprès de vous.

Admise en cet azile auguste & salutaire
Où l'on benit d'une ardeur si sincere
Le nom de Dieu, le votre, & celui de Louis
Pour une autre moi-même agréez que j'espere
L'avantage dont je jouis.

Mon pere dans les Camps ayant vieilli dix lustres
Les armes à la main a terminé son sort ;
Sept guerriers de mon nom dans des hazards illustres
Ont trouvé la gloire & la mort.

À ces titres d'honneur je joins vos bontés même;
Le souvenir des jours pour moi si précieux,
Où mes foibles talens aidés d'un zéle extrême
Attirérent sur moi vos yeux.

* Quand nous avons chanté les rapides conquêtes,
La France renaissante avec son Roi vainqueur,
L'hymen qui de nos Lys assûre le bonheur,
Vous étiés attendrie à nos pieuses fêtes.
Quel présage pour nous! l'actrice de Saint Cyr
Ose, en vous implorant, compter de reussir.

* La convalescence du Roi, son départ & son retour, le mariage de Monseigneur le Dauphin. Trois Idyles dramatiques déclamées & chantées à Saint Cyr en présence de la Reine dans les années 1744 & 1745, composées par M. Roy Chevalier de l'Ordre de Saint Michel.

Le Placet est de la même main; il a été présenté au nom de Mlle de la Bachelere qui a deja deux sœurs à Saint Cyr; la reception d'une quatriéme est une grace singuliere qui ne demandoit pas moins que la protection de Madame.

Le même Auteur, aussi devoué aux Dames de Saint Cyr que l'étoit M. Racine, a exprimé leurs sentimens à M. l'Evêque de Chartres leur Superieur à l'occasion de la nouvelle année.

Nous avons recouvré depuis peu une piéce de vers de M. Roy présentée à M. le Cardinal de .... par une Dame de ses parentes avec l'envoi d'un vase de Saxe ; nous avons cru que le public verroit avec *plaisir* un éloge inspiré par le sentiment & rendu avec élégance.

De cette coupe fortunée
Hebé versoit aux Dieux le nectar enchanté;
Source de l'immortalité ;
Aussi n'est-elle environnée
Que des fleurs que produit le Printems ou l'Eté.

Eh ! que feroient ces Dieux d'un éternelle vie
Aux infirmités asservie ?
Autant vaudroit l'humanité.
Vivre, c'est posseder & jeunesse & santé,

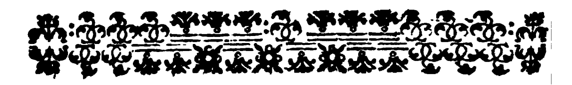
Quels trésors pour mon sexe ! il en *feroit dependre*
Sa suprême felicité.
Seigneur j'ose vous aprendre,
Qu'il est un sentiment & plus noble & plus tendre,
Où mon cœur s'est arrêté.

Quand je demeurerois toujours dans le bel âge,
Qu'importe à l'Univers ? un si rare avantage

ARREST *du Conseil d'Etat du Roi du 15 Avril; qui ordonne que dans le tems de deux années tous ceux qui ont souscrit pour le Livre intitulé :* Grammatica Hebraïca & Chaldaïca, & Lexicon Hebraïcum & Chaldaïcum, Auctore D. PETRO GUARIN, *seront tenus de retirer des mains du sieur* COLLOMBAT *les Exemplaires dudit Livre.*

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

SUr la Requête présentée au Roi étant en son Conseil par Jacques F. Collombat, premier Imprimeur ordinaire du Roi, & des Cabinet & Maison de Sa Majesté ; contenant qu'il a acheyé d'imprimer en trois volumes in-quarto un Livre intitulé : *Grammatica Hebraïca & Chaldaïca, & Lexicon Hebraïcum & Chaldaïcum, Auctore D. Petro* GUARIN, *Monacho Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione Sancti Mauri*, proposé par Souscription : partie des Souscripteurs ont retiré les premier & second volumes, d'autres ne les ont point encore retirés : comme il est important au Suppliant, pour le mettre, & sa Famille, à l'abri de toutes recherches, que le tems de la délivrance de ce Livre aux Souscripteurs soit limité à un certain tems, passé lequel les Souscripteurs ne seront plus reçûs à se prévaloir de leurs Souscriptions ; il a été conseillé de recourir à l'autorité de Sa Majesté, pour lui être sur ce pourvû : Requeroit à ces causes le Suppliant qu'il plût à Sa Majesté ordonner que pendant le tems de dix-huit mois, ou tel autre délai que Sa Majesté jugera à propos de limiter, ceux qui ont souscrit pour ledit livre intitulé : *Grammatica Hebraïca & Caldaica, & Lexicon Hebraïcum & Caldaïcum*, seront tenus de re-



NOUVELLES ETRANGERES

TURQUIE.

Le Grand Seigneur a été indisposé, mais sa santé est parfaitement rétablie ; il a envoyé ordre au Kan de Crimée de faire marcher un nouveau corps de douze mille hommes pour renforcer l'armée qui est sous les ordres du Pacha de Bagdad ; ces troupes doivent s'embarquer à Caffa pour se rendre à Trebizonde, & l'on écrit de Constantinople que la Porte est occupée à prendre diverses autres mesures pour soutenir la guerre contre Thamas-KouliKan, si les négociations commencées avec ce Prince n'ont pas le succès desiré. Les deux Puissances n'ayant pû convenir des conditions de la suspension d'armes qu'avoit proposée Thamas-Koulikan, ce Prince est retourné d'Ispahan à Tauris pour reprendre le commandement de son armée, & ayant attaqué & mis en fuite deux détachemens de Tartares, il s'est avancé jusqu'à Moussoul, & en a ravagé les environs. Sur cette nouvelle le Pacha de Bagdad, après avoir rassemblé une partie des troupes qui sont sous ses ordres, a marché dans le dessein de livrer bataille aux Persans, mais ceux-ci se sont retirés à son approche. Depuis ces nouvelles on a reçu avis que l'Ambassadeur de Perse avoit de fréquentes conférences avec le Grand Visir, & qu'on avoit lieu d'esperer que les négociations commencées pourroient avoir un heureux succès.

Les troubles qui avoient été excités en Egypte sont entierement appaisés, & le Pacha du Caire a fait punir de mort les principaux auteurs de la révolte.

RUSSIE.

LA Princesse de Bevern, niece de la feue Czarine, & ci-devant Regente de Russie, mourut le 18 du mois de Mars, âgée de vingt-huit ans dans l'Isle où elle avoit été releguée près d'Archangel. Elle se nommoit Anne de Mekelbourg, & elle laisse de son mariage avec le Prince Ulric de Bevern deux Princes & deux Princesses. L'Imperatrice de Russie a donné ordre que le corps de cette Princesse fut transporté à Petersbourg, pour être mis dans le tombeau de la Duchesse de Mekelbourg. Il a été exposé sur un lit de parade dans une sale du Convent de Saint Alexandre Newsky, & le 2 du mois passé après avoir été enfermé dans une cercueil, il a été déposé dans une Chapelle de l'Eglise pour y demeurer jusqu'à ce qu'on ait achevé les préparatifs de la pompe funébre ordonnée par l'Impératrice. Tous les Senateurs en longs manteaux de deuil ont assisté à cette céremonie, ainsi que les Ambassadeurs & les Ministres Etrangers qui y avoient été invités de la part de S. M. Imperiale par le Comte de Zanti. M. de Hosten Ambassadeur du Roi de Dannemarck a remis un Mémoire aux Ministres de l'Impératrice pour demander une réponse définitive sur la proposition faite par S. M. Danoise de ceder au Grand Duc de Russie les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, si ce Prince vouloit renoncer à toutes ses prétentions sur la partie du Duché de Holstein possedée par le Dannemarck. Ce Mémoire a donné occasion à plusieurs conferences, & S. M. Impé-

riale s'en étant fait rendre compte, elle a jugé que les offres du Roi de Dannemarck n'étoient point suffisantes pour dédommager le Grand Duc. Elle a cependant fait sçavoir à M. de Hosten que ce Prince étoit très-disposé à se prêter à toutes les voies de conciliation, & qu'il ne s'éloigneroit point de conclure un accommodement, pourvû que *S. M.* Danoise ajoutât quelques autres territoires à ceux qu'elle consentoit de ceder, & pourvû qu'elle se déterminât à acquitter les sommes qu'elle avoit promis en 1737 de payer au feu Duc de Holstein. Sur cette déclaration M. de Hosten a laissé entrevoir aux Ministres de l'Imperatrice & à ceux du Grand Duc que le Roi de Dannemarck, pour apporter des facilités au succès de la négociation, pourroit accorder au Grand Duc, non seulement les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, mais encore les Bailliages de Gottorp & de Slesvvick, & que selon les apparences il exigeroit que la renonciation du Grand Duc à ses autres prétentions fût garantie de la maniere la plus authentique par la Russie. Ainsi, il ne paroît presque pas douteux que les differends entre *sa Majesté* Danoise & ce Prince ne soient entierement terminés peu après l'arrivée du Comte de Puskin à Copenhague.

L'Imperatrice a résolu de ne partir pour Riga que dans le mois de Juin. Le Géneral Stoffel est mort depuis peu en Ukraine.

ALLEMAGNE.

La Reine de Hongrie fut relevée de ses couches le 30 Mars.

Le Grand Duc de Toscane ayant fait sçavoir aux

M'étoit cher, par rapport à moi;
A présent qu'elle t'est ravie,
Conservant dans mon cœur ta mémoire cherie,
Je l'aime par rapport à toi.

On a dû expliquer les Enigmes & les Logogryphes du Mercure d'Avril par *la Langue*, *l'Alphabet*, *le feu*, *Procureur*, *septuagenaire*. & *Comédie*. On trouve dans le premier Logogryphe *porc*, *puce*, *pou*, *cou*, *rouë*, *cœur*, *cû*, *ver*, *roc*, *peur*, *rue*, *coureur*, *cor*, *proue*, *Curé*, *pré* & *cour*. Dans le second *Perse*, *panier*, *sage*, *gaieté*, *vin*, *nuage*, *ver*, *serpe*, *pain*, *ris*, *visage*, *gant*, *peste*, *rage*, *un*, *sept*, *aune*, *pinte*, *gain*, *perte*, *Ange*, *argent*, *Négre*, *jeûne*, *esprit*, *Egée*, *pie*, *air*, *eau*, *vigne*, *épée*, *geniévre*, *Enée*, *âne*, *an*, *vie*, *Juge*, *pâté*, *si*, *ut*, *re*, *vis*, *Penates*, *patin*, *Sara* & *Agar*. On trouve dans le troisiéme *mode*, *mie*, *Medoc*, *Ode*, *Mi*, *Die*, *Dece*, *Médie*, *Côme*, *Code* & *Dôme*.

EXPLICATION

Du premier Logogryphe du mois d'Avril

QUand je vois dans un mot Curé, puce, &
Coureur;
Ver, porc, coup, cor & proüe;
Peur, cou, pré, roc, & roue:
Je me dis aussi-tôt, Ah! c'est un Procureur.

DE LA LAURE.

On apprend d'Ulme que la Reine de Hongrie a fait porter des plaintes très-vives au Cercle de Suabe touchant la résolution prise par ce Cercle d'observer une parfaite neutralité.

M. Hulft Ministre de l'Evêque Prince de Liége auprès de la République de Hollande a présenté aux Etats Généraux un Mémoire que ce *Prince a envoyé* à plusieurs Puissances, & qui porte que le corps de troupes de la Reine de Hongrie commandé par le Général Grune est entré dans l'Evêché de Liége, sans que cette Princesse eût fait aucune requisition pour le passage de ces troupes ; qu'elles ont traversé le païs sans observer aucune discipline; qu'elles se sont fait donner par force des logements, des vivres & des fourages ; qu'elles n'ont rien payé de ce qui leur a été fourni ; qu'elles ont commis divers excès dans les Villages de Bouchevines, de Hougarde & de Thourine, & que pour faire plus de tort à ce Païs elles y ont fait un fort long détour ; que de pareilles violences donnent atteinte, non seulement à la neutralité dont l'Evêché de Liege doit jouir, mais encore aux Constitutions de l'Empire & au Droit des Gens, & que l'Evêque de Liege espere que les Puissances ausquelles il en porte ses plaintes, *employeront* leurs bons offices pour leur faire rendre *justice* par la Reine de Hongrie.

Les troupes qui seront sous les ordres du Prince Charles de Lorraine ont dû être rassemblées le 15 du mois dernier ; elles seront commandées par le Comte Leopold de Daun en attendant que ce Prince soit arrivé à l'armée. Elles doivent se porter sur la Moselle en cas qu'on ait lieu de craindre quelque entreprise contre Luxembourg, & elles seront jointes par cinq des Régimens qui c[illegible] restés en Bohême, & par un corps de troupes q[illegible]

se propose de tirer de la Hongrie, de la Transylvanie, de l'Illyrie & de la Croatie ; il a été résolu d'exécuter le projet proposé par le feu Comte de Kevenhuller pour augmenter les fortifications de Vienne, & l'on travaille actuellement à la construction d'un ouvrage à corne entre la porte rouge & celle de Scuthor.

GRANDE BRETAGNE.

LE Prince Edouard, en s'emparant du Fort Auguste, y a fait prisonnieres de guerre trois Compagnies du Régiment de Guise qui en composoient la garnison. Il a ordonné d'y transporter ses principaux magasins, & de demolir les fortifications du Château d'Invernesf. On a reçû avis que le corps de ses troupes, qui a investi le Fort Guillaume, en pressoit le siége avec beaucoup de vivacité. Le Capitaine Scott, que le Comte de Loundon avoit detaché pour secourir la premiére de ces Forteresses, n'a pû s'avancer au-delà du Château d'Ellanstalker ; parce qu'une partie de l'armée du Prince Edouard garde les bords du Carton. Deux cens hommes de cette armée sont campés à deux milles de Glenavis, & ils exigent de fortes contributions de tout le Pays voisin. Ils ont surpris dans les environs d'Athol plusieurs partis qu'ils ont taillés en piéces ; ils ont emporté d'assaut les postes de Kennochan & de Blairsittie, & obligé les troupes qui étoient à Cushiville, de se retirer avec precipitation, & ils ont enlevé un tiers de l'equipage du Brigantin *le Baltimore*. Un détachement des Milices d'Argyle, commandé par M. Glenure, fut attaqué le 18 & presque entierement defait par un autre corps de l'armée du Prince Edouard.

Mylady Seaforth & la Dame de Mackintosh, dont les epoux servent contre ce Prince, sont allées le joindre avec quelques Tribus de Mackennies.

On a appris par des lettres d'Ecosse que le Duc de Cumberland ayant envoyé ordre à *quelques unes* des Tribus voisines du Lac d'Invernesf, de venir joindre l'armée, elles avoient répondu qu'elles étoient dans la résolution de demeurer neutres.

L'armée que commande le Duc de Cumberland a été partagée en trois corps, & ce Prince est à Aberdeen avec le premier qui consiste en sept Bataillons & un Régiment de Dragons. Le second & le troisiéme composés, l'un de six Bataillons du Régiment de Cavalerie de Kingston & du Regiment de Dragons de Cobham sous les ordres du Major Général Bland; l'autre de 3 Bataillons aux ordres du Brigadier Général Mordaunt, sont campés à Strathbagie & à Old Melbrun. Sur la nouvelle qu'un grand nombre d'Officiers Suédois étoient debarqués à Peterhead dans l'intention d'aller joindre le Prince Edouard, le Duc de Cumberland a fait marcher un détachement pour les empêcher d'exécuter leur dessein. Le Prince Edouard gardant toûjours sa même position *sur le bord* de la Spey dans les environs d'Elgin, s'est emparé du Château de Keith.

Le Comte de Lowdon à l'approche du Prince Edouard s'étant retiré d'Invernesf, après avoir mis une garnison de trois cent hommes dans le Château, il passa la riviere de Neiff, & le bras de mer de Murray, de Cromarty & de Dornoch. Comme il s'étoit emparé de tous les bâteaux, on ne pouvoit le joindre qu'en faisant le tour de ce dernier bras de mer, ce qui exigeoit quatre ou cinq jours de marche. Dans ces circonstances,

le Colonel Warren, un des Aydes de Camp du Prince Edouard, proposa de faire transporter à Findorme par terre toutes les Barques qu'on pourroit rencontrer en divers endroits de la coste de Murray. Avec quelque secret que cette entreprise fut exécutée, plusieurs Vaisseaux de guerre Anglois, qui croisent dans ces parages, vinrent, sur l'avis de ce qui se passoit, bloquer le Port de Findorne. Malgré ce contre-tems, les Barques, qu'on y avoit rassemblées, en partirent pendant la nuit au risque d'être coulées à fond, & un calme, qui survint, les favorisa tellement qu'à la vuë même des Vaisseaux de guerre Anglois elles arriverent à force de rames en quatre heures de tems vis-àvis de Dornoch, où étoit le quartier général du Comte de Lowdon. Le Duc de Perth ayant aussi-tôt, à la faveur d'un brouillard épais qui cacha son passage, traversé le bras de mer sur ces Barques avec les dix-huit cent hommes qui étoient sous ses ordres, le Comte de Lowdon ne decouvrit les troupes de ce Général, que lorsqu'elles furent proche de la terre, Pendant que le Comte de Lowdon, pour s'opposer au débarquement, rassembloit les trois mille cinq cens hommes qu'il commandoit, le Duc de Perth rangea ses Barques en ligne: il se jetta ensuite le premier à la mer, quoiqu'il y eut quatre pieds d'eau dans l'endroit où il s'étoit arrêté, & toutes les troupes suivirent son exemple. Elles marcherent en bon ordre, & n'ayant plus de l'eau qu'à my jambe, elles se preparoient à faire leur premiere decharge; lorsque celles du Comte de Lowdon, étonnées de tant de fermeté, se débanderent de toutes parts sans en venir aux mains. Le Comte de Lowdon, se voyant ainsi abandonné, se sauva lui même vers la montagne, ainsi que le Lord Forbes

I
&c
à P
ce
ode
tes,
raff
s'er
pe
tei
l
ble
aut
la
s'el
les
tir
&c
de
em
a l
Fi
vir

fer
de
ran
té,
fer

le Prince Edouard avoit levé le siége du Château de Blair, & que le 18 le Prince de Hesse s'étoit rendu à Perth avec les six Bataillons des troupes Hessoises; que deux Régiments de Dragons des mêmes troupes avoient marché à Crief, & qu'un autre avoit pris poste à Huntington. Le Duc de Cumberland a fait construire à Aberdeen un Fort dans lequel il a mis quelques troupes en garnison. Il a ordonné de détruire toutes les habitations des habitans de la Province de Lochabir qui ont pris les armes pour les interêts du Prince Edouard.

Le Gouvernement d'Angleterre songe à chercher les moyens d'empêcher la contrebande; elle est devenue si commune que celle faite dans le seul Comté de Suffolk a fait tort de près de 60000 Guinées à l'Etat sur le produit des Douanes, & qu'il est sorti de la Grande Bretagne 4300 livres Sterlings en especes monoyées.

Le vaisseau de guerre *la Princesse*, de l'Escadre de l'Amiral Thownshend, dont il a été separé à la hauteur des Isles de Bahama, est arrivé le 4 à Spithead ayant une si grande voye d'eau, que le Capitaine a été obligé de tenir continuellement pendant la route cinquante hommes à la pompe. On a sçû par l'equipage que le 25 du mois de Fevrier dernier l'Amiral Thovvnshend avoit essuyé en allant de Saint Christophe à l'Isle Royale une violente tempête qui avoit entierement dispersé son Escadre, & que plusieurs des Vaisseaux dont elle étoit composée avoient perdu leurs mâts.

La proposition ayant été faite le 22 du mois passé dans la Chambre des Communes d'accorder au Roi de la Grande Bretagne trois cent mille livres sterlings pour l'entretien du nouveau corps de troupes Hanoveriennes que sa Majesté fait

Traitent d'erreurs
Les charmes de la vie,
Je me ris de leurs discours.
Plaisirs, enchainez mes jours.
De la treille le doux jus,
L'art de Momus,
Mais sans abus,
Du monde font les élus.
Avec Comus
J'unis Venus,
Glycere
Suit mes leçons,
Et mes chansons
Ont le don de lui plaire,
Et sa voix
Au fond des bois
Mêle à mes chants
Les plus doux accents.
Les bois
Aux amans donnent des droits,
Et de leurs feuillages
Les avantages
Fixent mon choix.
Là sans effroi,
Pour gage de sa foi,
Ma bergere se livre à moi;
Sa tendresse,
Sa foiblesse,

Macdonalls & des Frasers ayant été ensuite enfoncées par l'armée Angloise, elles n'ont pû se rallier ; & ont jetté la confusion dans l'aile dont elles faisoient partie ; que cette aile ainsi en desordre n'a pû resister à l'impetuosité des troupes Angloises ; qu'elle s'est retirée dans un bois voisin, & que le reste du corps des troupes du Prince Edouard, obligé de céder à la grande superiorité du nombre, a abandonné le champ de bataille, avec perte d'environ quatorze cent hommes, en y comprenant les prisonniers, du nombre desquels sont le Comte de Kilmarnock, M. Murray de Broughton, & le Chevalier de Wredderburn, ainsi que M. Boyer d'Aiguille, chargé d'une commission du Roi auprès du Prince Edouard.

La précaution que le Lord Bury a prise de s'embarquer à Inverness étant une preuve que les partis de l'armée Ecossoise tiennent encore la campagne, on doute que l'avantage remporté par le Duc de Cumberland soit aussi considerable que le Gouvernement Anglois veut le persuader.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à quatre vingt-quinze ; celles de la Banque à cent vingt-deux ; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & trois, trois quarts, & les Annuités à quatre-vingt quinze & demi.

ITALIE.

Suivant les avis reçus de Corse tous les secours que la République a envoyés à la Bastie y étant arrivés, on fit le 10 du mois dernier une sortie avec tant de succès, que les Rebelles, qui faisoient



SPECTACLES.

L'Académie Roiale de Musique a continué les réprésentations du Temple de la Gloire, & l'on a continué d'y admirer un grand nombre de symphonies dignes de l'inimitable auteur de la Musique. Nous avons promis de rendre compte des changemens faits au premier acte ; ils ne regardent la Musique qu'autant que les paroles sont changées, car à l'égard des divertissemens, ils sont à fort peu de chose près les mêmes, & il auroit été difficile que l'on n'eut pas perdu en changeant d'avantage ; il n'est rien de plus agréable que la musette qui forme ensuite un choeur, les deux gavottes en forme de tambourins & les deux menuets A l'égard des paroles, M. de Voltaire ne fait plus paroître les Muses, & ne les fait plus braver par Belus ; ce double spectacle étoit d'une exécution trop compliquée pour être bien rendu. Belus étonné d'avoir vû le Temple de la Gloire se fermer devant lui, se trouve au milieu des bergers qui dans leurs chants célébrent l'humanité, la bienfaisance,

pe où elles font arrivées sans obstacle.

Le 22 Don Pedro de Velasco Colonel du Régiment de Dragons de Sagonte attaqua à la tête de 200 hommes de ce Régiment, un détachement de Hussards de l'armée de la Reine de Hongrie, le mit en déroute, & le poursuivit jusqu'à l'un des quartiers de cantonnement de cette armée.

Le Duc de la Viefville marcha le 23 par ordre de l'Infant avec 6000 hommes d'Infanterie & 2500 de Cavalerie à Rusarola, afin de s'opposer au dessein que le Prince de Lichtenstein paroissoit avoir de jetter des ponts sur le Tésin, & s'étant avancé assés à tems pour bruler quelques barques que les ennemis avoient sur cette riviere, il prit une position avantageuse dans laquelle il pouvoit les observer sans avoir à craindre de leur part aucune surprise. Six mille Espagnols occuperent le poste de Belgiojoso sous les ordres d'un Officier Général. Un détachement de 400 Hussards ennemis tenta de s'emparer du poste de Belleguardo, situé entre Binasco & le quartier géneral de l'Infant, dans l'esperance de pouvoir penetrer jusqu'à la Chartreuse, & d'enlever les équipages de ce Prince, mais ces Hussards furent repoussés avec une perte considérable.

Depuis que l'Infant Don Philippe a abandonné Milan le Marquis Pallavicini a envoyé des ordres à la Regence de cette Ville sur les nouveaux arrangemens qui doivent être pris par rapport à l'administration des affaires & des finances du Milanez. Ce Général a mandé en même tems aux Magistrats que la Reine de Hongrie étoit fort irritée des marques de joye que les habitans avoient données à l'arrivée de l'Infant, & que la Ville méritoit d'être traitée avec la derniere rigueur,

Nous aurions souhaité que parmi les changemens faits en petit nombre à l'acte de Trajan on n'eut point fait chanter à ce Prince un ramage d'oiseaux ; c'est pousser trop loin le privilége qu'a la musique de ne pas toujours s'accorder avec les convenances ; elle peut les esquiver, mais non les heurter de front, & l'on ne peut disconvenir que la plaisanterie qui a fait dire que désormais on appelleroit *Trajan*, *Trajan l'Oiseleur*, ne soit meritée.

On a remis au Théâtre le Jeudi douze Mars *les Amours des Dieux*, Ballet représenté pour la premiere fois le Dimanche 14 Septembre 1727 ; il a reparu pour la seconde fois sur la scéne le mardi 18 Juin 1737 ; l'approbation de M. *de Moncrif* juge competant des ouvrages lyriques, apprend *que les représentations de ce Ballet ont toujours été reçûes favorablement du public.* Ainsi nous ne nous étendrons pas sur les succès de la Piéce ; nous avons de bonnes raisons pour n'en pas louer les paroles ; l'Auteur s'en tient au temoignage de l'approbateur ; il n'est pas homme à prendre la peine de s'encenser lui-même.

A l'égard de la Musique qui est du gracieux Mouret, elle est naturelle, elle n'est point semée de ces difficultés ultramontaines si bien copiées par quelques composi-

teu

plusieurs fois les Hussards en désordre par la vivacité du feu de leur mousqueterie.

Huit cent hommes des troupes Autrichiennes ayant voulu enlever six pieces de canon que les Espagnols avoient laissées à Benases furent surpris par un corps de troupes de S. M. C. & à l'exception de cent soldats tous furent tués ou faits prisonniers.

Après la prise de Guastalla le Comte de Browne s'est avancé vers Parme & a formé l'investissement de cette Place, où le Marquis de Castellar étoit avec 5000 Espagnols. L'Infant Don Philippe en ayant eu avis a détaché douze Régimens pour aller au secours de cette Place, & le Comte de Gages a marché dans le même dessein à la tête d'un autre corps considérable.

Dans le même tems le Prince de Lichtenstein qui étoit allé faire un voyage à Turin, étant revenu à son armée, ce Général a fait jetter des ponts sur le Pô près de Monticello pour aller joindre le Général Browne.

Cette marche a engagé l'Infant Don Philippe à marcher avec toute son armée pour dégager M. de Castellar, & n'ayant plus que le Taro entre lui & les ennemis, ce Prince auroit tenté le passage de la riviere aussi-tôt après son arrivée, si elle n'étoit débordée. On écrivoit de l'armée Espagnole du 14 du mois passé que la neige tomboit comme au mois de Janvier ; l'armée Autrichienne est de 24 à 30000 hommes.

Le Marquis de Castellar a attaqué deux postes où les ennemis ont fait une perte considérable.

La nuit du 19 au 20 du mois passé le Marquis de Castellar ayant laissé quatre cent hommes dans le Château de Parme & ses malades dans la Ville, se mit en marche avec le corps de troupes qu'il

I

commandé pour venir rejoindre l'armée de l'Infant Don Philippe. Les ennemis avertis du dessein de ce Lieutenant Général avoient pris diverses précautions pour lui couper la retraite : ils avoient fait en plusieurs endroits des coupures, des puits, des retranchemens & des abattis d'arbres, & ils avoient garni d'Infanterie toutes les Cassines qui se trouvoient sur son chemin, mais ces obstacles n'ont pû l'empêcher d'exécuter son entreprise. Ses troupes, auxquelles il avoit défendu sous les peines les plus rigoureuses de faire feu sans un ordre exprès, se sont fait jour partout la bayonnette au bout du fusil, & elles n'ont eu que trois cent hommes de tués, en passant au travers du camp des ennemis, qui ont fait une perte beaucoup plus considerable. Le Marquis de Castellar a été obligé de prendre sa route par Pontremoli & par Sarzanne, ce qui est cause qu'il n'a pû encore se rendre du côté opposé du Taro, & le Comte de Gages l'a remontée à la même hauteur que ce Général, afin que leur jonction pût se faire plus facilement. L'armée Espagnole s'étend depuis Borgo-San-Donino jusqu'à *Gibello*, où l'Infant a établi son quartier.

Les dernieres lettres de l'Isle de *Corse* marquent que les Rebelles se sont retirés à San-*Fiorenzo*, ayant été chassés de tous les postes qu'ils occupoient.

Le Maréchal de Maillebois n'ayant pu arriver assés tôt pour secourir la Ville de Valence, la garnison qui défendoit cette Place a été obligée de capituler. Ce Général a chassé les Piedmontois de plusieurs postes qu'ils occupoient, & il s'est rendu maître de celui d'Acqui, où l'on assûre que deux Bataillons des ennemis ont été faits prisonniers.

Un corps considérable de troupes de la Reine de Hongrie commandé par le Général Groff, s'étant avancé à Codogno avec de l'artillerie, le Marquis Pignatelli a été détaché par l'Infant Don Philippe avec 8000 hommes pour obliger ce corps d'abandonner ce poste. Ce Lieutenant Général a executé ses ordres avec tant de succès, qu'il y a forcé les ennemis qui s'y sont défendus de maisons en maisons, & qu'il les a mis totalement en déroute. Ils ont perdu en cette occasion six cent hommes; on leur a fait 2400 prisonniers, du nombre desquels est le Général Groff, & on leur a enlevé douze pieces de canon, un mortier, onze drapeaux, un étandart, un grand nombre de chevaux & tous les bagages. La nouvelle qui s'est répandue que les troupes avec lesquelles le Marquis de Castellar s'est retiré de Parme avoient été défaites par le Général Nadasti, n'a aucun fondement. Ces troupes n'ont pû être entamées par les ennemis, & ayant gagné sur eux une marche, elles arriverent le 28 du mois dernier à Sarzanne où elle passerent le Magra sans aucun obstacle.

Le Comte de Gages, depuis qu'elles l'ont rejoint, a quitté les bords du Taro, & s'est rapproché du camp de l'Infant Don Philippe.

On a appris que le 22 du mois dernier les 400 hommes qui avoient été laissés par le Marquis de Castellar dans le Château de Parme, avoient arboré le Drapeau blanc, & que le Comte de Browne, qui a attaqué cette Forteresse, avoit exigé qu'ils se rendissent prisonniers de guerre.



MARIAGES ET MORTS.

LE 26 Avril fut faite dans la Chapelle de l'Hôtel de M. le Maréchal Duc de Biron la *ceremonie* du mariage de M. Anne-Gabriel-Henri *Bernard*, Seigneur de S. Saire, de Passy-les-Paris, du Fief de S. Pol, de Grisolles &c, Président de la seconde des Enquêtes du Parlement, Office dans lequel il avoit été reçu la veille au lieu de feu M. le Président de Rieux son pere, avec Dlle. Marie-Magdeleine *de Beauvoir de Grimoard du Roure*, fille de Louis-Claude-Scipion de Beauvoir de Grimoard Comte du Roure, Marquis de Grisac, Baron des Villes de Barjac & de Florac & des Etats de Languedoc, Maréchal des camps & armées du Roi, premier Sous-Lieutenant de la premiére Compagnie des Mousquetaires, & Gouverneur du Fort-Louis du Rhin, & de D. Marie-Victoire-Antoinette de Gontaut-Biron, fille de M. le Maréchal Duc de Biron; M. de St. Saire est né le 10 Decembre 1724 du mariage de feu M. Gabriel-Bernard de Rieux, Président de la seconde des Enquêtes du Parlement, mort le 13 Decembre 1745. & de D. Suzanne-Marie-Henriette de Boulainvillier St. Saire, sa deuxiéme femme, avec laquelle il avoit été marié le 29 Mai 1719, & petit-fils de M. Samuel-Bernard, Comte de Coubert, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller d'Etat, mort à Paris dans la 88 année de son âge le 18 Janvier 1739. & de D. Magdeleine Clergeau sa premiére femme, morte le 19 Novembre 1716, & il est neveu de M. Samuel-Jacques Bernard, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, Sur-Intendant de

la Maison de la Reine, & Grand Croix, Prevôt & Maître des céremonies de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis : pour la maison de Beauvoir de Grimoard du Roure, également illustre par son ancienneté, ses alliances, ses marques d'honneur & ses services militaires ; on la trouvera rapportée dans le troisiéme volume du Dictionnaire Historique de Morery, folio 961.

Le 27 a été fait le mariage de M. Antoine *d'Albert Marquis de Fios*, Capitaine de Vaisseau du Roy, fils de M. Antoine d'Albert, Marquis de Fios, Président à Mortier au Parlement de Provence, & de D. Marguerite Guidy ; avec Dlle. Augustine *Boisset d'Arville*, fille de Jerôme-Augustin Boisset, Seigneur d'Arville, Brigadier des armées du Roy & Gouverneur de la Ville de Roze, & de D. Marie-Barbe Jeumont. Voyés pour la Genealogie d'Albert le Nobliaire de Provence par l'Abbé Robert, imprimé en 1693, & celui du Sr. Maynier imprimé en 1709.

Le 29 Mars M. Christophe-Louis *Turpin de Crissé de Sansay*, Evêque de Nantes, Abbé de Quimperlay & de la Chaume mourût dans son Diocèse, il étoit né le 19 Septembre 1670. Etant Doyen de l'Eglise de St. Martin de Tours, il fut nommé à l'Evêché de Rennes le 15 Août 1717, d'où il fût transferé à Nantes en 1723, & nommé aux Abbayes de Quimperlay & de la Chaume en 1717 & 1725, il avoit pour frere aîné Lancelot Turpin de Crissé, Comte de Sansay Colonel d'un Régiment d'Infanterie & Brigadier d'armée, mort au mois de Septembre 1720, laissant entr'autres enfans de son mariage avec D. Claude-Genevieve Theriere, Anne-Marie Turpin de Sansay, femme de M. le Marquis de Simiane, M. le Comte de Sansay, & feu M. l'Evêque de Nantes, avoient

pour Bisáyeul Charles Turpin, Seigneur de Crissé, Comte de Vihers nommé à l'Ordre du St. Esprit au mois de Janvier 1594, & c'est de lui que sont decendus les Comtes de Vihers & les Comtes de Sanzay, dont la noblesse est *marquée par son ancienneté*, par ses alliances & *par ses services militaires*; voyez la Généalogie qui en a été dressée sur les titres par le Sr. le Laboureur & qui est conservée dans le Cabinet de M. de C Généalogiste des Ordres du Roi.

Le 13 Avril D. Marie-René *de Boufflers Remiencourt*, Abbesse de l'Abbaye d'Andezy près Sezanne en Brie, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Châlons depuis l'an 1528, mourut dans cette Abbaye âgée d'environ 52 ans; elle étoit sœur de feu Charles-François de Boufflers, Seigneur de Remiencourt, dit le Marquis de Boufflers, Lieutenant Général des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre militaire de St. Louis, mort le 18 Decembre 1743 laissant plusieurs enfans, & elle étoit fille de Charles de Boufflers Seigneur de Remiencourt & de Marie du Bos de Drancourt: voyez la Généalogie de la Maison de Boufflers dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, volume 5. fol.. 89.

Le 17 Mre. Jacques-Auguste *de Thou*, Abbé de Samer au Bois, Ordre de St. Benoît Diocèse & près de Boulogne, depuis l'an 1661, & de Souillac du même Ordre, au Diocèse de Cahors depuis 1691, mourut à Paris dans la 92 année de son âge, étant né à Paris le 4 Mars 1655, & le dernier de sa famille l'une des premiéres de la Robe pour son ancienneté, son illustration & ses alliances; il étoit fils de Jacques-Auguste de Thou, Comte de Meslay le Vidame, Président aux Enquêtes du Parlement de Paris, & Ambassadeur

pour le Roi en Hollande, mort le 26 Septembre 1677, & de D. Marie Picardet sa premiére femme morte le 4 Fevrier 1664, & petit fils de Jacques Auguste de Thou, Président du Parlement de Paris, qui s'est immortalisé par la belle & judicieuse Histoire de son tems qu'il a composée en Latin, & dont on a donné depuis quelques années une traduction complette; voyez la Généalogie de cette famille dans l'Histoire *in folio* du Parlement de Paris par le Sr. Blanchard, & celle rapportée dans le Dictionnaire de Morery, vol. 6 fol. 510, en attendant celle qui sera employée beaucoup plus exacte & plus fidelle dans l'histoire des Maîtres des Requêtes qui nous est promise.

Le 2 Mai D. Elisabeth-Eleonore *de la Tour d'Auvergne*, Prieure de l'Abbaye de Notre-Dame de Thorigny, mourut dans l'Abbaye de Mortaing la Blanche au Diocèse d'Avranches, dans la 79 année de son âge; elle étoit sœur de M. le Cardinal d'Auvergne, & fille de Frederic-Maurice Comte de la Tour d'Auvergne, Lieutenant Général des armées du Roi, Colonel Général de la Cavalerie legere de France, Senéchal & Gouverneur du Haut & Bas Limousin, mort le 23 Novembre 1707, & d'Henriette-Françoise de Hohen-Zollern, Marquise de Bergopzoom sa premiére femme, morte le 17 Octobre 1698; voyez pour la Généalogie de cette grande Maison, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 4 fol. 545.

Le 5 Philippes René *de l'Isle du Gast*, Chevalier Comte dudit lieu mourut à Paris dans la 63 année de son âge; il étoit frere aîné de feu Mre Benjamin de l'Isle du Gast Evêque de Limoges & Abbé Commandataire de l'Abbaye de St. Martial de la même Ville, mort dans son Dio-

èſe le 15 Octobre 1739, âgé de 50 ans, & de harles de l'Iſle du Gaſt, Docteur de la Maiſon Societé de Sorbonne, Archidiacre & Chanoine e Chartres, aujourd'hui vivant.

La nuit du 5 au 6 Louis *de Boſchet Marquis e Sourches du Bellay, dit le Comte de Montſoreau*, Lieutenant Général des armées du Roi, onſeiller d'Etat, Prevôt de l'Hôtel de Sa Majeſté & Grand Prevôt de France, mourut à Verſailles ans la 80 année de ſon âge, étant né le 26 Juillet 666; il étoit Lieutenant Général de la promoion du 19 Mars 1710, & fit ſerment le 25 loût 1714 entre les mains du Roi pour la chare de Prevôt de l'Hôtel du Roi & Grand Prevôt le France, dont il avoit été pourvû ſur la demiſſion de ſon pere; il avoit été marié le 15 Fevrier 1706 avec D. Jeanne-Agnés-Thereſe de Pocholles du Hamel, morte le 28 Decembre 1723, & il en laiſſe M. Louis de Boſchet, Marquis de Sourhes, Comte de Montſoreau, né le 5 Novembre 710, pourvû ſur la demiſſion de ſon pere de la harge de Prevôt de l'Hôtel du Roi & Grand Prevôt de France le 13 Fevrier 17:9, Marêchal le Camp de la promotion du 2 Mai 1744, narié 10. le 7 Fevrier 1730 avec Marie-Charlote-Antonine de Gontaut Biron, fille de M. le Marêchal Duc de Biron, morte le 6 Juillet 17:9 aiſſant pluſieurs enfans. 20. la nuit du 16 au 7 Août 1741 avec Marguerite Deſmarets de Maillebois fille de M. le Marêchal de Maillebois.

Feu M. le Comte de Montſoreau, avoit pour reres Jean-Louis-François de Boſchet de Sourches Evêque de Dol depuis le 12 Janvier 1715; Louis François de Boſchet Comte de Sourches, Lieutenant Général des armées du Roi du 20 Fevrier 1734, & Louis-Vincent de Boſchet Chevalier de Malte,

dit le Chevalier de Montsoreau, Mestre de Camp du Régiment de Montsoreau, Brigadier d'Infanterie du 1 Fevrier 1719 vivant en 1746.

Il étoit fils de Louis-François de Boschet, Marquis de Sourches, Prevôt de l'Hôtel du Roi & Grand Prevôt de France sur la demission de son pere par lettres du 23 Août 1664, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi des Provinces du Mayne, Perche & Comté de Laval, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie, mort le 4 Mars 1716, & de D. Marie-Genevieve de Chambes Comtesse de Montsoreau, & petit fils de Jean de Boschet, Marquis de Sourches au Mayne dont il obtint l'érection en Marquisat par les lettres du mois de Decembre 1652, Conseiller d'Etat & Privé, Prevôt de l'Hôtel du Roi & Grand Prevôt de France, pourvû par lettres du 17 Decembre 1643, reçû Chevalier de l'Ordre du St. Esprit à la promotion du 31 Decembre 1661, mort le 1 Fevrier 1677 & de D. Marie Neyelet, morte le 30 Decembre 1662.

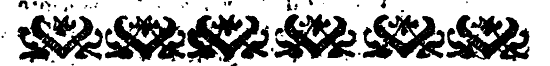
Le nom de Boschet est marqué entre les Nobles de la Province du Mayne, par son ancienneté, par ses alliances & par ses services militaires, & ses Armes sont d'argent à deux fasses de sable, voyés l'histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 9 fol. 197.

Le 8 D. Marie-Louise *Bigot*, veuve depuis le 27 Novembre 1727 de Carloman-Philogene Brulart, Comte de Sillery, Colonel du régiment d'Infanterie de M. le Prince de Conty, & son premier Ecuyer, & Gouverneur de la Ville d'Epernay, avec lequel elle avoit été mariée au mois d'Août 1697, mourut à Paris âgée de 84 ans, laissant de son mariage entr'autres enfans Louis-Philogene Brulart, Marquis de Puisieux & de Sillery, né le 12

Mai 1701, Marêchal des camps & armées du Roi depuis le 20 Fevrier 1743, & ci-devant Ambassadeur auprès du Roi des Deux Siciles, marié depuis le 19 Juillet 1722. avec Charlotte-Felicité le Tellier, fille de Louis-Nicolas le Tellier, Marquis de Souvré, Maître de la Garde-robe du Roi, Chevalier de ses Ordres & Lieutenant Général de sa Majesté au Gouvernement de Bearn & de Navarre, & de Catherine-Charlotte de Pas Feuquieres Dame de Rebenac : voyez la Généalogie de Brulart dans le premier vol. de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne fol. 525.

Le 9. De. Adelaide-Jeanne-Françoise *Bouterouë d'Aubigny*, femme depuis le 27 Avril 1733 de Louis de Conflans, Marquis d'Armentieres, Marêchal des camps & armées du Roi, & ci-devant premier Gentilhomme de la Chambre de feu M. le Duc d'Orleans, Regent du Royaume, mourut à Paris dans la 30 année de son âge, étant née le 6 Avril 1717 du mariage de Jean Bouterouë, Seigneur d'Aubigny, Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand Maître des Eaux & Forêts de France au Département de Touraine, Anjou & Mayne, Conseiller Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, & aussi Secretaire du Roi & de la Reine d'Espagne, & de Marie-Françoise le Moyne de Renemoulin : voyés la Généalogie de la Maison de Conflans dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 6 fol. 136 & 142.





ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 26 Janvier 1746, portant reglement pour la fabrique des chapeaux destinés à l'usage des Troupes.

ORDONNANCE du Roi du 28 Janvier 1746 concernant les Milices

Sa Majesté ayant reglé par son ordonnance du 30 Avril 1745, concernant la formation des régimens des Grenadiers-royaux, que pour rendre les compagnies desdits régimens toujours completes de sujets qui y soient propres, il sera désigné dans chacune des huit compagnies de Fusiliers des bataillons de Milice, des Soldats pour remplacer les Grenadiers qui viendront à manquer ; Et sa Majesté ayant reconnu qu'il conviendroit mieux pour le bien de son service, que ces Soldats destinés pour monter aux Grenadiers, forment une compagnie dans chaque bataillon, où ils seroient exercés ensemble & disciplinés, Elle a ordonné & ordonne,

Art. premier. Les cent douze bataillons de Milice, y compris les trois de la ville de Paris & les neuf qui composent les trois régimens de Milice de Lorraine & de Bar, & qui ont été mis par les ordonnances des 30 Octobre & premier Novembre derniers, sur le pied de six cent cinquante hommes chacun, formant neuf compagnies, dont une de Grenadiers de cinquante hommes, & huit de Fusiliers de soixante-quinze hommes, seront, à commencer du premier Mars prochain portés à dix

compagnies, dont une de Grenadiers de cinquante hommes, une autre de Grenadiers-Postiches de cinquante six hommes ; & huit de Fusiliers de soixante-huit hommes chacune.

ORDONNANCE du Roi du 30 Janvier 1746 portant création d'un Corps de cinq cens hommes de troupes légeres, sous le nom de Volontaires de Gantés.

Il sera incessamment tiré pour former les deux compagnies d'infanterie dudit corps, cent cinquante hommes des régimens d'infanterie qui composent l'armée d'Italie, à raison de quatre hommes par bataillon, & pareil nombre de cent cinquante hommes des bataillons de Fusiliers de Montagne ; pour former les deux compagnies de Fusiliers. &c.

ORDONNANCE du Roi du 30 Janvier 1746, portant augmentation dans la compagnie des Chasseurs de Fischer.

Ladite compagnie sera augmentée de quarante hommes à pied & soixante à cheval, pour composer avec les soixante à pied & quarante à cheval, qui éxistent actuellement, deux troupes d'Infanterie & de Cavalerie de cent hommes chacune.

ORDONNANCE du Roi, concernant les Régimens de Grenadiers-Royaux ; du 10 Mars 1746.

Claude-Henri Feydeau de Marville, &c. Le Roi ayant ordonné par son ordonnance du 30 Octobre 1745, qu'il seroit fait une augmentation dans chaque bataillon de Milice ; & étant nécessaire, en faisant cette augmentation pour les trois bataillons de la ville de Paris, de faire compléter

lesdits trois bataillons, nous sommes persuadés que les habitans qui doivent y contribuer, se porteront d'eux-mêmes à donner en cette occasion de nouvelles preuves de leur zéle à Sa Majesté; sans qu'il soit besoin de faire tirer au sort, & qu'il nous suffit seulement de faire l'état de répartition de ce que chaque Corps, Communauté, & autres habitans auront à fournir. A CES CAUSES, Vû les Ordres du Roi, à nous adressés par M. le Comte d'Argenson Ministre & Secrétaire d'Etat de la guerre, le 3 Mars 1746, & tout considéré:

Nous Commissaire susdit, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, ordonnons.

Article I. Que par les Corps & Communautés de marchands & artisans, privilégiés & non privilégiés, officiers sur les ports, quais & halles, & autres habitans de cette ville & fauxbourgs sujets à la Mi ice, dont l'état sera par nous arrêté en conséquence de notre présent mandement, il sera fourni six cent hommes de Milice, tant pour comp éter les trois bataillons qui ont été levés dans cette ville en vertu de l'ordonnance de Sa Majesté du 10 Janvier 1743, que pour l'augmentation ordonnée par celle du 30 Octobre 1745.

II. Seront lesdits corps & communautés, & autres habitans, tenus de fournir dans le courant du mois d'Avril prochain, les hommes pour lesquels ils seront compris dans ledit état, de l'âge de seize ans jusqu'à quarante, de la taille de cinq pieds au moins, & de force suffisante à porter les armes.

III. Les hommes mariés, ni les garçons qui auront quelqu'incommodité capable de les empêcher de servir, ne pourront être admis; & s'il s'en trouvoit dans l'un ou l'autre cas, ils seront constitués prisonniers, & ceux qui les auroient fournis, obligés à les remplacer.

du maître d'un navire Anglois qui a été conduit à Cherbourg ainsi que deux autres bâtimens nommés *l'Anson & le Benjamin*.

Suivant les avis reçus de la Hogue le Capitaine Arein commandant le Corsaire *l'Attrape si tu peux* de Boulogne, a envoyé dans le premier de ces deux Ports le bâtiment *l'Hirondelle* de la même nation, sur lequel on a trouvé du sucre & du riz.

On a appris de Saint Jean de Luz qu'il y étoit entré un navire de cent tonneaux dont s'est emparé le Corsaire *la Basquoise* que monte le Capitaine Soppite.

On mande de Calais que la nuit du 22 au 23 du mois passé il fit une si furieuse tempête & un vent si violent que le 23 à 6 heures du matin on vit 7 navires échoués à la côte entre les Paroisses de Mark & Oye, depuis Gravelines jusqu'à Calais.





MANDEMENT de son Eminence M. le Cardinal de Tencin, Archevêque & Comte de Lyon, à l'occasion de l'ouverture de la Campagne.

PIERRE DE GUERIN DE TENCIN, &c.

A tous Abbés, Doyens, Chapitres, Prieurs, Curés, Vicaires, & autres Ecclésiastiques, Séculiers & Réguliers, & à tous les Fideles de notre Diocèse: SALUT & Bénédiction en notre Seigneur.

Voici la troisiéme fois, mes très-chers freres, que le Roi va commander son armée en personne. S'il ne peut encore donner la paix à ses sujets, il veut du moins partager avec eux les travaux & les périls de la guerre. Il le fait surtout par amour pour la paix. De nouveaux succès la hâteront peut-être, & la présence de Sa Majesté les assûre. Esperons donc que cette Campagne ne sera pas moins heureuse que celles qui l'ont précédée. Puisse-t'elle l'être assés pour être la derniére!

Nous ne doutons point, mes très-chers freres, de la ferveur avec laquelle vous redoublerez vos vœux pour la conservation du

Roi. Le principal motif de ceux que vous faites pour la paix, c'est les dangers ausquels la guerre expose des jours si précieux.

A ces causes, Nous Cardinal, Archevêque & Comte de Lyon susdit, après en avoir fait conférer avec nos vénérables Freres Mrs les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise, Comtes de Lyon, avons ordonné :

1°. Que dans toutes les Eglises tant séculieres que régulieres de la Ville & Fauxbourgs de Lyon, exemptes ou non exemptes on fera des Prieres de quarante heures, avec exposition du Saint Sacrement ; que le Dimanche premier du mois de Mai on les commencera dans notre Eglise Primatiale par une Messe solemnelle, après laquelle on portera processionnellement le très-Saint Sacrement dans l'Eglise Paroissiale de Sainte Croix, pour y continuer lesdites Prieres pendant trois jours consécutifs, & chaque jour au soir on dira avant la *Bénédiction* les Versets, *Panem de Cœlo*, *&c. Fiat manus tua super Virum dexteræ*, *&c. Fiat pax in virtute tua*, *&c.* avec l'Oraison du Saint Sacrement, celle qui se trouve dans le Missel Lyonnois page CIX. *pro Rege & ejus Exercitu*, & dans le Missel Romain celle qui se dit à la Messe, *Tempore belli*, & la troisiéme Oraison sera celle pour la paix, *Deus à quo sancta desideria*, *&c.*

toires pour frais des procès criminels auxquels il y a des parties civiles qui se trouvent insolvables.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 20 Novembre 1742, concernant les Indemnités pour Papier & Parchemin timbrés accordées aux Procureurs généraux des Cours, & aux Procureurs du Roi des Siéges qui n'avoient pas été employés dans l'Arrêt du 7 Juin 1740.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi & lettres Patentes sur icelui, données à Versailles le 11 Janvier 1746, Registrées en la Cour des Aydes le 4 May, portant que les Marchandises énoncées dans le tarif annexé à l'arrêt du Conseil du 10 Juillet 1703, seront toujours réputées du Levant lorsqu'elles viendront de l'étranger, si le contraire n'est justifié par des certificats en bonne forme des Magistrats des lieux d'envoi & des Consuls de la nation Françoise s'il y en a d'établis, & payeront en conséquence le droit de vingt pour cent; sans préjudice des vérifications qui pourront être faites par le fermier, en cas de soupçon qu'il auroit été abusé desdits certificats.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 25 Janvier 1746, qui, en rectifiant une erreur glissée dans celui du 15 Mai 1745, portant tarif des droits dûs sur les marchandises de Verrerie d'Alsace & Franche Comté, ordonne que le poids de deux mille cinq cent livres, auquel ont été évalués les caissetins de quatre pieds & demi de long sur trois pieds de large & trois pieds deux pouces de haut, remplis de verres d'assortiment massifs, demeurera réduit à seize cent quatre vingt-dix-sept livres. & les droits perçus à raison de cent cinquante deux

pro pace, celle qui est intitulée dans le Missel Lyonnois, *pro Rege & ejus Exercitu*, & dans le Missel Romain celle *in Tempore belli.*

Nous accordons les Indulgences *Episcopales* à toutes les personnes qui étant bien disposées assisteront à la Bénédiction du S. Sacrement l'un des jours désignés pour les Prieres de quarante-heures.

Et sera notre présent Mandement lû, publié aux Prônes des Messes Paroissiales & affiché par-tout où besoin sera.

DONNÉ à Versailles le vingt-quatre Avril mil sept cent quarante six.

LETTRE de M. de Voltaire Historiographe du Roi, l'un des Quarante de l'Académie Françoise à M. de la Bruere.

MOnsieur, y il a long-temps que vous m'honorez de votre amitié, & je dois cet avantage à mon goût pour les Belles Lettre ; vous sçavez qu'elle est ma passion pour la Langue Italienne. Je la sçais imparfaitement, mais je voudrois qu'elle fut connue dans Paris autant quelle merite de l'être;

1707, 29 Novembre 1710, premier Décembre 1711, 27 Septembre 1725, & de l'Ordonnance de police du 7 Mars 1731, concernant le commerce des bestiaux.

ARREST du Conseil d'État du Roi du 8. Février 1746, qui déboute les habitans d'Aubervilliers de leur demande en exemption des droits rétablis sur les Bois à brûler, par Edit du mois de Décembre 1743, & les condamne au payement desdits droits

ORDONNANCE de M. le Prevost des Marchands, du 20 Février 1746, qui ordonne l'éxécution de la contrainte décernée par Joseph Mellet le 31 Juillet 1744 : condamne Labdouche, de Beaune fils, Penet & consors, chacun à leur égard, à payer même par corps, les sommes portées en ladite contrainte, pour les bois qu'ils ont fait enlever du port de l'Isle-Louvier : Donne défaut contre plusieurs Marchands de bois défaillans, & les condamne au payement des sommes pour lesquelles ils sont compris dans lesdites contrainte & commandement : Ordonne l'exécution de l'édit du mois de Décembre 1743, & autres réglemens concernant la perception des droits sur le bois ; en conséquence, que tous les bois à brûler destinez pour la provision de Paris, qui seront enlevés des chantiers & ports où ils auront été emplacés, pour être transportés à quelque destination que ce soit, seront sujets au payement des droits : Fait défenses auxdits Marchands de bois neuf & flotté, & à toutes autres personnes, d'en enlever aucuns desdits ports & chantiers sans payer les droits.



TABLE.



OPERATIONS DE L'ARME'E DU ROI,

A Gand le trois Mai 1746.

LE Roi eſt parti ce matin d'Arras à ſept heures pour ſe rendre ici, où Sa Majeſté eſt arrivée à cinq heures & demie; elle eſt deſcendue à l'Evêché où elle occupe le même logement que l'année derniere. Sa Majeſté a donné en arrivant ſes ordres pour partir demain matin pour ſe rendre à Bruxelles.

A Bruxelles le quatre,

Le Roi étant parti ce matin de Gand ſur les huit heures, eſt arrivé ici à trois heures & demie; Sa Majeſté a reçu à l'entrée de la Ville où elle a monté à cheval les complimens du Corps de Ville; elle a été deſcendre à la Collégiale où elle a aſſiſté au *Te Deum* qui y a été chanté. Sa Majeſté à été enſuite prendre ſon logement à l'Hôtel d'Egmont où elle a été haranguée par les Etats de Brabant & par le Conſeil Superieur.

A Bruxelles le cinq.

Le Roi eſt monté ce matin à cheval ſur les onze heures pour faire le tour des fortifications

menade de la Ville, & où Sa Majesté s'est arrêtée pendant une heure.

Les ennemis à l'approche du détachement de M. le Comte de Lowendal abandonnerent hier Louvain en y laissant seulement deux ou 300 Houssards qui en furent bien-tôt chassés par nos troupes legeres qui en tuerent quelquesuns & en prirent d'autres prisonniers.

Ce détachement après avoir reconnu les camps à prendre de ce côté là a passé la nuit à Louvain, & est venu aujourd'hui rejoindre l'armée; les ennemis sont campés en des corps differens derriere la Dyle & le Demer qu'ils occupent depuis Malines jusqu'à Arschot.

Sa Majesté est sortie aujourd'hui sur les quatre heures pour se rendre à la droite de son armée; elle est montée à cheval pour en faire la visite depuis la Chaussée de Louvain jusqu'au moulin de Terwurem, où elle est appuyée.

A Bruxelles le 8.

Le Roi est revenu hier de la promenade qu'il a faite pour visiter la droite de son armée à près de huit heures du soir.

Sa Majesté a tenu Conseil d'Etat aujourd'hui & continue à jouir d'une parfaite santé.

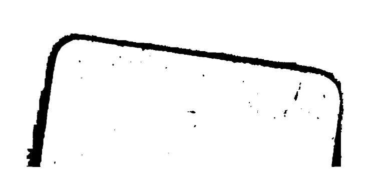
L'armée doit se porter demain dans un nouveau camp qui a été reconnu par le détachement de Mr le Comte de Lowendal; les campemens partiront à deux heures & demie du matin, & l'armée marchera sur sept colonnes pour s'y rendre; la droite sera appuyée à la Chaussée de Bruxelles à Louvain près de Velthem; & la gauche vers Perck, les ennemis ont fait un mouvement derriere la Dyle en se resserrant sur leur droite.

Page 33 lig. 20 seul gouvernoit, *lisez* sçût gouverner.

Page 82 lig. 2. Calandrini, *lisés* Calandrin.

Page 89 lig. 6. amis, *lisés* ami.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06574 0220



rendre au Château de Bouchout sur la gauche de son armée. Sa Majesté y a établi son quartier. M. le Comte de Berchiny qui a été detaché avec un corps de Dragons & de Hussards pour couvrir l'armée s'est posté entre Emmelum sur la petite Nethe & Rausst. Il n'a rencontré que quelques partis de troupes legeres qui se sont retirés à *son approche.*

Les ennemis ayant evacué la Ville d'Anvers dont la garnison s'est retirée dans la Citadelle, le Magistrat a envoyé des Députés pour faire ses soumissions au Roi. M. le Marquis de Brezé a eû ordre de partir demain avec un détachement de 20 compagnies de Grenadiers, 12 piquets, 1200 Chevaux pour en prendre possession. Les Ennemis ayant abandonné la Nethe le Fort de Ste Marguerite qui se trouvoit sans protection s'est rendu à la sommation que M. le Marquis du Chayla a fait faire. La garnison étoit composée de 200 hommes; on lui a accordé les honneurs de la guerre.

Du quartier du Roi au Château de Mouchou le 20.

Le détachement que M. le Marquis de Brezé a conduit à Anvers pour en prendre possession a été suivi par la Brigade d'Auvergne qui doit y rester: M. le Comte de Clermont est chargé de faire le siége de la Citadelle; les Officiers Généraux destinés à cette expedition sont M de Brezé Lieutenant Général, & Mrs. Thomé, Seedorff, Davarey, Choiseuil, la Perrousse, Froulay, la Marche, la Vauguyon, le Duc d'Avrey, & Daulganne Maréchaux de camp.

Les troupes de ce siége seront composées de la

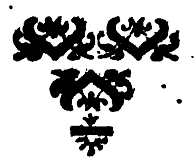
Brigade d'Auvergne, Beauvoisis, Bettens & Seedorff auxquels on a joint huit Bataillons de Grenadiers Royaux, & deux Brigades du Roi & Orleans Cavalerie, ce qui fait en tout 28 Bataillons & 16 Escadrons.

M. de la Morliere que M. de Berchiny avoit placé sur la gauche de son détachement, ayant été informé qu'il y avoit un corps de 600 Hussards dans Wyengheins au-de-là de la grande Scheque a fait ses dispositions; les ennemis après avoir abandonné ce Village sans combattre, s'étant mis en état de tenir ferme dans la plaine, la troupe de M. de la Morliere les a chargés par pelottons, & par un mouvement concerté s'est replié sur Wyengheins; les Hussards ennemis les y ont suivis; les Grenadiers de la Morliere dans le Village en ont tué 80.

Au Quartier du Roi le 21.

Les troupes destinées au siége de la Citadelle d'Anvers sont parties ce matin pour en former l'investissement.

Les ennemis ont continué leur marche dans les bruyeres au-de-là d'Anvers, & ils sont actuellement campés sous Breda.



PLACET A. MADAME

Pour faire recevoir à S. Cyr une Demoiselle.

DIgne fille d'un Roi, des mortels adoré,
Vous, dont la Piété sert d'exemple à la notre,
Vous qui sçavez à quel dégré
Le cœur porte les soins d'une sœur pour une autre ;
Pour la mienne aujourd'hui je tombe à vos genoux.
La voix du sang, loin de se taire,
Est favorable auprès de vous.

Admise en cet azile auguste & salutaire
Où l'on benit d'une ardeur si sincere
Le nom de Dieu, le votre, & celui de Louis
Pour une autre moi-même agréez que j'espere
L'avantage dont je jouis.

Mon pere dans les Camps ayant vieilli dix lustres,
Les armes à la main a terminé son sort ;
Sept guerriers de mon nom dans des hazards illustres
Ont trouvé la gloire & la mort.

A ces titres d'honneur je joins vos bontés même,
Le souvenir des jours pour moi si précieux,
Où mes foibles talens aidés d'un zéle extrême
Attirérent sur moi vos yeux.

* Quand nous avons chanté les rapides conquêtes,
La France renaissante avec son Roi vainqueur,
L'hymen qui de nos Lys assûre le bonheur,
Vous étiés attendrie à nos pieuses fêtes.
Quel présage pour nous ! l'actrice de Saint Cyr
Ose, en vous implorant, compter de reussir.

* La convalescence du Roi, son départ & son retour, le mariage de Monseigneur le Dauphin. Trois Idyles dramatiques déclamées & chantées à Saint Cyr en présence de la Reine dans les années 1744 & 1745, composées par M. Roy Chevalier de l'Ordre de Saint Michel.

Le Placet est de la même main; il a été présenté au nom de Mlle de la Bachelere qui a deja deux sœurs à Saint Cyr; la reception d'une quatriéme est une grace singuliere qui ne demandoit pas moins que la protection de Madame.

Le même Auteur, aussi devoué aux Dames de Saint Cyr que l'étoit M. Racine, a exprimé leurs sentimens à M. l'Evêque de Chartres leur Superieur à l'occasion de la nouvelle année.

Nous avons recouvré depuis peu une piéce de vers de M. Roy présentée à M. le Cardinal de .... par une Dame de ses parentes avec l'envoi d'un vase de Saxe; nous avons cru que le public verroit avec plaisir un éloge inspiré par le sentiment & rendu avec élégance.

De cette coupe fortunée
Hebé versoit aux Dieux le nectar enchanté;
Source de l'immortalité;
Aussi n'est-elle environnée
Que des fleurs que produit le Printems ou l'Eté.

Eh! que feroient ces Dieux d'un éternelle vie
Aux infirmités asservie?
Autant vaudroit l'humanité.
Vivre, c'est posseder & jeunesse & santé,

Quels trésors pour mon sexe! il en feroit dependre
Sa suprême felicité.
Seigneur j'ose vous aprendre,
Qu'il est un sentiment & plus noble & plus tendre,
Où mon cœur s'est arrêté.

Quand je demeurerois toujours dans le bel âge,
Qu'importe à l'Univers? un si rare avantage

Ne feroit que pour moi, que pour ma vanité ;
J'en dois faire un meilleur ufage.

Que ce charme vainqueur des ans & des deftins
Paffe en de plus utiles mains,
Dans celles que le Ciel employe au grand ou-
vrage,
Du bonheur de tous les humains.

Le Roi ayant écrit aux Vicaires Généraux de l'Archevêché de Paris qu'il fouhaitoit qu'on fit des prieres publiques pour attirer la bénédiction du Ciel fur les armes de Sa Majefté ils ont ordonné ces priéres & elles commencerent le 8 de ce mois dans l'Eglife Métropolitaine de Paris par l'expofition du Saint Sacrement.





NOUVELLES ETRANGERES

TURQUIE.

LE Grand Seigneur a été indisposé, mais sa santé est parfaitement rétablie; il a envoyé ordre au Kan de Crimée de faire marcher un nouveau corps de douze mille hommes pour renforcer l'armée qui est sous les ordres du Pacha de Bagdad; ces troupes doivent s'embarquer à Caffa pour se rendre à Trebisonde, & l'on écrit de Constantinople que la Porte est occupée à prendre diverses autres mesures pour soutenir la guerre contre Thamas-Koulikan, si les négociations commencées avec ce Prince n'ont pas le succès desiré. Les deux Puissances n'ayant pû convenir des conditions de la suspension d'armes qu'avoit proposée Thamas-Koulikan, ce Prince est retourné d'Ispahan à Tauris pour reprendre le commandement de son armée, & ayant attaqué & mis en fuite deux détachemens de Tartares, il s'est avancé jusqu'à Moussoul, & en a ravagé les environs. Sur cette nouvelle le Pacha de Bagdad, après avoir rassemblé une partie des troupes qui sont sous ses ordres, a marché dans le dessein de livrer bataille aux Persans, mais ceux-ci se sont retirés à son approche. Depuis ces nouvelles on a reçu avis que l'Ambassadeur de Perse avoit de fréquentes conférences avec le Grand Visir, & qu'on avoit lieu d'esperer que les négociations commencées pourroient avoir un heureux succès.

Les troubles qui avoient été excités en Egypte sont entierement appaisés, & le Pacha du Caire a fait punir de mort les principaux auteurs de la révolte.

RUSSIE.

LA Princesse de Bevern, niece de la feue Czarine, & ci-devant Regente de Russie, mourut le 18 du mois de Mars, âgée de vingt-huit ans dans l'Isle où elle avoit été releguée près d'Archangel. Elle se nommoit Anne de Mekelbourg, & elle laisse de son mariage avec le Prince Ulric de Bevern deux Princes & deux Princesses. L'Imperatrice de Russie a donné ordre que le corps de cette Princesse fut transporté à Péterstbourg, pour être mis dans le tombeau de la Duchesse de Mekelbourg. Il a été exposé sur un lit de parade dans une sale du Convent de Saint Alexandre Newsky, & le 2 du mois passé après avoir été enfermé dans une cercueil, il a été déposé dans une Chapelle de l'Eglise pour y demeurer jusqu'à ce qu'on ait achevé les préparatifs de la pompe funébre ordonnée par l'Impératrice. Tous les Senateurs en longs manteaux de deuil ont assisté à cette céremonie, ainsi que les Ambassadeurs & les Ministres Etrangers qui y avoient été invités de la part de S. M. Imperiale par le Comte de Zanti. M. de Hossen Ambassadeur du Roi de Dannemarck a remis un Mémoire aux Ministres de l'Impératrice pour demander une réponse définitive sur la proposition faite par S. M. Danoise de ceder au Grand Duc de Russie les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, si ce Prince vouloit renoncer à toutes ses prétentions sur la partie du Duché de Holstein possedée par le Dannemarck. Ce Mémoire a donné occasion à plusieurs conferences, & S. M. Impé-

riale s'en étant fait rendre compte, elle a jugé que les offres du Roi de Dannemarck n'étoient point suffisantes pour dédommager le Grand Duc. Elle a cependant fait sçavoir à M. de Hosten que ce Prince étoit très-disposé à se prêter à toutes les voies de conciliation, & qu'il ne s'éloigneroit point de conclure un accommodement, pourvû que S. M. Danoise ajoutât quelques autres territoires à ceux qu'elle consentoit de ceder, & pourvû qu'elle se déterminât à acquitter les sommes qu'elle avoit promis en 1737 de payer au feu Duc de Holstein. Sur cette déclaration M. de Hosten a laissé entrevoir aux Ministres de l'Imperatrice & à ceux du Grand Duc que le Roi de Dannemarck, pour apporter des facilités au succès de la négociation, pourroit accorder au Grand Duc, non seulement les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, mais encore les Bailliages de Gottorp & de Slesvvick, & que selon les apparences il exigeroit que la renonciation du Grand Duc à ses autres prétentions fût garantie de la maniere la plus authentique par la Russie. Ainsi, il ne paroît presque pas douteux que les differends entre sa Majesté Danoise & ce Prince ne soient entierement terminés peu après l'arrivée du Comte de Puskin à Copenhague.

L'Imperatrice a résolu de ne partir pour Riga que dans le mois de Juin. Le Géneral Stoffel est mort depuis peu en Ukraine.

ALLEMAGNE.

La Reine de Hongrie fut relevée de ses couches le 30 Mars.

Le Grand Duc de Toscane ayant fait sçavoir aux

Cercles Anterieurs que pour couvrir les Etats d'Allemagne situés sur le Rhin, & pour veiller à la sûreté du Brisgau & des Villes forestières, la Reine de Hongrie se proposoit de faire avancer des troupes de ce côté, le Cercle de Suabe a prié ce Prince de le dispenser de recevoir ces troupes sur son territoire, & lui a donné part de la résolution qu'il a prise de suivre les loix d'une exacte neutralité. Les Cercles du Haut & Bas Rhin & celui de Franconie on fait la même réponse que celui de Suabe, & l'on a appris qu'ils sont déterminés à demeurer neutres, ainsi que ce Cercle, & que celui du Haut Rhin a demandé que la Reine de Hongrie retirât les Régimens de Bernes & de Kalnocky, ausquels il avoit accordé des quartiers.

Les nouvelles de Munich portent que les Etats du Cercle de Baviere assemblés à Wasserbourg, se sont séparés le 5 du mois dernier, après avoir pris la résolution d'observer une parfaite neutralité en concourant cependant avec les autres Cercles à la sûreté de l'Empire.

Les troupes que les Cercles Anterieurs ont levées pour assûrer la tranquillité des frontieres de l'Allemagne, & pour se mettre en état de n'être point contraints de violer la neutralité qu'ils veulent observer, doivent former un camp sur le bord du Rhin. Quinze mille hommes des troupes de la Reine de Hongrie lesquels viennent de Bohême, marchent vers la Suabe, & la nouvelle qu'on a reçûe de la résolution prise par la Reine de Hongrie de les y faire séjourner pendant quelque tems, donne beaucoup d'inquiétude au Cercle de cette Province. On ignore jusqu'à présent la veritable destination de ces troupes, qui d'abord avoient eû ordre d'aller joindre l'armée des Alliés dans les Païs Bas.

On apprend d'Ulme que la Reine de Hongrie a fait porter des plaintes très-vives au Cercle de Suabe touchant la résolution prise par ce Cercle d'observer une parfaite neutralité.

M. Hulst Ministre de l'Evêque Prince de Liége auprès de la République de Hollande a présenté aux Etats Généraux un Mémoire que ce Prince a envoyé à plusieurs Puissances, & qui porte que le corps de troupes de la Reine de Hongrie commandé par le Général Grune est entré dans l'Evêché de Liége, sans que cette Princesse eût fait aucune requisition pour le passage de ces troupes; qu'elles ont traversé le païs sans observer aucune discipline; qu'elles se sont fait donner par force des logements, des vivres & des fourages; qu'elles n'ont rien payé de ce qui leur a été fourni; qu'elles ont commis divers excès dans les Villages de Bouchevines, de Hougarde & de Thourine, & que pour faire plus de tort à ce Païs elles y ont fait un fort long détour; que de pareilles violences donnent atteinte, non seulement à la neutralité dont l'Evêché de Liege doit jouir, mais encore aux Constitutions de l'Empire & au Droit des Gens, & que l'Evêque de Liege espere que les Puissances ausquelles il en porte ses plaintes, employeront leurs bons offices pour leur faire rendre justice par la Reine de Hongrie.

Les troupes qui seront sous les ordres du Prince Charles de Lorraine ont dû être rassemblées le 15 du mois dernier; elles seront commandées par le Comte Leopold de Daun en attendant que ce Prince soit arrivé à l'armée. Elles doivent se porter sur la Moselle en cas qu'on ait lieu de craindre quelque entreprise contre Luxembourg, & elles seront jointes par cinq des Régimens qui ont restés en Bohême, & par un corps de troupes qu'on

se propose de tirer de la Hongrie, de la Transylvanie, de l'Illyrie & de la Croatie; il a été résolu d'exécuter le projet proposé par le feu Comte de Kevenhuller pour augmenter les fortifications de Vienne, & l'on travaille actuellement à la construction d'un ouvrage à corne entre la porte rouge & celle de Scuthor.

GRANDE BRETAGNE.

LE Prince Edouard, en s'emparant du Fort Auguste, y a fait prisonnieres de guerre trois Compagnies du Régiment de Guise qui en composoient la garnison. Il a ordonné d'y transporter ses principaux magasins; & de demolir les fortifications du Château d'Inverness. On a reçû avis que le corps de ses troupes, qui a investi le Fort Guillaume, en pressoit le siége avec beaucoup de vivacité. Le Capitaine Scott, que le Comte de Loundon avoit detaché pour secourir la premiére de ces Forteresses, n'a pû s'avancer au-delà du Château d'Ellanstalker; parce qu'une partie de l'armée du Prince Edouard garde les bords du Carron. Deux cens hommes de cette armée sont campés à deux milles de Glenavis, & ils exigent de fortes contributions de tout le Pays voisin. Ils ont surpris dans les environs d'Athol plusieurs partis qu'ils ont taillés en piéces; ils ont emporté d'assaut les postes de Kennochan & de Blairfittie, & obligé les troupes qui étoient à Cushiville, de se retirer avec precipitation, & ils ont enlevé un tiers de l'equipage du Brigantin *le Baltimore*. Un détachement des Milices d'Argyle, commandé par M. Glenure, fut attaqué le 18 & presque entierement defait par un autre corps de l'armée du Prince Edouard.

Mylady Seaforth & la Dame de Mackintosh, dont les epoux servent contre ce Prince, sont allées le joindre avec quelques Tributs de Mackennies.

On a appris par des lettres d'Ecosse que le Duc de Cumberland ayant envoyé ordre à quelques unes des Tribus voisines du Lac d'Inverness, de venir joindre l'armée, elles avoient répondu qu'elles étoient dans la résolution de demeurer neutres.

L'armée que commande le Duc de Cumberland a été partagée en trois corps, & ce Prince est à Aberdeen avec le premier qui consiste en sept Bataillons & un Régiment de Dragons. Le second & le troisiéme composés, l'un de six Bataillons du Régiment de Cavalerie de Kingston & du Regiment de Dragons de Cobham sous les ordres du Major Général Bland; l'autre de 3 Bataillons aux ordres du Brigadier Général Mordaunt, sont campés à Strathbagie & à Old Melbrun. Sur la nouvelle qu'un grand nombre d'Officiers Suédois étoient debarqués à Peterhead dans l intention d'aller joindre le Prince Edouard, le Duc de Cumberland a fait marcher un détachement pour les empêcher d'exécuter leur dessein. Le Prince Edouard gardant toûjours sa même position sur *le bord* de la Spey dans les environs d'Elgin, s'est emparé du Château de Keith.

Le Comte de Lowdon à l'approche du Prince Edouard s'étant retiré d'Inverness, après avoir mis une garnison de trois cent hommes dans le Château, il passa la riviere de Neiff, & le bras de mer de Murray, de Cromarty & de Dornoch. Comme il s'étoit emparé de tous les bâteaux, on ne pouvoit le joindre qu'en faisant le tour de ce dernier bras de mer, ce qui exigeoit quatre ou cinq jours de marche. Dans ces circonstances,

le Colonel Warren, un des Aydes de Camp du Prince Edouard, proposa de faire transporter à Findorme par terre toutes les Barques qu'on pourroit rencontrer en divers endroits de la coste de Murray. Avec quelque secret que cette entreprise fut exécutée, plusieurs Vaisseaux de guerre Anglois, qui croisent dans ces parages, vinrent, sur l'avis de ce qui se passoit, bloquer le Port de Findorne. Malgré ce contre-tems, les Barques, qu'on y avoit rassemblées, en partirent pendant la nuit au risque d'être coulées à fond, & un calme qui survint, les favorisa tellement qu'à la vuë même des Vaisseaux de guerre Anglois elles arriverent à force de rames en quatre heures de tems vis-à-vis de Dornoch, où étoit le quartier général du Comte de Lowdon. Le Duc de Perth ayant aussi-tôt, à la faveur d'un brouillard épais qui cacha son passage, traversé le bras de mer sur ces Barques avec les dix-huit cent hommes qui étoient sous ses ordres, le Comte de Lowdon ne decouvrit les troupes de ce Général, que lorsqu'elles furent proche de la terre. Pendant que le Comte de Lowdon, pour s'opposer au débarquement, rassembloit les trois mille cinq cens hommes qu'il commandoit, le Duc de Perth rangea ses Barques en ligne: il se jetta ensuite le premier à la mer, quoiqu'il y eut quatre pieds d'eau dans l'endroit où il s'étoit arrêté, & toutes les troupes suivirent son exemple. Elles marcherent en bon ordre, & n'ayant plus de l'eau qu'à my jambe, elles se preparoient à faire leur premiere decharge; lorsque celles du Comte de Lowdon, étonnées de tant de fermeté, se débanderent de toutes parts sans en venir aux mains. Le Comte de Lowdon, se voyant ainsi abandonné, se sauva lui même vers la montagne, ainsi que le Lord Forbes

& M. Maclaod, & ne s'y trouvant pas encore en fureté, il s'est refugié dans l'Isle de Skye, où il n'a été joint que par quelques-uns de ses domestiques. Trois cent hommes, qui étoient en garnison à Dornoch, ont été faits prisonniers de guerre, & le Duc de Perth a enlevé tous les autres quartiers du Comte de Lowdon. Quelques jours après cet avantage, deux mille hommes des Orcades & du Comté de Cathness se sont rendus au camp du Prince Edouard. Le Duc de Perth a enlevé quatre bâtimens de transport, sur lesquels il y avoit quatorze cens cinquante fusils, dix-huit cent sabres, une grande quantité de munitions de guerre & de bouche, & une somme considerable. 250 hommes qui défendoient le poste le plus avancé du camp du Duc de Cumberland, ont été taillés en piéces par un détachement du Régiment Royal Ecossois des troupes du Roi de France.

Le Duc de Cumberland a depêché un courier à sa Majesté Britanique, pour l'informer que s'étant mis en marche d'Aberdeen le 19, il étoit arrivé le 23 sur le bord de la Spey; qu'aussitôt il avoit ordonné aux Grenadiers, au Régiment de Campbell & à la Cavalerie legere, de passer la riviere à gué; que le Régiment de Cavalerie du Duc de Kingston y étoit entré le premier, & que dès qu'il avoit été de l'autre côté, il s'étoit avancé au grand galop le sabre à la main vers un corps de trois mille Montagnards du parti du Prince Edouard, qui s'étoient d'abord retirés; que leur fuite pouvant n'être que simulée, & cacher quelque dessein, & d'ailleurs l'Infanterie de l'armée du Roi ne pouvant traverser promptement la Spey, on n'avoit pas jugé à propos de poursuivre les ennemis. On a reçû avis par le même courier que

le Prince Edouard avoit levé le siége du Château de Blair, & que le 18 le Prince de Hesse s'étoit rendu à Perth avec les six Bataillons des troupes Hessoises; que deux Régiments de Dragons des mêmes troupes avoient marché à Crief, & qu'un autre avoit pris poste à Huntington. Le Duc de Cumberland a fait construire à Aberdeen un Fort dans lequel il a mis quelques troupes en garnison. Il a ordonné de détruire toutes les habitations des habitans de la Province de Lochabir qui ont pris les armes pour les interêts du Prince Edouard.

Le Gouvernement d'Angleterre songe à chercher les moyens d'empêcher la contrebande; elle est devenue si commune que celle faite dans le seul Comté de Suffolk a fait tort de près de 60000 Guinées à l'Etat sur le produit des Douanes, & qu'il est sorti de la Grande Bretagne 4300 livres Sterlings en especes monoyées.

Le vaisseau de guerre *la Princesse*, de l'Escadre de l'Amiral Thownshend, dont il a été separé à la hauteur des Isles de Bahama, est arrivé le 4 à Spithead ayant une si grande voye d'eau, que le Capitaine a été obligé de tenir continuellement pendant la route cinquante hommes à la pompe. On a sçû par l'equipage que le 25 du mois de Fevrier dernier l'Amiral Thovvnshend avoit essuyé en allant de Saint Christophe à l'Isle Royale une violente tempête qui avoit entierement dispersé son Escadre, & que plusieurs des Vaisseaux dont elle étoit composée avoient perdu leurs mâts.

La proposition ayant été faite le 22 du mois passé dans la Chambre des Communes d'accorder au Roi de la Grande Bretagne trois cent mille livres sterlings pour l'entretien du nouveau corps de troupes Hanoveriennes que sa Majesté fait

passer dans les Païs-Bas ; il s'éleva à ce sujet des debats très-long & très-vifs, mais l'affirmative l'emporta à la pluralité de deux cent cinquante-cinq voix contre cent vingt-deux. Cette Chambre a résolu aussi de donner dix mille livres sterlings pour le train d'artillerie qui doit accompagner ces troupes, & d'augmenter les subsides de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne, l'un de quatre cent mille livres sterlings & l'autre de cent mille. Le 27 la même Chambre passa le Bill, pour autoriser le Roy à faire arrêter & à retenir en prison toutes les personnes qui lui seront suspectes. Elle ordonna le 28 d'en porter un pour favoriser les progrès des Manufactures de toiles à voile, & elle a fait le 29 la premiére lecture de celui contre les Usuriers & les Agioteurs.

On mande de Londres du 6 que le 4 on appris par des lettres d'Edimbourg, que l'armée commandée par le Duc de Cumberland ayant achevé le 24 du mois dernier de passer la Spey, ce Prince avoit marché le 25 à Elgin Capitale du Comté de Murray, & le 26 à Farres, & que le 27 il avoit mis en fuite à Culloden près d'Invernesf un corps de troupes du Prince Edouard. Cette nouvelle fut confirmée le lendemain par le Lord Bury, que le Duc de Cumberland a depêché au Roi son pere, pour l'informer des particuliarités de l'action, & qui n'a pû se rendre à Londres plûtôt, parce qu'afin de ne pas tomber entre les mains des partis ennemis, il a fait par mer le trajet d'Invernesf à Bervick.

Par une Rélation qu'on a publiée de ce combat, il paroît qu'on s'est d'abord canonné très-vivement de part & d'autre, mais que le feu d'artillerie n'a pas duré long-tems ; que l'aile droite des ennemis a attaqué la gauche du Duc de Cumberland, & a été repoussée ; que quelques-unes des Tribus des

Macdonalls & des Frasers ayant été ensuite enfoncées par l'armée Angloise, elles n'ont pû se rallier, & ont jetté la confusion dans l'aile dont elles faisoient partie; que cette aile ainsi en desordre n'a pû resister à l'impetuosité des troupes Angloises; qu'elle s'est retirée dans un bois voisin, & que le reste du corps des troupes du Prince Edouard, obligé de céder à la grande superiorité du nombre, a abandonné le champ de bataille, avec perte d'environ quatorze cent hommes; en y comprenant les prisonniers, du nombre desquels sont le Comte de Kilmarnock, M. Murray de Broughton, & le Chevalier de Wredderburn, ainsi que M. Boyer d'Aiguille, chargé d'une commission du Roi auprès du Prince Edouard.

La précaution que le Lord Bury a prise de s'embarquer à Invernesf étant une preuve que les partis de l'armée Ecossoise tiennent encore la campagne, on doute que l'avantage remporté par le Duc de Cumberland soit aussi considerable que le Gouvernement Anglois veut le persuader.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à quatre vingt-quinze; celles de la Banque à cent vingt-deux; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & trois, trois quarts, & les Annuités à quatre-vingt quinze & demi.

ITALIE.

Suivant les avis reçus de Corse tous les secours que la République a envoyés à la Bastie, y étant arrivés, on fit le 10 du mois dernier une sortie avec tant de succès, que les Rebelles, qui faisoient

le blocus de la Place sous les ordres du Colonel Rivarola, furent chassés de tous leurs postes, à l'exception de celui des Capucins où ils se retirerent. On se disposoit à les y attaquer lorsqu'on apprit qu'ils s'étoient enfuis pendant la nuit dans les montagnes. Par leur retraite la Ville de la Bastie est entierement délivrée & au pouvoir de la République, à laquelle les habitans ont renouvellé les assurances de leur soumission. Quelques-uns des Rebelles qui ont été amenés à Genes de Caprarja, ont été punis de mort, & le Major Gentile est de ce nombre.

M. Guymont Envoyé Extraordinaire du Roi auprès de cette République, arriva de Paris le 22 du mois dernier au matin.

Selon les lettres de Livourne le Conseil de Régence du grand Duché de Toscane a fait dire à M. Augustin Viale, Ministre de la République de Genes à Florence de sortir de Toscane.

Le Chevalier Alexandre Zone, ci-devant Ambassadeur auprès du Roi a été élu Procurateur de Saint Marc à la place du feu Chevalier Canale.

Les circonstances ayant obligé l'Infant Don Philippe de se rapprocher des troupes Françoises, ce Prince a fait transporter à Pavie l'artillerie, les magasins & les Hôpitaux qui étoient à Milan, & il s'y est rendu le 20 Mars dernier. Après avoir rassemblé dans le Pavesan la plus grande partie des troupes qu'il commande, il a établi son quartier général à la Chartreuse près de Pavie, & il a disposé tellement son armée qu'elle étoit appuyée par sa gauche au Tésin, & qu'elle s'étendoit par sa droite jusqu'à la riviere de Lambro.

Sur l'avis que les ennemis se portoient du côté de Pizzighitone, il retira les troupes qui étoient à Lodi & à Codogno, & il les envoya à Plaisan-

ce où elles sont arrivées sans obstacle.

Le 22 Don Pedro de Velasco Colonel du Régiment de Dragons de Sagonte attaqua à la tête de 200 hommes de ce Régiment, un détachement de Hussards de l'armée de la Reine de Hongrie, le mit en déroute, & le poursuivit jusqu'à l'un des quartiers de cantonnement de cette armée.

Le Duc de la Viefville marcha le 23 par ordre de l'Infant avec 6000 hommes d'Infanterie & 2500 de Cavalerie à Rusarola, afin de s'opposer au dessein que le Prince de Lichtenstein paroissoit avoir de jetter des ponts sur le Tésin, & s'étant avancé assés à tems pour bruler quelques barques que les ennemis avoient sur cette riviere, il prit une position avantageuse dans laquelle il pouvoit les observer sans avoir à craindre de leur part aucune surprise. Six mille Espagnols occuperent le poste de Belgiojoso sous les ordres d'un Officier Général. Un détachement de 400 Hussards ennemis tenta de s'emparer du poste de Belleguardo, situé entre Binasco & le quartier géneral de l'Infant, dans l'esperance de pouvoir penetrer jusqu'à la Chartreuse, & d'enlever les équipages de ce Prince, mais ces Hussards furent repoussés avec une perte considérable.

Depuis que l'Infant Don Philippe a abandonné Milan le Marquis Pallavicini a envoyé des ordres à la Regence de cette Ville sur les nouveaux arrangemens qui doivent être pris par rapport à l'administration des affaires & des finances du Milanez. Ce Général a mandé en même tems aux Magistrats que la Reine de Hongrie étoit fort irritée des marques de joye que les habitans avoient données à l'arrivée de l'Infant, & que la Ville mériteroit d'être traitée avec la derniere rigueur,

pour avoir laissé éclater des sentimens si opposés à ceux que sa Majesté Hongroise croyoit devoir attendre de ses sujets. A l'occasion de ces plaintes les Magistrats ont nommé des Députés pour aller implorer la protection du Marquis Pallavicini, & pour l'engager à fléchir la Reine de Hongrie.

Le Secretaire d'Etat chargé du *département* de la guerre dans cette Province par cette Princesse est à Mantoue, où il est occupé à régler avec ce Général ce que la Ville de Milan sera obligée de fournir aux troupes qui reviennent sur son territoire.

On a publié un Edit par lequel il est enjoint à tous les habitans du Milanez, qui ont chés eux des effets, de quelque nature qu'ils puissent être, appartenans aux Espagnols, de les déclarer dans un tems prescrit.

Le Gouvernement a confisqué les biens du Comte Antoine-Joseph de la Rezovico, qui sert dans l'armée du Roi d'Espagne en qualité d'Aide de Camp du Comte de Gages.

Le 26 Mars un détachement de Hussards emporta l'épée à la main un poste occupé par quelques troupes Napolitaines.

Le même jour le Comte de Brovvne investit Guastalla, & la Place étant hors d'état de se deffendre, la garnison composée de trois Bataillons & d'un Escadron a été faite prisonniere de guerre, Il y a eu une action très-vive entre un détachement commandé par le Général Nadasti & trois mille Espagnols que le Marquis de Castellar avoit fait marcher au secours de la Place; après avoir combattu avec beaucoup de valeur ils furent obligés de se retirer, mais on ne pût les inquietter dans leur marche parce que faisant face de tems en tems aux troupes de la Reine de Hongrie, ils mirent

plusieurs

plusieurs fois les Hussards en désordre par la vivacité du feu de leur mousqueterie.

Huit cent hommes des troupes Autrichiennes ayant voulu enlever six pieces de canon que les Espagnols avoient laissées à Benases furent surpris par un corps de troupes de S. M. C. & à l'exception de cent soldats tous furent tués ou faits prisonniers.

Après la prise de Guastalla le Comte de Brovvne s'est avancé vers Parme & a formé l'investissement de cette Place, où le Marquis de Castellar étoit avec 5000 Espagnols. L'Infant Don Philippe en ayant eu avis a détaché douze Régimens pour aller au secours de cette Place, & le Comte de Gages a marché dans le même dessein à la tête d'un autre corps considérable.

Dans le même tems le Prince de Lichtenstein qui étoit allé faire un voyage à Turin, étant révenu à son armée, ce Général a fait jetter des ponts sur le Pô près de Monticello pour aller joindre le Général Brovvne.

Cette marche a engagé l'Infant Don Philippe à marcher avec toute son armée pour dégager M. de Castellar, & n'ayant plus que le Taro entre lui & les ennemis, ce Prince auroit tenté le passage de la riviere aussi-tôt après son arrivée, si elle n'étoit débordée. On écrivoit de l'armée Espagnole du 14 du mois passé que la neige tomboit comme au mois de Janvier; l'armée Autrichienne est de 24 à 30000 hommes.

Le Marquis de Castellar a attaqué deux postes où les ennemis ont fait une perte considérable.

La nuit du 19 au 20 du mois passé le Marquis de Castellar ayant laissé quatre cent hommes dans le Château de Parme & ses malades dans la Ville, se mit en marche avec le corps de troupes qu'il

commande pour venir rejoindre l'armée de l'Infant Don Philippe. Les ennemis avertis du dessein de ce Lieutenant Général avoient pris diverses précautions pour lui couper la retraite : ils avoient fait, en plusieurs endroits des coupures, des puits, des retranchemens & des abattis d'arbres, & ils avoient garni d'Infanterie toutes les Cassines qui se trouvoient sur son chemin, mais ces obstacles n'ont pû l'empêcher d'exécuter son entreprise. Ses troupes, auxquelles il avoit défendu sous les peines les plus rigoureuses de faire feu sans un ordre exprès, se sont fait jour partout la bayonnette au bout du fusil, & elles n'ont eu que trois cent hommes de tués, en passant au travers du camp des ennemis, qui ont fait une perte beaucoup plus considerable. Le Marquis de Castellar a été obligé de prendre sa route par Pontremoli & par Sarzanne, ce qui est cause qu'il n'a pû encore se rendre du côté opposé du Taro, & le Comte de Gages l'a remontée à la même hauteur que ce Général, afin que leur jonction pût se faire plus facilement. L'armée Espagnole s'étend depuis Borgo-San-Donino jusqu'à Gibello, où l'Infant a établi son quartier.

Les dernieres lettres de l'Isle de Corse marquent que les Rebelles se sont retirés à San-Fiorenzo, ayant été chassés de tous les postes qu'ils occupoient.

Le Maréchal de Maillebois n'ayant pu arriver assés tôt pour secourir la Ville de Valence, la garnison qui défendoit cette Place a été obligée de capituler. Ce Général a chassé les Piedmontois de plusieurs postes qu'ils occupoient, & il s'est rendu maître de celui d'Acqui, où l'on assure que deux Bataillons des ennemis ont été faits prisonniers.

Un corps considérable de troupes de la Reine de Hongrie commandé par le Général Groff, s'étant avancé à Codogno avec de l'artillerie, le Marquis Pignatelli a été détaché par l'Infant Don Philippe avec 8000 hommes pour obliger ce corps d'abandonner ce poste. Ce Lieutenant Général a executé ses ordres avec tant de succès, qu'il y a forcé les ennemis qui s'y sont défendus de maisons en maisons, & qu'il les a mis totalement en déroute. Ils ont perdu en cette occasion six cent hommes; on leur a fait 2400 prisonniers, du nombre desquels est le Général Groff, & on leur a enlevé douze pieces de canon, un mortier, onze drapeaux, un étandart, un grand nombre de chevaux & tous les bagages. La nouvelle qui s'est répandue que les troupes avec lesquelles le Marquis de Castellar s'est retiré de Parme avoient été défaites par le Général Nadasti, n'a aucun fondement. Ces troupes n'ont pû être entamées par les ennemis, & ayant gagné sur eux une marche, elles arriverent le 28 du mois dernier à Sarzanne où elle passerent le Magra sans aucun obstacle.

Le Comte de Gages, depuis qu'elles l'ont rejoint, a quitté les bords du Taro, & s'est rapproché du camp de l'Infant Don Philippe.

On a appris que le 22. du mois dernier les 400 hommes qui avoient été laissés par le Marquis de Castellar dans le Château de Parme, avoient arboré le Drapeau blanc, & que le Comte de Brovvne, qui a attaqué cette Forteresse, avoit exigé qu'ils se rendissent prisonniers de guerre.



MARIAGES ET MORTS.

LE 26 Avril fut faite dans la Chapelle de l'Hôtel de M. le Maréchal Duc de Biron la ceremonie du mariage de M. Anne-Gabriel-Henri *Bernard*, Seigneur de S. Saire, de Passy-les-Paris, du Fief de S. Pol, de Grisolles &c, Président de la seconde des Enquêtes du Parlement, Office dans lequel il avoit été reçu la veille au lieu de feu M. le Président de Rieux son pere, avec Dlle. Marie-Magdeleine *de Beauvoir de Grimoard du Roure*, fille de Louis-Claude-Scipion de Beauvoir de Grimoard Comte du Roure, Marquis de Grisac, Baron des Villes de Barjac & de Florac & des Etats de Languedoc, Maréchal des camps & armées du Roi, premier Sous-Lieutenant de la premiére Compagnie des Mousquetaires, & Gouverneur du Fort-Louis du Rhin, & de D. Marie-Victoire-Antoinette de Gontaut-Biron, fille de M. le Maréchal Duc de Biron; M. de St. Saire est né le 10 Decembre 1724 du mariage de feu M. Gabriel-Bernard de Rieux, Président de la seconde des Enquêtes du Parlement, mort le 13 Decembre 1745, & de D. Suzanne-Marie-Henriette de Boulainvillier St. Saire, sa deuxiéme femme, avec laquelle il avoit été marié le 29 Mai 1719, & petit-fils de M. Samuel-Bernard, Comte de Coubert, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller d'Etat, mort à Paris dans la 88 année de son âge le 18 Janvier 1739, & de D. Magdeleine Clergeau sa premiére femme, morte le 19 Novembre 1716, & il est neveu de M. Samuel-Jacques Bernard, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, Sur-Intendant de

la Maison de la Reine, & Grand Croix, Prevôt & Maître des céremonies de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis : pour la maison de Beauvoir de Grimoard du Roure, également illustre par son ancienneté, ses alliances, ses marques d'honneur & ses services militaires; on la trouvera rapportée dans le troisiéme volume du Dictionnaire Historique de Morery, folio 961.

Le 27 a été fait le mariage de M. Antoine *d'Albert Marquis de Fios*, Capitaine de Vaisseau du Roy, fils de M. Antoine d'Albert, Marquis de Fios, Président à Mortier au Parlement de Provence, & de D. Marguerite Guidy; avec Dlle. Augustine *Boisset d'Arville*, fille de Jerôme-Augustin Boisset, Seigneur d'Arville, Brigadier des armées du Roy & Gouverneur de la Ville de Roze, & de D. Marie-Barbe Jeumont. Voyés pour la Genealogie d'Albert le Nobliaire de Provence par l'Abbé Robert, imprimé en 1693, & celui du Sr. Maynier imprimé en 1709.

Le 29 Mars M. Christophe-Louis *Turpin de Crissé de Sansay*, Evêque de Nantes, Abbé de Quimperlay & de la Chaume mourût dans son Diocèse, il étoit né le 19 Septembre 1670. Etant Doyen de l'Eglise de St. Martin de Tours, il fut nommé à l'Evêché de Rennes le 15 Août 1717, d'où il fût transferé à Nantes en 1723, & nommé aux Abbayes de Quimperlay & de la Chaume en 1717 & 1725, il avoit pour frere aîné Lancelot Turpin de Crissé, Comte de Sansay Colonel d'un Régiment d'Infanterie & Brigadier d'armée, mort au mois de Septembre 1720, laissant entr'autres enfans de son mariage avec D. Claude-Genevieve Theriere, Anne-Marie Turpin de Sansay, femme de M. le Marquis de Simiane, M. le Comte de Sansay, & feu M. l'Evêque de Nantes, avoient

pour Bisáyeul Charles Turpin, Seigneur de Crissé, Comte de Vihers nommé à l'Ordre du St. Esprit au mois de Janvier 1594, & c'est de lui que sont decendus les Comtes de Vihers & les Comtes de Sanzay, dont la noblesse est marquée par son ancienneté, par ses alliances & par ses services militaires; voyez la Généalogie qui en a été dressée sur les titres par le Sr. le Laboureur & qui est conservée dans le Cabinet de M. de C Généalogiste des Ordres du Roi.

Le 13 Avril D. Marie-René *de Boufflers Remiencourt*, Abbesse de l'Abbaye d'Andezy près Sezanne en Brie, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Châlons depuis l'an 1528, mourut dans cette Abbaye âgée d'environ 52 ans; elle étoit sœur de feu Charles-François de Boufflers, Seigneur de Remiencourt, dit le Marquis de Boufflers, Lieutenant Général des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre militaire de St. Louis, mort le 18 Decembre 1743 laissant plusieurs enfans, & elle étoit fille de Charles de Boufflers Seigneur de Remiencourt & de Marie du Bos de Drancourt: voyez la Généalogie de la Maison de Boufflers dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, volume 5. fol.. 89.

Le 17 Mre. Jacques-Auguste *de Thou*, Abbé de Samer au Bois, Ordre de St. Benoît Diocèse & près de Boulogne, depuis l'an 1661, & de Souillac du même Ordre, au Diocèse de Cahors depuis 1691, mourut à Paris dans la 92 année de son âge, étant né à Paris le 4 Mars 1655, & le dernier de sa famille l'une des premiéres de la Robe pour son ancienneté, son illustration & ses alliances; il étoit fils de Jacques-Auguste de Thou, Comte de Meslay le Vidame, Président aux Enquêtes du Parlement de Paris, & Ambassadeur

pour le Roi en Hollande, mort le 26 Septembre 1677, & de D. Marie Picardet sa premiére femme morte le 4 Fevrier 1664, & petit fils de Jacques-Auguste de Thou, Président du Parlement de Paris, qui s'est immortalisé par la belle & judicieuse Histoire de son tems qu'il a composée en Latin, & dont on a donné depuis quelques années une traduction complette; voyez la Généalogie de cette famille dans l'Histoire *in folio* du Parlement de Paris par le Sr. Blanchard, & celle rapportée dans le Dictionnaire de Morery, vol. 6 fol. 510, en attendant celle qui sera employée beaucoup plus exacte & plus fidelle dans l'histoire des Maîtres des Requêtes qui nous est promise.

Le 2 Mai D. Elisabeth-Eleonore *de la Tour d'Auvergne*, Prieure de l'Abbaye de Notre-Dame de Thorigny, mourut dans l'Abbaye de Mortaing la Blanche au Diocèse d'Avranches, dans la 79 année de son âge; elle étoit sœur de M. le Cardinal d'Auvergne, & fille de Frederic-Maurice Comte de la Tour d'Auvergne, Lieutenant Général des armées du Roi, Colonel Général de la Cavalerie legere de France, Senéchal & Gouverneur du Haut & Bas Limousin, mort le 23 Novembre 1707, & d'Henriette-Françoise de Hohen-Zollern, Marquise de Bergopzoom sa premiére femme, morte le 17 Octobre 1698; voyez pour la Généalogie de cette grande Maison, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 4 fol. 545.

Le 5 Philippes René *de l'Isle du Gast*, Chevalier Comte dudit lieu mourut à Paris dans la 63 année de son âge; il étoit frere aîné de feu Mre Benjamin de l'Isle du Gast Evêque de Limoges & Abbé Commandataire de l'Abbaye de St. Martial de la même Ville, mort dans son Dio-

Liiij

rèse le 15 Octobre 1739, âgé de 50 ans, & de Charles de l'Isle du Gast, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Archidiacre & Chanoine de Chartres, aujourd'hui vivant.

La nuit du 5 au 6 Louis *de Boschet Marquis de Sourches & du Bellay, dit le Comte de Montsoreau*, Lieutenant Général des armées du Roi, Conseiller d'Etat, Prevôt de l'Hôtel de Sa Majesté & Grand Prevôt de France, mourut à Versailles dans la 80 année de son âge, étant né le 26 Juillet 1666; il étoit Lieutenant Général de la promotion du 29 Mars 1710, & fit serment le 25 Août 1714 entre les mains du Roi pour la charge de Prevôt de l'Hôtel du Roi & Grand Prevôt de France, dont il avoit été pourvû sur la demission de son pere; il avoit été marié le 15 Fevrier 1706 avec D. Jeanne-Agnés-Therese de Pocholles du Hamel, morte le 28 Decembre 1725, & il en laisse M. Louis de Boschet, Marquis de Sourches, Comte de Montsoreau, né le 5 Novembre 1710, pourvû sur la demission de son pere de la charge de Prevôt de l'Hôtel du Roi & Grand Prevôt de France le 13 Fevrier 1719, Marêchal de Camp de la promotion du 2 Mai 1744; marié 1o. le 7 Fevrier 1730 avec Marie-Charlotte-Antonine de Gontaut Biron, fille de M. le Marêchal Duc de Biron, morte le 6 Juillet 1740 laissant plusieurs enfans. 2o. la nuit du 16 au 17 Août 1741 avec Marguerite Desmarets de Maillebois fille de M. le Marêchal de Maillebois.

Feu M. le Comte de Montsoreau, avoit pour freres Jean-Louis-François de Boschet de Sourches Evêque de Dol depuis le 12 Janvier 1715; Louis François de Boschet Comte de Sourches, Lieutenant Général des armées du Roi du 20 Fevrier 1734, & Louis-Vincent de Boschet Chevalier de Malte,

dit le Chevalier de Montsoreau, Mestre de Camp du Régiment de Montsoreau, Brigadier d'Infanterie du 1 Fevrier 1719 vivant en 1746.

Il étoit fils de Loüis-François de Boschet, Marquis de Sourches, Prevôt de l'Hôtel du Roi & Grand Prevôt de France sur la demission de son pere par lettres du 23 Août 1664, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi des Provinces du Mayne, Perche & Comté de Laval, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie, mort le 4 Mars 1716, & de D. Marie-Genevieve de Chambes Comtesse de Montsoreau, & petit fils de Jean de Boschet, Marquis de Sourches au Mayne dont il obtint l'érection en Marquisat par les lettres du mois de Decembre 1652, Conseiller d'Etat & Privé, Prevôt de l'Hôtel du Roi & Grand Prevôt de France, pourvû par lettres du 17 Decembre 1643, reçû Chevalier de l'Ordre du St. Esprit à la promotion du 31 Decembre 1661, mort le 1 Fevrier 1677 & de D. Marie Nevelet, morte le 30 Decembre 1662.

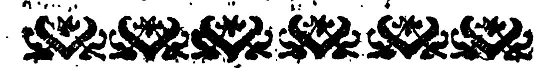
Le nom de Boschet est marqué entre les Nobles de la Province du Mayne, par son ancienneté, par ses alliances & par ses services militaires, & ses Armes sont d'argent à deux fasses de sable, voyés l'histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 9 fol. 197.

Le 8 D. Marie-Louise Bigot, veuve depuis le 27 Novembre 1727 de Carloman-Philogene Brulart, Comte de Sillery, Colonel du régiment d'Infanterie de M. le Prince de Conty, & son premier Ecuyer, & Gouverneur de la Ville d'Epernay, avec lequel elle avoit été mariée au mois d'Août 1697, mourut à Paris âgée de 84 ans, laissant de son mariage entr'autres enfans Louis-Philogene Brulart, Marquis de Puisieux & de Sillery, né le 12

Mai 1701, Marêchal des camps & armées du Roi depuis le 20 Fevrier 1743, & ci-devant Ambassadeur auprès du Roi des Deux Siciles, marié depuis le 19 Juillet 1722. avec Charlotte-Felicité le Tellier, fille de Louis-Nicolas le Tellier, Marquis de Souvré, Maître de la Garde-robe du Roi, Chevalier de ses Ordres & Lieutenant Général de sa Majesté au Gouvernement de Bearn & de Navarre, & de Catherine-Charlotte de Pas Feuquieres Dame de Rebenac : voyez la Généalogie de Brulart dans le premier vol. de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne fol. 525.

Le 9. De. Adelaide-Jeanne-Françoise *Bouterouë d'Aubigny*, femme depuis le 27 Avril 1733 de Louis de Conflans, Marquis d'Armentieres, Marêchal des camps & armées du Roi, & ci-devant premier Gentilhomme de la Chambre de feu M. le Duc d'Orleans, Regent du Royaume, mourut à Paris dans la 30 année de son âge, étant née le 6 Avril 1717 du mariage de Jean Bouterouë, Seigneur d'Aubigny, Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand Maître des Eaux & Forêts de France au Département de Touraine, Anjou & Mayne, Conseiller Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, & aussi Secretaire du Roi & de la Reine d'Espagne, & de Marie-Françoise le Moyne de Renemoulin : voyés la Généalogie de la Maison de Conflans dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 6 fol. 1:6 & 142.





ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 26 Janvier 1746, portant reglement pour la fabrique des chapeaux destinés à l'usage des Troupes.

ORDONNANCE du Roi du 28 Janvier 1746 concernant les Milices

Sa Majesté ayant reglé par son ordonnance du 30 Avril 1745, concernant la formation des régimens des Grenadiers-royaux, que pour rendre les compagnies desdits régimens toujours completes de sujets qui y soient propres, il sera désigné dans chacune des huit compagnies de Fusiliers des bataillons de Milice, des Soldats pour remplacer les Grenadiers qui viendront à manquer; Et sa Majesté ayant reconnu qu'il conviendroit mieux pour le bien de son service, que ces Soldats destinés pour monter aux Grenadiers, forment une compagnie dans chaque bataillon, où ils seroient exercés ensemble & disciplinés, Elle a ordonné & ordonne,

Art. premier. Les cent douze bataillons de Milice, y compris les trois de la ville de Paris & les neuf qui composent les trois régimens de Milice de Lorraine & de Bar, & qui ont été mis par les ordonnances des 30 Octobre & premier Novembre derniers, sur le pied de six cent cinquante hommes chacun, formant neuf compagnies, dont une de Grenadiers de cinquante hommes, & huit de Fusiliers de soixante-quinze hommes, seront, à commencer du premier Mars prochain portés à dix

compagnies, dont une de Grenadiers de cinquante hommes, une autre de Grenadiers-Postiches de cinquante six hommes; & huit de Fusiliers de soixante-huit hommes chacune.

ORDONNANCE du Roi du 30 Janvier 1746 portant création d'un Corps de cinq cens hommes de troupes légeres, sous le nom de Volontaires de Gantés.

Il sera incessamment tiré pour former les deux compagnies d'infanterie dudit corps, cent cinquante hommes des régimens d'infanterie qui composent l'armée d'Italie, à raison de quatre hommes par bataillon, & pareil nombre de cent cinquante hommes des bataillons de Fusiliers de Montagne; pour former les deux compagnies de Fusiliers. &c.

ORDONNANCE du Roi du 30 Janvier 1746, portant augmentation dans la compagnie des Chasseurs de Fischer.

Ladite compagnie sera augmentée de quarante hommes à pied & soixante à cheval, pour composer avec les soixante à pied & quarante à cheval, qui éxistent actuellement, deux troupes d'Infanterie & de Cavalerie de cent hommes chacune.

ORDONNANCE du Roi, concernant les Régimens de Grenadiers-Royaux; du 10 Mars 1746.

Claude-Henri Feydeau de Marville, &c. Le Roi ayant ordonné par son ordonnance du 30 Octobre 1745, qu'il seroit fait une augmentation dans chaque bataillon de Milice; & étant nécessaire, en faisant cette augmentation pour les trois bataillons de la ville de Paris, de faire compléter

lesdits trois bataillons, nous sommes persuadés que les habitans qui doivent y contribuer, se porteront d'eux-mêmes à donner en cette occasion de nouvelles preuves de leur zéle à Sa Majesté, sans qu'il soit besoin de faire tirer au sort, & qu'il nous suffit seulement de faire l'état de répartition de ce que chaque Corps, Communauté, & autres habitans auront à fournir. A CES CAUSES, Vû les Ordres du Roi, à nous adressés par M. le Comte d'Argenson Ministre & Secrétaire d'Etat de la guerre, le 3 Mars 1746, & tout considéré :

Nous Commissaire susdit, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, ordonnons.

Article I. Que par les Corps & Communautés de marchands & artisans, privilégiés & non privilégiés, officiers sur les ports, quais & halles, & autres habitans de cette ville & fauxbourgs sujets à la Mi ice, dont l'état sera par nous arrêté en conséquence de notre présent mandement, il sera fourni six cent hommes de Milice, tant pour comp éter les trois bataillons qui ont été levés dans cette ville en vertu de l'ordonnance de Sa Majesté du 10 Janvier 1743, que pour l'augmentation ordonnée par celle du 30 Octobre 1745.

II. Seront lesdits corps & communautés, & autres habitans, tenus de fournir dans le courant du mois d'Avril prochain, les hommes pour lesquels ils seront compris dans ledit état, de l'âge de seize ans jusqu'à quarante, de la taille de cinq pieds au-moins, & de force suffisante à porter les armes.

III. Les hommes mariés, ni les garçons qui auront quelqu'incommodité capable de les empêcher de servir, ne pourront être admis; & s'il s'en trouvoit dans l'un ou l'autre cas, ils seront constitués prisonniers, & ceux qui les auroient fournis, obligés à les remplacer.

IV. Pourront lesdits corps, communautés & autres habitans, nous présenter séparément leurs Miliciens lorsqu'ils les auront faits, pour être signalés; après lequel signalement lesdits Miliciens ne pourront s'absenter de cette ville & fauxbourgs, sans une permission expresse de notre part, conformément & sous les peines prescrites par l'ordonnance de Sa Majesté dudit jour 10 Janvier 1743.

V. Dans le cas où lesdits corps, communautés, & autres habitans, refuseroient de fournir le nombre de Miliciens pour lequel ils seront compris dans l'état de répartition par nous arrêté, dans le tems ci-dessus préscrit, ceux d'entr'eux sujets à la Milice, leurs enfans, garçons, apprentifs & domestiques, seront tenus de tirer au sort pardevant le Commissaire au Châtelet qui sera par nous commis à cet effet.

VI. Seront tenus les Miliciens signalés de se trouver dans le lieu d'assemblée aux jour & heure qui leur seront par nous indiqués, à peine d'être déclarés déserteurs.

VII. Ordonnons en outre qu'il sera fourni à chaque Milicien de nouvelle levée, une veste & une culotte de drap blanc, doublées d'une bonne serge, une paire de souliers, deux chemises, un col noir, un chapeau bordé d'argent faux, un havresac, une paire de guêtres & une paire de jarrettiéres, aux frais & dépens desdits corps, communautés, & autres habitans compris dans ledit état; du prix de laquelle fourniture, ensemble de l'ecu de gratification qui sera délivré à chaque Milicien, il sera par nous fait un état de répartition, pour en être le montant remis à celui qui en aura fait l'avance, &c.

ORDONNANCE du Roi, du 20 concernant les nouveaux Bataillons levés en exécution des ordonnances du 25 Août 1745.

DECLARATION du Roi du 9 Avril en faveur des Corses fidéles à la République de Genes, & contre ceux qui cherchent à se soustraire à sa domination.

Toute l'Europe aura vû avec surprise les déclarations que la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne ont fait publier, pour promettre leur secours aux peuples rebelles de l'Isle de Corse.

Il est évident que ces deux Puissances manquent aux loix de la justice, en fomentant la rébellion de ces Insulaires contre leur légitime Souverain, avec lequel elles ne sont point en guerre.

Les égards que la Reine de Hongrie doit à la mémoire du feu Empereur son pere, ajoûtent à cette entreprise odieuse par elle-même, un nouveau degré d'irrégularité.

Le Roi & l'Empereur Charles VI s'étoient engagés de concert à maintenir la République de Genes dans la possession du Royaume de Corse; ce fut ensuite sous la médiation de ces deux Monarques, que la tranquillité fut rétablie dans cette Isle : enfin leurs Majestés accorderent en 1738 leur garantie pour le maintien de l'amnistie & des réglemens qui furent alors statués par la République en faveur des Corses.

Cette considération auroit dû suffire pour prévenir la rébellion, & non pour l'encourager, mais les droits naturels de la raison & de l'équité se taisent lorsqu'il s'agit de satisfaire son ressentiment & sa vengeance.

Le Roi, bien éloigné de se conduire par de

pareilles maximes, n'a jamais traité en ennemis déclarés les Puissances qui ont fourni à la Reine de Hongrie des secours contre Sa Majesté, tandis que les deux Puissances ennemies de Sa Majesté, exercent contre les Genois les vexations les plus illégitimes, par la seule raison qu'ils sont *Alliés* du Roi, & auxiliaires des Alliés de Sa Majesté.

Cette circonstance est un motif qui doit d'autant plus engager le Roi à donner en cette occasion aux Corses fideles, de nouvelles assurances de sa protection & de ses bontés, & à aider la République pour faire rentrer dans le devoir ceux qui, séduits ou excités par les Cours de Vienne & de Turin, ont osé ou oseront s'en écarter, & lesquels Sa Majesté regardera par cette raison, comme déchûs des graces & des priviléges dont Elle a été garante.

C'est dans cette vûë que le Roi déclare que son intention est de maintenir par tous les moyens convenables l'autorité légitime de la République de Genes, & de contribuer le plus promptement & le plus efficacement qu'il sera possible, à rétablir la tranquillité, l'ordre & la subordination dans l'Isle de Corse. La fidélité de Sa Majesté pour ses Alliés, sa modération & son desir constant de pacifier l'Europe, au lieu d'en multiplier les troubles, sont les fondemens solides de la confiance que les Corses dociles & soumis doivent mettre dans l'équité & la droiture de ses intentions, & son Trône sera toûjours un asyle assuré pour toutes les Puissances qui lui seront unies, & dont on attaquera les droits & les prérogatives.

ARREST de la Cour du Parlement du 23 Août 1745, portant réglement pour les Exécu-

toires pour frais des procès criminels auxquels il y a des parties civiles qui se trouvent insolvables.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 20 Novembre 1742, concernant les Indemnités pour Papier & Parchemin timbrés accordées aux Procureurs généraux des Cours, & aux Procureurs du Roi des Siéges qui n'avoient pas été employés dans l'Arrêt du 7 Juin 1740.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi & lettres Patentes sur icelui, données à Versailles le 11 Janvier 1746, Regiftrées en la Cour des Aydes le 4 May, portant que les Marchandises énoncées dans le tarif annexé à l'arrêt du Conseil du 10 Juillet 1703, seront toujours réputées du Levant lorsqu'elles viendront de l'étranger, si le contraire n'est justifié par des certificats en bonne forme des Magistrats des lieux d'envoi & des Consuls de la nation Françoise s'il y en a d'établis, & payeront en conséquence le droit de vingt pour cent ; sans préjudice des vérifications qui pourront être faites par le fermier, en cas de soupçon qu'il auroit été abusé desdits certificats.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 25 Janvier 1746, qui, en rectifiant une erreur glissée dans celui du 15 Mai 1745, portant tarif des droits dûs sur les marchandises de Verrerie d'Alsace & Franche Comté, ordonne que le poids de deux mille cinq cent livres, auquel ont été évalués les caissetins de quatre pieds & demi de long sur trois pieds de large & trois pieds deux pouces de haut, remplis de verres d'assortiment massifs, demeurera réduit à seize cent quatre vingt-dix-sept livres. & les droits perçus à raison de cent cinquante deux

livres quatorze sols huit deniers par caissetin, au lieu de deux cent vingt-cinq livres trois sols huit deniers, portés par ledit Arrêt du 15 Mai 1745, lequel sera au surplus exécuté.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du premier Février 1746, qui fait défenses de faire aucunes offres, ni de payer aucunes finances aux parties casuelles, pour y lever des offices créés avant 1713.

JUGEMENT de M. de Marville Lieutenant Général de Police, Commissaire en cette partie, du 8 Février 1746, qui condamne les nommés Cheron freres, marchands forains de bestiaux, à restituer à M Huel Fermier des marchés de Sceaux & de Poissy, le prix d'une vache morte par eux vendue au sieur Cottard marchand Boucher, & à lui rendu par ledit Huel, quoiqu'assignés en garantie sept mois après le procès verbal de visite & d'équarrissage fait de ladite Vache, & aux dépens.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 8 Février 1746, qui ordonne l'exécution des deux Ordonnances du sieur Lieutenant général de Police des 27 Novembre & 23 Décembre 1745, qui ont prononcé la confiscation de 29 Boeufs saisis le 3 Novembre 1745 sur le sieur Hurard entrepreneur de la boucherie de l'hôtel royal des Invalides, pour les avoir achetés hors du marché & aux environs de Poissy ; Par lequel arrêt la confiscation desdits vingt-neuf Boeufs, est réduite à quatorze cent cinquante livres, pour le tiers du prix de la vente desdits Boeufs, fixée par l'Ordonnance du 27 Novembre 1745, & ledit sieur Hurard condamné au coût dudit Arrêt, qui ordonne au surplus l'exécution des arrêts du Conseil des 27 Décembre

1707, 29 Novembre 1710, premier Décembre 1711, 27 Septembre 1725, & de l'Ordonnance de police du 7 Mars 1731, concernant le commerce des bestiaux.

ARREST du Conseil d'État du Roi du 8. Février 1746, qui déboute les habitans d'Aubervilliers de leur demande en exemption des droits rétablis sur les Bois à brûler, par Edit du mois de Décembre 1743, & les condamne au payement desdits droits

ORDONNANCE de M. le Prevost des Marchands, du 20 Février 1746, qui ordonne l'éxécution de la contrainte décernée par Joseph Mellet le 31 Juillet 1744 : condamne Labdouche, de Beaune fils, Penet & consors, chacun à leur égard, à payer même par corps, les sommes portées en ladite contrainte, pour les bois qu'ils ont fait enlever du port de l'Isle-Louvier : Donne défaut contre plusieurs Marchands de bois défaillans, & les condamne au payement des sommes pour lesquelles ils sont compris dans lesdites contrainte & commandement : Ordonne l'exécution de l'édit du mois de Décembre 1743, & autres réglemens concernant la perception des droits sur le bois ; en conséquence, que tous les bois à brûler destinez pour la provision de Paris, qui seront enlevés des chantiers & ports où ils auront été emplacés, pour être transportés à quelque destination que ce soit, seront sujets au payement des droits : Fait défenses auxdits Marchands de bois neuf & flotté, & à toutes autres personnes, d'en enlever aucuns desdits ports & chantiers sans payer les droits.



TABLE.

Le Livre intitulé *Dissertations Préliminaires pour servir à l'Histoire de Sais*, se vend chés Guillaume *Desprez*, Imprimeur ordinaire du Roi, & chés Guillaume *Cavelier* fils Libraire rue St. Jacques à St. Prosper & aux trois Vertus.

ERATA DE JANVIER.

On s'est trompé lorsqu'à la P. 197 du Mercure de Janvier, on a dit qu'il ne restoit de mâle de la Maison de Boulainvilliers, que Samuel Comte de Boulainvilliers. L'aîné de cette maison étoit Louis de Boulainvilliers de Chepoix, Marquis de Chepoix, Marquis de Boulainvilliers, Capitaine de Vaisseaux du Roi; il commandoit le Bourbon, & perit avec ce Vaisseau il y a quelques années sur les côtes d'Espagne en revenant de St. Domingue; il a laissé un fils Henri-Louis de Boulainvilliers de Chepoix, Marquis de Boulainvilliers, Enseigne de Vaisseau, & aujourd'hui chef du nom, & Armes de la maison de Boulainvilliers. Il y a encore N. Chevalier de Boulainvilliers qui est d'une branche cadette.

Fautes à corriger dans ce Livre.

Page 29 ligne 22 Anglois, Saxons, *lisés* Anglois-Saxons.

Page 30 lig. 2 dépouiles, *lisés*, depouilles.

Page 33 lig. 20 seul gouvernoit, *lisez* sçût gouverner.

Page 82 lig. 2. Calandrini, *lisés* Calandrin.

Page 89 lig. 6. amis, *lisés* ami.